This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

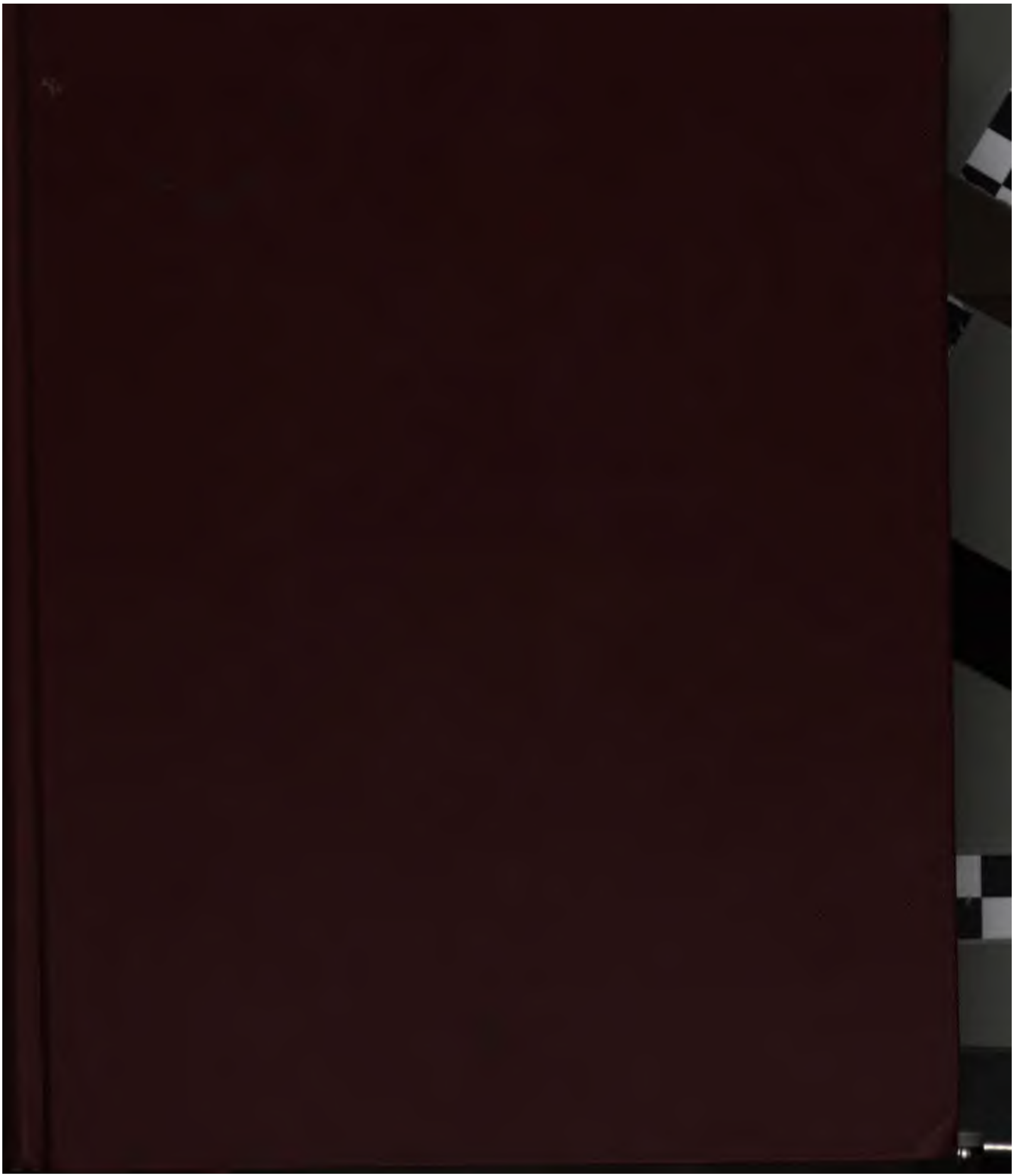

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

Gift of
THE AUTHOR

LOUIS DE LA TRÉMOÏLLE, MEMBRE DE L'INSTITUT

MON GRAND PÈRE

A LA COUR DE LOUIS XV ET A CELLE DE LOUIS XVI

NOUVELLES A LA MAIN

A. J. P. comte de Walsh - Serrant

PARIS

HONORÉ CHAMPION

LIBRAIRIE SPÉCIALE POUR L'HISTOIRE DE FRANCE

Quai Voltaire, 9

—

1904

69
99

MON GRAND PÈRE

A LA COUR DE LOUIS XV ET A CELLE DE LOUIS XVI

Fr 1320.56

35 811.41

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FEB 8 1905
CAMBRIDGE, MASS.

The Author

Les Walsh-Serrant (famille de ma mère), passèrent sur le continent à la suite des Stuart ; ils suivirent le Roi Jacques en exil. Leurs biens d'Irlande et d'Ecosse étaient confisqués ; arrivés en France, ils se firent armateurs. Saint-Malo, Nantes, Cadix, devinrent les ports d'attache de leurs vaisseaux. Les croisières heureuses et des entreprises coloniales fructueuses reconstituèrent leur fortune. L'achat de Serrant à la duchesse d'Estrée, en 1749, pour le prix de 800.000 livres, les fixa définitivement en France. Louis XV érigea cette terre en comté pour Walsh et ses descendants (mars 1755). Des objets d'art et d'admirables tableaux furent réunis à Serrant. Les partages de famille dispersèrent ces trésors. A mon grand-père échut, entre autres, la Sainte Famille, de Murillo, vendue à Louis XVI, en 1784, vingt-deux mille livres, plus mille livres pour les épingles de M^me^ de Serrant.

C'est en 1767 que commencent les nouvelles envoyées par Philippe Walsh, mon grand-père, à son père, le comte de Serrant. Les lettres de Charles-Edouard Walsh et du marquis de Choiseul, son beau-frère, terminent le livre.

L'expédition de Corse, les nouvelles de Cour et quelques détails sur la guerre d'indépendance de l'Amérique, font le sujet de cette correspondance.

MON GRAND PÈRE

A LA COUR DE LOUIS XV ET A CELLE DE LOUIS XVI

NOUVELLES A LA MAIN

Avis de l'Ordre de la Noblesse

Du 15 May 1767, à Rennes (1).

M. le duc d'Aiguillon ayant fait lire dans l'Assemblée (2) d'hier un mémoire et ayant interpellé, au nom du Roy, le doyen de la Commission des grieffs de déclarer si c'étoit l'ouvrage de la Commission et si elle entendoit l'avouer ou le désavouer.

L'ordre de la noblesse délibérant a pensé que ce qui s'est passé dans les Assemblées des 13 et 14 est sans exemple; que les interpellations de M. le duc d'Aiguillon, au nom du Roy, sans avoir auparavant déposé au Greffe des Etats les ordres de S. M., ne peuvent être regardées que comme une démarche illégale, un projet formé d'humilier la noblesse, en lui faisant

(1) Cette protestation se trouve encore dans les minutes de Me Pocquet, notaire à Rennes (successeur M. Duplessix), et dans le carton H. 629 des Archives Nationales; voir aussi la série C des Archives d'Ille et-Vilaine (1781-1782).

(2) Des Etats de la province de Bretagne, ouverts à Rennes le 29 déc. 1766, dans la grande salle des Cordeliers, sous la présidence de Mgr Desnos, év. de Rennes. La noblesse avait pour président Jean Bretagne Charles Godefroy, duc de la Trémoïlle, baron de Vitré; il recevait dans ses salons les membres des Etats avec une mise en scène fastueuse, ayant à ses côtés, Marie Hortense de la Tour d'Auvergne, sa mère, et la princesse de Salm Kirbourg, sa seconde femme.

Résumer le rôle du duc durant cette tenue d'Etats, expliquera la protestation de son ordre. M. de la Trémoïlle aurait voulu le rétablissement du Parlement de Bretagne et la liberté du procureur général la Châlotais (enfermé successivement au château du Taureau, en rade de Morlaix, à Saint-Malo, enfin à la Bastille), sans mécontenter le duc d'Aiguillon, le comte de

subir publiquement un interrogatoire contraire à l'ordre et aux loix, malgré la réclamation de son président, et même comme un moyen d'inculper plusieurs de ses membres, en les pressant avec vivacité sur ce qui s'est fait depuis le 9 de ce mois, en les obligeant, au nom du Roy, de signer ce qu'ils avoient dit.

Que de telles interrogations faittes par un premier commissaire avec

Saint Florentin et les plus ardents de ses collègues. Il avait dit dans son discours d'ouverture : « Dénué d'expérience, je ne vous apporte que de la docilité ; vous serez mes maîtres et mes guides et je me ferai gloire d'être votre interprète. » Tant de douceur ne désarma pas la violence des Kerguézec, Piré fils, Coëtanscours, qui discutait « sans considération, sans égards et sans docilité, comme un bœuf qui va devant lui. » Le 8 janvier 1767, M. de la Trémoïlle rassure deux notaires appelés pour constater le désir de la noblesse d'envoyer une députation au Roi pour rappeler l'universalité du parlement ; il nomme lui-même les commissaires qui en discuteront, sur l'invitation expresse du duc d'Aiguillon, malgré le silence de ses collègues. M. de S[t] Florentin écrivit à d'Aiguillon, le 14 janvier : « La bonne conduite qu'a toujours tenue M. le duc de la Trémoïlle prouve que c'est par ignorance plutôt que par faiblesse qu'il a souscrit l'acte que son ordre a fait dresser. » Le duc s'excusa de son mieux dans une lettre au contrôleur général Laverdy (14 janvier) : « je vis une fermentation si grande que je crus qu'il était plus sage de lui laisser libre cours. La même chose avait été faite en 1764 à Nantes. L'acte n'est signé que de la moitié de la noblesse ; mais si j'avais voulu dire deux mots, il n'y eût peut-être pas eu deux gentilhommes qui n'eussent couru chez le notaire pour signer. » Il avait eu l'idée de faire précéder les procès-verbaux signés de la mention « par ordre du roi » ; d'Aiguillon s'y opposa ; cependant il espérait « du concours et de la bonne volonté de M. le duc de la Trémoïlle qu'on parviendra à maintenir la plus saine partie de la noblesse dans les sentiments de l'église et du tiers. » En effet, le 20 janvier, M. de la Trémoïlle refuse de recevoir en dépôt un avis sur le rappel du Parlement ; on le menace de nommer un autre président ; mais il répond qu'il n'a qu'à se retirer, n'ayant plus sa liberté ; enfin, le 29, il consentit à signer sur un registre séparé ; cette concession déplut au duc d'Aiguillon, sans satisfaire les gentilhommes Bretons qui, le 12 février, n'accordèrent la capitation et les vingtièmes qu'au pied du trône, entre les mains du roi ; M. de la Trémoïlle, accompagné de tous ses collègues, remit au duc d'Aiguillon, dans la soirée du 13, une lettre et un mémoire pour Louis XV. Le 17, il revient sur son acceptation, s'esquive de la salle des séances et y revient cependant pour refuser de signer une adresse aux princes du sang et autoriser la nomination d'une *Commission des Dix* (voir à la fin de la pièce) qui la signera à son défaut. Il rentre chez lui, épuisé de fatigue ; mais il y trouve le duc d'Aiguillon qui lui reproche ses hésitations ; pour n'être pas compromis, M. de la Trémoïlle et 83 gentilshommes rédigent une protestation contre ce qu'ils venaient d'approuver.

Les trois jours suivants le tumulte fut à son comble : « Jamais François I[er] et le Grand Condé ne furent si ahuris du bruit du canon et de la mousqueterie après les batailles de Marignan et de Fribourg que je le suis du tapage des Etats. » M. du Han reproche à M. de la Trémoïlle son « acte clandestin ». Le duc, malgré son peu d'habitude de s'exprimer « au milieu d'une troupe de fanatiques », se défend de son mieux ; M[gr] Bertin, év. de Vannes, vient deux fois à son secours ; d'Aiguillon et les commissaires du roi, l'intendant Flesselles, le premier président d'Amilly, l'avocat général de Châteaugiron et le conseiller de Trevenegat pénètrent dans la salle, ordonnent de délibérer sur les 2 sols par livre ; M[gr] Desnos, év. de Rennes, s'écrie :

tout l'appareil de la menace, accompagné des commissaires de S. M., qui portera toujours l'empreinte du respect et de la soumission dans le cœur de la noblesse, ne pouvoient qu'intimider tous les membres de cet ordre par la crainte de dire quelque chose qui pût déplaire à son ministre; qu'une pareille conduite est contre la liberté naturelle qui doit régner dans tous les corps politiques ; qu'elles ne peuvent tendre qu'à renverser la

« Les Etats à demain » et la séance est levée. Les gentilshommes refusèrent de dîner le soir chez leur président ; mais la soirée de la duchesse douairière fut très nombreuse ; Bégasson dit même tout haut qu'il ne venait pas pour Monsieur, mais pour Mesdames; Mme de la Tour d'Auvergne, à qui on rendit le propos, fut très choquée et ordonna le lendemain à son suisse de défendre sa porte au sieur Bégasson.

Le 19 février, M. de la Trémoïlle veut lire sa protestation ; on l'en empêche ; le duc d'Aiguillon intervient pour démentir l'acte calomnieux qu'on attribue au président de la noblesse ; il menace de faire imprimer la protestation ; tout est inutile ; la séance est levée au milieu de bruyantes altercations.

Le 20 février, un gentilhomme obscur, vassal de M. de la Trémoïlle, Leziart de Léglée, s'oublie jusqu'à lui dire devant tous qu'il avait voulu le séduire et lui extorquer sa signature. Le duc lui répondit qu'il était un impertinent, qu'il savait bien que c'était faux. Mgr Desnos lève aussitôt la séance et va porter plainte au duc d'Aiguillon, qui fit mander Léziart par le grand prévôt de la maréchaussée ; il lui ordonna de présenter ses excuses au duc de la Trémoïlle, le mit aux arrêts avec un soldat à sa porte et lui enjoignit de quitter la ville.

La protestation des 83 divisa la noblesse bretonne ; les partisans de M. de la Trémoïlle, même dans leurs relations mondaines, furent frappés d'une sorte d'ostracisme ; on fit même contre eux des vers méchants et grossiers :

La Trémoïlle, sot baron,
Mal conduit de toute façon...

Las d'être en froid avec son ordre, presque mis en quarantaine, le duc essaya de se rapprocher de la noblesse ; un écrit intitulé *Dialogue des Morts*, qui circulait dans Rennes, l'y encourageait ; c'était comme un appel que lui adressaient des Champs Elysées « les ombres des Bouillon, des la Trémoïlle et des Montmorency. — Quoi, vous la Trémoïlle, esclave des volontés d'un Vignerot (le duc d'Aiguillon), vous dont la lâche complaisance déshonore à la fois l'illustre sang qui vous a donné l'être et qui trahissez les intérêts qu'une nation vous confie ; répondez, mon fils, quel est votre dessein ?... Les cris des fidèles Bretons pénétreront jusqu'au pied du trône, malgré les indignes barrières qu'on leur oppose. Ah ! si vous saviez les cruels châtiments que Némésis exerce sur le cardinal dont votre corruption porte le nom, vous verriez cet indigne ministre rugir de rage au milieu des flammes du Tartare... Cependant, vous, fils infortuné, vous vous livrez sans réflexion aux lâches conseils de l'arrière-neveu de votre domestique ; faites ouvrir les archives de Thouars ; lisez ; vous verrez les Vignerot, gardes de nos chasses, chassés de notre service pour avoir rendu de faux témoignages. Vous, neveu de Turenne et de Montmorency, vous abandonnez votre corps pour favoriser les supercheries d'un calomniateur. »

Par l'intermédiaire de sa mère et de sa femme, aidées de l'évêque de Saint-Brieuc, Bareau de Girac, M. de la Trémoïlle entra en pourparlers avec MM. de Coislin, de Piré, de Guerry, de Begasson, de Bruc, de Pontual, de Saint-Gilles, délégués de leur ordre ; pour sceller le rapprochement, il adressa à Louis XV, le 3 mars, une lettre où il faisait un juste éloge du

constitution nationale et à marquer au coin de la servitude le travail particulier des Etats qui ne doit être que l'effet de la liberté ; que cet ordre du Roy ne pouvoit être regardé que comme surpris à S. M., dont l'intention sera toujours de conserver à une province soumise ses droits et la faculté de délibérer librement dans toutes ses affaires; que jamais les

loyalisme chevaleresque et toujours fidèle des gentilshommes bretons ; « Votre noblesse de Bretagne est alarmée par la crainte que V. M. n'ait pris quelques impressions qui lui soient défavorables... »

La noblesse approuva la lettre et la fit transcrire sur son registre particulier. Mais le duc d'Aiguillon fut outré ; à Versailles, Laverdy et Saint Florentin furent aussi mécontents ; M. de la Trémoïlle se trouva pris entre deux feux. Aussi, dans une lettre du 13 mars 1767, adressée au comte de Saint Florentin, il se justifia de nouveau de ses hésitations et de sa conduite ambiguë : « Il est bien cruel, Monsieur, d'encourir le mécontentement et la disgrâce du Roi dans une circonstance où j'aurais cru mériter des louanges. Depuis quand est-ce un crime de travailler à réconcilier une noblesse divisée, dont la discorde nuit infiniment aux affaires du Roi et de la province, et qui peut produire des haines éternelles ? Mais je vois qu'on a présenté ma lettre au Roi et à vous, Monsieur, sous des traits où je ne me reconnois pas moi-même. On dit que par cette lettre je renonce à la protestation que j'ai faite ; mais y a-t-il le moindre mot qui puisse donner à cette conséquence ?... »

Le 3 avril 1767, en séance, le duc reçut l'ordre de mettre en délibération, dans les 48 heures, le oui ou le non sur le secours extraordinaire ; d'Aiguillon le rend personnellement responsable de la désobéissance de ses collègues. Dix fois M. de la Trémoïlle supplie l'assemblée de passer au vote ; il fait venir le greffier ; celui-ci veut commencer l'appel. Mais on lui met la main sur la bouche et on le jette à la porte. Malgré les efforts de MM. de Quélen, de Luker, du Dresnay, la majorité crie à tue-tête : point de scrutin, point d'avis. Mais les représentants du clergé et du tiers-état tenaient pour la cour ; ils critiquaient l'opposition de la noblesse « qui n'était pas pourtant sans quelque petit fils d'anobli, d'audiencier, de contrôleur qui se croyaient et se disaient hautement les égaux d'un la Trémoïlle. » Ils se plaignaient de la longueur inusitée de la session ; le 1er mai, les gentilshommes rédigèrent une protestation contre les délibérations du clergé et du tiers ; mais M. de la Trémoïlle refusa de la signer ; le 7 mai il s'opposa à la mise en délibération d'une lettre au roi et aux princes du sang ; le 8 mai, il défendit de faire constater son refus par notaires. Le 12 mai, le duc d'Aiguillon ordonna à la noblesse de clore ses séances le 23 ; de là l'avis de l'ordre de la noblesse qu'on publie et qui est l'occasion de cette note. M. de la Trémoïlle refusa de le signer, aussi bien que le journal des griefs (20 mai) ; pour intimider les gentilshommes, MM. de la Moussaye et le Vicomte furent arrêtés et enfermés dans le château de Pierre-Encise ; enfin le 23 mai, la session fut close. Les Etats avaient accordé à la duchesse de la Trémoïlle, 15.000 l. ; à la duchesse douairière, 60,000 l. ; au duc, 55,000 l. ; mais, tenant table ouverte aux gentilshommes pauvres, il avait dépensé 195,000 l. ; son intendant compta 12,000 l. de linge volé, usé, déchiré ; Louis XV dut le gratifier en deux fois de 135,000 l. (A. N. H. 535).

En 1784, le duc de la Trémoïlle demeurait rue Saint-Dominique ; il était maréchal de camp depuis le 3 janvier 1770. — On lit dans les mémoires de la baronne d'Oberkirch, au 2 juillet 1782 : « Nous dînâmes à Vitré, baronnie appartenant au duc de la Trémouille, où » M. le comte du Nord (le tzar Paul Ier), je ne sais à propos de quoi, se mit à parler de » Madame de Montesson; il me semble que ce fut parce qu'elle est bretonne et peu aimée, peu » considérée dans son pays. »

commissaires du Roy ne se sont mêlés de ce qui se fait dans les commissions particulières des Etats; que ce n'est qu'aux Etats mêmes ou à l'ordre dont elles tiennent leurs pouvoirs qu'elles doivent rendre compte de leur travail.

Qu'il seroit du plus grand danger que les commissaires du Roy se servissent du nom de S. M. pour connoître ce travail; que ce seroit ôter les droits sacrés de la confiance et de l'honneur et mettre les commissaires dans l'impossibilité d'obéir ou dans le cas de se déshonorer; que, dans ces circonstances, les Etats, même un des ordres qui les composent, auroient à se plaindre des commissaires de S. M. (ce qui n'est pas sans exemples), ces mêmes commissaires pourroient alors se servir de pareils ordres pour forcer les commissaires de leur montrer leur travail et en empêcher l'effet et étouffer ainsi la voix des plus justes réclamations.

D'après les motifs et les abus certains qui peuvent résulter de pareils ordres, la noblesse a délibéré que l'ordre en question n'étant pas connu par le dépôt qui en devoit être fait au Greffe et qui a été demandé plusieurs fois à M. le duc d'Aiguillon et qu'il a constamment refusé, elle ne peut ni ne doit répondre aux interpellations de M. le duc d'Aiguillon et a deffendu expressément à la commission des grieffs de luy donner d'autres réponses.

Commission des Dix, nommée le 17 février 1767.

MM. Le Gualès, Kersauzon-Coëtanscours, chevalier de Pontual, chevalier de Saint-Gilles-Kersaintgilly, du Cambout de Coislin, de Bégasson du Rox, de Vauferrier, Dufresne de Renac, la Morandais, de Guerry.

Aire (1), *21 Septembre 1768.*

Je vous juge à Serrant, parce que vous m'aviez mandé votre résolution d'y retourner, quelques jours après la datte de votre lettre; d'ailleurs ma sœur vous y attendoit. J'espère que vous y serez revenu avec la satisfaction que vous attendiez des eaux pour la santé de maman. Je suis icy jusqu'à samedy; M. de Talaru (2) m'emmène avec lui à son inspection du régiment de Berwick, à Bouchain (3), d'où je partirai le lendemain ou le lundy pour coucher à Paris. Mon frère (4) et Butler s'y rendront le même jour ou le suivant et je crois qu'après 24 heures de séjour ils s'achemineront vers vous. Ce temps là me suffira à peu près pour fixer l'incertitude du moment de mon départ; celui-ci dépend d'une visite chez M. de Choiseul (5) et de la santé de ma femme (6), relevée de couches le 14 courant; je trouverai indubitablement tout fini.

L'affaire de Corse (7) se démasque entièrement; les édits que M. de

(1) Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

(2) Talaru (César Marie de), marquis de Chalmazel, comte de Chamarande (en Lyonnais), dit le *marquis de Talaru;* né le 8 juin 1725, gouverneur des villes et châteaux de Phalsbourg et de Sarrebourg, en 1750; maréchal de camp en 1750, lieutenant général en 1780; marié en mai 1750 à Marie Justine de Sassenage.

(3) Place forte. (Nord, arr. de Valenciennes).

(4) Le chevalier, depuis vicomte Charles Edouard Augustin de Walsh Serrant; né en 1746, mort en 1820; il avait épousé Julie Pagué de Lugé. Sa descendance est maintenant la branche aînée des Walsh en France et le chef de la famille porte le titre de Comte de Serrant (1904).

(5) Choiseul (Etienne François, duc de), premier ministre de Louis XV, à la fois secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et à la guerre; il conclut le *pacte de famille*, annexa à la France la Lorraine et la Corse, s'opposa au partage de la Pologne; mais en 1770, Mme du Barry le fit exiler à Chanteloup, que Louis XV lui avait donné avec Amboise en 1762. Il avait épousé Louise Honorine de Crozat, marquise de Carman, en Bretagne (1750). En 1784, il demeurait rue de Richelieu, vis-à-vis la rue St Marc; il mourut en mai 1785; il était né le 28 juin 1719.

(6) Renée, fille du marquis de Choiseul Beaupré, mariée en 1766 avec Antoine Philippe de Walsh Serrant.

(7) Le 7 août 1764, un ambassadeur génois avait signé à Compiègne, avec Choiseul, un traité par lequel Louis XV s'engageait à faire occuper par ses troupes les villes du littoral et à pacifier l'île révoltée; M. de Marbeuf, avec 6 bataillons, débarqua à Ajaccio, y laissa La Tour du Pin comme commandant en chef, mit garnisons à Calvi, St Florent, Bastia; il finit par s'entendre avec Paoli. — Le 15 mai 1768, Dominique Sorba, ambassadeur de Gênes, céda à la France les droits de sa république sur la Corse.

Chauvelin (1) y a apportés pour déclarer la souveraineté du Roy, condamner au pillage tous les lieux fermés qui ne se rendroient pas à la première sommation ; mais les mécontens ont eu l'audace de les fouler aux pieds en criant : *Guerra ; guerra ;* Paoli (2), par un manifeste, a convoqué la nation, invoquant Dieu, la Providence, la liberté, toutes les puissances garantes du traité d'Aix-la-Chapelle (3) ; il faut que Paoli compte bien sur lui-même, ou qu'il soit sûr d'assistance étrangère (4).

Nous devons camper comme vous sçavés à Compiègne, l'année prochaine (5), et il y aura plus de soixante Bataillons qui composeront cinq divisions; la nôtre aux ordres de M. de Talaru, sera de douze bataillons à sçavoir : 5, Irlandois ; 1, Bouillon ; 2, Chartres ; 2, Dauphiné ; 2, Penthièvre.

Cela paroist très pacifique, tandis que d'un autre côté il y a beaucoup d'apparences contraires. La rentrée du parlement d'Angleterre (6) devient très intéressante et la tranquillité générale en dépendra. Voilà ma politique.

(1) Chauvelin (Bernard Louis, marquis de), lieutenant général, ambassadeur à Turin et à Gênes, maître de la garde-robe du Roi, mort subitement à Versailles (voir plus loin la lettre du 27 nov. 1773). Il était fils du garde des sceaux et ministre des affaires étrangères qui avait *escamoté* la guerre de la succession de Pologne au cardinal de Fleury. Celui-ci se vengea en lui *escamotant* à son tour la paix de Vienne (1737) et en l'exilant à Grosbois. — Son frère, l'abbé Chauvelin, était renommé pour son inépuisable charité. — En juillet 1768, M. de Marbeuf occupa une partie du Nebbio (ancien diocèse), autour du golfe de Saint Florent, et la province du Cap Corse. M. de Chauvelin survient comme général en chef ; la défaite de MM. de Ludre et de Grandmaison à Borgo (v. plus loin) le déconsidère et amène son remplacement en décembre 1768 par M. de Vaux, qui avait déjà servi dans l'île sous le comte de Maillebois.

(2) Paoli (Pascal), d'abord officier au service de Naples, est nommé dictateur en juillet 1755, par les magistrats suprêmes de la Corse, Clément Paoli, Thomas Santucci, Simon Frediani et le docteur Grimaldi ; confirmé par une consulte nationale, réunie à S[t] Antoine de la Casabianca.

(3) 1748.

(4) L'appui secret de l'Angleterre ; sous la révolution, elle fit de Paoli son vice-roi en Corse. V. Jollivet ; les Anglais dans la Méditerranée ; un royaume anglo-corse (1794-1797). — Paris, Plon, in-18.

(5) Le régiment de Walsh était alors dit de *Roscommon* (précédemment de Rooth). — (Voir son histoire en note de la lettre du 25 mars 1793). — Roscommon est un comté de l'Irlande, dans le Connaught.

(6) Au deuxième ministère de Pitt (lord Chatam), succédait celui de lord North ; le parlement septennal venait d'être dissous ; aux élections nouvelles, le comté de Middlesex élut le démagogue John Wilkes ; de là émeute, tumulte et confusion dans la Cité de Londres.

Paris, 18 Janvier 1769.

[*Le haut du feuillet est lacéré : il y était parlé de la première campagne en Corse, de la défaite du colonel de Ludre* (1) *et de M. de Grandmaison à Borgo (septembre 1768). Les troupes débarquées avaient été fort éprouvées et allaient être renforcées. — Le vicomte Walsh-Serrant* (2) *parlait de son frère, le chevalier, qui désirait un emploi d'aide de camp ; le marquis de Fitz James, l'archevêque de Narbonne (Arthur de Dillon), Monsieur de Roscommon avaient sollicité le duc de Choiseul en sa faveur*].

.... On réunit à Toulon 14 nouveaux bataillons, ce qui fait avec les 24 qui sont dans l'isle 38, et deux légions (3), qui doivent bien certainement réduire les Corses, les ayant déjà divisés; 3ooo d'entr'eux ont été levés par les Français; M. de Paoli, d'après le banquier Bawr, a déjà recours à la fausse monnaie. D'ailleurs il y a beaucoup de troupes en Provence qui n'ont peut estre point d'ordres actuellement, par la seule raison de leur proximité; car nous devons croire, et il est certain que les moyens seront calculés d'après les connoissances que la dernière campagne a fournies et la détermination du Roy de réduire la Corse. Le régiment part de Rocroy le 3o janvier pour arriver le 20 mars à Toulon; les autres ont les mêmes ordres pour arriver tous ou ce jour là, ou de là au 3o. Cependant M. Gayot (4) et le premier commis du bureau des mouvements me dirent

(1) Ludre (Louis-François-Hyacinthe, chevalier, puis comte de), fils de Charles Louis, marquis de Bayon (Meurthe), arr. de Lunéville, puis de Frolois, et de Catherine de Hausen; lieutenant-colonel des volontaires de Soubise, en Corse (1768); cerné à Borgo, par P. Paoli, obligé d'y mettre bas les armes; maréchal de camp au 5 déc. 1781, né en 1741, mort en 1818.

Il était de bonne noblesse lorraine, non des *grands chevaux*, mais des *petits chevaux* avec les Stainville, les d'Haussonville, etc. ; ces expressions, toutes lorraines, ont fait dire *monter sur ses grands chevaux*.

(2) Mon grand père Antoine Philippe Walsh, né à Cadix, janvier 1744, mort en 1817, marié : 1° en 1766, à Renée de Choiseul-Beaupré; 2° à Louise de Vaudreuil (1795), morte à Angers en 1831.

(3) Ne pas confondre l'une de ces deux légions, dite Corse, avec le régiment d'infanterie corse à neuf bataillons, créé le 1er oct. 1769, commandé par Buttafoco, dont il prit le nom; réorganisé par l'édit de Compiègne (août 1772).

(4) Commissaire ordonnateur des guerres.

qu'on pourroit nous arrester du côté d'Aix ; et sur ce que je les priai de demander les ordres de M. de Choiseul sur l'époque du retour des semestriers (1), ils me dirent aussi que ce seroit vraisemblement le premier d'avril ; d'où je compte à vue de pays que mon départ sera de ce jour là au 15, mais certainement pas avant le premier.

Je ne trouvai pas lundy M. le duc de Choiseul à Versailles, il étoit venu icy dans la matinée, sans que nous l'eussions rencontré, parce que nous avions pris le chemin de Vaugirard ; nous dînames, Bulkeley (2) et moi sixième, avec Madame la duchesse de Choiseul (3) ; je regrettay infiniment que M. de Choiseul n'y fût pas : il eût été content de notre reconnaissance et j'aurois saisi ce moment de demander pour mon frère ce qu'il a à cœur et ce que je demanderai la première fois.

Je n'ai pas vu M. de Roscommon à cause du mariage qui se fait à Haute-Fontaine (4) aujourd'huy, mais il ne viendra pas selon toute apparence avec nous, car son régiment est le dernier (5), et il n'y figure que comme colonel ; le commandement entre les colonels ne se règle pas sur leur ancienneté de commission, mais sur le rang des régiments ; il se trouveroit commandé par tous les colonels, quand ils n'auroient que quatre jours de commission. Vous voilà donc informé de notre destination : il ne me reste plus qu'à vous assurer que je ne partirai pas sans vous avoir vu ; je ne puis partager l'éloignement général pour cette expédition : car, encor un coup, l'intérest du marquis de Chauvelin, celui de M. de Choiseul, pour sa propre gloire et l'honneur de la nation, propor-

(1) Soldats envoyés en congé de semestre.

(2) Bulkeley, d'une grande famille anglaise (baronets depuis 1661), alliée aux Fitz-James

(3) Choiseul (duchesse de). – Crozat, marquis du Châtel, lieutenant général (frère du marquis de Tugny, amateur de dessins et d'intailles), épousa en 1722 une fille de Charles Antoine Gouffier, marquis de Heilly, dont Louise Honorine Crozat, marquise de Carman (en Bretagne), mariée le 12 déc. 1750 avec le duc de Choiseul Stainville. A la mort de son mari (1785), elle se retira au couvent des Récollettes de la rue du Bac ; durant la révolution, elle résida dans l'ancien hôtel Dillon, rue Saint-Dominique, nº 1514 ; elle y fut arrêtée et emprisonnée dans l'ancien Couvent des Oiseaux, propriété du marquis du Lau d'Allemans. Délivrée au 9 thermidor (27 juillet 1794), elle languit dans les souffrances, les chagrins, les privations et s'éteignit le 3 décembre 1801 (24 frimaire an X).

(4) Oise, canton d'Attichy.

(5) L'un des cinq régiments d'infanterie irlandaise.

tionneront les moyens aux difficultés et les porteront certainement, si fort au delà du nécessaire, que le succès ne sera pas douteux; la soumission des *Corsaires* (1) deviendra prompte et même volontaire.

Paris, 29 Janvier 1769.

Je vous ai dit tout ce que je sçais de notre expédition de Corse, et je n'y puis rien ajouter aujourd'huy si ce n'est que jusqu'icy mon départ est fixé au 12 mars pour arriver le 20 à Toulon comme le régiment. Je crois que mon frère n'aura pas d'autre party à prendre que de venir me joindre icy. Il n'y a pas de chemin de Tours, ni d'Amboise à Bourges: certainement, point de chevaux de poste; d'ailleurs les grandes routtes sont si mauvaises, cette année cy, mesme celle d'icy à Lyon, à ce que dit l'autre jour M. le prince de Beauvau (2) chés M. le duc de Choiseul qu'il seroit imprudent de se hazarder dans les traverses.

C'est aujourd'huy, à moins d'un nouvel empêchement, que M. de Talaru (3) travaille avec le ministre; je lui ai donné, comme je crois vous l'avoir mandé, un petit mémoire pour le chevalier de Walsh; il seroit très désagréable pour lui d'aller en Corse sans cela; et je n'oublierai rien pour que cela ne soit pas; d'un autre côté, je suis certainement l'homme que ce voyage dérange le plus: à cause de l'époque des couches de ma femme; de

(1) Jeu de mots; il compare les Corses aux Corsaires barbaresques qui écumaient encore la Méditerranée, malgré les galères de Malte.

(2) Charles Juste de Beauvau Craon, alors gouverneur du Languedoc, depuis maréchal de France et membre de l'Académie française.

(3) Talaru (le marquis de), lieutenant général, grand croix de S[t] Louis et maître d'hôtel de la reine en survivance; lors des réformes du comte de Saint Germain, il fut désigné pour commander en Dauphiné; celui qu'on avait surnommé l'*Amour du Militaire*, refusa, afin de n'avoir pas à appliquer les nouveaux règlements; le comte de Périgord fit de même. L'ordonnance sur les coups de plat de sabre causa beaucoup de désertions: « Nous aimons mieux le tranchant », disaient les soldats.

l'augmentation de dépense; enfin il me faut terminer l'affaire à laquelle je me suis attaché (1).

Mon plan seroit de faire donner une procuration par Patrick Walsh de Bath (2) et les deux colonels de Wallis (3) pour se joindre à leur parent le comte de Serrant, dans tous les moyens d'obtenir des instruments propres à montrer *abroad* (4) que sa famille est susceptible d'entrer dans tous les ordres de chevalerie, dans tous les chapitres nobles et dans toutes les prééminences qui exigent une ancienne noblesse. Je crois que cette pièce détermineroit tous les Pairs, dont la moitié d'ailleurs seroit décidée par leurs connoissances et leurs alliances avec nous. Cette pièce auroit d'ailleurs l'avantage d'estre la reconnoissance la plus formelle, sans avoir l'air de certificat, et de ces choses que nous ne sommes pas faits pour demander; peut estre qu'à force de recherches il seroit possible de trouver la pièce que l'on demande sur Jacques et Marguerite sa femme (5). Voilà ce que l'expédition de Corse dérange; car je vous avouerai que j'allois me livrer tout entier à la suite de cette affaire que je ferai certainement triompher des petitesses et des ridicules qu'on m'oppose.

Paris, fin de Février 1769.

Un peu de paresse ne me laissa que le tems de m'habiller fort précipitament pour estre à Versailles à l'heure du lever. Je n'y trouvai rien de fait sur mon frère encor; il attend, ainsi que Whyte, la retraite d'un de nos capitaines, dans le portefeuille.

Notre général est enfin déclaré; c'est M. de Vaux (6). Je dînai avec lui

(1) Admission des Walsh Serrant dans la noblesse française.

(2) Patrick Mark, frère du premier comte de Walsh Serrant, né à Saint-Malo en 1701, mort en 1790, marié avec Marie Anne de Cranisborough (de Morlaix).

(3) Wallis, branche des Walsh, établie en Autriche.

(4) De loin.

(5) Jacques Walsh de Ballynacooly, marié avec Marguerite, fille de Thomas Walsh de Carrickmines; il serait venu de Kinsale en France, en 1690.

(6) Noël de Jourda, comte de Vaux, maréchal de France (1783), né en 1705 au château de Vaux (Haute-Loire), mort en 1788 à Grenoble; un obélisque lui a été érigé en pleins champs, à Paray, près Wissous (S.-et-O.).

dimanche chez M. le duc de Choiseul, et il reçut nos compliments. On avoit dit que M. de Bourcet (1) seroit aussi employé comme lieutenant général. Vous connoissés sa réputation pour le coup d'œil, les positions, et tout ce qui intéresse un parfait maréchal des logis; là dessus, j'avois pensé à lui donner mon frère, et M. de Maillebois (2), dont il est l'élève et l'ami, s'en étoit chargé; mais il m'a répondu, ce soir, que M. de Bourcet n'y viendroit que pour un moment, apparamment pour quelques reconnoissances, et pour asseoir avec le général le plan de campagne.

Ma femme écrira demain en conséquence à M. l'Archevêque de Cambray (3) pour le prier de proposer le chevalier à M. de Vaux, qui a déjà affluence d'aides de camp. Ainsi, il ne faut pas que le chevalier parle de cette tentative, jusqu'à ce qu'elle ait succès, ce qui sera sûrement si M. de Cambray s'y prête de bonne grâce.

Je n'oublierai rien pour que la commission de capitaine suive aussi. Je suis bien impatienté, comme vous l'êtes tous à Serrant, sur cet objet; mais le chevalier a cela de commun avec beaucoup d'autres, qui sont comme lui dans le portefeuille; tous les arrangements en la Corse pour un nouveau général, les combinaisons du plan de campagne, l'attirail de guerre, les subsistances qui étoient nulles l'année passée, l'argent nécessaire, etc., ont été les préoccupations du ministre depuis quelque temps. Je partirai le 9 ou le 10 mars.

Les cardinaux vont se réunir en conclave pour donner un successeur au pape Clément XIII (4) : on ne sçait si le cardinal de Choiseul (5) sera rétabli de la petite vérole qu'il vient d'essuyer à Nancy; on dit que le cardinal de Bernis (6) a la goutte à Alby : pour les autres, ils ne peuvent pas y aller.

Il y a des gens qui croyent que si les Jésuites ont du crédit à Rome,

(1) Pierre Joseph de Bourcet, ingénieur, lieutenant général (1762), né à Usseaux, dans la vallée de Pragelas (Piémont), en 1700, mort en 1780.

(2) Yves Marie Desmarets, comte de Maillebois, lieutenant général, né en 1715, mort à Liège en 1791.

(3) Léopold Charles de Choiseul Stainville, archevêque de Cambrai (1764-1774).

(4) Mort le 3 février 1769.

(5) Antoine Cléradius, cardinal de Choiseul Beaupré, archevêque de Besançon (1754-1774).

(6) Ancien ministre des affaires étrangères; le *Pigeon pattu* de Madame de Pompadour; *Babet-la-Bouquetière*, de Voltaire.

l'élection sera faite (1) avant que les cardinaux étrangers et les instructions des couronnes soient arrivés pour éviter à touttes les combinaisons qui naîtroient des démeslés relatifs à l'Infant de Parme (2).

Il n'y a rien de nouveau; le chevalier et Butler feront bien d'arriver le 15 mars; s'ils m'envoyent un état de leur route, je leur écrirai, dans quelque ville voisine de la Provence, l'endroit où le commandant de la province aura cantonné le régiment qui n'arrivera à Toulon qu'à la veille de s'embarquer. Je me suis adressé à titre d'ancienne connoissance de la Flèche (3), au jeune W... à Marseille pour m'acheter deux mules, un petit cheval de montagne, et me retenir deux hommes. Voilà tout mon équipage, quelque borné qu'il soit, tout ce que disent les gens revenus de ce pays-là, m'effraye pour la dépense de cette campagne.

Toulon, 25 Mars 1769.

Voici tous les détails de mon voyage jusqu'icy, et l'attente où nous étions de nous embarquer le 27 suivant, avec la destination de M^r^ de Rochechouart (4) et des intendans de terre et de mer. Mais le régiment n'auroit pas eu le tems de faire ses réparations; après une aussi longue routte il avoit besoin d'un cantonnement; en soupant à Lyon avec M. de Vaux, celui-ci me donna l'assurance de la plus parfaite inaction jusqu'aux derniers jours d'avril. Ainsi des représentations m'ont été

(1) Elle fut faite contre eux; puisque la Compagnie, bannie en France depuis 1767, fut supprimée par Clément XIV (Ganganelli), le 21 juillet 1773.

(2) Ferdinand, duc de Parme, fils de l'infant don Philippe, frère de Charles III, roi d'Espagne, marié à l'archiduchesse d'Autriche Marie Amélie.

(3) Collège fondé en 1603 par Henri IV, pour les Jésuites; depuis l'expulsion de la Compagnie, le collège préparait à l'Ecole Militaire de Paris; il eut alors pour élève, la Tour d'Auvergne, *premier grenadier de France.*

(4) Rochechouart-Mortemart (François Charles, comte de), lieutenant général, gouverneur de l'Orléanais, né le 27 août 1703, marié le 13 déc. 1728 avec Marie Françoise de Conflans d'Armentières (mort en 1764).

permises près de tout le monde, que j'ai bien disposé en ma faveur avant la venue de M. de Vaux ; ce général, arrivé avant-hier, a décidé hier matin que nous serions versés dans la division d'Aquitaine et de Bourgogne comme nous devions l'estre d'abord ; elle ne partira que vers le 10 ou le 12 avril ; elle vient, comme nous, du nord de la France.

Nous aurons ainsi un peu plus de temps à nous reconnoistre : je l'aurois passé plus volontiers à Paris, si j'avois prévu ce délai. Nous apprenons que la Consulte (1) s'est enfin rendue aux désirs de Paoly, en prenant la résolution de continuer à se défendre. Nous verrons ce qu'opérera là dessous notre entrée en campagne. J'ai trouvé icy deux mulets, un petit cheval comme ceux que mon oncle a souvent menés à Serrant, un muletier et un fricasseur qui m'ont été envoyés de Marseille, avec une douzaine de bouteilles de Malaga en présent. J'ai écrit en conséquence, et j'ai mis dans ma lettre que Touston et Baur (2) m'ayant adressé à mon arrivée une lettre de crédit sur M. Audebert, je n'en ferois point usage avant de sçavoir leur commodité sur cette matière ; je juge que les espèces sont rares, parcequ'on m'a répondu de m'en servir.

Nous n'avons point reçu encor les commissions de capitaines commandants. Je ne serois pas étonné que le ministre qui vouloit donner la compagnie de Taafe au chevalier, ne le nommât à une de ces places, à moins que M. de Sarsfield (3), qui seroit le souffrant, ne l'en empeschât. Il se pourroit ainsi décider pour la commission à la suite. Quelques jours de plus à Paris auroient fait du bien à cette affaire ; mais les bureaux me faisoient craindre notre embarquement pour la première journée : notre situation sur le bord de la mer et les arrangements de M. de Rochechouart nous y avoient destinés ; l'ordre avoit été reçu d'embarquer tous les équipages aujourd'huy 25 ; et cela eust été exécuté sans mon arrivée.

Il ne s'est rien passé en Corse ; sauf le bruit d'un complot contre nos

(1) Paoli assembla une consulte au couvent de Casinca (canton de Vescovato) ; en se séparant, le 27 avril 1769, elle résolut à l'unanimité de résister jusqu'à la mort ; le premier tiers d'une levée en masse fut appelée sous les armes.

(2) Banquiers.

(3) Le vicomte de Sarsfield, lieutenant général, du 5 déc. 1781 ; souvent cité dans cette correspondance.

quartiers : c'est un horrible projet qui a existé; avec ces gaillards là, il faut rester sous la tente, le pouce sur la gâchette; alors on n'a rien à craindre de leur perfidie, ni de leurs forces réunies.

Le chevalier monte une garde aujourd'huy; il trouve, comme moi, que ce délay nous donnera le temps de faire nos affaires.

Mon équipage avance, parce qu'il est fort leste; tout ici est au feu; avant d'avoir le pied dans le vaisseau, la moitié de ma lettre de crédit sera absorbée, je l'ai reçue la veille de mon départ, fort tard; le petit Touston s'est donné l'air de la restreindre à la moitié de ce que j'avais demandé à tout hasard. Il auroit pu voir qu'indépendamment des 2,400 l. que je laissois à ma femme, avec 50 louis dans sa poche, les 12,000 que je demandois n'étoient que le reste de ma pension jusqu'au mois de janvier; ce crédit étoit calculé sur ma pension, non sur leur bourse.

Toulon, 31 Mars 1769.

Nous partons le 3 avril; si nous avons la permission que le vent refuse à M. le comte de Vaux et au régiment de Champagne embarqué depuis lundy 27. Je n'ai à vous mander que les résolutions prises à la grande consulte de Casinca (1) les 15, 16 et 17 mars :

Que tout homme en état de porter les armes de 16 à 60 ans sera prest à marcher dans huit jours avec 40 coups à tirer.

Que toutes les milices seront également prestes à marcher au premier ordre du général; qu'il y en aura un tiers constamment sur les frontières des provinces où l'ennemi descendra; ce tiers sera régulièrement payé; les deux autres tiers siégeront dans l'intérieur de l'isle, jusqu'à ce que le général en ordonne autrement.

Qu'il sera suppléé, suivant les circonstances, par le général, au besoin d'armes et de munitions, l'isle en étant suffisamment pourvue.

Que les bestiaux seront retirés des provinces où l'ennemi descendra, et

(1) Voir la lettre du 25 mars, en note.

qu'on ne pourra prétendre aucune taxe pour leur pâture. Que les personnes qui ont eu cy devant des employs civils ou militaires sont tenues à se rendre auprès du général.

Que les ecclésiastiques n'ayant point charge d'âmes, seront par préférence chargés des postes importants dans l'intérieur, afin de porter plus de monde contre l'ennemi.....

Ce règlement finit par l'expression de la joye avec laquelle le peuple a pris ces résolutions; au moyen de cette résistance on gagnera assés de tems pour que S. M. T. C. voye l'injustice de cette guerre, ainsi que les droits cy devant reconnus, dont elle n'avoit pas dédaigné de se déclarer protecteur (1).

Ce règlement est la preuve que Paoly et les enthousiastes ont prévalu; reste à sçavoir si cet ascendant suffira pour faire abandonner la récolte au mois de mai, temps où M. de Vaux commencera à opérer.

Je n'ai point encore reçu les commissions des compagnies vacantes, des capitaines commandants et des employs à nommer; je ne puis donc renouveler la demande de mon frère. Nous n'avons point eu de lettres de vous, ni de Serrant. Ainsi j'imagine que nous en trouverons en Corse.

Nous avons eu la visitte de notre ancien camarade de collège (2) actuellement à Marseille; je lui ai donné à dîner; il est party le jour de son arrivée, content de nous, à ce qu'il m'a paru.

Assurez bien ma mère que nos opérations là-bas se feront par nos grenadiers et chasseurs; on prendra les mesures pour que rien ne soit hazardé, et que la dignité du Roy ne soit pas compromise; les Corses prendront dès la première occasion la confiance qu'ils avoient prise l'année dernière.

(1) De 1738 à 1741, et de 1749 à 1752, des troupes françaises avaient occupé la Corse, pour la défendre contre les Génois.

(2) De la Flèche.

Barbaggio (1), *15 Avril 1769.*

Vous ne deviés pas douter de mon attention à surmonter les obstacles que met entre notre correspondance l'élément maritime. Jusqu'icy, je n'ai, ni en faits d'hostilités, ni en préparatifs, aucune satisfaction pour votre curiosité. J'apprends dans ce moment par le marquis de Laval (2) que M. de Vaux l'envoie à S^{t} Florent (3), sur l'avis donné cet après-midy, de l'arrivée du convoy d'Aquitaine ; il avoit été aperçu par la sentinelle de mon clocher ; le régiment Dauphin, qui est à Toulon, va venir nous renforcer : nous aurons ainsi 32 bataillons et 2 légions légères, 8 bataillons dans la partie d'Ajaccio (4) et le régiment de Bourgogne à Calvy (5).

Milord Pembroke (6) est à Murato (7) auprès de Paoly : il a écrit avant hier au duc de Lauzun (8) pour demander un passeport afin de venir à Bastia et de s'y embarquer ; il a avec lui le chevalier Gray, gentilhomme anglais, et un fameux peintre d'Italie qu'il a emmené pour peindre Paoly. Je le verrai surement à son passage, le connoissant, ainsi que sa femme, de Londres et de Paris.

On ne me mande rien de Paris, pas même ce que les politiques disent de nous. Il ne faut pas se fier aux Gazettes d'Hollande, qui font livrer des batailles toutes les semaines, sans qu'il y ait eu un coup de fusil. Je pars

(1) Entre Saint-Florent et Bastia, dans l'ancien Nebbio, non loin du col de Téghime.

(2) Guy de Montmorency Laval, depuis duc et maréchal de France, né en 1723, mort en 1798.

(3) Port sur le golfe de ce nom.

(4) Alors, capitale de la province d'*au delà des monts ;* siège d'un évêché.

(5) Aujourd'hui sous-préfecture sur le golfe de ce nom.

(6) Les Anglais, comme ils le firent encore durant la Révolution, poussaient Paoli à la résistance. — Gray (Thom.), poète, né en 1716, mort en 1771.

(7) Canton de l'arrondissement de Bastia, pris par le Corse Colle sur le général Grandmaison en 1768.

(8) Armand Louis de Gontaut, duc de Lauzun, puis de Biron ; il se signala durant la guerre d'Amérique ; fut député à la Constituante, général aux armées du Nord et du Rhin (1792) ; né en 1747, décapité le 31 décembre 1793.

demain de bonne heure pour aller faire reconnoistre M. de Mahony (1), capitaine de nos grenadiers à Oletta (2), où sa compagnie se trouve détachée.

Barbaggio (3), 19 Avril 1769.

Je feray point usage de votre lettre de change, j'ay encor 6 l. dans ma poche; mon frère me doit deux ou trois louis; lorsqu'il ne m'en devra plus, il m'en fournira selon mes besoins; à moins de circonstance imprévue, ma dépense sera trop bornée pour me servir d'une lettre aussy considérable sur Marseille. Nous sommes dans la plus grande inaction; elle peut même continuer jusqu'au mois prochain. On ne dit rien au quartier général; mon frère, qui étoit hier à Bastia, n'a rien rapporté. Nous avons reçeu icy les Gazettes de Leyde; elles sont incroyables dans leurs articles sur ce pays-ci. Je viens d'y lire qu'il y avoit eu récemment une action à Oletta (4), où il y auroit eu des pertes de part et d'autre; il n'en est pas un mot; tous les jours on y tire 7 ou 8 coups de fusil, à quatre ou cinq cents pas, de part et d'autre, voilà les affaires que grossit la gazette; rien n'est encor plus faux que l'attaque d'Olmetta (5), d'où nous aurions été repoussés pour la troisième fois. Quand nous aurons besoin de ce poste, nous le prendrons fort aisément, comme les trois quarts de l'isle.

Les commissions nous sont arrivées hier; il n'y est pas question de moy. Il m'ennuye cependant d'estre icy avec mon grade. Mon frère va écrire à

(1) Descendant d'un colonel irlandais au service de France et d'Espagne (1707-1708).

(2) Canton de l'arrondissement de Bastia, dans les montagnes.

(3) Du chevalier Walsh.

(4) Ancienne piève de la province de Bastia; dans le Nebbio.

(5) Olmeta-di-Tuda, près d'Oletta.

M. le duc de Choiseul, à la duchesse, au marquis de Choiseul-Beaupré. Cela pourroit me procurer une commission pendant la campagne, si l'abbé d'Arvillars (1) vouloit se remuer ; mais comment y compter ?

Barbaggio, 29 Avril 1769.

Touttes les troupes sont sous la toile depuis hier, mais elles forment autant de camps qu'il y avoit de cantonnemens et de garnisons. Le régiment (2) est campé avec La Marck et le Royal-Italien dans une petite plaine sous Barbaggio. Ce mouvement général a fait sortir les troupes des garnisons qu'on a renforcées d'une trentaine d'hommes jeunes et foibles par bataillon; ainsi se prépare la concentration du lundy, premier mai.

M. de Vaux ira ce jour là avec son quartier général et le corps d'armée à Oletta. La division de M. de Marbeuf (3) occupera un camp en avant de Biguglia, sur le Bevinco (4). M. de Vaux a eu l'honnêteté de me faire écrire hier par le maréchal général des logis (5), pour me demander si je voulois suivre la même destination que le régiment de Bulkeley, attaché à la division de M. de Marbeuf, ou si je voulois rester au corps de l'armée. Ma réponse a été que je desirois estre où l'on serviroit ; d'anciens préjugés en feroient peut-estre préférer au régiment de n'estre point séparé de

(1) ARVILLARS (M. d'), abbé de Longvilliers (ordre de Citeaux), au diocèse de Boulogne, depuis 1765 ; ami du duc de la Trémoïlle, il remania les constructions et les parterres d'Attichy.

(2) De Roscommon.

(3) Louis, comte de Marbeuf, né à Rennes en 1712, mort à Bastia en 1786. Il était parent de l'amiral comte d'Aché, qui lutta contre les Anglais dans les mers de l'Inde, à la fin de la guerre de Sept Ans. Il réorganisa la Corse après la conquête et fut le protecteur de la famille Bonaparte. Il obtint une bourse pour le jeune Napoléon Bonaparte et le fit entrer à Brienne en 1779. — Charles Marie Bonaparte, père de Napoléon Ier, combattait en 1769 pour Paoli ; sa femme, Letizia Ramollino, le suivait à cheval dans les montagnes, quoiqu'enceinte de l'empereur ; elle faillit se noyer dans le Liamone. — De retour à Ajaccio en juin 1769, elle se rendait à la cathédrale, le jour de l'Assomption, quand elle fut prise des douleurs de l'enfantement et mit son fils au monde sur un tapis représentant les batailles de l'Iliade.

(4) Biguglia, petit village près l'étang de ce nom ; dans celui-ci se jette le torrent de Bevinco, qui traverse les gorges de Lancone.

(5) M. de Bourcet.

Bulkeley ; quant à moy particulièrement, je desirois servir sous les yeux du général et partout où il y auroit activité. Le résultat a été de nous mettre à la division de M. de Marbeuf. Le marquis de Laval, qui sollicite d'y estre en sa qualité d'aide maréchal des logis, m'en fait compliment, parce que nous n'y serons que 3 ou 4 colonels, sans officiers généraux. D'ailleurs, il paroist que le corps a pour objet d'attaquer de front la Casinca (1), pendant que M. de Vaux la prendra à revers ; l'injure reçue à Borgo sera vengée par la prise et la destruction de Borgo.

Camp de Sant'Angelo (2), 3 mai 1769.

Je suis revenu hier de Corte (3), où la curiosité de voir M. de Vaux m'avoit mené avant-hier. Il y a près de dix-huit lieues et des passages où un homme militaire et décidé eût opposé de grandes difficultés : Vous sçavés combien peu on en a trouvé ; Corte est situé sur le Tavignano (4), un torrent à peu près aussi considérable que le Golo ; il y reçoit la petite rivière de Restonica ; son château est sur un roc assez escarpé ; il y a sur les bords du Tavignano une petite plaine où campe l'armée ; au bout est la ville de Corte, qui n'est pas digne d'estre comparée tout à fait à Ingrandes (5). Ce qu'on appelle le Palais (6) où habitoit Paoly est une assés bonne maison qui contient quelques appartements honnêtes, aux deux côtés d'une assez grande salle des gardes. Ils sont meublés en damas vert et cramoisi, sans tapisseries sur les murailles qui sont simplement blanches. La chambre, où Paoly avoit étably un dais très richement brodé

(1) Contrée au nord du Fium'Alto, dans le canton de Vescovato.

(2) Chapelle et pèlerinage, sur la route de Corte à Ponte alla Leccia.

(3) Corte, au centre de la Corse, capitale de Paoli, dont la maison s'y voit encore ; mais il est né aux environs, à Morosaglia ; le sceau du gouvernement de la Corse sous Paoli est aujourd'hui au médaillier d'Avignon.

(4) Il se jette dans la mer, près des ruines d'Aléria.

(5) Maine-et-Loire, canton de Saint-Georges-sur-Loire.

(6) C'est aujourd'hui le tribunal ; Paoli y résida de 1755 à 1769.

et galonné, avec les armes de la Corse (1), étoit entourée de fauteuils de damas galonné d'or; voilà toutte la magnificence. J'ai couché dans un de ses lits de réserve, pour les étrangers, qui sont d'indienne très-jolie, M. de Vaux ayant bien voulu me loger. J'ai vu les instruments de la liberté, au nom de laquelle Paoly donnoit des loix; par exemple, les cachots, des plus affreux; le fauteuil où on étrangloit sans cérémonie les malheureuses victimes de son ambition, les chausse-trappes qui tenoient lieu de fers aux pieds....

Paoly est toujours à Vivario (2) avec 60 moines, 140 déserteurs françois et quelques malheureux, sans feu ni lieu. M. de Vaux fait demain un mouvement sur lui avec les régiments de Champagne, Aquitaine, la Marine, Ettingen, et les volontaires de l'armée. Il campera à Venaco (3) et le 5 il marchera vers Vivario d'où il se dirigera les jours suivants sur Bocognano (4) pour donner la main à M. de Narbonne (5). En conséquence de ce mouvement et pour couper la retraite à Paoly, la légion de Lorraine, aux ordres de M. de Viomesnil (6), et 900 grenadiers ou chasseurs avec ceux de M. de Caupenne sont partis ce matin de notre camp particulier, pour se porter dans la journée d'aujourd'huy ou de demain à Prunelli (7), au delà du Fiumorbo et faire ensuitte sur Ghisoni (8) ou Porto-Vecchio (9) les mouvements qu'exigeront la retraite de Paoly et le projet de le prendre.

Notre position devenant fixe icy, j'ai sollicité M. de Marbeuf de me permettre d'aller, comme lui, avec M. de Viomesnil; mais il m'a constamment refusé en m'objectant la règle contraire et la possibilité que mon corps marchât. Le chevalier a voulu y aller ainsi que tous nos volontaires, il m'a forcé la main, et je l'ai lâchée d'autant plus que ce

(1) D'or à la tête de Maure de sable, dentée et tortillée d'argent.

(2) Gatti-di-Vivario, commune de Venaco.

(3) Chef-lieu d'une ancienne piéve; auj. Serragio di Venaco (arr. de Corte).

(4) Canton de l'arr. d'Ajaccio, sur le torrent du Bronco.

(5) François, vicomte de Narbonne Pelet, lieutenant général.

(6) Antoine du Houx, baron de Vioménil; plus tard il lutta avec les Polonais contre les Russes, lors du partage de 1772; lieutenant général au 13 juin 1783.

(7) Prunelli-di-Fiumorbo (arr. de Corte).

(8) Sur les bords du Casapietrone et les flancs du Monte Calvi (arr. de Corte).

(9) Au fond du golfe de ce nom (arr. de Sartène).

détachement ne se réduit pas à une simple promenade et à rencontrer Paoly seul et fugitif vers Porto Vecchio. Le peu de coups de fusil, qui pourroient, contre toutte apparence, se tirer, seroient comme tous ceux qu'on a entendus, à 4 portées de canon; l'objet de cette marche est de prendre Paoly et de l'embarrasser dans sa retraite vers Porto Vecchio où ont débarqué un baron de Grothaus, officier hanovrien. avec un comte Italien, qui sont à Vivario; si le détachement réussit, il pleuvra des grâces sur lui comme à l'affaire de Ponte-Novo (1) et en d'autres circonstances, sans risques et sans difficultés. Nous avons sur les côtes des chebecs et des felouques (2) qui surveillent la fuite de l'ancien général des Corses, dont le sort sera décidé dans la semaine, quand, après s'être embarqué il sera pris ou livré à nos troupes; pour des succès ou de la résistance, il ne peut plus s'en promettre l'apparence.

Ainsi, voilà nos opérations à la fin. Je les crois consommées pour le 15; je regrette de n'avoir pas été le maître d'aller au détachement de M. de Viomesnil; pour peu qu'il eût ici de l'utilité, on m'en auroit sçu gré; M. de Vaux m'eût fait tenir compte de ce que j'y aurois été de pure volonté; mais M. de Marbeuf l'a absolument refusé et M. de Vaux le sçaura ce soir, en même temps on lui dira que mon frère y avoit été comme officier volontaire et surnuméraire. J'ay équipé le chevalier, je lui ai donné un de mes chevaux et j'ai garny ses cantines.

(1) Sur le Golo, hameau de la commune de Canavaggia. Le comte de Vaux, ayant concentré ses troupes dans le Nebbio, refoula Paoli de Murato sur le Golo (3 mai 1769); les jours suivants, il attaqua simultanément Paoli à Rostino, Gaffori à Lento et Giocante Grimaldi à Canavaggia; il obligea ces trois chefs corses à se replier sur Ponte Novo; les Prussiens, à la solde de Paoli, barrèrent le pont aux fuyards; ce fut, pour la France, la revanche de la défaite de Borgo (9 mai 1769).

(2) Navires légers, à voiles latines, propres à la Méditerranée.

Camp près le pont de Bevinco (1), 4 mai 1769.

Je profite du retour d'un courrier de M. le duc de Choiseul pour vous donner plus tost de nos nouvelles et vous rendre compte de notre position. M. le comte de Vaux s'est mis en mouvement le 1er mai pour occuper avec 23 bataillons et les légions de Lorraine et de Soubize un camp dont la droite s'étend vers les hauteurs de San Pietro (2) et la gauche est appuyée à une hauteur sous Oletta. M. de Marbeuf est venu occuper ce camp cy le même jour avec le régiment de Soissonois, la Marche et Bulkeley ; et nous l'avons joint le 2. Nous avons à une demie lieue derrière nous Biguglia (3) et nos gardes du camp sont sur le Bevinco. L'objet de cette position est vraisemblablement de menacer Borgo et la Casinca et de garder la gorge d'Olmetta (4) par laquelle les ennemis pourroient se retirer. Notre premier mouvement dépendra de celui de la grande armée et pourra estre combiné de manière à avoir lieu en même temps pour leur faire une bonne réception dans leur retraite, après que M. de Vaux les aura délogés. Ils occupent les villages en avant de son camp, et je crois qu'ils projettent de résister principalement à Olmetta dont il ne sera pas difficile de les chasser. Après ce premier coup bien appuyé, je suis convaincu que nous ne les verrons que comme des troupeaux de moutons; je le conclus de leur caractère, de leur manière de faire la guerre, de l'appareil qu'on leur montre, bien différent de celui de l'année dernière et des preuves que j'ai acquises icy de tout ce qu'il y avoit à rabattre des choses auxquelles la campagne passée avait donné lieu dans les conversations sur le continent. Je crois que M. de Vaux pourroit bien s'ébranler demain matin.

(1) Sur le torrent de ce nom, qui se jette dans l'étang de Biguglia.

(2) Santo Pietro di Tenda, canton de l'arrondissement de Bastia.

(3) Bourgade insalubre, sur l'étang du même nom.

(4) Olmeta di Capo Corso (canton de Nonza).

Borgo (1), 5 Mai 1769.

Je vous écrivis hier en vous rendant compte de notre position, mais je ne voulus pas vous annoncer, qu'en finissant ma lettre je venois d'estre commandé pour marcher à la tête d'un détachement de 300 grenadiers et chasseurs, et de 200 hommes de la légion de Soubize; je n'en sçavois pas alors l'objectif; et je le croyois plus rapproché du mouvement que M. de Vaux devoit faire ce matin. L'instruction de M. de Marbeuf me le fit connoistre au moment du dîner, et je party à 3 heures du pont du Bevinco pour marcher dans la plaine qui s'étend de Biguglia au Golo, en côtoyant les hauteurs, afin d'examiner les mouvements de l'ennemy et principalement dans ce village que je devois dépasser pour exciter la perplexité et lui faire croire que j'allois dans la Cazinca (2). Dans ce double objet je m'approchai d'assés près pour qu'il me saluât de 7 coups de canon qui dépassèrent de beaucoup ma colonne; et quoique mon instruction ne portât pas d'aller jusqu'au Golo, je fus jusqu'à la rive droite, c'est-à-dire que je parcourus trois lieues en avant de notre camp pour que la nuit dérobât mon retour, que je réussis en effet à cacher en me jettant beaucoup sur ma droite et en gardant le plus grand silence. Je rentrai, à 3 heures du matin, au camp que M. de Marbeuf avoit étably après la sortie de mon détachement, à quelques pas au-dela du Bevinco; je fus de nouveau commandé à 4 heures et demie pour faire son avant-garde qui étoit de 600 hommes; j'ai parcouru, ce matin encor, le même terrain et j'ai conduit mon détachement, après avoir reçu un second salut de six coups de canon, jusqu'au Golo, tandis que le corps de la division restoit à peu près à la hauteur de Borgo. Deux ou trois cents hommes sont venus sur la rive droite par la plaine. J'ai marché avec deux compagnies de grenadiers, en laissant à quelque distance le reste de mon détachement pour me soutenir afin de les attirer de mon côté, tandis que 50 dragons de la légion de Soubize qui avoient passé à gué les pourchasseroient dans la

(1) Voir les lettres précédentes pour les noms des lieux.

(2) Région montagneuse et boisée, au-dessus d'une plaine malsaine, marécageuse, inhabitée.

plaine. Un peu trop de précipitation de la part des dragons, qui se sont montrés trop tost, leur a donné le temps de se mettre à couvert, mais il est impossible de courir, comme je les ai vus courir et de charger, avec plus de célérité et d'ardeur que les dragons; ils n'ont pu atteindre que les derniers dont ils ont sabré huit ou dix; ils ont perdu un officier. Cette troupe dispersée par l'apparition des dragons, qu'ils craignent excessivement, nos détachemens se sont reposés et nous avons entendu clairement une canonnade très vive de M. le comte de Vaux que nous avons jugée sur Murato (1), et qui avoit commencé à 9 heures; elle a fait craindre aux Corses de Borgo d'être enfermés entre lui et M. de Marbeuf qui (par le mouvement qu'il m'avoit fait faire hier et par celui qu'il faisoit lui-même aujourd'huy) pouvoit leur faire croire qu'il vouloit les tourner; en conséquence, les mille hommes qui étoient icy se sont retirés et ont évacué le village d'où un homme est venu, avec un drapeau blanc, à une escouade que j'avais sur mes flancs, pour donner à M. de Marbeuf cette nouvelle; il m'a envoyé sur le champ avec six compagnies de l'avant-garde que je commandois pour en prendre possession, ce que j'ai fait avec d'autant plus de facilité qu'il n'y avoit pas un chat. J'y ai trouvé une pièce de 4 livres de balles enclouée, une à la Biscaye (2), deux obusiers et un mortier; des retranchemens dans les églises, les maisons et autour de l'endroit même. Cette destination, qui m'a éloigné pour le reste de la journée du général, m'empêche de vous mander les nouvelles de l'attaque de M. de Vaux, mais il me paroist par l'attention que j'ai portée à son feu et par ce que me disent les gens du village, que Murato a été pris et que c'est ce qui a déterminé les Corses à abandonner ce village. J'imagine qu'au premier mouvement j'en sortirai. Je mande à mon frère d'aller trouver l'aide de camp de M. de Marbeuf et d'ajouter à cette lettre ce qu'il sçaura des opérations d'aujourd'huy dans le Nebbio (3).

(1) Canton de l'arrondissement de Bastia.

(2) Pour lancer des biscaïens.

(3) Région comprenant les cantons de Saint-Florent, Oletta, Murato, San Pietro di Tenda et le désert des Agriates.

Sous Borgo, 8 Mai 1769.

Je suis rentré hier à la division de M. de Marbeuf, comme je lui avois demandé, pour n'estre pas laissé derrière à son premier mouvement, pour lequel il attend des nouvelles de M. de Vaux : ce sera pour passer le Golo.

Les Corses n'ont tenu nulle part dans la journée du 5. Paoly, étant en personne à Murato, leur donna cet exemple aux premiers coups de fusil : se voyant abandonné sur ce point par leur général, ils ne pensèrent qu'à le suivre; il ne s'en fallut que très peu que Paoly ne fût atteint lui-même par les volontaires de l'armée et il ne se sauva qu'en abandonnant son cheval.

Les intelligences que j'eus hier avant de quitter Borgo, m'apprirent que nous étions maitres de Lento et on vient de dire à M. de Marbeuf que la position de M. de Vaux hier soir étoit entre Lento et Canavaggia (1), d'où je présume que la canonade qu'on entend aujourd'hui est à Ponte-Novo, où je l'ai sçû par des gens qui sont venus me faire leur obéissance à Borgo, entr'autres Clemente Paoly, frère du général. Pour lui, il est à Rostino, qui est en arrière. Il est inconcevable que ces gens là ayent abandonné une aussi grande étendüe de terrain et principalement Borgo qu'ils avoient excessivement fortifié et où ils avoient 7 bouches à feu qui formoient la principale artillerie de la Corse. Dans leur précipitation, ils laissèrent une lettre de Paoly, du 5 au matin, qui leur mandoit d'y tenir. Cette lettre m'est tombée entre les mains, ainsi que le conseil de guerre qu'ils tinrent pour y démanteler et évacuer Borgo où ils avoient 980 hommes, sans compter 150 ou 200 qu'ils me montrèrent la veille sur les hauteurs des environs. Ce poste eût pu défendre la position avec grand succès et coûter beaucoup à nos troupes, avant qu'elles eussent pu s'en emparer.

(1) Bourgs du canton de Campitello, dans les montagnes.

Camp sous Borgo, 13 Mai 1769.

Nos troupes sont dans la même position qu'elles avoient lors de ma dernière lettre. Le quartier général de M. de Vaux est à Lento, ayant des corps en avant de lui, sur Ponte-Novo, et sur sa droite à Pietralba (1), qui s'est soumis à l'approche de M. de Boufflers (2) et qui est la clef et le débouché principal de la Balagne (3). M. de Marbeuf est toujours, comme vous l'a d'abord indiqué la date de ma lettre, sous Borgo; il lui arrive aujourd'huy un renfort composé de la légion de Lorraine et de deux bataillons d'infanterie : il ne s'est rien passé à sa division, depuis que je vous ai écrit, sauf la brûlure du couvent de Lucciana (4) dont les moines ont pris les armes et qu'ils avoient abandonné pour suivre les Corses rebelles, et celui du village de Vignale (5), à une demie-lieue sur la rive droite de Borgo; parce qu'ayant été sommé, il n'est point venu à l'obéissance. Du côté de M. de Vaux, je vous ai déjà informé qu'il s'étoit avancé jusqu'à Lento sans aucune résistance; mais, le 8, à une heure après midy, les Corses, au nombre de deux mille, passèrent le Golo et vinrent attaquer les postes des volontaires de l'armée avec d'autant plus de vigueur que Paoly avoit placé, derrière un retranchement, à Ponte-Novo, la compagnie allemande pour tirer sur ceux qui reviendroient. La fusillade fut fort vive et M. de Vaux ordonna d'abord aux volontaires de l'armée de se replier; mais ayant fait marcher ensuitte M. d'Escouloubre avec les grenadiers et chasseurs, les Corses furent totalement défaits et forcés de repasser le Golo, où ils furent obligés de détruire la plus grande partie de la compagnie allemande, qui s'opposoit à leur fuite par le feu de la mousquetterie. Leur perte dans cette action a esté de 400 hommes, Paoly, au début de l'attaque avoit fait partir plusieurs exprès pour annoncer dans les principaux endroits de l'isle, une victoire; et il ajoutoit mesme que M. de Vaux étoit blessé et prisonnier, de sorte qu'on a exposé

(1) Dans la vallée de la Navaccia, canton de Lama.

(2) Le chevalier de Boufflers, académicien, connu par ses contes (1737-1815).

(3) Ancienne province formant 5 piéves, riche en orangers et en cédrats; cap. Algajola (c. de Muro).

(4) Canton de Borgo; avec une curieuse église romane dite *la Canonica.*

(5) Même canton; près la montagne *dei Taffoni.*

en signe de réjouissance et d'actions de grâces le S[t] Sacrement à Corte où on a été détrompé peu de temps après. Ce fait, qui nous étoit connu par les intelligences qu'on a avec l'intérieur, est d'ailleurs attesté par les officiers et soldats prisonniers qui sont arrivés avant-hier à Bastia ; et à qui Paoly a rendu la liberté, non pas par un échange que M. le duc de Choiseul trouvoit contre la dignité du Roy, mais par une convention particulière avec M. de Marbeuf qui lui a promis que, s'il renvoyoit d'abord nos prisonniers, la bonté du Roy pourroit rendre la liberté aux Corses qu'on a pris les armes à la main.

Voilà tout ce que je puis vous mander aujourd'huy. Il y a apparence que M. de Vaux qui fortifie quelques postes dans ce moment-cy pour la sûreté de ses communications et qui s'approvisionne pour son mouvement au-delà du Golo, le passera d'icy à deux ou trois jours ; nous en ferons autant pour soumettre les piéves (1) de cette partie ; il y a une consternation assés grande dans l'intérieur de l'isle et un ébranlement en notre faveur, qui n'attend que notre approche, à ce que l'on croit généralement et à ce qui paroist vraisemblable.

(1) Au XI[e] siècle, Sambucuccio d'Alando fonda la *Terre de Commune*, de Calvi à Aleria. Les hameaux d'une même vallée formèrent une paroisse ou *piéve*, ayant pour chefs un *podesta*, deux *pères de la Commune*, et un *Caporale*, sorte de tribun du peuple.

D'après FILIPPINI (*Histoire de Corse*, t. III, p. 48), on appelait *caporale*, en Corse et hors de Corse, ceux qui, à la guerre, étaient chefs de milices. Mais en Corse, on ne donna ce nom qu'à ceux qui prenaient la défense des pauvres. Lorsqu'il était fait violence ou injustice à quelque pauvre homme ou à quelque pauvre femme, ils allaient auprès du *caporale* lui demander son appui et le *caporale* venait à leur aide. Par la suite des temps et des révolutions, quiconque embrassait la cause du peuple ou se déclarait en sa faveur et lui donnait assistance, était appelé *caporale* et chacun le tenait en grand respect ; les *caporali* étaient tellement estimés et honorés, qu'ils étaient presque considérés comme seigneurs ayant des vassaux. Les Bonaparte ne figurent pas dans les 21 familles titrées de ce nom, mais Filippini ajoute que *quelques autres encore* furent considérées comme familles de *caporali*. En effet Bonaparte, d'après la déclaration de la noblesse Corse, au 19 août 1771, portait de gueules à deux bandes d'or, accompagnées de deux étoiles à cinq rayons, de même ; depuis 1508, les Bonaparte, venus de Gènes au service de la banque de S[t] Georges, comptaient huit générations dites « anciens d'Ajaccio et magnifiques ». Les soldats de l'armée d'Italie, méridionaux pour la plupart, connaissaient ces détails et disaient par plaisanterie : « Bonaparte est notre *général* en France ; mais, en Corse, il est *caporal* à perpétuité. » De là le surnom légendaire de *Petit Caporal*. On sait d'ailleurs que l'empereur tenait peu à ces titres nobiliaires, s'en rapportant à son frère aîné Joseph, le généalogiste de la famille ; pour lui, sa noblesse datait de Montenotte. — Les piéves, au moyen âge, étaient au nombre de 66 ; 45, en deça des monts ; 21, au delà. Elles étaient divisées en six diocèses ; sous la domination génoise elles furent groupées en 10 provinces.

Camp sous Borgo, 15 Mai 1769.

On passera demain le Golo, dans cette partie cy, ainsi que dans celle de Lento, de manière que touttes les troupes, excepté quelques détachements nécessaires pour la sureté des derrières et des communications, seront sur la rive droite de cette rivière.

Notre division, renforcée du régiment de Languedoc et de la légion de Lorraine, passera le Golo à gué à un quart de lieue de son embouchure environ, tandis que le corps de M. de Vaux le franchira à Ponte-Novo et sur un autre pont qu'il a fait construire. D'après l'opinion la plus générale, on sera à Corte, dans huit ou dix jours. Les Corses, par leur évacuation précipitée et sans résistance de tout le pays qui est derrière notre position actuelle, n'ont rien fait pour répondre à l'idée qu'on a d'eux sur le continent; ils ont mal concerté l'attaque de nos avant-postes le 8, après midy; cette faute doit-être attribuée à l'humeur de Paoly et au regret d'avoir abandonné sans coup férir une étendue de pays aussi considérable et aussi facile à défendre. On est persuadé que ce mauvais succès a ajouté à la première consternation et qu'on ne trouvera pas plus de résistance sur la rive droite du Golo que sur la rive gauche; il nous aura donc suffi de nous montrer pour vaincre.

Comme la poste part demain au soir de Bastia, à moins d'un vent contraire, et qu'elle ne partira plus que samedy, ma première lettre vous instruira du mouvement de demain qui ne peut rencontrer de difficultés. Vous aurés sçu ce qu'a fait M. de Luker (1) dans la Balagne pour menacer Calenzana (2) et Montemayore (3) et retenir dans cette province ses milices armées: en revenant de Calvy, il a perdu quatre officiers et une quarantaine d'hommes.

(1) Luker (le marquis de); brigadier d'infanterie, au 1er mars 1780; gentilhomme breton, député aux Etats de Bretagne en 1766-1767.

(2) Canton de l'arrondissement de Calvi; on y voit le *Campo Santo de Tedeschi*, cimetière des Allemands loués par l'Empereur aux Génois, moyennant 30000 florins par mois. Chaque Allemand, tué ou disparu, était payé 100 florins.

(3) Montemaggiore, près Calenzana.

Camp de Sant'Angelo, 18 Mai 1769.

Nous passâmes avant hier, 16, le Golo, comme je vous l'avois annoncé. Le pont étoit defendu par deux redoutes que nous avions construites nous-mêmes l'année dernière, par deux ou trois cents Corses et par deux petits canons de navire. Nous crûmes d'abord que l'ennemi vouloit y tenir d'autant plus qu'il pouvoit estre renforcé par 700 hommes qui étoient ce même jour dans les premiers villages de la Cazinca; il en fit la mine par une décharge, de très loin, sur lès volontaires corses que nous avons à notre service et que M. le comte de Marbeuf avoit envoyés pour reconnoitre si le pont n'avoit point été coupé, et par de très grands cris contre eux dès qu'ils se montrèrent; mais 450 hommes de la légion de Lorraine, aux ordres de M. de Viomesnil, que les dragons de la même légion avoient passé en croupe, au gué, dès la pointe du jour, pour tourner les redoutes; ayant gagné les hauteurs qui sont derrière celles qui les dominent malgré quelques coups de fusil et le feu assés vif d'une maison: les ennemis abandonnèrent ce poste et n'attendirent pas les grenadiers et chasseurs qui étoient près du pont pour s'ébranler au moment où M. de Viomesnil paraissoit près des redoutes.

M. de Vaux, de son côté, a effectué également le passage de cette rivière sans aucune difficulté et a campé le même jour à Valle (1); les volontaires ont été jusques sur les hauteurs de Morosaglia (2) dont ils ont chassé les Corses; hier M. de Vaux a du camper en avant et près de ce dernier village qui est à cinq lieues de Corte.

Nous avons reçu icy la soumission de vingt-cinq villages, et nous croyons que M. de Vaux en aura reçu également un grand nombre. La légion de Lorraine a eu cinq ou six hommes tués et une douzaine de blessés.

Voilà l'histoire du passage de la rivière principale de la Corse dans les deux parties où il s'est effectué; il eût pu estre défendu avec succès, mais

(1) Valle d'Alesani, canton de l'arrondissement de Corte.

(2) Canton de Corte, patrie de Pascal Paoli; ses cendres y ont été rapportées.

notre sort, cette année cy, est de nous montrer seulement : celà prouve combien Paoly étoit impérieux et craint dans cette isle puisqu'à mesure que nous nous approchons et que nous mettons les habitans hors de portée d'éprouver sa colère, nous trouvons une obéissance prompte et générale.

Il ne paroit pas douteux qu'il y ait des troupes françoises le vingt-cinq mai à Corte. M. de Vaux y sera sûrement en deux marches : de Morosaglia, notre première sera sur Orezza (1) ; elle se fera en même temps que celle de la grande armée, c'est à dire, selon toute apparence le 20 ou le 21.

M. de Marbeuf me fait dire que son exprès va partir ; ainsi je suis obligé de finir.

Camp sur le mont Sant'Angelo, 18 Mai 1769 (2).

Nous voicy sur une des hautes montagnes du pays, après avoir eu assez de mal pour y parvenir. Avant hier, 16, la générale battit pour partir du camp sous Borgo à quatre heures du matin ; la légion de Lorraine partit d'abord pour passer le Golo à gué. Toute l'armée se mit ensuite en mouvement pour se mettre en bataille dans la plaine, vis-à-vis le pont que les Corses défendoient de trois redoutes, qui eussent été bien dangereuses et bien meurtrières, si elles avoient été pleines de troupes réglées. L'infanterie de la légion s'avança alors à un demy quart de lieue, au delà du pont, et attaqua plusieurs petits postes au pied de la montagne pour en chasser les rebelles et prendre les redoutes à revers. Ils exécutèrent cela à merveille ; et après avoir hésité quelques moments, comme la prudence l'exigeoit, pour s'assurer de ce qu'ils avoient à faire, ils balayèrent cette montagne dans un instant. Les défenseurs des redoutes voyant que nous commencions à les inquiéter avec notre canon, ne balancèrent pas après deux ou trois décharges inutiles, à se sauver grand train. Ils perdirent

(1) Commune de Piedicroce (arr. de Corte) ; eaux minérales.

(2) Du chevalier Walsh.

quelques hommes, tandis que la légion n'a eu qu'un ou deux hommes de tués et sept ou huit blessés. Après cela, nous nous sommes mis en marche et sommes arrivés icy à huit heures du soir pour dîner et et bivouaquer ensuite, faute des équipages qui ne purent arriver qu'hier. Nous dominons d'icy toute la Cazinca qui s'est rendue avec de grandes démonstrations de joye, heureuse d'être sous notre protection contre les rebelles qui les ont bien vexés, pour nous avoir été fidèles l'année dernière. Ce sont, en effet, les gens de la Corse sur lesquels nous pouvons le plus compter. M. de Vaux, le même jour, est entré dans le Rostino (1) avec aussy peu de difficulté que nous dans le Cazinca (2). Il sera, quand il voudra, à Corte, et je crois qu'il n'y aura plus un coup de fusil à tirer. Au reste, mon frère vous mandera tout cela d'une manière plus satisfaisante, étant plus à portée de sçavoir mille choses qui se disent dans un moment où un lieutenant est éloigné de la source, en faisant quelquefois les plus tristes corvées de son ennuyeux état. Cependant, je ne vous mande icy, comme je fais toujours, que ce que je vois ou que je sçais surement. Vous voyez comme nous poussons toujours devant nous les Corses et comme ces gens-là fuient des postes les plus forts et les plus faits pour inspirer du courage à ceux qui les défendent. On est bien loin de les connoitre en France, et surtout à Nantes. Mon oncle me mandoit l'autre jour qu'il y avoit de la rodomontade à mépriser des ennemis braves comme ceux-cy, et qui défendent leur patrie avec autant de fermeté. Quoique je sçache très-bien qu'il ne faut pas en général mépriser son ennemi, ce cas-cy est tout différent; cecy ne mérite pas le nom d'une guerre, c'est une chasse de loups, et les gens les plus sensés méprisent les ennemis au point de voir avec regret de braves gens compromis avec eux; il est en effet étonnant de voir la bravoure de nos troupes. Butler, lui-même, étoit étonné l'autre jour de l'ardeur qu'elles montroient; je ne passe pas même aux enthousiastes leurs préjugés en faveur de Paoly. On ne peut connoître cet homme là qu'en voyant sa conduite dans l'isle; je suis persuadé que ce n'est qu'un coquin très spirituel et fort ambitieux. Il sacrifie sa patrie au désir qu'il a de la dominer et il en seroit surement le tyran, s'il en étoit jamais le maître.

(1) Rostino, *piéve* ancienne dans le canton de Morosaglia.

(2) Autre *piéve*, dans le canton de Vescovato.

Enfin, nous allons bientôt voir ce qu'il est réellement ; car voicy l'instant critique pour sa réputation ; toute l'Europe va enfin juger un homme qui l'a éblouie avec sa devise *pro patria*.

J'ai interrompu ma lettre pour aller chez le général demander ce qu'il y avoit de nouveau. On dit que la *piéve* d'Omedda (1) a rendu son obéissance à M. de Vaux, campé à Morosaglia ; celle d'Orezza vient d'envoyer des députés pour le même sujet à M. de Marbeuf. Enfin, la marche du 16 nous vaut la soumission de 9 ou 10 *piéves* ; on dit aussy que, le 16, les deux Paoli frères, se sont présentés avec 50 hommes à Corte, dont on leur a refusé l'entrée. On ne parle plus que de la fin de tout cecy ; tout le monde l'envisage comme si prochaine, que je vais écrire au marquis de Choiseul pour avoir un congé, dès qu'on pourra en donner ; c'est aussy le projet de mon frère.

Nous nous portons toujours, grâce à Dieu, à merveille, la fatigue n'est rien avec le *rallye* (2) et nous nous nourrissons de l'espoir de vous voir bientôt.

J'embrasse la nouvelle accouchée avec une tendresse égale à la joye que j'ai de la façon sûre et heureuse dont elle a mis mademoiselle *Dolly* (3) au monde. Je luy en ferai mon compliment au premier moment que j'auray à moy. J'embrasse aussy mes sœurs, milord, Phily, et n'oublie pas l'abbé (4).

Camp de Sant'Angelo, 29 Mai 1769.

Vous avez vu par mes lettres le commencement facile de nos opérations. La nécessité d'établir des fours à Corte et des approvisionnements de toutte espèce les a suspendues jusqu'icy ; elle nous retient dans les mêmes positions pour plusieurs jours encore. Pendant cette inaction, dans nos

(1) Ou de Giovellina, près de Sant'Angelo, dans l'arrondissement de Corte.

(2) En anglais, le ralliement, le retour au pays.

(3) Poupée ; ailleurs *pouponne*.

(4) L'abbé O'Kelly, précepteur des trois frères de Walsh-Serrant ; en 1784, un comte O'Kelly était ambassadeur de France près l'Electeur de Mayence.

deux positions principales de Corte et de Sant'Angelo les mouvements et les négociations de M. d'Arcambal (1) ont décidé la soumission entière de la Balagne et de l'Isola Rossa (2) dont la garnison composée de 300 hommes a mis bas les armes; on y a trouvé 30 pièces de canons, dont moitié de fonte. M. le comte de Narbonne (3) a brûlé le village de Mezzavia (4), défendu par nombre de rebelles; la suitte de ces mouvements pourroit bien couper la retraite à Clemente Paoly que le Niolo (5) a chassé en se soumettant; s'étant retiré du côté de Vico (6), il se trouve entre ce général et M. d'Arcambal. Aleria (7) s'est également soumise et M. de Marbeuf y a envoyé un détachement de la légion de Lorraine qui campe dans la plaine à la hauteur de Penta (8). Le seigneur Paschal Paoli est toujours à Vivario. Voilà la situation de nos affaires dans cette isle.

(1) Le marquis François des Lacs d'Arcambal, maréchal de camp au 1er mars 1780, avait envahi la Casinca (fin de 1768), après un heureux combat au pont du Golo ; mais bientôt Clément Paoli le repoussa. — Il était seigneur d'Arcambal et du Bousquet en Quercy.

(2) L'Ile Rousse (arr. de Calvi), fondée en 1758 par Paoli, pour faire concurrence à Calvi ; il prophétisa sa future prospérité. « *Ho piantato le forche per impiccar Calvi* : Ici j'ai planté la potence pour y pendre Calvi. » — Il avait aussi pressenti le génie de Bonaparte, auquel il disait un jour: « Tu n'as rien de moderne, Bonaparte; tu es un homme de Plutarque. » — J.-J.-Rousseau, lui-même, avait écrit, quelques années avant la soumission de la Corse: « J'ai quelque pressentiment que cette petite île étonnera un jour le monde. »

(3) Le comte de Narbonne Pelet Fritzlar, maréchal de camp, au 20 avril 1768, né en 1725, mort en 1804.

(4) Aux environs d'Ajaccio.

(5) *Piève* ; aujourd'hui canton de Calacuccia (ancienne province de Corte) ; c'est la région la plus élevée de l'ile avec le Monte Cinto (2710 m.) ; on y chante encore les *voceri* imités par Mérimée dans *Colomba* :

D'una razza cosi grande
Lasci sola una sorella
Senza cugini carnali,
Povera, orfana e zitella ;
Ma, per far la tu vendetta,
Sta sicuro, basta anch'ella.

(6) Canton de l'arrondissement d'Ajaccio.

(7) Village du canton de Moïta, sur l'emplacement d'une ville phocéenne et d'une colonie romaine.

(8) Penta di Casinca (canton de Vescovato).

Camp de Sant'Angelo, 5 Juin 1769, au soir.

Je reçois dans l'instant votre lettre du 20 et celle de M. Willermet du 23. Il y avoit huit jours que nous étions dans la privation de toutte nouvelle de France. Ainsi c'est une grande joye pour tout le monde. Le chevalier m'a fait honneur auprès de l'abbé d'un détachement où je n'ai eu que le mérite de suivre des ordres et des instructions très clairs et de les remplir à la lettre. Mon sort n'a pas voulu que quelques petites invitations que je fis aux Corses eussent l'effet de les déterminer à me tâter ; j'en eusse eu aussi bon marché qu'on l'a fait partout, et mon succès eût été facile de tous points. Le premier jour, c'est-à-dire le 4 mai, ils se retirèrent derrière leurs retranchements et leur canon de Borgo, dont je m'approchai beaucoup plus que mon ordre (très impératif sur ce point) ne me le permettoit et cela dans l'objet de les tenter. Le 5, je n'y trouvai plus personne lorsque j'y montai parce que la démonstration de les tourner, et la nouvelle de l'évacuation du Nebbio, ne leur plut pas ; depuis j'ai été sans contact ; quelques compagnies de volontaires et de grenadiers ont eu seulles dans l'armée les engagements dont vous avés entendu parler.

Je vous ai mandé avant hier que j'avois lâché la main à l'ardeur du chevalier pour aller au detachement qu'on a dirigé sur la retraite de Paoly. Je me suis rendû, parce que ce sera la dernière occasion, et que si le bonheur de M. de Vaux vouloit qu'il eût l'effet pour lequel il a été envoyé ou que le hazard leur fit tirer par une vingtaine de gueux quelques coups de fusil à quatre portées de canon comme à l'ordinaire ; ces coups rapprochés et le succès enflé par le récit seront une source de grâces ; cela feroit obtenir au chevalier, courier pour courier, sur la lettre de M. de Vaux, ce qu'il désire. Je ne sçais à ce sujet pourquoy une lettre pour M. le duc de Choiseul que j'ai adressée sur cela à ma femme, de Barbaggio, ne lui est parvenue que le 21. Il faut que nos bateaux de poste soient souvent jettés sur les côtes d'Italie.

Ce détachement dont est le chevalier a dû, comme je vous le mandois, arriver hier à Prunelli (1), au dela du Fiumorbo ; aujourd'huy il aura fait

(1) Prunelli di Fiumorbo (arr. de Corte).

le crochet sur Ghisoni. L'armée qui a marché hier à Venaco (1) sans difficulté sur la routte, à ce que nous apprenons, a dû se porter aujourd'huy à Vivario d'où Paoli se sera retiré dès hier au soir, sûrement, en poussant le dernier soupir de sa royauté.

Le chevalier Walsh mande à Butler qu'il apprend par M. de Portier (d'après une de mes lettres à ma femme) que nous avions pris, le 5, sept villages, passé les habitans au fil de l'épée, incendié, brûlé tout, et exercé dans la plus grande rigueur tous les droits de la guerre (2).

Le bon et le vrai de cela est que ma femme me mande avoir reçu ma lettre du 5 au soir et celle du 8, le 21 après midy qui étoit un dimanche; par conséquent une nouvelle prise dans ma lettre n'a pu partir pour Nantes que le mercredy 24 et la lettre du chevalier Walsh sans datte est au moins de ce jour là ou de la veille, à ce que nous jugeons parce qu'il a dit à Butler; *d'Orsvault part demain pour se marier à Saint-Malo et Maubreuil* (3), *son beau frère et moi nous ne partirons que le 26*. Il est aisé d'en conclure que M. de Portier a imaginé l'arrivée d'une lettre de moi qui eût été plus exacte surement et qu'elle a au moins ajouté cela à la conversation de ma femme qui lui parloit peut estre de quelque relation particulière arrivée par le courrier de M. de Vaux dont ceux qui étoient à portée de lui ont pu profiter et qu'ils auront enflée. Il est résulté de cela, dans tout Nantes, à ce qu'il paroist, des jérémiades universelles sur la déconfiture des Corses, la brûlure (4) du couvent de Luciana; enfin des inquiétudes terribles sur les représailles, et des exclamations sur la liberté.

Adieu, il est fort tard; je vais écrire au chevalier à qui j'envoye à la pointe du jour un convoy alimentaire avec la subsistance des soldats de son détachement. Assurés bien maman qu'elle ne doit pas estre inquiète et que pour estre atteint en Corse cette campagne cy, excepté à Ponte Novo,

(1) Aujourd'hui Serragio di Venaco.

(2) Le comte de Vaux fit de la Corse un *pays d'Etat* comme le Languedoc; mais il la soumit au régime militaire; on y rappelle avec terreur les exécutions du général Sionville. Les haines privées en furent ravivées (V. Marcaggi; les chants de la mort et de la *vendetta* en Corse). M. de Marbeuf, plus humain, pacifia la Corse en 18 ans.

(3) Parents de l'aventurier Marie Armand Guerri de Maubreuil, marquis d'Orsvault; il tenta d'assassiner Napoléon Ier en 1814, mais ne s'empara que des bijoux de la reine de Westphalie.

(4) Au XVIIe siècle, on aurait écrit *brûlement*.

où quelques compagnies ont tiré de près parce qu'on avoit coupé la retraite aux Corses, il faudroit estre aussi malheureux que celui sur lequel s'écrouleroit la plus solide de vos tours de Serrant.

Camp de Sant'Angelo, 9 Juin 1769.

Les mouvements dont je vous ai rendu compte ont été exécutés sans plus de difficulté que les marches précédentes ; M. de Vaux a eu seulement trois ou quatre hommes blessés, en jettant un pont près de Vivario où il est arrivé le 5, sous le feu peu nourri et éloigné des compagnons du désastre de Paoli, qui a rompu la mesure à l'ordinaire.

Le détachement, avec lequel mon frère est party, a pénétré jusqu'à Ghisoni sans tirer de coups de fusil ; il y est arrivé le 6, l'éloignement ne nous permet pas d'en sçavoir des nouvelles ultérieures ; mais à coup sûr on ne peut en avoir d'inquiétantes. M. de Vaux s'est mis en marche hier à 3 heures du matin pour arriver le soir à Bocognano (1) où se fait sa jonction avec M. de Narbonne. Voilà Paoli serré de touttes parts et pris ou obligé immanquablement, d'icy à huit jours, de s'embarquer ; les détachemens de M. de Vaux l'embarrasseront, s'il veut se retirer du côté du golphe de Valinco (2), celui de M. de Campenne qui étoit à Ghisoni le 6, l'embarrassera également du côté de Porto-Vecchio où nous avons un chebec ; M. le baron de Viomesnil en est fort rapproché avec la légion lorraine ; ainsi il n'a pour ressource que ses derrières peu étendus par les dispositions du pays, et quelques anses sur la droite ou la gauche de Bonifacio (3) où il pourroit trouver une barque qui le transporteroit en Sardaigne.

(1) Canton de l'arrondissement d'Ajaccio, sur le torrent du Bronco.

(2) Au fond duquel est le port de Propriano.

(3) Port de l'arrondissement de Sartène, sur le détroit (ou *bouches*) qui le sépare de la Sardaigne.

Camp de Sant'Angelo, 12 Juin 1769.

M. le comte de Vaux qui étoit arrivé le 8 à midy à Bocognano avec l'armée s'est porté hier, 11, sur Bastelica (1) où étoient les deux Paoly suivant les intelligences du 9. M. de Narbonne qui avoit campé aussi le 8 à la Serra di Favone (2), a dû faire également hier un mouvement sur ce village qui paraissoit vouloir se défendre mais qui, selon touttes apparences, sera évacué à l'approche de nos troupes et arborera un pavillon blanc comme tout le reste. M. de Caupenne (3) de son côté, avec les grenadiers et chasseurs de cette réserve détachés depuis le 3, comme vous le sçavés, a marché le 10 de Ghisoni sur Zicavo (4), de sorte que voilà les deux Paoly serrés de tous côtés et gênés de touttes parts pour leur retraite; à moins qu'ils ne l'ayent exécutée dès le 9, à temps et bien à propos. Leurs derrières du côté de Sartène et du golfe de Valinco ne seront pas trop sûrs parce que nous y avons un party considérable: s'ils se rejettoient sur Porto-Vecchio par l'intervalle qui est entre Bonifacio et Zicavo ou s'ils avoient passé dans ce dernier endroit dès le 9 au soir, ils trouveroient M. de Viomesnil avec la légion de Lorraine qui a dû en estre très près le 10 et vraisemblablement le maître.

Voilà tout ce que je puis vous mander: nous n'avons point de nouvelles de l'arrivée des troupes hier à Bastelica ni à Zicavo à cause de la distance, le chevalier m'a écrit de Ghisoni, qu'ils avoient essuyé beaucoup de fatigues et quelques coups de fusil de deux villages récalcitrans et depuis soumis; ils se plaignoient de n'avoir pas trouvé davantage d'ennemis et de n'avoir plus l'espérance d'en trouver.

(1) Canton de l'arrondissement d'Ajaccio; patrie de Sampiero.

(2) Marine et port sur la côte de la mer Tyrrhénienne, non loin de la Solenzara (canton de Porto Vecchio).

(3) Apparenté aux Montesquiou.

(4) Canton de l'arrondissement d'Ajaccio; berceau des Abbatucci.

Camp de Sant'Angelo, 16 Juin 1769.

Je vous écrivis hier, et j'envoyai en grande hâte un de mes gens pour atteindre le courier de M. de Vaux, à Saint-Florent; au cas que cette occasion plus prompte me manque, je vous répète aujourd'hui par la poste ordinaire la nouvelle que je me pressai de vous donner hier; c'est l'embarquement de Paoly le 13 au matin à Porto-Vecchio avec Clemente Paoly, son frère, cinq ou six des principaux chefs, et cent trente hommes, la plus part déserteurs, sur deux bâtiments portant pavillon anglois; il y en avoit un troisième, plus gros, qui a fait voile avec eux et que les rapports qualifient tous de frégate angloise.

Les bâtiments ont passé, à la faveur de ce pavillon, très-près d'un de nos chebecs qui étoit à l'entrée du port.

Les deux Paoly ont été escortés jusqu'à Porto-Vecchio par un grand nombre de Corses que Pascal a harangués en partant : il leur conseilloit de se soumettre au Roy; le plus tôt seroit le mieux.

Vous pouvés compter sur cette nouvelle dont M. de Marbeuf a eu depuis hier confirmations sur confirmations; elle a aussi pour garants cinq chefs des plus considérables de l'escorte, qui a conduit les deux Paoly au lieu de leur embarquement. Ils sont venus rendre leurs armes et leurs personnes à la légion de Lorraine campée à quelques lieues de Porto-Vecchio, et le colonel mande à M. de Marbeuf touttes les certitudes de cet événement. C'est là le meilleur éloge de l'expédition, et la preuve de son achèvement: s'il y eût eu encor des moyens d'opposition, l'attrait du commandement et de la souveraineté eût certainement retenu Paoly.

Je vous mandois aussi hier avoir reçu une lettre du chevalier, dattée du 13 au soir, du camp de la Foce di Verde (1), il alloit le lendemain 14 avec Caupenne, le commandant du détachement à qui je l'avois donné pour aide de camp, dîner à Zicavo, chez Abbattucci (2), le chef le plus prépon-

(1) Col haut de 1345 m. dans la forêt de San Pietro di Verde.

(2) Il résista l'un des derniers à la domination française et fut créé maréchal de camp sous Louis XVI ; chargé de défendre l'île contre Paoli, durant la révolution, il dut se réfugier en France, où il devint général de division (1726-1812).

dérant au-delà des monts ; et le soir ils devoient aller coucher au quartier général de M. de Vaux, qui devoit camper sur les hauteurs de la Piève d'Ornano (1), dans le projet de se porter hier, 15, à Santa-Maria d'Ornano (2) où il aura appris le dénouement de son affaire ; il ne lui reste plus que des choses de police et d'établissement à régler, et il peut dire : *veni, vidi, vici.*

Camp de Sant'Angelo, 19 Juin 1769.

Je vous ai mandé, ma chère petite maman, l'embarquement de Paoly ; ce dénouement met sûrement fin à touttes vos tendres inquiétudes qui n'ont point eu le plus léger fondement un seul instant ; mais que les idées excessivement fausses qu'on avoit partout sur la Corse et son chef avoient fait naître. Nous n'allons plus nous occuper que des arrangements nécessaires pour la police, la justice et le commerce de l'isle, et nous nous flattons que le 15 juillet ou le 1^er^ aoust sera l'époque du rembarquement d'un bon tiers de nos troupes. Tout est soumis sur tous les points de l'isle ; c'est ce qui retarde le retour du chevalier qui court en Corse avec le même détachement, pour désarmer les piéves d'au-delà des monts (3) qui sont venues à l'obéissance dans la partie où il étoit. M. de Vaux, dont le camp principal est depuis le 15 à Santa-Maria d'Ornano, est allé de sa personne avec M. de Narbonne reconnoistre les emplacemens pour les troupes dans la province de Sartène ; il reviendra le 24 ou le 25 à Corte d'où, après quelques jours, il ira faire les mêmes reconnoissances et ordonner des chemins dans la partie d'Alleria et de Campoloro (4). M. le

(1) Fief ayant appartenu aux maréchaux de France de ce nom ; auj. canton de Santa-Maria-Siche, où naquit Vanina d'Ornano, étranglée en 1562 à Marseille par son mari Sampiero, pour avoir traité secrètement avec les Génois ; on chante encore dans l'île des *voceri* ou *lamenti* sur cette mort tragique.

(2) Santa-Maria-Siché.

(3) Les 21 piéves d'*Au delà des Monts* dans les provinces d'Ajaccio, Vico, Sartène et Bonifacio.

(4) Piéve de la province d'Aléria ; aujourd'hui canton de Cervione (arr. de Bastia).

duc de Lauzun, destiné pour porter au Roy la nouvelle de la soumission entière de ce pays-cy, n'est retardé que par sa convalescence de la rougeole, qu'il vient d'avoir; et il partira le 24 ou le 25. Je me flatte qu'on défilera peu à peu, en sorte que je m'en aille en même temps que les autres, en intercédant auprès du duc de Choiseul.

Corte, 25 Juin 1769.

Je suis venu icy hier, et j'y ai appris le départ de MM. de Boufflers, de Langheac (1), du vicomte de Laval et de Custine (2) pour demain, 26. Je fais passer à ma femme par cette occasion cette lettre qui vous annoncera l'arrivée du chevalier. Il partira le premier du mois auquel nous touchons: M. de Vaux ayant reçu hier la permission de faire partir tous les semestriers; mais M. le duc de Choiseul y a mis la distinction flatteuse pour les colonels et états-majors des régiments, de les faire rester. M. de Vaux a demandé tout de suitte que nous ayons la même liberté que les officiers de nos régiments; mais la réponse est incertaine et entraîne un retard nécessaire.

Le sort des semestriers est une dernière preuve de la soumission totale et parfaite de cette isle. Ainsi, je n'ai à vous mander que l'arrivée du régiment icy, le 28, pour travailler aux fortifications.

Corte, 29 Juin 1769.

Mon frère est party ce matin comme je vous en ai prévenu par une lettre du 24, dont j'ai chargé M. de Langeac, qui partoit ce jour là, sous l'enveloppe de ma femme. Tous les semestriers ont eu cette permission si

(1) *Langheac* (Gilbert, marquis de), originaire du Langeadois, entre le Gévaudan et l'Auvergne, maréchal de camp au 3 janvier 1770; marié: 1° avec Marguerite de Rochette (Fromental); 2° avec Louise-Elisabeth de Melun, princesse d'Epinay.

(2) Adam, comte de Custine, successeur de Luckner à l'armée du Rhin; né à Metz en 1740, décapité le 28 août 1793.

enviée des chefs de corps qui se plaignent de ce que leur état les retienne encor icy, comme Louis XIV regrettoit que sa grandeur l'attachât au rivage, lorsque son armée passoit le Rhin. M. de Vaux a demandé cependant à titre de grace et de recompense du zèle, de l'activité et de la volonté que les colonels ont montrés, de revoquer l'article qui les retient icy, dans la lettre par laquelle M. de Choiseul le laisse maître de fixer l'époque du départ des officiers auxquels le semestre devoit echeoir; nous sommes donc dans l'espérance de nous embarquer vers le 15 ou le 20, et moi particulièrement, parce que je me flatte que ma femme m'aura demandé un congé.

Les officiers débarquant en France prouveront d'une manière authentique la soumission entière de l'isle et l'entière fausseté des Gazettes d'Hollande sur ce qui concerne la Corse. Je n'ai point voulu retenir le chevalier par le principe, « *alteri ne feceris, quod tibi fieri non vis* ». Je crois que son retour vous fera plaisir; j'ai grande impatience de le suivre pour plus d'une raison.

Touttes les troupes ont été dispersées dans les différents quartiers de l'isle; le régiment de Soissonnois, Bulkeley (1) et nous, sommes venus icy pour en former la garnison et travailler aux fortifications qu'on commence demain. Cela donnera quelqu'argent à nos soldats et bonifiera nos masses qui ont souffert par la longue route et la nature du pays, qui entraîne une grande consommation de linge et de chaussures. Il n'y aura d'autre inconvénient que celui de la chaleur excessive, par notre position entourée de rochers et de montagnes; mais nous aurons l'avantage d'estre payés en travaillant, ce que n'auront pas les autres régiments qui seront tous par les grands chemins.

J'ai reçu hier des nouvelles de ma femme par une lettre d'elle du 17 et une autre du 16 de son frère, en date de Saint-Hubert où il y a eü un petit voyage du Roy, qui avoit laissé toutte la Cour à Marly. Il paroist que nous fournissons des nouvelles à ce pays là; enfin on a cessé d'en faire de fausses; on s'y persuade de la vérité et de la plénitude de notre conquête. J'en sentirai tout le prix et je jouirai de l'agrément qu'elle soit parfaite, lors qu'il n'y aura plus d'obstacle à mon passage en France.

(1) Le régiment du comte de Bulkeley, maréchal de camp, le 3 janvier 1770.

Corte, 17 Juillet 1769.

Me voilà encor icy, et je ne suis pas fixé sur le moment de mon départ. Ma femme ne me parle pas de congé; et M. de Vaux n'a point reçu de réponse à sa demande pour les colonels. Je vous avouerai que quoi qu'il y ait une belle impatience et bien apparente parmy eux tous, personne n'en a plus que moi. Nous sommes rôtis ici et nous n'y avons rien à faire. Nos régiments sont employés à remuer la pelle; ceux qui ne sont pas aux ateliers montent la garde, de sorte qu'il ne nous reste pas de temps pour les exercices et les occupations ordinaires. Le général, par son application et la froideur de son caractère, n'égaye point son quartier où il a permis aux colonels de loger. Voilà l'exposé de nos ennuis et de notre inutilité.

J'ai reçu hier votre lettre du premier; vous y saviez déjà l'évasion des Paoli, au lieu de leur captivité qu'on vous avoit mandée de Nantes. On y avoit souvent des nouvelles peu sûres, comme je le vois par une lettre adressée à mon frère; on lui mande des choses merveilleuses et bien différentes de l'opinion générale sur un événement qui s'est passé au commencement de la campagne, loin de l'armée; on lui dit, par exemple, que le Roy avoit parlé dans son cabinet à l'Archevêque de Paris (1) de sa satisfaction de notre régiment; l'Archevêque lui avoit répondu que le colonel étoit le frère de quelqu'un auquel il s'intéressoit, etc. Comment peut-on abuser ainsi de la crédulité? On auroit attaqué les Corses, sans ordre de M. de Vaux, de là une *frottade* méritée et un retard dans l'occupation de Corte. Vous aurés vu dans la *Gazette de France* la modicité de nos pertes à l'attaque du pont du Golo.

Le chevalier de Walsh sera à Paris le onze ou le douze. Je le sçais party de Toulon, le 6 au soir, par une lettre de Butler. J'attends avec impatience demain les lettres du 8, dans l'espérance qu'elles nous apporteront ou notre libération, ou notre condamnation à rester ici encore quelque temps.

(1) Christophe de Beaumont du Repaire (août 1746 — 12 déc. 1781); son jansénisme le fit souvent exiler.

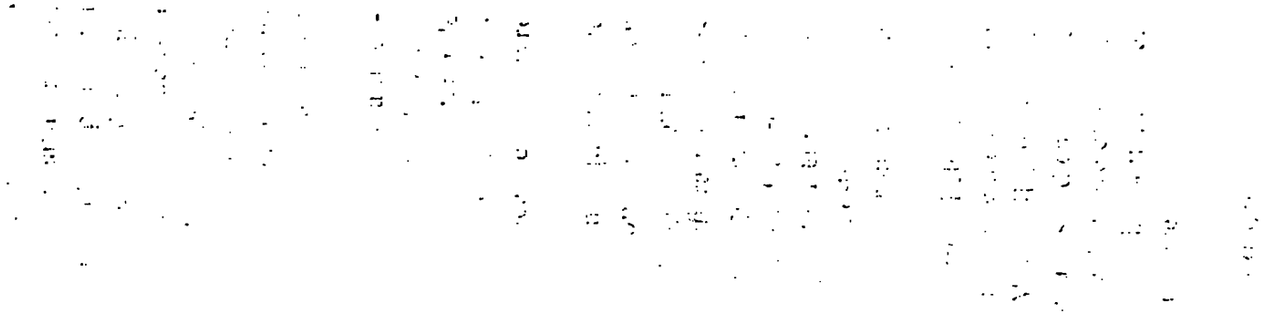

allant à son jardin des Capucins entra chez le baron de Juigné (1). M. de Vaux lui dit que M. l'Intendant ayant beaucoup jazé sur le séjour des colonels en Corse, il lui enverroit, ainsi qu'à tous les colonels copie de la lettre de M. de Choiseul. M. de Juigné qui a une éloquence originalle et véhémente, lui dit qu'il avoit vu dejà que M. l'Intendant n'avoit dit qu'une vérité et traita la matière si à fond que le lendemain, quatre aoûst, nous apprismes que M. de Vaux nous faisoit tous partir, en mandant à M. de Choiseul que tous les colonels ayant des raisons de santé ou d'affaires, il avoit pris le party de leur permettre de repasser la mer, en conséquence de la liberté qu'il lui en laissoit par la depêche du 10 juillet; que M. l'Intendant ayant d'ailleurs publié mot pour mot cet article, il n'eût pas été difficile de persuader à MM. les colonels que son intention fût qu'il se rendit difficile sur leurs demandes. Voilà les grands evénements qui nous ont fait partir: une première indiscrétion de M. l'Intendant, une balourdise du chevalier de Basfort qui le compromet, ma demande pour aller à Bastia, la réponse de M. de Vaux où il insére la justification de ce qu'avoit dit l'Intendant; enfin la visite faite par hazard au baron de Juigné. Je vais courir chés vos juges, dès ce matin; vous serés jugé vendredy, je n'arrive guères à temps; mais Madame de Serrant et son frère ont fait des démarches et je les trouvai hier montant en voiture pour aller chez les commissaires.

Je vous ai apporté des pigeons de Barbarie et je vous ai demandé une demie douzaine de moutons barbaresques qui sont de la plus belle espèce, et deux fois plus forts que ceux de ce pays-cy. Il vous arrivera aussi dans quelques temps le seul *mouffoly (2)* que j'ai pu avoir.

(1) Juigné (Léon-Marguerite Le Clerc de), dit baron de Juigné, parent de l'archevêque de Paris; maréchal de camp le 1er mars 1780.

(2) Mouflon, mouton sauvage des montagnes corses.

Paris, 25 août 1769.

Je suis revenu hier au soir de Compiègne, et j'y retourne cet après midy. M. le duc de Choiseul m'y a bien accueilli; je crois qu'on ne lui a pas mandé de mal d'où je désirois qu'on lui mandât du bien de moy. Il m'a annoncé la garnison de Grenoble, à notre retour de Corse, au mois d'octobre prochain; les ordres ont été signés sur ces deux objets. Je chassai avant hier et le Roy prit trois cerfs dont le dernier fit une très jolie chasse. Je compte chasser lundy et m'en revenir le lendemain.

Le chevalier Walsh a appris que le voyage de ses belles sœurs étoit dérangé; mais j'imagine que vous nous le laisserés cependant un peu icy.

Il m'avoit été adressé une lettre au régiment portant injonction de nommer au remplacement de Bryan au cas qu'il ne rejoignît pas le premier septembre, mais M. de Choiseul a fait hier là dessus ce que je lui demandai.

Paris, 30 Août 1769.

Le Roy revient demain coucher à la Muette (1); M. de Choiseul est party dimanche, après souper, pour Chanteloup (2), dont il revient dans

(1) La Muette, rendez-vous de chasse, transformé en château par le Régent pour sa fille, la duchesse de Berry; Louis XV le rebâtit et en fit son séjour de prédilection; quand Marie-Antoinette vint en France, elle coucha à la Muette avant de se rendre aux Tuileries.

(2) Chanteloup fut d'abord un modeste fief; il appartenait à une famille d'intendants des *turcies* et levées de la Loire, du nom de le Franc; il passa aux mains de Louis de Bultz, grand maître des eaux et forêts de Touraine; en 1713, la propriété fut achetée par Jean de Boutroue d'Aubigny, pour le compte de la princesse des Ursins. D'Aubigny qui était pour la princesse « moins qu'un mari et plus qu'un intendant », eut l'ordre de bâtir une somptueuse demeure; il fit élever un château si remarquable que les pays voisins et la cour même en furent dans l'étonnement. La princesse des Ursins mourut à Rome en 1722, laissant le domaine de

la nuit de samedy à dimanche pour le Conseil de ce jour là. Le Roy chassera le lendemain dans la plaine Saint-Denys, soupera et couchera à Saint-Ouen (1).

Mylord Kildare est venu chez moy le lendemain de son arrivée, suivant ce que son père et sa mère lui avoient marqué; je lui donnerai demain un grand souper, avec Madame et M. Fortescue, surintendant des postes d'Irlande, homme de grand crédit dans le Parlement (2).

Deux ou trois colonels de la légion Corse sont arrivés hier avec M. de Luker (3); jusques là j'étois le premier; c'est ce qui m'a empêché d'aller à Compiègne; j'irai dimanche à Versailles où tout le monde sera rassemblé.

Chanteloup à d'Aubigny en souvenir d'elle. D'Aubigny le légua à sa fille unique, Adélaïde-Jeanne-Françoise, morte le 9 mai 1746, mariée le 15 mai 1733 à Louis de Conflans, marquis d'Armentières, maréchal de France.

Le duc de Choiseul acheta la terre le 24 février 1761; par acte du 25 mars 1761 il céda au roi le marquisat de Pompadour, la baronnie de Bret, Saint-Cyr la Roche et la seigneurie de la Rivière, contre la baronnie, terre et domaine d'Amboise. Le 10 janvier 1764, Louis XV réunit le fief de Chanteloup à la terre d'Amboise, érigée en duché pairie sous le titre de Choiseul-Amboise. Le château de Chanteloup, tel qu'il avait été construit par d'Aubigny, se composait d'un corps de logis double avec un pavillon à chaque extrémité; dans le prolongement des pavillons, à droite et à gauche, s'élevaient deux belles galeries en arcades avec des colonnes taillées dans les marbres les plus précieux; l'une et l'autre se terminaient également par un pavillon. Au S., Choiseul fit construire deux longues ailes composées seulement d'un rez-de-chaussée et de mansardes; il forma ainsi une superbe cour d'honneur, en augmentant considérablement les communs. M. d'Aubigny avait fait élever une chapelle consacrée le 18 sept. 1726 par l'archevêque de Tours; elle fut ornée de tableaux par le peintre Favannes; Choiseul y fit ériger une autre consacrée le 3 mai 1765. Le château fut démoli par le comte Chaptal, sous la Restauration, il n'en subsistait en 1856 que *la pagode* élevée sur les plans de l'architecte Louis Le Camus; commencée le 2 sept. 1775, elle fut achevée le 3 avril 1778; elle avait 120 pieds de haut, et coûta 40.000 écus.

Choiseul, disgrâcié par Mme du Barry et le triumvirat en 1770, se retira dans sa terre de Chanteloup, qui devint un lieu de pèlerinage pour ses partisans, si bien, comme dit le chevalier de Boufflers: « Se fallut qu'on le rappelât — Pour que Paris se repeuplât ». — Louis XV, impatienté, s'écriait : « Aille à Chanteloup qui voudra ».

(1) Château, reconstruit de 1817 à 1823, propriété de la princesse de Craon; Louis XVIII y coucha le 2 mai 1814 et y signa la déclaration dite *de Saint-Ouen*, promesse d'une charte constitutionnelle.

(2) D'Irlande, à Dublin.

(3) Gentilhomme breton; il défendit le parti de la Cour aux Etats de sa province, en 1767, présidés par le duc de la Trémoïlle, lors de la lutte du duc d'Aiguillon contre les partisans de la Chalotais, procureur général du parlement de Rennes.

Versailles, 14 Avril 1770.

Vous aurez pu sçavoir, aujourd'huy, à souper, à l'issue du travail fait mercredy par le Roy. J'avais même écrit, le jeudy matin, une lettre toutte preste à être envoyée par un exprès de Versailles à la grande poste. Mais n'ayant pu voir M. le duc de Choiseul qu'à l'heure du dîner, et le portefeuille qui contenoit le travail du Roy n'ayant été remis qu'a environ deux heures à M. Gayot, il étoit alors trop tard. Me voilà enfin propriétaire (1); comme je le jugeois depuis longtemps, Kendall colonel commandant: il avoit pour lui M. du Châtelet (2), toutte la société intime de M. le duc de Choiseul, et sa parole depuis longtems d'estre placé avantageusement à la première occasion. Pour le chevalier de Walsh, c'étoit chose impossible; je n'ai même pu réussir pour Bryan, en faveur de qui le premier mouvement de M. le duc de Choiseul paraissoit décidé. Quant à Kendall, c'est un bon diable: j'ai été près de quatre ans ce qu'il est aujourd'huy, et je sçais ce qu'est un titre *ad honores*; à plus forte raison, quand il y a un colonel jeune et exploitant. Vous verrez par la copie cy-jointe que le chevalier de Nugent a 2.000 l. sur mes appels. Mes débats là dessus, lui en ont retranché 4.000 l., car M. Gayot vouloit l'assimiler à M. Galmoy qui avoit eu la moitié du régiment de Bulkeley; j'ai toujours gagné les deux tiers de mon procès. J'apprends dans ce moment par Rothe et Haby que M. Whyte a envoyé hier au soir sa démission, ne voulant pas servir sous les ordres de M. Kendall qu'il a commandé toutte sa vie.

(1) Colonel propriétaire du régiment de Walsh; auparavant colonel à la suite du régiment de Roscommon.

(2) Florent, comte du Châtelet-Lomont, maréchal de camp, colonel du régiment du Roi, ambassadeur à Londres; il avait épousé Adélaïde, fille du comte de Rochechouart.

Paris, Mai 1770.

Ma femme est accouchée hier très heureusement d'une fille, à 3 heures du matin. J'avois soupé chés M. le duc de la Vrillière (1) et de là été à un bal chés le célèbre M. Douglas (2) dont le procès a fait tant de bruit. En rentrant à deux heures, je trouvai ma femme jetant les hauts cris, persuadée que ce n'étoit point pour accoucher et ayant defendu à ses gens, qui avoient eü la simplicité de luy obéir, d'aller chercher l'accoucheur et la garde ; j'envoyai vite chés le premier ; il n'y avait pas dix minutes qu'il étoit dans la maison, lorsque l'accouchement fut fait. La mère et l'enfant se portent à merveille. Nous aurions tous voulu, je crois, avoir un garçon ; mais les choses se sont si bien passées qu'il faut sans peine remettre ce plaisir là à une autre fois.

Je sçavois par M. Dubucq (3) le nouveau tremblement de terre de Saint-Domingue ; il seroit bien fâcheux qu'il eût eu un effet considérable sur les propriétés de M. de Lugé (4). M. Dubucq avoit eu des lettres qui lui mandoient qu'on avoit sondé dans plusieurs endroits où on trouvoit de l'eau salée, mais point de fond. C'est terrible ; c'est comme une image de l'île flottante de Délos (5).

Je compte partir pour la Vrillière, si l'état de ma femme et de mon fils me le permettent ; je ne laisse pas que d'estre inquiet du petit. Moreau, le chirurgien de l'Hôtel-Dieu (6), qui voit sans contredit le plus d'accidents

(1) Le comte de Saint-Florentin avait été nommé duc de la Vrillière en 1770.

(2) Douglas (Archibald-James-Edward), premier baron de Douglas (1768-1827), fils du colonel John Stewart, baronet de Grandtully, et de Lady Jane Douglas. A la mort du duc de Douglas il en disputa la succession au duc d'Hamilton, qui l'accusait d'être fils illégitime. Le procès fut étudié par les pairs d'Ecosse de 1762 à 1767 ; la cour étant partagée, la voix du président Dundas donna gain de cause à Douglas ; le décret final était écrit sur 10 vol. in-fol. mmss., ou 9.676 pages. En appel, Douglas fut de nouveau vainqueur (fév. 1769) ; Edimbourg illumina et l'on jeta des pierres dans les vitres de lord Hamilton et de ses amis.

(3) Son intendant à Saint-Domingue.

(4) Jean Pasquet, baron de Lugé, beau-père de Ch. Ed. de Walsh-Serrant.

(5) Souvenir mythologique, on pourrait aujourd'hui mentionner le volcan de Santorin.

(6) Depuis 1733 ; il avait le titre d'écuyer.

et de maladies de tous les genres, m'a dit qu'il falloit sans hésiter le mettre aux eaux de Forges (1) pour toutte boisson. Mahony vouloit seulement lui appliquer une emplâtre fondante; enfin je verrai aujourd'huy Mac-Mahon (2) qui est réputé le médecin des enfants. La mère et moy sommes très-inquiets : il est impossible d'avoir un enfant plus intéressant. Je me suis engagé conditionnellement avec M. de la Vrillière. L'état de ma femme me permettra sûrement de m'absenter, le voyage sera de huit jours. La Vrillière est à six lieues d'Orléans sur la Loire et s'appeloit, avant l'érection en duché Châteauneuf-sur-Loire (3). Je reviendrai de là à Fontainebleau, dont je ne désemparerai plus.

Les hostilités des Espagnols aux îles Falkland (4) sont constantes. Ils ont pris une frégate angloise avec quatre de leurs vaisseaux de guerre. Il a passé avant-hier un courrier de Londres pour Madrid et il y a apparence que les Anglois parleront haut : quel party prendra la Cour d'Espagne ?

Paris, 2 Juin 1770.

J'ai trouvé votre lettre du 29, en revenant cette nuit de Versailles où j'ai passé la journée chés la personne avec qui j'ai affaire, moy septième, depuis quatre heures après midy jusqu'à minuit. Nous devions aller voir

(1) Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

(2) Ancêtre du maréchal de ce nom ; il était le médecin de l'Ecole royale militaire depuis 1751 ; il demeurait rue de Grenelle-Saint-Germain (maison de l'apothicaire).

(3) Canton du Loiret, arr. d'Orléans. Voici l'épitaphe de son propriétaire en forme d'épigramme :

Ci gist un petit homme, à l'air assez commun,
Ayant porté trois noms sans en laisser aucun.

(4) Ou Malouines, au large de la Patagonie. Une escadre espagnole, envoyée par le gouverneur de Buenos-Ayres, força le poste anglais de capituler et abattit le drapeau britannique. Charles III résista, se croyant assuré de l'appui du duc de Choiseul ; mais, la France l'abandonna, et il dut donner à Georges III toute satisfaction.

l'hermitage qu'avoit Madame de Pompadour (1) dans le parc de Versailles et que le Roy a donné depuis à M. le comte de Saint-Florentin ; mais le mauvais temps nous en empêcha.

J'ai trouvé mon affaire, vu et touché mes bucoliques (2) ; je suis en place à n'estre pas oublié ; la personne de qui je dépends m'en a parlé on ne peut mieux ; malgré cela, comme le Roy revient ce soir fort tard, qu'il repart lundy pour revenir mardy et retourner à Saint-Hubert de mercredy à vendredy, je crois dès à présent que tout le monde sera en l'air, et que pressé par l'époque du 15, je serai obligé de partir le 8 sans avoir rien fait.

Je prendrai les mesures convenables pour faire venir le chevalier. Je prévois que l'affaire de votre amy se fera à Marly, où on va le 21 ; je pourrai estre de retour vers le 21 juillet, parce que j'abandonnerai le projet d'aller aux eaux ; si je recevois une lettre à Toulon, j'arriverois à tems pour le complimenter.

(1) Pompadour (Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de), baptisée en l'église Saint-Eustache le 30 déc. 1721, fille de François Poisson, écuyer du duc d'Orléans, et de Louise-Madeleine de la Motte ; elle eut pour parrain Paris de Montmartel. Le 19 mars 1741, dans la même église, elle épousa Charles-Guillaume Le Normand, S^gr^ d'Etiolles, chevalier d'honneur du présidial de Blois. Elle en eut une fille, baptisée le 10 août 1744 sous les noms d'Alexandrine-Jeanne, morte jeune et inhumée dans l'église des Capucins de la place Vendôme, où lui fut érigée une chapelle ornée de marbres précieux. La terre de Pompadour, en Limousin (Corrèze), étant revenue au domaine, Louis XV l'érigea en marquisat (1745) et en fit don à M^me^ Le Normand d'Etiolles, présentée à la cour (septembre), trois mois après la mort de Madame de Châteauroux (avril 1745). Pour plaire à son amie l'impératrice Marie-Thérèse, elle lança la France dans la malheureuse guerre de Sept-Ans. Artiste et élégante, elle donna son nom au *genre Pompadour* et inaugura le goût du *bibelot*. Elle-même gravait à l'eau-forte d'après les dessins de Guay et les peintures de Boucher. Pigalle sculpta, en 1753, une statue de la favorite pour le château de Bellevue qui lui appartenait ; elle est aujourd'hui dans le parc de Bagatelle (à sir Richard Wallace). M^me^ de Pompadour mourut à Versailles le 14 avril 1764 et fut inhumée le 17, dans la chapelle funéraire de sa fille.

(2) En anglais *rattle-traps* (bagatelles, joujoux) ; ici, avances sur sa charge de colonel de Walsh.

Versailles, 21 Juillet 1770.

Le jugement du conseil de guerre sur le régiment Royal (Comtois), a été publié; les portes de Lille fermées, les gardes doublées; toutte la garnison sous les armes; les officiers prisonniers présents, 30 ou 33 sont cassés, dont le premier capitaine enfermé pour 20 ans, 19 autres pour 20 ans, 18 ans, 15 ans, 12 ans. A mesure que la sentence nommoit un officier, il étoit emmené par deux cavaliers de maréchaussée à la citadelle, ou ils sont deposés, jusqu'à ce que le Roy assigne à chacun sa prison particuliere.

Le lieutenant-colonel est condamné à 3 mois d'arrêts forcés pour n'avoir pas usé de son autorité avec assés de fermeté. Le major et le reste du corps sont très innocentés.

Le mariage du vicomte du Barry (1) a été célébré ce matin à 8 heures, le contract ayant été signé par la famille royale dimanche.

Paris, 12 Décembre 1770.

Je vous envois, cy-joint, le procès-verbal du lit de justice (2) où je me trouvai, parce que j'étois allé à Versailles pour la chasse, qui eut lieu également. Le Parlement s'assembla à son tour et l'assemblée ayant été continuée au lundy, il a délibéré ce jour-là de députer le premier Président (3) pour demander de nouveau que le Roy voulût bien retirer l'édit

(1) Jean, vicomte du Barry, marié avec Marie-Rose-Hélène de Tournon; père et mère d'un fils dont le parrain fut Hugues-François, comte de Tournon, baron de Retourtour, de Maires, et la marraine, la comtesse du Barry. (A Saint-Roch, 15 juin 1771).

(2) Tenu le 7 décembre 1770; le Roy défendit l'union des Parlements. L'origine de la querelle était l'enquête dirigée par le Parlement de Bretagne contre le duc d'Aiguillon (fils d'Anne-Charlotte de Crussol d'Uzès).

(3) Etienne-François d'Aligre, premier président depuis le 12 nov. 1768, né en 1726, mort à Brunswick en 1798.

comme attestatoire aux loix fondamentales, à l'honneur de la Magistrature, aux intérêts du trône, etc., et pour déclarer, au cas que le Roy ne se rendît pas aux prières de son parlement, qu'il mettoit à ses pieds ses biens, ses titres et ses offices, qu'il ne pouvoit plus exercer ; et il fut arresté de demeurer chambres assemblées. Le Roy étant party pour la chasse, le premier président fut obligé de se rendre à la Meutte (1) où le Roy est resté jusqu'à ce matin et où il ne se trouvoit d'autre ministre que M. de Soubize (2). Il ne put voir le Roy qui lui fit remettre un écrit de sa main, portant qu'il ordonnoit à son Parlement de reprendre ses fonctions et qu'il recevroit son premier président à 7 heures du soir, aujourd'huy. Le Parlement a arresté de nouveau, hier, de rester chambres assemblées jusqu'à la réponse du Roy.

Quant à la guerre, les opinions ne peuvent guères se fixer, elles penchent à croire la rupture (3) ; cependant les Anglois qui sont icy sont très-négatifs sur ce dénoüement là, et prétendent que les conjectures à Londres se réunissent davantage pour faire croire la paix.

Quant à M. Duclos, M. de Bougainville (4) m'a dit qu'il en étoit très-occupé, mais que les officiers de la marine sollicitant avec la plus grande ardeur le plus petit bâtiment, cela seroit très-difficile.

Paris, 13 Janvier 1771.

Je fus dimanche à Versailles, pour y voir tous les ministres ; pour la première fois je dinai chez M. le duc d'Aiguillon, dont le visage étoit aussi radieux, aussi libre et exempt de réflexions et de soucis qu'il pouvoit l'être. Toute la France y vint après diner ; d'un autre côté M. le Chan-

(1) La Muette, près Passy.

(2) Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, ministre d'Etat.

(3) Entre les colonies américaines et la Grande-Bretagne.

(4) Louis-Antoine de Bougainville, le premier Français qui ait fait le tour du monde. Chef d'escadre en 1779, il prit part à la guerre d'Amérique. (Voir dans le Carnet historique et littéraire, 1901 ; une expédition de Bougainville en 1766 : journal du chevalier Walsh).

celier avoit cinquante personnes à diner, chez M. de Monteynard (1) il y avoit à peu près autant. On prétend cepandant qu'il y a ouvertement scission dans le ministère. Les princes au nombre de 5 étoient à Versailles ce jour-là. Je soupai avec 5 autres personnes chez M. de Monteynard et le lendemain, comme le Roy montoit à cheval au manège, je l'y suivis avec une vingtaine de personnes ; il me fit l'honneur de m'appeler le soir pour avoir celui de souper avec lui, après M. le maréchal d'Armentières (2) qui commença la liste, le baron de Montmorency (3), le duc de Coigny (4), M. d'Entraigues (5), M. du Barry, moy et une douzaines d'autres courtisans.

Je dinai hier avec plus de soixante personnes chez le prince de Condé. J'y vis d'Autichamp (6) qui me dit qu'il partoit aujourd'hui pour la gendarmerie.

Je vous enverrai demain les copies des actes de 1508 et de 1516. L'un d'eux n'entre dans aucun détail et vend les choses (7) conformément au contrat d'acquest fait auparavant ; vous les aurez par la poste sous un contre-seing.

Je retournerai dimanche à Versailles pour tenir parole à M. le Chancelier qui m'a fait promettre de dîner chez lui, et lundy je suis nommé pour Marly. Je compte passer une bonne partie de l'après-diner chez M. Tyrion (8).

On m'a envoyé de Vienne un supplément à la Gazette, où il est dit : Leurs MM. I. et R. ont nommé extraordinairement le premier décembre,

(1) Le marquis de Monteynard, gouverneur de Corse (1772-1784), y avait pour lieutenant le marquis de Marbeuf.

(2) Louis de Conflans, marquis d'Armentières, gouverneur des Trois Evêchés.

(3) Depuis duc de Laval, lieutenant général, gouverneur d'Aunis.

(4) Marie-François-Henri de Franquetot, duc de Coigny, lieutenant général (1780), pair de France (1787), député à la Constituante (1789) ; il émigra, servit dans l'armée de Condé, puis en Portugal. La Restauration le nomma maréchal de France et gouverneur des Invalides (1821).

(5) Emmanuel de Launay, comte d'Antraigues, agent royaliste sous la Révolution et l'Empire, assassiné avec la Saint-Huberty, à Baines, près de Londres (1812).

(6) Jean-François de Beaumont, marquis d'Autichamp (1738 1831). Il servit en Russie de 1793 à 1815.

(7) La terre de Serrant.

(8) Peut-être Tiron, généalogiste de l'Ordre de Malte.

chambellans actuels le comte Jean-Baptiste de Walsh (1), capitaine de grenadiers au régiment d'Ehringshausen infanterie et le comte Joseph de Kinsky (2). C'est le comte de Walsh qui me l'a envoyé, avec la copie en allemand de son brevet.

Paris, mercredi 16 Janvier 1771.

Le Roy répondit dimanche au premier Président que son Parlement (3) n'auroit point dû cesser ses fonctions; que l'arrêté, par lequel il les avoit repris, contenoit des principes et des maximes contraires à son Edit dont il maintiendroit dans tous les temps l'exécution. Sur cette réponse, le Parlement arrêta hier des remontrances, les Chambres restantes assemblées et cependant qu'il s'occuperoit de la cherté du bled. Ainsi, voilà les choses dans le même état et la même interruption de justice. Il n'y eut que 25 voix contre cet arrêté, dans sa délibération; sur celui par lequel on avoit repris les fonctions, il y avoit eü 58 voix contre 55. Ainsi voilà depuis hier une grande majorité contre la Cour.

La paix (4) paroist totalement décidée : on y peut compter positivement, mais il n'y a pas encore de ministre des affaires étrangères, parce que le Roy aura la gloire de l'avoir fait lui-même. On n'est pas d'accord sur la nomination. On croit assés généralement à M. d'Aiguillon (5); mais il se pourroit tout simplement que de guerre las, ce fût M. l'abbé de la Ville (6).

Je compte partir de lundy prochain en huit; l'affaire du chevalier sera

(1) Comte de Wallis (branche des Walsh établie en Autriche).

(2) Joseph, comte, puis prince de Kinsky (1751-1798).

(3) Nouvelles de la lutte entre la Cour et le Parlement de Paris, à propos du procès du duc d'Aiguillon et des édits de l'abbé Terray.

(4) Entre la Russie et la Turquie, au moment du premier partage de la Pologne.

(5) Il ne fut nommé que le 6 juin 1771 ; le ministre intérimaire était le duc de la Vrillière.

(6) L'abbé Jean-Ignace de la Ville, directeur du ministère des affaires étrangères, membre de l'Académie française, év. *in partibus* de Tricomie; mort le 15 avril 1774.

finie ou en bon train ; je sçaurai vraisemblablement à quoi m'en tenir sur les affaires de mon régiment ; et pour l'autre affaire, c'est le moyen de la faire finir.

Paris, 20-23 Janvier 1771

Le Parlement (1) eut vendredy les troisièmes lettres de jussion, pour reprendre ses fonctions. Elles portoient qu'avant de punir sa désobéissance, le Roy avoit cru de sa bonté d'employer touttes les voyes de la douceur et de la patience, qu'il lui ordonnoit pour la dernière fois de reprendre le service, que c'étoit en vain qu'il coloroit son refus d'espérances conçües et bientost évanouies de l'inexécution ou de la révocation de son édit, que personne n'avoit pu ni dû en donner.

Le Parlement persista dans les arrêtés :

La nuit du samedy au dimanche, les Mousquetaires portèrent à chacun des membres une lettre de cachet qui ordonnoit à chacun nommément et particulièrement de reprendre ses fonctions, et de signer au bas de la même lettre son acceptation ou son refus, *sans tergiversation*, *par une simple declaration de oui ou de non.*

Les mousquetaires noirs insistèrent tous sur ce qu'il n'y eût au bas des lettres dont ils étoient porteurs, et qu'ils devoient rapporter, qu'un des deux mots de *oui* ou *non*. Les mousquetaires gris laissèrent motiver la réponse à ceux qui le voulurent.

Il y eut 54 membres du Parlement qui signèrent *oui*, mais tous protestèrent le dimanche, soit chez des notaires, soit à l'assemblée du Parlement, où tous les présidents avoient eu deffenses de présider. Cette assemblée fut terminée par un arrêté en ces termes :

« Ce jour, 20 janvier, la Cour s'étant extraordinairement assemblée sur » ce qui s'est passé la nuit dernière, nous déclarons tous unanimement

(1) Suppression du Parlement de Paris par arrêts du Conseil et lettres patentes du Roi ; établissement des *Parlements Maupeou*.

» que notre intention a toujours été de remplir nos fonctions dans les » chambres du Parlement, dont nous sommes membres, conformément » aux arrêtés de la Cour et notamment celui du 18 janvier, lequel lie » tellement tous les membres, qu'on ne peut, sans violer son serment, » s'écarter de ce qui est déterminé dans ledit arrêté. Ce sont, ç'a toujours » été et ce seront toujours nos sentiments dans lesquels nous persisterons » inviolablement. »

La nuit du dimanche au lundy, les mousquetaires portèrent 118 lettres d'exil, soit à ceux qui avoient signé *oui* et fait parvenir de bonne heure à M. le Chancelier (1) leur protestation, soit à ceux qui avoient refusé de reprendre le service en réponse au bas de la première lettre de cachet.

La même nuit, deux huissiers du Conseil signifièrent à chacun des 118 membres exilés un arrest du Conseil portant suppression et confiscation des charges aux termes de l'édit enregistré au dernier lit de justice.

Lundi, 21, les membres qui n'avoient pas reçu des lettres d'exil, se rendirent au Palais où ils firent l'arrêté suivant. « Nous déclarons tous » unanimement que nous étant rendus au Palais à l'assemblée de ce jour » d'huy et n'ayant point trouvé le plus grand nombre des membres de la » compagnie qui, dans la nuit, ont reçu des ordres du Roy, événement » qui détruit la liberté des suffrages, nous ne pouvons que persister dans » les arrêtés formés par les suffrages de la compagnie, encor notamment » celui du 18, présent mois, qui est et sera toujours le vœu de la com- » pagnie et que M. le premier président sera chargé de se retirer par devers » le Roy à l'effet de faire les plus vives instances pour obtenir de Sa justice » le retour de tous les magistrats qui, dans touttes les occasions, ont » donné des marques de leur attachement ferme et inviolable aux loix du » Royaume, au bien de l'Etat, au service du Roy et à sa personne sacrée. »

La nuit du 21 au 22, le reste des magistrats qui avoient formé cet arresté ont eu le même sort que leurs confrères. Le lieu de l'exil a été déterminé pour tous, suivant le degré de chaleur que chacun avoit montré depuis le commencement de cette querelle.

M. le premier président avoit donné lundy après midy sa démission

(1) René-Nicolas de Maupeou, le dernier chancelier de la monarchie. — Les mousquetaires étaient dits gris ou noirs, d'après la robe de leurs chevaux.

par une lettre à M. le Chancelier; il a été exilé au Tremblay (1), terre qui lui appartient aux environs de Paris. M. d'Amécourt est exilé à deux lieues d'icy, à Argenteuil.

M. Michau de Montblin est exilé à l'Isle-Dieu, le Président Hocquart à l'Isle de Noirmoutier, le président de Saint-Fargeau (2) à Felletin, village dans les montagnes de la Marche; le président de Lamoignon à Tysy (3), village dans le Lyonnois, à deux lieues à la hauteur de Tarare; M. de Chennevière dans un village d'Auvergne, où il n'y a que des chaumières et où les neiges l'empêcheront d'aborder. Deux seuls conseillers sont envoyés en Anjou: à sçavoir un autre M. Hocquart à la Ville-l'Evêque, et M. Clément de Blavette, à Chalonnes (4). Le Chancelier arrive aujourd'huy, ou certainement demain, au Palais avec le Conseil, c'est-à-dire les secrétaires d'Etat, conseillers d'Etat et maîtres des Requêtes.

Je pars pour Versailles toutte à l'heure pour monter à cheval avec le Roy au manège et je ne reviendrai que demain, si je suis appellé pour souper dans les cabinets (mercredy 23). Mon régiment a dû arriver hyer à Grenoble, où siège le parlement, ainsi que ceux d'Aix, Rouen, Toulouse et Bordeaux, chambres assemblées.

Paris, 10 Février 1771.

Je ne vous ai pas encor écrit hier. Il n'y a icy de nouveau que des bruits d'une création d'une place de colonel général des troupes étrangères pour

(1) *Le Tremblay*, village voisin de Montfort-l'Amaury, à 7 kil. de la Verrière; il s'y trouve un beau château, ayant appartenu à la famille Le Clerc du Tremblay; le père Joseph, l'*Eminence grise*, confident du cardinal de Richelieu, était de cette famille. — Il appartient au comte de Rougé, est entouré d'un parc fort vaste et renferme des toiles de Philippe de Champagne. — De Ponton d'Amécourt, en Champagne.

(2) Parent de Le Peletier de Saint Fargeau, assassiné le 20 janvier 1793.

(3) Thizy (Rhône), arrondissement de Villefranche. — Chrétien François de Lamoignon, garde des sceaux en 1787; né en 1735, mort en 1789.

(4) Chalonnes-sur-Loire (arr. d'Angers).

M. le prince de Condé (1) à qui M. le duc d'Aiguillon veut procurer un dédommagement de la place de grand maître d'artillerie que la concurrence de M. le comte de Provence a fait rester dans l'état de suppression où elle est, depuis le ministère de M. d'Argenson (2).

M. le duc d'Aiguillon ayant rendu compte dans le Conseil des représentations de tous les intendants contre l'ordonnance des milices (3) du 17 octobre dernier, son exécution a été suspendüe et M. le duc d'Aiguillon a chargé MM. les intendants de s'assembler hier pour revoir entre eux tous, l'ordonnance et leurs représentations particulières.

On ne sçait qui aura le gouvernement de Metz, les apparences pour le maréchal de Broglie diminuent (4).

Il n'est question que de l'honnêteté des réceptions de M. le duc d'Aiguillon et de la manière non apprêtée, aisée et noble, dont il a accueilli tous les partis et parlé de touttes les affaires. L'affluence chez lui est énorme et sans discontinuation; ses ennemis sont réduits au silence autant par sa manière d'être que par le crédit qui l'accompagne.

Le vicomte me paroist décidé à venir; je pense toujours qu'il le faut et qu'il fera bien d'arriver dans les premiers jours de la première semaine après les Cendres; ce sera seulement quand il sera icy et qu'il aura été présenté à M. d'Aiguillon que nous le solliciterons.

Paris, Mai-Juin 1771.

Je m'évadai, hier, pour ne point vous faire, et à ma chère maman, des adieux qui coûtent toujours à mon cœur, lorsque je pars de Serrant...

(1) Ce fut le comte d'Artois que le Roi nomma colonel général des Suisses et des Grisons; en 1780 seulement, le prince de Condé devint colonel général de l'infanterie française et étrangère.

(2) Le comte d'Argenson fut ministre de la guerre du 9 janvier 1743 au 1er février 1757.

(3) La milice était recrutée par billets blancs et billets noirs, sorte de tirage au sort; elle était fort impopulaire; M. de Monteynard essaya de la réglementer sans succès.

(4) C'est lui qui fut nommé; il détenait encore ce gouvernement en 1784.

M. de Saint-Florentin (1) travaille ces jours cy avec le Roy, pour les maisons de Madame la Dauphine (2), de M. le comte et Madame la comtesse de Provence (3) ; on dit que le vicomte du Barry (4) sera premier gentilhomme de ce dernier prince...

Paris, 28 Juin 1771.

Vous aurés vû les arrangements que j'ai dû prendre avec les abbés Mary et Blondel, en conséquence desquels je pars le 4 ou le 5. Je n'ai pas revû Shéridan pour sçavoir l'effet de la signification de Madame de Nugent aux Rothe sur la dette de Wogan et les autres (5). Je voudrois avec grand plaisir donner au petit de la Crochais une commission d'officier, mais cela seroit sans aucun exemple, sauf celui du chevalier de Breteuil, placé par la grande influence et le despotisme de son oncle (6). Mais je ferai l'impossible pour le placer dans quelque régiment en engageant son oncle à porter la pension qu'il aura à 1000 fr., ce qui sera très-honnête.

Mon frère a écrit samedy au marquis de Choiseul sur le don de 40000 fr. que lui a fait son beau-père et sur son objet, mais le marquis de Choiseul lui répondra comme moy qu'il faut chercher et trouver une occasion où l'influence et l'authorité se trouvent en force, capables de surmonter les difficultés dont M. de Monteynard est hérissé à un point qu'on n'a jamais

(1) Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, membre de l'Académie française, ministre de la maison du Roi, alors ministre (par intérim) des affaires étrangères.

(2) Marie-Antoinette était partie de Vienne le 21 avril 1770 et entra à Strasbourg le 7 mai, elle avait été demandée en mariage par M. de Durfort le 16 avril, elle fut épousée par procuration, le 19, par l'archiduc Ferdinand ; elle fut reçue, à Saverne, par le cardinal de Rohan, prince évêque de Strasbourg.

(3) Louis XVIII, alors comte de Provence; il venait d'épouser Louise de Savoie (14 mai 1771), sœur de la comtesse d'Artois.

(4) Jean du Barry, fils du comte Guillaume (marié à la favorite de Louis XV), marié lui-même à Marie-Rose-Hélène de Tournon, demeurant en 1777, sur la paroisse Saint-Roch.

(5) Achat du régiment de Walsh, précédemment de Rooth et de Roscommon.

(6) Louis Le Tonnelier, baron de Breteuil, était alors ambassadeur en Suède; on sait le rôle qu'il joua, comme ministre de la maison du Roi, dans *l'affaire du collier.*

murmuré ni ridicularisé autant que sur son chapitre. Je sçaurai vraisemblablement vendredy les résolutions de mon frère et de milord ; ils peuvent partir sans autre argent que celui qui sera nécessaire pour la routte, parce que je leur en ferai avancer à Valenciennes.

... L'escadre de Toulon est contremandée ; le duc d'Aiguillon l'a annoncé aux ambassadeurs ; l'objet étoit de menacer l'escadre Russe (1), si cette cour menaçoit la Suède ; comme on a des assurances favorables pour cette alliée, tout est fini. Le procès du comte de Choiseul aura vendredi son cinquième bureau et ne finira qu'après 5 ou 6 autres bureaux. Il y a un crédit énorme contre lui et l'évidence seule le soutient.

Mardi 29 Juin 1771.

M^lle^ de Tournon (2), de l'ancienne maison de ce nom, dont la branche ainée et représentée par M. le prince de Condé et par M. le maréchal de Soubise épouse le vicomte du Barry (3).

Le Conseil de guerre de Lille, composé de MM. du Muy (4), de Langeac et de Chabot (5), lieutenants généraux ; de Caraman (6), Vioménil, Sarsfield (7), Montbarrey, maréchaux de camp, vient de mettre hors de

(1) Catherine II luttait contre les Turcs depuis 1768 ; elle avait envoyé dans la Méditerranée une escadre commandée par l'amiral Spiritof et guidée par l'Anglais Elphinston ; Alexis Orlof commandait les troupes de débarquement ; la flotte turque fut incendiée dans la rade de Tchesmé, près Smyrne (1770). On avait craint un partage de la Suède, analogue à celui de la Pologne ; Adolphe-Frédéric d'Holstein Gottorp venait de mourir ; le duc d'Aiguillon avait voulu préparer un heureux avènement à son successeur, Gustave III, qui venait de voyager en France.

(2) Marie-Rose-Hélène de Tournon, fille de Hugues-François, comte de Tournon, baron de Retourtour et de Maires.

(3) Jean-Baptiste-Guillaume-Nicolas du Barry, frère du comte Guillaume, mari de la favorite, originaires de Saint-Maur-de-Lévignac (Haute-Garonne).

(4) Louis de Félix, comte du Muy, lieutenant général depuis 1748, ministre de la guerre au 5 juin 1774, maréchal de France en 1775.

(5) Le duc de Rohan Chabot, lieutenant général en 1781, né en 1710, mort en 1801.

(6) Victor-Maurice Riquet, marquis de Caraman, gouverneur de Provence en 1786 ; né en 1727, mort en 1807.

(7) Le vicomte de Sarsfield, lieutenant général au 5 déc. 1781.

cour le lieutenant-colonel et le major du Royal Comtois, et les onze officiers de leur party ; et en même temps il a fait arrêter 42 officiers de ce régiment qui sont gardés chacun par des sergents qui répondent d'eux. Voila le détail qu'eut hier le maréchal de Richelieu, à son souper. Le Conseil de guerre, présidé par le maréchal de Biron aux Invalides, sur l'affaire des armes vendues au sieur Monthieu, tient ses séances ; et il y a une Commission de la robe pour juger ce qui n'est pas militaire dans cette affaire. M. de Bellegarde (1), officier très distingué dans l'artillerie, est celui qui a exécuté la réforme de ces armes, sous le ministère précédent ; il est soutenu par MM. de Gribeauval (2), Loizerolles et Villepatour, officiers généraux de son corps :

Parturient montes ; nascetur ridiculus mus (Horace).

Mon régiment ayant reçu un remplacement pour 91 de ces fusils, depuis qu'on les a arrêtés, un des officiers généraux de ce conseil de guerre m'a ordonné d'en rendre compte, je l'ai fait avec vérité, prudence, et fort à la décharge des ordres de l'ancien ministère et de leur exécution : je devois la vérité nette sur tout ce qui peut avoir trait à M. de Choiseul (3).

Versailles, Novembre 1771.

Je dînai hier aux Lombards : rien de nouveau ; toujours les mêmes bruits, les mêmes opinions et point de travail de M. de Monteynard avec le Roy ; cela fait que nous ne pouvons entamer aucunne affaire, je sollicite depuis six semaines un rendés vous qu'il m'a promis et repromis, et où entre autres objets je voulois lui parler de mon frère et de Milord. Son ordonnance sur les régiments provinciaux du mois d'octobre dernier vient

(1) En 1784, il était colonel du régiment de Toul (artillerie), à Metz.

(2) J.-B. Vaquette de Gribeauval, général d'artillerie, inventeur du matériel qui porte son nom : en 1762, au service d'Autriche, il défendit Schweidnitz contre Frédéric II et ne rendit la place qu'après soixante-trois jours de tranchée. — Loizerolles, lieutenant général du bailliage de l'artillerie de France. — Villepatour (L.-Ph. Taboureau de), lieutenant général de l'artillerie, auteur de Mémoires (1719-1781).

(3) Le duc de Choiseul avait été ministre de la guerre du 27 janv. 1761 au 24 déc. 1770.

d'estre dénoncée au parlement de Besançon; cette censure est encor plus marquante que les lettres de MM. les Intendants. Il paroist qu'on est au moment de rendre le Comtat d'Avignon (1).

M. le Dauphin (2) fit hier à la chasse une panachée, son cheval ayant rencontré un trou de lapin dans une routte. Il se releva dans l'instant avec vigueur et ne perdit pas un moment la chasse. Il ne s'est pas fait le moindre mal.

Paris, 25 Décembre 1771.

Je ne pus pas vous mander dimanche parce que j'étois à Versailles, la nomination de M. le comte d'Artois a la place de colonel général des Suisses et Grisons; il ne fut déclaré que samedy au soir. M. de Choiseul conserve 60 mille livres de pensions dont 25.000 livres reversibles à sa femme, le tout sur la place, qui vaut 112.644 livres; et on lui donne en outre cent mille écus. La duchesse de Brancas (3) a été aussi obligée pour une tracasserie ridicule qu'elle a faite à donner sa démission de la place de dame d'honneur de M^me^ la comtesse de Provence (4); il paroist sûr que M^me^ de Valentinois (5) la remplace et que M^me^ de Saint-Megrin (6) sera dame d'atours pour la dédommager de ce qu'elle a été refusée par Madame la Dauphine, pour la place semblable auprès d'elle.

Voilà tout ce que nous avons de nouveau icy, on ne songe en aucune manière à la guerre. J'attends que ma femme sorte pour travailler à intéresser M. le duc d'Aiguillon dans l'affaire de mon frère. Kendall (7) ne m'a pas répondu sur ma proposition, mais il y aura peut estre d'autres moyens.

(1) Il était confisqué depuis 1768, à cause de différends avec le pape Clément XIII.

(2) Depuis Louis XVI.

(3) Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle, mariée à Louis de Brancas, titré duc de Lauraguais.

(4) Marie-Louise de Savoie, fille du roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, née le 2 sept. 1753, mariée au comte de Provence (Louis XVIII), en 1771, morte le 13 novembre 1810.

(5) Marie-Christine de Brignole, mariée à Honoré Goyon de Matignon, duc de Valentinois, prince de Monaco.

(6) De la maison de Stuer de Caussade, en Bretagne.

(7) De la famille d'Anstruther en Ecosse, et d'Anstrude en Bourgogne.

Paris, 9 Janvier 1772.

Le premier jour de l'an, les fêtes, la mort de M. Helvétius (1), beau frère de M. Baudon, fermier général, taxateur né des droits qu'on demande, sont cause de mon silence. On ne parle que du duel du prince de Nassau (2) et du comte de Buzançois (3) : ils avoient eü querelle à la Comédie Italienne le 31 décembre 1771 ; le dernier avoit essuyé, dit-on, des propos durs et la proposition de sortir. Il remit la partie au lendemain et il arriva de bonne heure chés M. de Nassau avec 100 louis qu'il lui devoit ; en sortant, les gardes des Maréchaux de France se trouvèrent là, vraisemblablement avertis par des gens qui avoient entendu la querelle. M. de Buzançois en a été soupçonné mal à propos, sans doute, par le public ; on lui a trouvé les premiers torts ; on l'a accusé de foiblesse dans la querelle de la Comédie italienne ; enfin il a été sous un anathème général et il est party lundy matin avec le lieutenant colonel du régiment de Hainaut, pour aller se battre hier ou aujourd'huy à Quiévrain (4), près de Valenciennes, contre M. de Nassau qui a mené avec lui le major du Royal Allemand (cavalerie) dont il est le colonel commandant.

J'ai icy sous les yeux le dictionnaire de la noblesse (5) qui est à son III^e^ tome et pour lequel je prépare un article, lorsqu'il approchera de nos lettres.

Voicy ce qu'il dit de MM. de Brie et sur quoy je voudrois que vous fissiez quelque vérification avec ce qui est à votre portée.

On donne, à Regnault de Brie qui florissoit à la cour de Saint-Louis,

(1) Helvétius (Claude-Adrien), philosophe matérialiste, auteur du traité de l'*Esprit*, mort le 26 déc. 1771. Fils du médecin de Marie Leczinska, il eut pour filles M^mes^ d'Andlau et de Mun.

(2) Louis, prince de Nassau Saarbrück, né le 3 janvier 1745, mort le 1^er^ mars 1794 à Aschaffenbourg. Il fut marié à Wilhelmine de Schwarzbourg-Rudolfstadt, puis à Catherine, comtesse d'Ottweiler.

(3) Frère du duc de Beauvilliers, petit-fils du duc de Saint-Aignan, colonel à la suite du régiment de Hainaut et gouverneur du Hâvre.

(4) Dans le Hainaut belge, près Mons.

(5) Par la Chesnaye-Desbois, 12 vol. in-4° (1770-1784), avec supplément de Rodier, en 3 vol.

et dont parle l'histoire du Sire de Joinville, Alix de Vendôme pour femme. Il vivoit en 1270.

Jean de Brie I du nom, qu'on croit estre son fils, vivoit en 1303 et fut marié à Marguerite de Goulaine. Un Jean de Brie, II du nom, qui est probablement fils de Jean I et de Marguerite de Goulaine épousa *Françoise de Serrant* héritière de la branche aînée des *Sires* de Serrant en Anjou; c'est depuis cette alliance et par la possession de ce château que la maison de Brie a pris le nom de Brie-Serrant.

De ce mariage vint Jean de Brie III, chevalier, S^gr^ de Serrant, tué à la bataille de Poitiers. On voit son tombeau dans le cloistre des Jacobins de Poitiers. Il avoit épousé Jeanne de Dreux; l'historien du Chesne dit qu'elle n'eut point d'enfants de Jean de Brie et que les biens retournèrent à son cousin Pierre de Sacquenville.

Mais Auger de Brie, après la mort de Jean III, comme son proche parent et son héritier, soit frère, soit cousin germain, fut mis en possession de Serrant; il épousa Peronelle Courtel dont il eut:

Raoul de Brie qui obtint sentence à Angers le 23 mai 1386 pour un *depié* de fief contre Perrin Guerif. Il est qualifié chevalier dans un aveu de 1409 du S^gr^ de Chantocé; il épousa Jeanne de Coësme, dont Jean de Brie, pour qui la terre de Serrant fut érigée en châtellenie en 1433 par le Sire de Rais. Depuis ce Jean de Brie, la filiation est prouvée par titres originaux communiqués; *tous les faits cy dessus rapportés depuis le mariage de Françoise de Serrant* avec Jean de Brie II du nom, sont prouvés par les épitaphes, armoiries et figures en relief qu'on voit dans la chapelle de MM. de Brie au chœur de l'abbaye de Saint-Georges (1), dont ils passent pour estre les fondateurs, ainsi que de celle de Pontron (2) dans la même province d'Anjou. (Voyés ce qu'en dit Ménage (3) qui a écrit sur cette maison).

Suit ensuite la filiation jusqu'à Charles de Brie I^er^ du nom où il est dit que sous la minorité de Charles II du nom, la terre de Serrant fut mise en décret en 1598 et vendue à Sardini, italien; retirée par retrait lignager en 1603 par François Maillard sous le nom de sa fille; vendue une seconde

(1) Abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, appartenant aux Augustins réformés.

(2) Abbaye cistercienne au diocèse d'Angers.

(3) Dans l'histoire de Sablé, 1682, in-4°.

fois par décret et adjugée en 1607 à Hercule de Rohan Montbazon, sur lequel la vente et adjudication se fit à Guillaume de Bautru, introducteur des ambassadeurs en 1636 (1). Elle fut finalement vendue à M. Walsh, anglois, frère du pair d'Irlande, par la duchesse d'Estrées, conjoinctement avec celle du Plessis Macé (2). Voyés, ajoute-t-il, au mot Serrant.

Ce dernier renvoi exige donc un article; mais ne pourroit-on pas dire un mot de la non existence de ces sires de Serrant (3), etc. Je ne crois même pas que ce mariage se trouve par hasard dans les épitaphes de Saint-Georges où on donne une postérité à Jeanne de Dreux, qui comme vous le lisés cy dessus, n'en a point eu. Vous êtes plus à portée que moi de faire vérifier ces épitaphes et l'historien *Ménage*. On pourroit rédiger ces articles en faisant l'éloge, comme il convient, de MM. de Brie: mais pourquoy laisser les Serent de Bretagne tirer leur origine de la très petite terre de Serrant qu'avoient MM. de Brie en 1400? Il est plus probable qu'ils tirent leur nom d'un petit fief de Serent, proche la baronie de Malestroit, qui appartient aujourdhuy à M. de Molac (4) et qu'on veut lui acheter.

Paris, 17 Février 1772.

On ne sçait pas encor qui le Roy nommera à la place de premier Escuyer. Paris nomme le duc de Coigny, le marquis de Polignac, le

(1) Membre de l'Académie française, dès sa fondation. Le tombeau de son neveu (Nicolas Bautru, marquis de Vaubrun), œuvre de Coysevox, est conservé dans la chapelle du château de Serrant.

(2) D'après une vente par décret du 15 mars 1790, les deux terres de Bescon et du Plessis-Macé ont été revendues depuis 1664 et 1678, avec les baronnies d'Ingrande, de Champtocé; les châtellenies de Serrant, la Roche de Serrant, Bellenoë, Savennières; la baronnie de Segré; les châtellenies de Louvaine et du Perché, pour 860.000 l. (28 juin 1749). Bescon et le Plessis-Macé ne peuvent être portés au quart de cette vente. (Note rédigée en 1791).

(3) Ils subsistaient cependant dans la personne de Clément-Alexandre, marquis de *Brie Serrant*, économiste, né à Dampierre (Maine-et-Loire, canton de Saumur), le 29 mai 1748, mort le 23 décembre 1814.

(4) De la maison de Kerkado (Morbihan). Serent est une commune du canton de Malestroit.

marquis du Luc, le vicomte du Barry et le marquis de Belsunce (1), d'autres disent qu'on la réunira à la charge de grand Escuyer (2), mais je ne crois pas que le Roy supprime une aussi belle charge autour de sa personne et un aussi beau morceau à donner. Ce qu'il y a de sûr c'est que l'abbé Terray écrivit sur le champ au Roy pour le supplier de ne point donner cette place jusqu'à ce qu'il eût eü l'honneur de travailler avec lui et effectivement elle est susceptible de grands retranchements.

---

4 Avril 1772.

Je (3) vous ai parlé du mariage du Prince Edouard (4). Rien n'étoit si vrai. On disoit hier qu'il s'étoit fait avant-hier et que le duc (5) de Fitz-James en avoit été le procureur: cette erreur là est la preuve du secret qu'on y a mis. Voicy le vrai: le mariage s'est fait chez le duc de Berwick vendredy 27 mars à midy. M. de Berwick (6) a été le procureur et M^lle^ de

(1) Marie-François de Franquetot, duc de Coigny, maréchal de France, mort gouverneur des Invalides en 1821. — Charles-Emmanuel, marquis du Luc (Vintimille), fils de M^me^ de Mailly, maîtresse de Louis XV; dit le *Demi Louis* parce qu'il ressemblait au roi. — Vicomte du Barry, beau-frère de la favorite de Louis XV. — François-Camille, marquis de Polignac, marié à une d^lle^ de la Garde. — Antoine de Belzunce, marquis de Castelmoron, seigneur de Montpont.

(2) Tenue par le prince de Lambesc. La charge de premier écuyer fut donnée au duc de Coigny.

(3) Le vicomte, depuis comte Antoine-Joseph de Walsh-Serrant, brigadier d'infanterie au 1^er^ mars 1780, colonel du régiment de Walsh. Les armes de sa famille étaient: « d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois phéons (ou fers de lance antiques), de sable. »

(4) Le prétendant *Charlie*; V. une famille royaliste, irlandaise et française; Louis XV et les Jacobites; le projet de débarquement en Angleterre de 1743 à 1744; par J. Colin (1901, in 8°).

(5) Fitz-James (Charles, duc de), fils du maréchal de Berwick, maréchal de France lui-même en 1775, éditeur des Mémoires de son père en 1778, avec notes de l'abbé Hook. Il avait pour femme Louise-Sophie de Matignon et pour fille la princesse de Chimay.

(6) M. de Berwick, c'est-à-dire Charles Bernard, duc de Berwick, marquis de la Jamaïque, mari d'une sœur de la comtesse d'Albany en 1771, mort en 1787.

Stolberg (1), sœur aînée de la marquise de la Jamaïque (2). y étoit en personne. A 5 heures le même jour elle est partie devant estre conduitte par M^elle^ Power, dont vous avés entendu parler ; par une demoiselle allemande qui l'a manquée de 24 heures ; et par M. Ryan, major du rég^t^ de Berwick, de sorte qu'elle n'est partie qu'avec M^elle^ Power et M. Ryan ; on a dû arriver hier dans une ville du Frioul où le Prince se mariera. M. de Salm (3) dont je tiens ces détails et qui est cousin germain (chez le père duquel la Princesse Stolberg a logé icy un mois et d'où elle est partie), m'a assuré que le pape reconnoissoit et traitteroit comme roy le Prince et qu'il avoit des espérances icy pour la pension. Milord Harcourt (4) a, dit-on, fait des plaintes qui n'ont pu ni dû embarrasser un ministre des Affaires Etrangères comme M. d'Aiguillon (5). Je vais ce matin à Versailles avec M. de Salm qui me mène. Si j'apprends quelques autres détails je vous les manderai (6).

(1) Louise-Marie Caroline de Stolberg-Gedern, née le 21 septembre 1752, épouse morganatique du prétendant Charles-Edouard (avril 1772), divorcée en 1783, veuve en 1788 ; elle vint à Paris aux approches de la Révolution, fut liée avec le poète Alfieri et le peintre Fabre, qui a donné son nom au musée de Montpellier, eut pour secrétaire Silvio Pellico et mourut à Florence en 1824.

(2) La marquise de la Jamaïque, Caroline-Augusta de Stolberg-Gedern, née en 1755, mariée au duc de Berwick (Charles-Bernard), veuve en 1787, remariée en 1793 au prince Dominique de Castel-Franco, morte à Paris le 21 janvier 1829. — Sa sœur, duchesse d'Arberg et Valengin eut pour fille la maréchale Lobau.

(3) Salm (M. de), c'est-à-dire le prince de Salm-Kyrbourg, beau-père du duc de la Trémoïlle.

(4) Ambassadeur d'Angleterre en France.

(5) Le duc d'Aiguillon, ancien gouverneur de Bretagne, était ministre des affaires étrangères depuis le 6 juin 1771. — Il avait eu pour mère Anne-Charlotte de Crussol d'Uzès.

(6) Avant la bataille de Falkirk (1746), au château de Bannockburn, Charles Edouard remarqua la nièce de sir Hugh Paterson, Clémentine Walkenshaw, fille du baron de Baronsfield qui avait fait évader sa mère, Clémentine Sobieska, d'un couvent d'Innsbrück.

Cette reine fut marraine de la jeune fille qui s'éprit d'amour pour Charles Edouard ; celui-ci lui promit peut-être le mariage et la couronne. Après 1748, elle vint le rejoindre à Gand, abandonnant famille et amis, pour attacher sa fortune à la sienne. Affectant un vif désir de prendre le voile, elle fut proposée pour entrer comme chanoinesse dans un chapitre noble des Pays-Bas. Sa généalogie était dressée en conséquence et signée des noms les plus illustres de l'Ecosse ; elle vint à Douai, mais elle y renonça tout à coup à sa feinte vocation, elle fit savoir à Charles Edouard que, fidèle à ses serments, elle réclamait le droit de partager son adversité si elle n'avait pas perdu son amour. Charles Edouard lui écrivit d'aller l'attendre à Paris, où il se rendit bientôt lui-même ; là ils renouvelèrent les tendres promesses qu'ils s'étaient faites

Paris, 25 Mars 1772.

Pas de lettre de moi mercredy dernier ni hier, parce que j'ai été du voyage de Saint-Hubert; en revenant de Versailles j'ai chassé avec le Roy et eu l'honneur de souper avec lui. Remis au vicomte de Serrant votre lettre et l'état inclus pour qu'il les fasse voir à l'abbé de Salles. Je crois vous avoir mandé il y a longtems qu'il s'étoit arrangé avec M. de la Bove (1) : à force de chercher des entours auprès de lui, j'ai trouvé tout près de moy les meilleures recommandations, qui sont de M. de Civrac (2), de ses sœurs et de leur société.

Le vicomte vous aura mandé la conversation de ma femme en sa présence avec M. le duc d'Aiguillon et la manière dont elle lui a paru annoncer positivement son succès. Nous devons le revoir demain luy et moy, sans y mettre d'importunité, il dira seulement qu'il vient faire sa cour; et moi je dirai que ma femme m'a informé des remerciments que j'avois à lui faire; puis, nous verrons M. Charlot.

M. de la Tour d'Auvergne (3) a gagné hier contre les conclusions de M. l'avocat général et après un délibéré de 5 quarts d'heure son procès contre M. le duc de Bouillon qui demandoit la cassation du testament de son père (4).

à Stirling, reprirent ensemble le chemin de Gand, firent plusieurs voyages en Allemagne pour se fixer à Liège. Dans cette dernière ville, où le prince se faisait appeler le comte de Johnson, Clémentine portait le même nom, et elle devint mère d'une fille, baptisée le 29 octobre 1753 sous le nom de Charlotte, en l'église N.-D.-des-Fonts.

Charles Edouard fit élever près de lui cette fille chérie, qu'il créa plus tard duchesse d'Albany. — *Nota.* Cette lettre devrait venir après la suivante.

(1) Anne-Nicolas-Robert Caze de la Bove, depuis intendant de Bretagne (1774-1782). — De Salles était abbé des Augustins de Saint-Georges-sur-Loire depuis 1766.

(2) *Civrac* (Gabriel-Emeri de Durfort, comte de), colonel du régiment d'Aunis, l'un des menins du Dauphin (Louis XVI), marié avec Marie-Françoise de Pardailhan de Gondrin, sœur du duc d'Antin (dame de Madame Adélaïde).

(3) Le comte de la Tour-d'Auvergne, maréchal de camp, marié à Mlle de Beaupreau en 1769.

(4) Charles-Godefroy de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, était mort le 24 nov. 1771.

On aura mandé à Angers que M. de la Forest Divonne (1) lieutenant de Roy, à la cidatelle de Besançon et lieutenant colonel du régiment de Conty a été arresté à deux lieues d'ici et mis à la Bastille; on le croit porteur de quelques écrits qui ont dû lui attirer la sévérité du gouvernement. M. le baron de Bon, ministre du Roy à Bruxelles est exilé et on croit qu'il est entré dans cette affaire pour laquelle il y a eu une commission à la Bastille et dans laquelle M. de Monteynard a joué le premier rôle.

Janvier-avril 1772.

Monsieur O'Shiell vous portera une boîte contenant des papiers qui ne sont bons qu'à brûler, excepté le parchemin original qui s'y trouve et qui m'a été remis par O'Gorman.

L'histoire que vous désiriés sçavoir *is upon the great affair of this moment which is a Lady from the name of Geral ... (2) Camb.... some thing come to my notion and upon the word of honour of the person with which I had a small entretien : I make him acquainted. Vith it, is that it was, proposed by a particular commission from a Great gentleman who was in Serrant in the year 1765, for one night (3), to a lady who was likewise in Serrant in the year 1766 for try months, to introduced at court publickly the Lady of Geral. Camb. name after being herself introduced. This came to my notion and price that I know nothing of the matter but I see by some mysterious appearance. That it is always question of it and she sees now all the great men of the ladv friendship. This give to the d. the certitude of the introduction, publickly at court when she has already a room; it is no doubt that she wil have all credit and in my conversation I see very*

(1) (Ain, canton de Gex).

(2) Geraldine Campbell, de la grande famille d'Argyle, en Ecosse.

(3) Le prince passa une nuit à Serrant en 1765; il était encore à Paris le 28 décembre, il négociait secrètement, par l'intermédiaire du comte Walsh, avec le roi d'Espagne, Charles III; son désir était de faire reconnaître son père comme roi d'Angleterre.

well that he that she will be soon introduced. I hope youll understand by the Gentleman who was in Serrant in the year 1765 and by the lady who was try months at the End of 1766 (1).

Paris, 7 Avril 1772.

Nous étions hier au soir à Versailles ; j'y retourne demain, et le vicomte (2), après demain, de bon matin, pour chasser et monter dans les voitures du Roy. Cela n'a pu estre fait hier parce que le Roy est party pour Choisy. Les présentations au Roy, à M. le dauphin, M. le comte de Provence, et M. le comte d'Artois ont éte faites. Ainsi on ne dira plus, ni à M^me^ de Lugé (3), ni à M^me^ de Butler, que le grade de colonel fait monter dans les voitures et manger avec le Roy. M. le duc d'Aiguillon le promet toujours très positivement : mais M. le vicomte paroist decidé a ne pas l'attendre. Pour moy, je ne l'en presseray pas davantage, car il a l'air si triste ; il décompose si fort sa figure par l'ennuy qu'il porte, qu'en vérité il me rendroit malade, s'il passoit beaucoup de temps avec moy. Je suis

(1) Le prince Charles Edouard aimait les déguisements ; il était parti de Nantes sur le *du Tillet*, sous le costume ecclésiastique ; après la défaite de Culloden (15 avril 1746), sa tête étant mise au prix de 30.000 livres sterlings, il dut user d'autres subterfuges ; réfugié dans l'île de Lewis (*Long Island*), il voulut passer dans l'île de Skye. Miss Flora Macdonald, pour l'y conduire, le déguisa en femme de chambre ; le prince prit le nom et le costume de Betty Bourke, jeune Irlandaise. Il arriva ainsi à Portree et se réfugia dans une grotte dite du *Prince Charlie*, que l'on visite encore ; il était entouré *d'outlaws* (bandits) qui ne le trahirent jamais. Mais, à son passage à Kingsborough, sa haute taille, son embarras dans son accoutrement faillirent le faire reconnaitre. Charles Edouard dut endosser le plaid, mettre un bonnet écossais sur sa perruque ; Miss Betty Bourke se transforma en montagnard *higlander* ; plus tard, il devint serviteur du docteur Malcolm Macleod : il avait alors sur la tête un mouchoir, que recouvrait un bonnet de nuit ; pour plus de précautions, il avait retourné ses manchettes de dentelles ; il finit par rallier deux frégates françaises le 13 septembre 1746 et débarqua à Morlaix le 29 septembre.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), il entretint une correspondance suivie avec les Jacobites et vint plusieurs fois à Londres, sous leur protection ; ainsi, lors du couronnement de Georges III (22 septembre 1761), il était aux environs de l'abbaye de Westminster.

(2) Charles-Edouard de Walst Serrant.

(3) Belle-mère du vicomte.

faché de tirer son horoscope : mais je serai bien trompé s'il est jamais un homme de guerre ou s'il réussit à la Cour. Je conseillerois fort à sa femme (1) de se défaire de sa nigauderie et de se mettre dans la tête que le plus sot métier qu'elle puisse faire faire à son mary est de vouloir l'avoir toujours dans ses poches. M. le dauphin a trouvé qu'il étoit fort laid, tant il décompose sa figure. Mais je perds mon latin à le prêcher sur tout cela et le mieux est d'y renoncer à moins que sa femme ne renonce elle même à exercer ce tres sot et très ridicule empire.

Je crois que dès qu'il aura fait 3 ou 4 chasses, il partira et à vue de pays ce sera ou dimanche ou mardy en huit. Il seroit party hier s'il n'avoit pas sçu, le vendredy saint, que le Roy avoit agréé sa demande et il croyoit que cela auroit dû estre proposé et agréé en 4 jours ; s'il n'avoit pas été témoin 3 ou 4 fois des réponses les moins équivoques de M. de la Vrillière (2), il n'auroit seulement pas cru que la demande avoit été faite et il croyoit qu'il falloit que je la répétasse tous les jours, sans calculer que les gens qui connoissent ce pays cy doivent éviter l'importunité dans leurs demandes ; il paroissoit douter de son succès à force de s'en échauffer, au lieu d'avoir seulement l'air de rafraîchir la mémoire du ministre. Enfin le travail de M. de la Vrillière s'étant fait le mercredy saint, le voilà du moins content sur cet article.

Valenciennes, 12 Mai 1772.

J'ai reçu avant hier votre lettre du 5, où vous me mandés avoir eü l'adjudication de la terre de Bouillé-Ménard (3), le retour de mes frère et beau-frère et leur départ probable aujourd'huy, pour arriver à la fin de la semaine. Je vais, en conséquence, leur faire préparer des lits dans les emplacements que j'ai dans la maison, libres du scellé qu'on a mis avant

(1) Julie-Félicité, fille de Jean Pasquet, baron de Lugé (en Saint-Domingue).

(2) Phélipeaux de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, alors ministre des affaires étrangères.

(3) Maine-et-Loire, canton de Pouancé ; domaine de Charles-Edouard-Augustin de Walsh.

mon arrivée pour accelérer la reddition de quelques comptes de M. de Malézieu (1) et dont on a levé une partie à ma considération.

Voilà donc la paix presque faite entre les Russes et les Turcs (2), c'est l'avis du prince de Ligne qui disna vendredy chés moy, en passant icy et eut sa part d'une quantité énorme de poisson de mer qui m'étoit arrivé de Blankenberghe (3) pour 30 l. — Dans le partage de la Pologne, le Roy de Prusse auroit la Prusse Polonaise; l'Empereur, Cracovie et le revers des montagnes; les Russes, la Crimée (4), etc.

Voilà aussi Struensée (5) et son ami Brandt decapités; mais la reine de Danemark Mathilde est sauvée par l'Angleterre.

Le général Plunkett, par l'abbé O'Kelly, m'invite à me rendre à Anvers où il commande.

Valenciennes, 2 Juillet 1772.

Vous m'avés mandé (6) par une de vos dernières lettres que vous aviez le projet de faire inoculer mes deux sœurs et j'ai consenty à ce que ma femme se décide à en faire autant pour mes deux filles, pourvu qu'il n'y ait pas de longtemps de communication entre mon fils et tout ce qui sera inoculé.

(1) Pierre de Malézieu, seigneur de Châtenay, brigadier, capitaine des gardes du comte d'Eu; il était fils de l'académicien Nicolas de Malézieu qui organisait les fêtes données à Sceaux par la duchesse du Maine.

(2) Un armistice venait d'être signé à Giurgewo, au moment du premier partage de la Pologne. Malgré les congrès de Fokczany et de Bucharest, la paix ne fut signée qu'en 1774 à Koutchouk-Kainardji.

(3) Sur la côte de Belgique.

(4) Les Tartares de Crimée demeurèrent indépendants.

(5) Premier ministre du roi de Danemark, Christian VII, il avait voulu abaisser la noblesse, réorganiser les finances, établir la liberté de la presse et la tolérance religieuse. Mais le comte de Rantzau, appuyé par la reine douairière, Julie de Brunswick, le dénonça comme amant de la reine Caroline-Mathilde, sœur du roi d'Angleterre, Georges III; celle-ci fut enfermée au château de Cronenbourg et mourut en 1775 à Zell. — Plunkett, Irlandais, allié aux Carondelet (Artois).

(6) Il avait demandé un congé au ministre de la guerre, marquis de Monteynard (1771-1774).

Je ne connois personne à Lunéville pour pouvoir faire saisir la terre de Magnieres (1), mais je pense que l'objet n'est pas assez considérable pour que M. d'Heguerty (2) se fasse tirer l'oreille.

Nous avons icy Mme de Nicolay (3), depuis avant hier, et M. de Talaru depuis lundy : il ne paroist pas qu'il y ait rien de nouveau et les choses me semblent dans le même état que lorsque j'ai quitté Paris. M. et Mme d'Aiguillon (4) m'ont repondu à la lettre que je leur ai écrite.

Le chevalier du Barry (5) nous quitta hier à 8 heures : j'etois allé prendre une tasse de chocolat chez lui avant son depart ; il a eü un congé, parce qu'il va à Toulouse avec sa sœur Mlle de Serre (6), voir sa mère (7).

M. Dillon (8) est aussi party ce matin pour aller passer 5 ou 6 jours à Spa. Si Tissot (9) y reste quelque temps, je pourrai faire la même course.

L'Evêque de Noyon (10), frère du maréchal de Broglie, est arrivé avec Mme de Lameth (11) aux eaux de Saint-Amand (12) : il est dans un état épouvantable ; le maréchal de Broglie (13) y arrivera le 10 et vraisemblablement il aura la.... *(La suite manque)*.

(1) Magnières (Meurthe), canton de Gerbéviller.

(2) Louis O'Heguerty, lieutenant-colonel du régiment de Berwick.

(3) Femme du comte Antoine de Nicolaï, maréchal de France en 1755, alors gouverneur de Verdun.

(4) Le duc Armand d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, alors ministre des affaires étrangères, membre du *Triumvirat* et protégé de la du Barry, avait épousé (1740) Louise-Félicité de Bréhan, fille du comte de Plélo, ambassadeur en Danemark.

(5) Jean-Baptiste-Guillaume-Nicolas du Barry, chevalier ; frère du comte Guillaume du Barry : celui-ci épousa le 1er septembre 1768 la demoiselle Jeanne Gomard de Vaubernier, présentée à Louis XV en 1769, pour devenir sa favorite. Il avait d'abord servi dans le régiment des Cantabres, en 1746.

(6) Consulter les archives de Saint-Maur-de-Lévignac (Haute-Garonne), canton de Léguevin ; les du Barry en étaient originaires. Mlle de Serre était alliée au Tournon de Retourtour (Vivarais).

(7) Catherine-Marthe-Cécile-Thérèse de la Caze, veuve d'Antoine du Barry, capitaine au régiment de l'Isle de France.

(8) Théobald, comte de Dillon, massacré par ses soldats aux environs de Tournai (29 avril 1792).

(9) Médecin spécialiste, alors en renom.

(10) Charles de Broglie, évêque de 1766 à 1777.

(11) Il y avait alors trois frères, comtes de Lameth, seigneurs de Bussi-Lameth, en Picardie : Théodore, Charles et Alexandre. La femme du comte Charles, depuis 1751, était Marie-Thérèse, sœur unique du duc de Broglie.

(12) Saint-Amand-les Eaux (Nord) ; boues thermales.

(13) François-Marie, duc de Broglie, maréchal de France en 1759, ministre de la guerre en 1789, né en 1718, mort à Munster en 1804.

Paris, 2 août 1772.

Ma femme me mande que Werlock va arriver à Serrant. Je lui laisse toute liberté de faire inoculer (1) ses deux filles; mais mon fils est encore trop jeune. J'exige que l'inoculation se fasse au Grand Pressoir: ainsi il n'y aura aucune communication entre mon fils et l'air de la petite vérole qu'on respire une lieue à la ronde. Mes sœurs peuvent aussi se faire inoculer, mais au même endroit; pour moi, je ne me soucie guères d'arriver dans une maison où la petite vérole et ses émanations régneraient encore, moi-même je n'aurai pas le temps de me faire inoculer.

Paris, 18 Décembre 1772.

Il n'y aura sûrement point de billets royaux (2); les édits sont enregistrés, mais on compte que la nouvelle perception des vingtièmes rendra beaucoup plus qu'auparavant; sans demander de nouvelles déclarations, on augmentera, à vue de pays et arbitrairement, la cote d'un chacun: et si on se plaint, on répondra: voyons les baux.

(1) En 1763, lady Montague rapporta de Constantinople en Angleterre l'inoculation de la variole, depuis longtemps pratiquée en Asie et en Afrique. On introduisait sous l'épiderme le virus variolique recueilli avec une lancette sur une pustule arrivée à maturité; la Sorbonne ne l'autorisa en France qu'à partir de 1764; Jenner découvrit la vaccine animale, dès 1775; mais il ne l'appliqua qu'en 1796. — Tronchin, médecin du duc d'Orléans (1766), mit à la mode et répandit la célèbre invention de l'inoculation; il soigna Voltaire, mais fut l'ennemi de J.-J.-Rousseau; il mourut en 1781. — Voir le traitement de la petite vérole de Madame d'Oberkirch, dans ses mémoires (t. I, pp. 153-155): « On me trouva fort changée, point défigurée néanmoins; j'avais surmonté mes souffrances, grâce aux avertissements et aux prières de Mlle de Cramm, qui ne me vouloit point comme une écumoire. »

(2) Ou *billets de rescription* représentant les fonds des particuliers déposés dans les caisses publiques; l'abbé Terray supprima leur remboursement et les inscrivit à la dette perpétuelle, moyennant un intérêt de 4 o/o.

Aucune apparence de guerre: la réforme de 60 bataillons, dont il a été sérieusement question, par une demande du Contrôleur général, pourra se réaliser pour un tiers, en congédiant, comme on le croit, six hommes par compagnie; c'est une preuve manifeste de la certitude de la paix (1). J'ai d'ailleurs beaucoup causé sur cette matière avec milord Shelburne (2) qui a diné avant-hier chés moi et qui, comme vous le sçavés, a été secrétaire d'Etat au département du Sud ; il est actuellement un des forts membres de l'opposition. Il connoist les dispositions du Roy d'Angleterre (3) et de ce qu'on appelle *the king's friends* (4) ; ils sont tous pacifiques. Je n'ai pas revu Kendall depuis que je vous en ai écrit. Je n'ai point négligé ni M. Lubin, ni Sortaut et j'ai écrit aux personnes de qui cela dépend. Le petit prieur de Saint-Georges a passé pour me voir, le jour des couches de ma femme. Il y a très longtemps que je n'ai été un dimanche à Versailles et les jours de chasse il m'a été impossible de voir M. de Boynes (5). Je ne négligerai pas M. de la Chesnaye (6) lors de mon premier voyage, comptant chasser samedy et coucher à Versailles. Conway m'a écrit de Mantoue; il a eu une lettre de prince (7) qui lui dit qu'il est fort aise de le sçavoir arrivé et qu'il le verra avec plaisir au printemps ; mais rien de plus. Le marquis de Fitz James (8) en est arrivé depuis une quinzaine de jours.

(1) Malgré l'insurrection menaçante des colonies américaines.

(2) Dans le second ministère whig de Pitt (lord Chatam), 1766 à 1770, Shelburne fut secrétaire d'Etat avec Conway. Il fut depuis marquis de Lansdowne et mourut en 1803 ; il était en correspondance avec l'abbé Morellet.

(3) Georges III (1760-1820).

(4) Les amis du Roi.

(5) Pierre-Etienne Bourgeois de Boynes, ministre de la marine du 8 avril 1771 au 20 juillet 1774.

(6) Le généalogiste de la Chesnaye des Bois.

(7) Le prétendant Charles-Edouard Stuart.

(8) Pierre Fitz-James, dit *Stuart y Portugal*, né le 17 novembre 1720, marquis de Saint-Léonard en mai 1764, premier écuyer du roi d'Espagne, Charles III, lieutenant-général et amiral, marié à l'héritière de Castel Blanco.

Près d'Ath (Belgique), 17 (Mars-Mai) 1773.

Je reçois votre lettre du 12 qui m'apprend que ma femme (1) est atteinte de la rougeole. Je ne vous ai point écrit le dernier courrier, parce que j'étois allé chasser à Belleuil (2), chés le prince de Ligne (3), j'ai tiré hier un chevreuil et une biche (par parenthèse assez maladroitement). C'est une superbe et magnifique habitation, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur. J'y ai laissé les autres chasseurs, étant revenu pour donner un morceau à souper au chevalier du Barry (4) qui arriva hier, et ils ont apporté 3 chevreuils et une biche. Nous avons eu icy pendant 24 heures le marquis de Fitz James à qui sa sœur avoit donné rendés-vous sur son chemin pour Bruxelles. Il y a un usage de visitte de corps aux colonels arrivants, et le petit Dillon (5), sur importunité de Offlanegan, s'étoit

(1) Renée, fille du marquis de Choiseul.

(2) Beloeil, château du prince de Ligne, entre Ath et Blaton; Delille en parle dans le poème des *Jardins*.

(3) Charles-Joseph, prince de Ligne, né en 1735, mort en 1814, bien connu par son esprit et ses nombreux écrits (30 vol.).

(4) Le chevalier Jean du Barry, né à Lévignac (Haute-Garonne), en 1722, décapité le 17 janvier 1794. Il tira Jeanne Vaubernier (dite Bécu, dite Mlle Lange), d'une maison de prostitution pour la mettre à la tête d'un tripot; il la présenta à Lebel, valet de chambre de Louis XV; plus tard, il devint beau-frère de la favorite. — Jeanne Benoit Gomard de Vaubernier, comtesse du Barry, fut baptisée à Saint-Laurent-de-Vaucouleurs, le 19 août 1746. D'après le registre des mariages de l'église Saint-Laurent (Paris), aujourd'hui brûlé, elle épousa le comte Guillaume du Barry le 1er septembre 1768. Elle ne devint maîtresse en titre de Louis XV que le 22 avril 1769, jour où elle fut présentée à la cour. A l'avénement de Louis XVI, elle fut exilée quelque temps à l'abbaye de Pont-aux-Dames, près Meaux, mais, en 1775, elle revenait à son pavillon de Louveciennes, où elle reçut, en 1777, Joseph II qui voyageait en France sous le nom de comte de Falkenstein; elle avait alors pour amant le duc de Cossé-Brissac. En 1792, elle était passée en Angleterre pour y mettre en sûreté ses bijoux; à son retour, elle fut dénoncée par son nègre Zamore, devenu maire de Louveciennes. Le tribunal révolutionnaire la fit monter à l'échafaud le 18 frimaire (8 décembre 1793), comme « maîtresse du tyran Louis XV. »

(5) Arthur, comte de Dillon, décapité le 14 avril 1794; il servit durant la guerre de l'Indépendance américaine, fut gouverneur de Tabago et député de la Martinique aux Etats généraux.

décidé à la lui faire, mais j'ai voulu le contraire et attendre qu'il me prévint en disant à Kendall, Bryan et Butler qu'ils étoient les maîtres d'y aller séparément, mais que je défendois qu'on y fût quatre personnes ensemble. A peine avais-je dit cela, qu'on m'a annoncé M. de Bouzols (1) et M. de Fitz-James (2) que j'ai reçus, à ce qu'on prétend, d'une manière assez aisée et sans affectation d'aucune espèce. Je relis votre lettre et je vois qu'elle n'annonce rien de positif sur le départ de mon frère, qui va peut-être être désormais trop occupé pour venir.

Besançon, 17 Juillet 1773.

Je couchai à Troyes, à 38 lieues de Paris, le mercredy, et j'y arrivai de bonne heure. Mais quoique, party le jeudy à 4 heures du matin, je ne pus arriver à Gray qu'après minuit. J'y restai jusqu'à cinq heures du matin et j'arrivai icy les dix heures et demie. J'ai été enchanté du pays que j'ai parcourû, particulièrement entre Troyes et Langres ; depuis cette ville, le pays est encore fertile, mais, toujours en montées et en descentes. La ville de Besançon n'est pas grande, mais bien bâtie. Elle est, dit-on, très-habitée en hyver. Elle a la forme d'un jambon dont la cidatelle est le manche (3). La cidatelle est escarpée, mais dominée de tous côtés par des montagnes dont elle est séparée. J'ai été parfaitement bien reçu et comme précédé d'une bonne odeur. Le sort des rangs m'a donné le meilleur lot des officiers, du moins pour la prestance. Il y a eü empressement à troquer pour venir dans le régiment de Bassigny (4), soit que ce lot comprît les officiers les

(1) Il était marquis, de la famille de Montaigu (Auvergne) ; il demeurait à Paris, rue de Verneuil.

(2) Le duc de Fitz-James, gouverneur du Limousin, beau-père du prince de Chimay.

(3) En effet, Besançon est situé dans une boucle ou presqu'île entourée par le Doubs ; sur l'isthme est la citadelle.

(4) Dans lequel étaient fondus deux bataillons du régiment d'Aunis et deux bataillons de la légion corse.

plus aimés, soit à cause du lieutenant colonel (1) ; ils calculaient aussy qu'il valait mieux perdre M. du Lau (2), ancien brigadier, que moy. Aujourd'huy, M. de Ségur fait la revue des quatrièmes bataillons du régiment d'Aunis, pour en éliminer les congés absolus, les invalides, enfin tout ce qui consomme inutilement, avant d'opérer le dédoublement, qui sera la moitié de ce qui restera ; il se fera mercredy ; ce régiment est bon et composé de gens de condition. Je ne puis qu'augurer fort bien et très-avantageusement du lieutenant colonel ; le major m'a écrit, mais n'est pas arrivé. Ce régiment sera un de mes soucis, car il n'est pas au complet ; il est bien instruit et discipliné.

Compiègne, 6 aoust 1773.

Je suis arrivé icy mercredy, d'assés bonne heure pour aller dîner chez M. le duc d'Aiguillon (3). Je fis le soir ma révérence au Roy, à qui M. le

(1) Castillon de Montchamp.

(2) *Du Lau* (Jean-Baptiste), comte d'Allemans, né au château de la Coste (Dordogne), le 15 juin 1737, mort à Paris en 1818. Il etait le fils d'Arnaud, comte du Lau, seigneur de la Coste, et de Françoise de Salleton. Son frère, Jean-Marie du Lau, né au château de La Coste le 30 octobre 1738, sacré archevêque d'Arles le 1er octobre 1775, fut massacré au couvent des Carmes de Paris, le 2 septembre 1792. Il figure ici à cause du dédoublemeut du régiment d'Aunis, dont il était colonel depuis 1770. Il n'eut plus sous ses ordres que le 1er et le 3e bataillons, tandis que le 2e et 4e constituaient le régiment de Bassigny aux ordres du vicomte de Walsh-Serrant. — Monsieur du Lau avait de beaux états de services : mousquetaire gris (1752) ; lieutenant en second du régiment du Roy, infanterie (1753) ; colonel des grenadiers de France (1759) ; brigadier d'infanterie (1769) ; colonel du régiment d'Aunis (1770) ; maréchal de camp (1780) ; inspecteur des armées du Roy et membre du comité de la guerre (1770-1780). — Titres honorifiques : chevalier de Saint-Louis (1770) ; gentilhomme d'honneur du comte de Provence (1771) ; chevalier de Saint-Lazare (1783) ; commandeur de Saint-Louis (1786) ; grand'croix (1814). — Au dictionnaire de la Chesnaye des Bois (éd. de 1867, t. XI, col. 667), on lit : « Jean-Louis du Lau, marquis d'Allemans, héritier au 17 juin 1761 de Marc-Antoine Front de Beaupoil, marquis de Lanmary, seigneur de Milly, d'Augerville ; il est frère du curé de Saint-Sulpice et veuf de Marie-Madeleine le Coigneux de Bélabre, avec quatre enfants, dont le comte du Lau, colonel au corps des grenadiers de France. » — Le marquis du Lau d'Allemans était propriétaire du *Couvent des Oiseaux* (barrière de Sèvres).

(3) Ministre des affaires étrangères, l'un des chefs du triumvirat avec Maupeou et l'abbé Terray.

maréchal de Richelieu (1) dit en me nommant que j'étois allé à mon régiment, depuis ma petite vérolle. Le Roy me dit qu'elle avoit été terrible, que j'avois été à la mort; mais que je n'étois pas changé pour cela. Je me fis, toutte suitte après, écrire pour me proposer pour le souper du petit château, hier; et quoique le Roy ait rayé beaucoup de monde, je fus accepté. J'avois dîné chés M. de Monteynard (2); et aujourd'huy j'ai dîné chés M. le chancelier (3); demain je compte faire ma première et seule chasse et m'en aller dimanche, afin d'estre avec vous le samedy au soir de la semainne prochainne. Je vous demanderai deux chevaux de cabriolet à Suetes (4); car il n'y a plus de poste à Pelouaille (5), ou bien à l'Arche à Angers.

On a nouvelle icy d'un avantage, considérable remporté par les Turcs (6); mais elle n'est directe, ni sûre.

Versailles, 19 Août 1773.

Le Roy est revenu hier de Chantilly où il avoit été le 15. Les dames qui ont été du voyage étoient M^mes^ de Mirepoix (7), Valentinois (8), du

(1) Le constructeur du pavillon de Hanovre, le *bon père la Maraude.*

(2) Le marquis de Monteynard, ministre de la guerre de 1771 à 1774.

(3) René de Maupeou.

(4) Suette (Maine-et-Loire), commune de Seiches.

(5) Pellouailles (Maine-et-Loire), canton d'Angers.

(6) Echecs de Romantzof devant Silistrie, Varna et Roustchouck durant la première guerre de Catherine II contre les Turcs.

(7) La vieille maréchale de Mirepoix servait de chaperon à Madame du Barry; elle était sœur du prince de Beauveau-Craon et veuve du maréchal Gaston de Lévis-Léran, duc de Mirepoix.

(8) Marie-Catherine Brignole, duchesse de Valentinois, séparée de son mari Honoré III Grimaldi, prince de Monaco en 1770, remariée au prince Louis-Joseph de Condé en 1798, morte en 1818.

Barry (1), de l'Hospital (2), de Flavacourt (3), Mazarin (4), de Montmorency (5), de Saint-Germain (6), et de Renty (7).

---

28 Mai au 28 Septembre 1773.

Il y a eu, la nuit du vendredy au samedy, un incendie à Plombières (8); il y a eu 5 maisons brulées avec des voitures et 14 chevaux; ma femme n'a pas perdu un mouchoir: je juge que le feu a été fort près d'elle, parce qu'elle me marque que ses gens et sa femme de chambre ont tout sauvé et se sont conduits à merveille. L'abbé Blondel dit touttes sortes de bêtises aux juges..... Le général autrichien des Saintignons a fait faire connoissance à

(1) La favorite de Louis XV.

(2) Elisabeth-Louise de Boullongne, mariée à Paul Gallucio de l'Hôpital, marquis de Vitry, dame d'honneur de Mesdames Henriette et Adélaïde.

(3) Hortense Félicité de Mailly-Nesle, sœur de M^mes^ de Mailly, de Vintimille, de Lauraguais et de Châteauroux, toutes favorites de Louis XV; elle était aussi recommandable par sa beauté que par sa piété.

(4) Louise-Anne de Durfort-Duras, née en 1735, fille du duc de Duras, gouverneur de Bretagne et de Charlotte-Antoinette de Mazarin, et par celle-ci duchesse de Mazarin; mariée le 2 décembre 1747 à son cousin germain Louis-Marie Guy, duc de Villequier, puis d'Aumont. Elle était dame de Belfort et par suite toujours en procès avec le duc de Wurtemberg-Montbéliard. « La duchesse, écrit M^me^ d'Oberkirch, est une des femmes les plus originales de ce siècle. Elle est belle, mais cette beauté ne lui a servi qu'à faire valoir celle des autres; grande, forte, une figure de cariatide, elle semblait toujours embarrassée de sa taille et de sa tournure. Elle avait de l'esprit, une fortune immense et dépensait l'un et l'autre pour se faire moquer d'elle ». Elle mourut, paraît-il, pour s'être trop serrée la taille dans ses corsets. Elle possédait le château de Chilly, où elle reçut le roi de Danemark en 1764, Mesdames filles de Louis XV, en 1768. En 1770, Favart y organisa une fête brillante, à l'occasion du mariage de Louis XVI et de Marie Antoinette. Le roi, alors dauphin, traça dans le parc un sillon avec la charrue.

(5) La duchesse de Montmorency, fille du prince de Tingry et d'Anne Sabine de Sénozan, mariée au comte de Montmorency Lagny.

(6) Marie de Saint-Germain, depuis mariée avec Amable Robin de la Tremblaye, marquis d'Aligny, grand sénéchal d'Anjou.

(7) Madame de Renty, dame d'honneur de la princesse de Condé depuis 1753; chanoinesse, ancienne gouvernante de M^lle^ de Rohan Soubise.

(8) Ville d'eaux dans les Vosges; en 1773, l'explosion d'une voiture chargée de pièces d'artifices y incendia six maisons, ainsi qu'une grande quantité de marchandises. — Blondel, avocat au Parlement, depuis 1760.

ma femme avec l'abbesse d'Argensolles (1), nièce de M. de la Pierre ; et elle a recommandé à son oncle touttes vos affaires ; ainsi je pense qu'il faudroit faire mettre en état, pour le retour du grand maître, d'icy à Noël, le cantonnement.

Copie d'une lettre de M. du Muy (2), Versailles, 19 Septembre 1773.

M. le duc d'Aiguillon a mandé, Monsieur, qu'il avait proposé à M. O'Dunne, ministre plénipotentiaire du Roy près l'électeur Palatin (3), ou d'envoyer au régiment que vous commandés, M. son fils, alors premier capitaine fonctionnaire, aujourd'huy capitaine de grenadiers de ce régiment ou de s'en retirer moyennant la commission de lieutenant colonel que vous étiés disposé à demander pour lui. M. O'Dunne s'est déterminé pour ce dernier party. En conséquence, j'ai mis sous les yeux du Roy la demande que vous avés faite de cette commission, les motifs sur lesquels elle est fondée et les circonstances qui pourraient faire désirer que le S^{r} O'Dunne fils ne retournât pas au régiment. Mais S. M. a observé que si cet officier étoit assés affermi dans les principes que M. son père avoit travaillé à lui inspirer pour faire espérer que sa conduitte seroit bonne, il ne devoit pas y avoir d'inconvenient à lui laisser prendre le commandement de sa compagnie de grenadiers, et que si au contraire il y avoit à craindre qu'il ne retombât dans le dérangement qui a occasionné sa détention à Valenciennes, ce n'étoit pas le cas de lui accorder un grade supérieur, dont un capitaine de grenadiers n'étoit susceptible que par 10 ans de service dans son état, et qui n'est plus destiné qu'aux chefs de bataillon qui auront l'ancienneté fixée par l'ordonnance de leur création. S. M. refuse donc la commission, jugeant qu'elle ne pourroit estre que mal appliquée et de mauvais exemple, et son intention est que le sieur

(1) Abbaye de Cisterciennes, au diocèse de Soissons (département de la Marne) ; l'abbesse était M^{me} de la Mock.

(2) Depuis ministre de la guerre et maréchal de France.

(3) Depuis ambassadeur en Portugal.

O'Dunne rejoigne le régiment. Je vais en informer le père, bien fâché de n'avoir pu concourir dans cette occasion à ses vües et aux votres. Au surplus, S. M. attend que vous préviendrez par les moyens que votre charge de colonel laisse à votre disposition, les murmures des autres inconvenients que le souvenir du dérangement passé du fils pourroit occasionner dans le corps ; et comme il n'est pas possible qu'il y soit rendu avant le 15 ou le 20 octobre, son intention est que son absence ne prive point du semestre celui des officiers qui y ayant droit seroit obligé, sans cette décision, d'attendre son retour pour en profiter, en observant qu'il doit toujours y avoir au moins un officier présent à chaque compagnie. J'ai l'honneur d'être.....

(*Signé*) : Du Muy.

Paris, 19 Octobre 1773.

J'arrive de Fontainebleau, Madame la comtesse de Provence inquiétoit à l'heure du coucher du Roy. Elle avoit été voir vendredy le régiment de Provence qui passoit près de Nemours (1). Elle se sentit de la fièvre le soir, qui a duré hier ; il parut des boutons dans l'après-dînée et le soir les médecins les declarèrent suspects ; ils disoient qu'il y avoit apparence de la petite vérole, mais ils ne pourroient juger les boutons que ce matin. On ne sçavoit pas chés Madame d'Aiguillon, où je soupois, si le Roy resteroit à Fontainebleau ou en partiroit. Je ne scais si je vous avois mandé que M. Bastard (2) alloit en Bretagne avec M. de Fitz-James.

(1) Seine-et-Marne (arr. de Fontainebleau).

(2) Peut-être parent du comte de Bastard d'Estang qui instruisit le procès du régicide Louvel devant la Cour des Pairs (1820).

Versailles, 27 Novembre 1773.

M. de Chauvelin (1), qui s'étoit senti toutte la journée de la goutte dans l'estomac, venoit de jouer au picquet chés M^me^ du Barry avec le Roy, mardi au soir; il étoit derrière les chaises de M^me^ de Mirepoix (2) et de M. d'Entragues (3), qui jouoient contre le Roy; il s'appuyoit sur ces deux sièges. M^me^ du Barry s'apperçoit qu'il change et s'écrie... On emporte M. de Chauvelin dans une pièce à côté, où on lui fait un matelas de tous les carreaux, des sièges.... Il étoit mort. Le Roy court lui-même chercher l'aumônier, qui attendoit son coucher, cherche dans les armoires des gouttes du général la Motte..., tout étoit inutile. Madame de Chauvelin qui se couchoit, apprenant qu'il étoit arrivé un accident à son mari, perça jusques à la chambre du Roy, malgré les oppositions de tout ce qui se trouva sur son chemin; elle donna la scène de douleur la plus forte et on ne put la ramener qu'en lui disant qu'on avoit transporté son mari chés elle, où on lui apprit la mort; il n'avoit ni dîné, ni soupé, et c'étoit la goutte remontée: le Roy a donné, dans le moment, la charge de maître de la garde robe du père au fils (4) âgé de 8 ans.....

Paris, 29 Décembre 1773.

Les choses sont toujours icy dans le même état; mais les opinions du changement prochain ne sont en rien diminuées; et elles se tournent

(1) Voir la lettre du 21 septembre 1768.

(2) Sœur du prince de Beauvau, veuve de Charles de Lévis, duc de Mirepoix, maréchal de France, amie intime de M^me^ du Barry, mais détestée de la duchesse de Choiseul.

(3) Le conspirateur antirévolutionnaire.

(4) François Bernard marquis de Chauvelin, ambassadeur à Londres avec Talleyrand, en 1792; préfet de la Lys et intendant de Catalogne sous l'Empire, député sous la Restauration; 1766-1832.

touttes, ainsi que les plus fortes apparences, en faveur de M. le duc d'Aiguillon pour le remplacement (1). Nous devions hier au soir ou ce matin faire signer au pauvre père de M. de Blaynac le contract de mariage. Madame la duchesse d'Uzès (2), sa tante, et Madame de Tonnerre (3), sa sœur, étoient avant hier au soir chés ma femme ; dans la nuit un abcès a crevé ; il n'a pu l'expectorer : dans la matinée, il a tourné au plus mal ; enfin le pauvre homme a fait appeler le curé et le notaire, il a reçu les sacrements à midy et vers une heure il a fait un petit bout de testament pour déclarer son fils héritier universel, et il est mort à deux heures. J'ai eu, depuis 9 heures, le spectacle de la douleur de son fils.

Versailles, fin de 1773.

Vous me croyiéz party, et je croyois aussi, samedy soir à Versailles, que je ne pourrois pas monter dans les carrosses avant mon départ, mais dimanche, le Roy allant à la promenade à Bellevue (4), je fus mis en jouissance de mon privilège d'une manière plus agréable et plus distinguée, en ce que ce n'étoit que la suitte d'une promenade, et non la foule d'une chasse. Nous étions huit à la suite du Roy, à sçavoir : son capitaine des gardes, et le premier gentilhomme de la chambre (5) dans son propre

(1) Louis XV avait été irrité du premier partage de la Pologne (1772) ; M. de Broglie, notre ambassadeur à Varsovie, avait promis de soulever, contre Catherine II, Marie Thérèse et Frédéric-le-Grand ; les Cosaques, les Hongrois, les Tartares de Crimée et les Turcs ; le duc d'Aiguillon laissa faire et le roi songea à rappeler de Chanteloup le duc de Choiseul.

(2) Madeleine-Julie-Victoire de Pardaillan, mariée à François-Emmanuel, duc d'Uzès, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois.

(3) Née de Rosières Sorrans, chanoinesse de Remiremont, la comtesse Delphine de Sorrans, dame pour accompagner de madame Elisabeth, avait épousé le comte de Clermont Tonnerre. Elle savait les histoires de chacun, les aventures, les familles, les querelles, les raccommodements et tout ce qui en résultait. Une pointe de malice assaisonnait ses récits.

(4) Louis XV aimait beaucoup le château de Bellevue, où résidaient ses filles, Mesdames Adelaïde, Victoire, Elisabeth qu'il avait surnommées *Loque*, *Chiffe*, *Graille* et avec lesquelles il s'occupait de cuisine.

(5) Le maréchal, duc de Duras et le duc d'Ayen.

carosse et dans l'autre Mrs de Montmorin (1), Croissy (2), Chabrillan (3), Thianges (4), la Salle et moy. Le Roy se promena pendant une heure et demie dans les jardins de Bellevue ; nous l'accompagnâmes à son retour à Versailles. On m'avoit prévenu qu'on le trouvoit, à l'heure du départ, auprès des carosses et que l'escuyer de service nommoit les débutants à qui le Roy disoit d'y monter et quelquefois ne le disoit pas, ce qui ne les empêchoit pas d'y monter parce que c'est toujours agréé auparavant avec Sa Majesté. Le Roy me dit : « M. de Serrant montés dans l'autre voiture ». Je vais prendre congé ce soir et je pars de Versailles même pour mon régiment.

Paris, 5 Janvier 1774.

L'abbé de la Ville (5), premier commis des affaires étrangères, vient d'estre créé evêque *in partibus* de Tricomie, par le retour de Rome d'un courrier de M. le duc d'Aiguillon ; il a été, en même temps, nommé directeur général des Affaires Etrangères par le Roy ; on en conclut que M. le duc d'Aiguillon, en conservant toujours le titre et les fonctions principales de ministre des Affaires Etrangères, va avoir le département de la Guerre (6).

Le Roy qui ne devoit revenir qu'aujourd'huy de Marly, où il étoit depuis lundy, en est revenu hier au soir ; ce changement pourroit bien annoncer les événements, que l'exaltation de M. de la Ville explique, pour aujourd'huy même. Dans ce cas je vous en ferois part demain.

(1) Armand, comte de Montmorin Saint Hérem, depuis ministre des Affaires Etrangères.

(2) Des Colbert de Croissy-Torcy.

(3) Antoine de Moreton de Chabrillant, capitaine des gardes du prince de Conti.

(4) De la maison de Damas. — La Salle, père du général de cavalerie, inhumé au Panthéon.

(5) Il mourut le 15 avril 1774.

(6) Il succéda en effet au marquis de Monteynard le 30 janvier.

Paris, 19 Janvier 1774.

Ci joint une longue histoire que j'écris à Butler et que je vous prie de lui passer, n'ayant pas le temps d'en faire le double; elle a été, il y a cent à parier contre un, dite et redite, même au Roy. L'approbation est générale; d'ailleurs elle ne m'empêche pas d'aller souper ce soir à Bellevue sur une liste très-courte, où je me suis vu seul, autre que les anciens et habitués courtisans. Voilà comme vous jugés; au diable ce rendés-vous où je me proposois de traiter la croix de Saint-Louis de Macdonald, son congé et les affaires de mon frère; il est impossible que cela dure chaque jour, on attend le lendemain.

Le maréchal d'Armentières (1) est mort cette nuit. Les Russes sont battus une nouvelle fois, depuis l'affaire de Varna; ils ont manqué Silistrie et repassé le Danube (2).

Paris, 30 Janvier 1774.

A mon retour de Versailles, à cinq heures et demie, il n'y avoit point encor de ministre de la guerre ; mais il y a cent à parier contre un, que ce sera M. d'Aiguillon (3). Je dînai hier chez lui et il avoit, ainsi que M^me^ d'Aiguillon, l'air ou de n'avoir pas désiré la guerre (4) ou s'il l'a désiré d'estre parfaitement satisfait. Le Roi n'a pas encore signé, désirant

(1) Louis de Brienne de Conflans, marquis d'Armentières, maréchal de France en 1768, mort le 18 janvier 1774.

(2) Echecs de Romantzof, dit le *Transdanubien*; il prit cependant Schumla et contraignit les Turcs au traité de Koutskouck-Kaïnardji.

(3) Successeur du marquis de Monteynard, démissionnaire le 27 janvier 1774: le duc d'Aiguillon lui succéda le 30 janvier.

(4) Avec son collègue M. de Monteynard.

avant de remettre le portefeuille à M. d'Aiguillon nommer le Prince de Condé grand-maître de l'artillerie. Ce sera un titre honorifique sans action sur l'administration (1).

Paris, 6 Février 1774.

Vous venez d'apprendre le départ de M[r] de Monteynard (2) qui ne fait plus aucune sensation icy. M. d'Aiguillon le remplace par intérim (3); c'est une nécessité, à cause de l'incompatibilité, non pas de deux départements ministériels, mais de deux charges de secrétaire d'Etat. J'ai écrit au vicomte pour l'engager à venir dans une quinzaine de jours, à partir de sa nomination, et je pense toujours que ce sera bien fait. Nous avons icy depuis quelques jours un des deux comtes de Walsh (4), chambellan de l'Empereur. Ma femme s'est décidée à faire une visite à Madame d'Evreux (5) à Saint-Omer, parce qu'elle y est malade et dans un chagrin affreux de la mort de son fils; elle prend le temps de la noce, pour éviter une robe et pour se trouver icy pour le vicomte. Milord Kenmare, dont voicy le carrosse, me mène à Versailles pour demander l'agrément de son mariage.

(1) Il s'agissait du remaniement de l'infanterie et de l'organisation des légions provinciales (ordonnance du 19 octobre 1773). Louis XVI revint sur cette œuvre de M. de Monteynard, le 1[er] décembre 1774, à la demande des maréchaux de Biron, de Soubise, du Muy; des ministres Turgot et de Maurepas.

(2) Ministre de la guerre du 6 janvier 1771 au 27 janvier 1774.

(3) Du 30janvier au 2 juin 1774.

(4) Dits de Wallis.

(5) Apparentée aux Bouillons.

Paris, 12 Février 1774.

J'obtiendrai peut être la retraitte de M. Shouty ; l'usage constant est de vider les portefeuilles de l'ex-ministre (1) tels qu'ils sont ; on pense que M. d'Aiguillon ne reviendra pas sur les travaux faits avec les inspecteurs.

Pour M. Birmingham, je pense qu'il ne convient pas de prendre d'engagement avec lui ; il me faut des sujets purement Irlandais (2), élevés dans le pays, sans quoy je perdrois toutes relations avec l'Irlande, pour en tirer des recrues et je verrois, un jour, à la tête du corps des officiers sans liaison, sans correspondance, sans parents dans le pays. Une autre objection est qu'il ne sçait peut-estre pas un mot d'anglois ; il ne me convient pas de voir multiplier des gens à l'école sur cet article comme O'Riordan et O'Shell. Il me faudroit d'ailleurs connoistre catégoriquement ce qu'ont fait ses pères depuis cent ans et les circonstances de son passage en France. Enfin je désirerois tous les préliminaires nécessaires, pour ne pas voir ses camarades effarouchés de sa réception ; je désire n'être pas signalé par nos compatriotes comme peu attaché à la composition nationale de mon corps d'officiers. Voilà mes réflexions ; mais vous savés que ce qui vous plaira sera loy pour moi.

Je pars pour Versailles où je resterai souper ce soir chez M^me^ la duchesse d'Aiguillon (3) ; j'attendrai demain la signature du contrat de Kenmare, je passerai le lundy et le mardy gras en noces chez le père et chez Madame la duchesse d'Uzès (4).

(1) M. de Monteynard.

(2) Voir l'histoire du régiment de Walsh à la fin de la lettre de 1793.

(3) Louise Félicité de Bréhan Moron, fille unique du comte de Plélo, ambassadeur en Danemark, tué devant Dantzig en 1734, en essayant de dégager Stanislas Leczinski, roi de Pologne.

(4) Madeleine-Julie-Victoire de Pardaillan.

6 Mars 1774.

... Je n'ai pas entendu dire un mot de l'intendance de M. de Saint-Michel, ni de la translation du Conseil supérieur (1) à Tours.....

... Vous scavés les assemblées des Inspecteurs chez le maréchal de Biron (2) pour un examen de manœuvres prussiennes (3) et l'assemblée des 4 maréchaux de France, qui ont commandé les armées, chez M. de Richelieu (4). Cette dernière doit examiner tous les systèmes et opinions qui font schisme depuis longtemps dans l'artillerie, afin de permettre au Roy et au ministre de se fixer à un système d'artillerie déterminé et invariable (5).

La lacération et la brûlure des mémoires de Beaumarchais (6) a été faite hier.

Paris, 19-20 Avril 1774

M. le duc d'Aiguillon (7) a répondu verbalement à une lettre de ma femme qui lui a été remise avant hier au soir ; il lui a donné sa parole et ce qu'elle demande sera fait. Ainsi voilà une nouvelle confirmation du

(1) Le parlement Maupeon avait été formé en 1771 de 75 conseillers, dont les offices étaient gratuits et non héréditaires ; on y avait adjoint les membres du Grand Conseil. Le procès de Beaumarchais contre Gœzman l'ayant ridiculisé, on parlait de l'exiler à Tours.

(2) Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron (1700-1788).

(3) L'exercice à la prussienne essayé par le comte de Saint Germain de 1775 à 1777.

(4) M. de Richelieu, maréchal depuis le 11 octobre 1748, était dit le *premier* ; dans son hôtel, rue Neuve-Saint-Augustin, se tenait le tribunal des maréchaux, juges sans appel des querelles du point d'honneur. — Les 4 maréchaux ayant commandé aux armées étaient : MM. de Biron, de Contades, de Soubise et de Broglie.

(5) L'artillerie à *la Gribeauval*, du nom du général qui la réorganisa ; elle prépara les victoires de la Révolution et de l'Empire.

(6) Les *Mémoires* de Caron de Beaumarchais, auteur du *Barbier de Séville*, contre le conseiller Gœzman et sa femme ; il les accusait spirituellement de corruption dans le procès que lui avait intenté le comte de la Blache, héritier de Paris-Duverney.

(7) Ministre de la guerre du 30 janvier au 2 juin 1774.

brevet de colonel pour le vicomte et une nouvelle preuve de la sottise qu'il a faite en s'absentant dans ce pays, il ne faut pas laisser une affaire à demi-finie. Comme je demande à partir le 1er mai, à moins que l'Empereur (1) n'arrive dans ce mois, je ne serai plus à portée de m'en occuper ; je dois donner à dîner, la semaine prochaine, au maréchal de Lascy (2) qui m'a promis un jour. Prévenez, je vous prie, M. Bellew que, d'après la lettre de M. le duc d'Aiguillon, dont voicy l'extrait, je ne puis prendre sur moi de le laisser absent au-delà de son semestre. « Sa Majesté veut encor » qu'aucun officier sans exception ne puisse s'absenter de la garnison sans » une permission par écrit du commandant de la place qui, suivant l'or- » donnance, ne peut estre que de trois jours ; ainsi, ils ne pourront excéder » ce terme sans obtenir une lettre du commandant de la province, dont ils » seront porteurs. Je vous fais part, Monsieur, des décisions de Sa » Majesté sur ces différents objets, non-seulement pour que vous vous y » conformiés, mais encore pour que vous teniés la main à ce qu'elles » soient ponctuellement exécutées. »

Paris, 1er Mai 1774.

Je suis revenu hier à 9 heures et demie du soir pour retourner à 3 heures cette après-midy, parce que la famille Royale se promène sur les 5 à 6 heures dans un petit espace (3) qui est devant leurs fenestres et entouré d'une grille, le long de laquelle on peut se faire voir en se promenant et faire sa cour. Le Roy (4) étoit hier à 8 heures, aussi bien qu'on peut le desirer. Comme je me promenois avec la marquise de Tonnerre (5) et la

(1) Joseph II ne vint en France qu'en 1777, sous le pseudonyme de comte de Falkenstein (fief contigu au comté de Bitche entre Alsace et Lorraine).

(2) Feld-maréchal autrichien, de la guerre de sept ans.

(3) Au château de Versailles.

(4) Louis XV, atteint de la petite vérole.

(5) Marie-Anne de Lentillac Gimel, femme de François-Joseph marquis de Clermont Tonnerre, morte le 29 novembre 1776.

vicomtesse de Choiseul-Praslin (1), toutes deux dames de Madame la Dauphine, Madame la Dauphine (2), qui venoit de recevoir le bulletin de 7 heures, nous appela ; nous montâmes les 5 à 6 marches qu'il y a pour arriver à ce petit grillage qui ferme cette espèce de terrasse, et elle ordonna aux sentinelles de laisser monter tout le peuple et puis me dit : M. de Serrant, vous devriez bien lire le bulletin tout haut ; ce que je fis et ce qui fut suivi des cris de : *Vive le Roy* et des marques les plus vives d'attendrissement de la part de M^me^ la Dauphine. D'après ce bulletin l'éruption se faisoit à merveille, les boutons étoient en grand nombre au visage, mais beaucoup moins sur le corps ; l'affaissement étoit moindre, la tête en très bon état ; les évacuations abondantes ; la petite verole d'une bonne espèce ; nul caractère extraordinaire, et que le Roy entroit dans son deuxième jour aussi bien qu'on pouvoit le desirer. On croit effectivement qu'il a eu des boutons peu de temps après la seconde saignée, avant hier, à 4 heures. Mesdames (3) se sont enfermées avec lui ; le reste de la famille Royale ne le voit pas et ne voit personne dans les appartements. J'étois arrivé hier à 8 heures 1/2 en uniforme pour prendre congé de M. le Dauphin (4), mais sur la nouvelle, je changeai toutte suitte cet habit qui n'auroit été ni décent ni convenable à mon inquiétude et ayant trouvé M. le duc d'Aiguillon dans les appartements, je lui ai dit que quoiqu'ayant pris congé de lui la veille, j'esperois qu'il ne trouveroit pas mauvais que j'attendisse quelques jours pour voyager avec plus de tranquillité ; quoique je ne fusse pas attaché au Roy par une place, je l'étois par les sentiments que tout le monde lui devoit et je serois fâché de postillonner dans cette circonstance : il m'a approuvé.

Malgré cela, il est inutile de mander à Mgr d'Oloron (5) que je ne serai à Serrant que le 10 ou 11 ; je ne peux rien prendre sur moi pour M. Bellew ; et j'imagine qu'il cessera d'interesser les dames, puisqu'il est lieutenant de grenadiers.

(1) Guyonne de Durfort de Lorges, mariée à Arnaud-César-Louis de Choiseul Praslin, depuis ambassadeur à Naples.

(2) Marie-Antoinette.

(3) Ses filles, Adélaïde, Victoire, Elisabeth, Louise.

(4) Louis XVI.

(5) L'évêque d'Oloron, en Béarn, François de Revol.

Libourne, 9 Juillet 1774.

J'ai fait un voyage à la Rochelle pour y reconduire M. de Salis que j'avais icy comme inspecteur, depuis le samedy. M. de Voyer, M. de Ségur et lui (1) me menèrent le mercredy à l'isle de Ré. Je revins avec eux à la Rochelle; et le jeudy, je couchai, de ma personne seule à Rochefort; j'arrivai hier matin, à la Pointe (2), où on s'embarqua, peu de temps après que le vicomte et Bellew y avoient débarqué. J'envoyai courir après eux pour leur dire que M. de Voyer arrivoit icy aujourd'huy; et ils sont revenus.

Pour M. de Birmingham, je ne le conçois pas. Il avoit été reçu froidement avant mon arrivée; cela l'avoit attristé beaucoup; je lui parlai; il fut content de moy, me remercia beaucoup; ensuitte je fus trois ou quatre jours sans le voir. Je lui fis dire de venir me parler: il fut encor plus content et se prosterna en remerciements. Je l'invitai à diner; de là nous fûmes à la parade; au coup de tambour, les officiers vont se mettre sur trois rangs et fort vite. Birmingham s'imagine qu'on le fuit et, sur le champ, il se décide à partir; il vient cependant dîner chez moi où tout le monde lui fit honnêteté; il ne m'a parlé de rien et j'apprends qu'il est allé voir sur quelle barque il doit partir, pour vivre à meilleur marché; le vicomte m'a dit que pendant mon absence il n'en avoit pas entendu parler.

Compiègne, 4 Août 1774.

Mon projet étoit d'emporter le chat (3), mais je crois que je n'ai pas parfaitement reussi. J'ai passé 24 heures à Paris et suis icy depuis avant-hier au soir: j'ai fait hier et aujourd'huy toutes mes reverences au Roy, à

(1) M. le baron de Salis Samade, maréchal de camp en 1780. — M. le marquis de Voyer de Paulmy d'Argenson, gouverneur d'Alsace et du château de Vincennes. — M. de Ségur, depuis maréchal de France et ministre de la guerre.

(2) La Pointe de l'Aiguille, près Fouras.

(3) S'esquiver, filer à l'anglaise.

la Reine et à la famille Royale. Les ministres (1) n'arrivent et les bureaux ne s'établissent qu'aujourd'huy. Aussi je n'ai pas encor vû M. du Muy (2). M. de Vergennes qui avoit ôté à M. d'Usson (3) l'ambassade de Suède où il avait été nommé par M. de Choiseul, l'y rétablit. Voilà tout ce qu'il y a de nouveau. On assure aussi que M. d'Aiguillon a eu le restant en caisse des finances du département des Affaires Etrangères : les uns le portent à trois, les autres à quatre cent mille francs. Il court aussi, avec apparence de fondement, une histoire sur le maréchal de Richelieu. C'est, dit-on, une femme (4) qui, par une extrême coquinerie, a fait des lettres de change et des billets signés Richelieu; la signature en est parfaitement contrefaite. Il n'y a rien de plus controuvé que la réforme des tables et l'existence d'une seule pour la famille Royale. J'ai eu l'honneur de lui faire ma cour à tous les dîners qui comprenoient le même nombre d'invités que cy-devant; il n'y à cet égard aucun changement. La réforme de la meutte du daim et du sanglier n'est pas plus vraie. On pense beaucoup de bien du ministère actuel. Les propos de Paris y supposent le changement de M. l'abbé Terray (5), mais ce ministre est nécessaire et il n'y a pas d'apparence.

M. Baudart, chef du bureau des marchandises, a été renvoyé par M. le comte du Muy, sans retraitte pour une augmentation de 7000 l., dit-on, dans un compte de finance sur son propre traitement, d'après une convention verbale de M. de Choiseul qui la lui allouoit et dont il n'a pas fait mention.

Compiègne, 8 Août 1774.

J'avois le projet de vous écrire plutost, mais ayant manqué les deux jours de courriers j'ai été obligé d'attendre celui qui part mercredy. Je ne vous dirai point de nouvelles, parce qu'il n'y en a pas; il faut la badauderie

(1) Les successeurs du triumvirat (d'Aiguillon, Maupeou, Terray); Maurepas en était le chef, avec le titre de ministre d'Etat.

(2) Ministre de la guerre depuis le 22 juin.

(3) François-Armand d'Usson, marquis de Bonac, précédemment ambassadeur à la Haye.

(4) Madame de Saint Vincent.

(5) Il fut cependant remplacé le 24 août par Turgot, ministre de la marine au 22 juin.

et la fécondité de Paris pour en produire ; les plus habiles n'en pourroient faire, ni même asseoir une spéculation. La cour est triste ; les ministres (1) n'ayant point de femmes, n'ont par conséquent point de maison le soir ; pour la moitié d'eux, pas même le matin. Le Roy soupant tous les soirs avec la Reine, il n'y a ni souper dans les cabinets, ni au petit château pour les courtisans ; comme le Roy ne mène que six personnes à sa suitte à la chasse, il ne veut pas qu'on le suive dans la voiture d'un homme qui s'étoit établi pour cela à la suitte de la cour. Il y a très peu de chasseurs, et ces six places sont données par préférence ou à ceux qui ont des charges ou aux anciens menins (2). J'ai cependant voulu me proposer avant de partir, je le fis samedy : le marquis de Saint-Simon (3) en eut une ce jour là ; de sorte qu'il a été le premier, et je suis aujourd'huy le deuxième dans l'ordre des courtisans qui n'ont point de charges icy. Il faut même que je vous quitte pour aller au lever du Roy, déjeuner ensuitte et partir.

Je ne sçais rien de plus sur Mademoiselle de Civrac, quoique j'aie vu quelquefois Madame sa sœur (4).

Versailles, 17 Septembre 1774.

J'avais compté vous écrire jeudy ; mais ma matinée fut prise par quelques visittes et par les lettres de condoléance que je fus obligé d'écrire sur la mort du pauvre archevêque de Cambray (5), arrivé malade des eaux de Vichy, il y eut hier huit jours, et mort le dimanche matin.

La fièvre tierce de M. le duc de Choiseul (6) est devenue, en apprenant

(1) Maürepas ; comte de Vergennes ; comte du Muy ; Turgot ; Sartine ; Hue de Miromesnil ; duc de la Vrillière.

(2) Gentilshommes spécialement attachés à la personne du dauphin.

(3) Maximilien-Henri, marquis de Saint-Simon Sandricourt, né en 1720, mort près d'Utrecht en 1799.

(4) Mesdames de Donnissan et de Lescure.

(5) Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, frère du duc, archevêque de Cambrai depuis 1764, mort le 11 septembre 1774.

(6) Alors retiré à Chanteloup.

cette nouvelle, double tierce, et Bordeu (1), médecin, est party dans l'avant dernière nuit. On en est inquiet.

Paris, 21 Novembre 1774.

L'affaire n'avance ni ne recule; nous croirions même qu'il y a de l'embarras, et je vais tâcher d'y en ajouter par un dilemme que je remettrai par écrit à M. du Muy (2); il me paroist péremptoire sur ce qui me regarde et deviendra très embarrassant. Le patron de M. Wall (3) lui a dit hier encor de rester; et, sur ce qu'il lui a proposé de nouvelles démarches, il lui a répondu que tout avoit été lu, que tout etoit sçu de ce qu'il y avoit à sçavoir. Enfin Wall, en me le répétant, me disoit qu'on ne lui ôteroit pas de la teste, que son patron ne désesperoit pas. Je trouvai en rentrant chés moi un billet de M^me^ de Rothe pour M. de Walsh de passer chez elle demain dans la matinée; elle l'attendra et l'adresse: à M. Walsh de Serrant à son hôtel. Je lui réponds: « J'ai trouvé, Madame, le billet que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire et je me rendrai à vos ordres lorsque je sçaurai l'heure qui vous conviendra le mieux. Je suis avec respect, Madame, votre tres-humble et tres-obéissant serviteur: Le comte de Walsh-Serrant. » Et, sur l'adresse sans enveloppe: A Madame de Rothe, à son hôtel. J'imagine que c'est pour me parler des 24000 l., parce que j'ai dit exprès avant-hier au major Taaffe que je ne sçavois pas si je ne les réclamerois pas; que cela dependroit de la manière dont on me traiteroit pour l'indemnité, et en même temps de mes observations sur la conduite des personnes intéressées au doublement. Je me renfermerai dans des réponses non engageantes (4), et je vous réponds que quelque soit la matière, elle trouvera, sous les expressions de la politesse affectée pour les dames, à qui parler.

Un particulier de l'Isle d'Oléron, nommé M. de Saint-Aulas, m'a

(1) Théophile Bordeu, réformateur de la médecine hippocratique, médecin de l'hôpital de la Charité, né à Izeste (Basses-Pyrénées), en 1722, mort en 1776.

(2) Remaniement de la brigade irlandaise.

(3) Des Irlandais dans des régiments français, comme ceux d'Aunis et de Bassigny.

(4) Ministre de la guerre du 5 juin 1774 au 10 octobre 1775.

adressé une très belle lettre et un fort bon memoire politique contre l'incorporation (1). Je compte estre avec vous le 31 ou le 1er. O'Connor s'y trouvera avant le 3, mais ne dites rien sur cela à Sarsfield et aux autres, sinon que venant passer douze à quinze jours avec vous, j'ai fait une invitation générale aux officiers du régiment.

La réponse du Roy (2) étoit longue et détaillée et ne cédoit rien : l'ultimatum étoit qu'il vouloit estre obéi. A l'arrivée des Princes à Versailles, le chef de brigade des gardes de Monsieur qui l'avoit accompagné me dit qu'en sortant il avoit demandé au duc de Duras si les Princes reviendroient pour cette affaire ; qu'il avoit répondu que non, qu'elle étoit finie et que l'arrêté etoit fort modéré en se réservant d'éclairer la religion du Roy sur les objets qui intéresseraient les loix de la Monarchie et les privilèges de la Cour. Comme le compte de ce qui s'étoit passé n'étoit pas rendu au Roy qui arrivoit, lorsque je suis party, voilà tout ce qui a transpercé de cette longue séance qui dura 3 heures et demie.

Paris, fin de 1774.

. . . . Madame de Rothe m'avoit écrit un billet tel que l'impératrice de Russie (3) en auroit adressé à un Cosaque. Cette femme a été réellement impertinente, comme Sarsfield (4) l'a souvent dépeint.

MM. d'Arcy et Wall (5) m'ont dit hier que la Gazette Angloise rapportoit que le juge de paix, Fielding, faisoit enqueste sur les recruteurs de la brigade irlandoise ; on semble vouloir la diminuer en France ; en réalité on l'augmente.

(1) Le comte Wall, lieutenant général au 5 décembre 1781.

(2) Lit de justice tenu à Versailles (12 novembre 1774), pour l'enregistrement de divers édits sur le rétablissement des anciens parlements, du grand conseil, de la cour des aides, du conseil provincial d'Artois (suppression des parlements Maupeou).

(3) La tzarine Catherine II.

(4) Le vicomte de Sarsfield, lieutenant général au 5 décembre 1781.

(5) Le comte Wall, lieutenant général au 5 décembre 1781. — Le marquis de Gouy d'Arcy, demeurant rue de la Chaussée-d'Antin.

Paris, Janvier 1775.

M. de Maurepas (1) est toujours très-favorable; il me répondit hier, sur ce que je lui disois : « nous sommes toujours morts, M. le Comte, jusqu'à ce que vous nous ressuscitiez ; mais non, vous n'êtes pas mort, vous êtes à l'agonie jusqu'au travail du Roy et il faudra voir ce qu'il dira. » Malgré cela, je n'espère pas beaucoup car je vois qu'il ne veut pas heurter de front M. du Muy (2). Ce mardy, 13 décembre, pendant que les inspecteurs délibéroient sur notre compte, je fus lui demander secours parce qu'il avoit tendu les bras aux opprimés, de fait et de parole. M. du Muy me conseilla un placet au Roy pour les officiers généraux et me dit de ne pas le signer, pour que cela n'eût pas l'air de mon affaire particulière. J'arrivai à minuit chez le chevalier d'Arcy (3) ; le jeudy matin, le placet fut signé ; je le fis voir le soir à M. de Maurepas ; le lendemain il fut donné au Roy à onze heures du matin ; le Roy et l'opinion publique étant d'accord sur l'administration générale, jugés si je ne devois pas avoir des espérances. Cependant je pense que nous serons incorporés dans l'armée. On recommence à dire, même dans les bureaux, que M. du Muy n'est pas décidé pour deux ou pour trois régiments irlandais. Cette lettre est pour O'Connor l'aîné.

Versailles, 22 Février 1775.

Le maréchal du Muy, ministre de la guerre ne veut plus que deux régiments irlandais et songe à supprimer celui de Bulkeley.

J'ai été avant-hier au soir au bal que la Reine a donné dans le salon

(1) Homme d'esprit plutôt qu'homme d'Etat ; il a laissé son nom à un chansonnier où Mme de Pompadour, son ennemie, n'est pas ménagée.

(2) Le maréchal du Muy, ministre de la guerre.

(3) Patrick d'Arcy, ingénieur et physicien, né à Galway, en Irlande (1725), mort à Paris le 18 octobre 1779 ; il était membre de l'Académie des Sciences.

d'Hercule. Le coup d'œil étoit superbe : la Reine a dansé un ballet avec trente-deux personnages qui representoient la fête du château d'un seigneur et d'une dame (1).

Les bals et danses ont procuré à M. Edouard Dillon, frère de Madame de Martinville, le premier rang dans la faveur de M. le comte d'Artois qui l'a fait son gentilhomme surnuméraire, avec 6000 l. d'appointements.

Je suis revenû hier au soir, étant resté pour causer avec M. du Muy qui étoit venu precisement icy à mon intention ; je ne le verrai que demain. Madame de Cossé donne un bal à l'Archiduc (2) samedi ; la reine viendra. Lundy, Monsieur et M. le comte d'Artois donnent une fête superbe dans le manège de la grande ecurie ; il y aura bal, touttes sortes de jeux, des foires, une lotterie où touttes les femmes gagneront.

Les Princes du sang persistent à ne pas vouloir faire la première visite à l'Archiduc, prétendant que M. le prince de Condé, étant à Vienne avoit eu le pas ; ils se prévalent d'ailleurs de l'*incognito* ; ils ont déplu et le public les desapprouve ; ce calcul là pouvoit cesser, en presence du frère de la Reine.

Paris, 9 Mars 1775.

Le Roy a fait réponse avant-hier à la députation du Parlement (3) qu'il a fait revenir à Versailles ; c'était celle qui avoit porté les remontrances ; ce

(1) Souvenir de la fête de l'hôte et de l'hôtesse. Lors du premier voyage de Pierre-le-Grand en Europe, l'empereur Léopold renouvela pour lui l'ancienne fête de l'*Hôte* et de l'*Hôtesse*, dite *Wurthschaft* (V. *Voltaire*, Histoire de Pierre-le-Grand). En 1777, à Stuttgart, le duc de Wurtemberg renouvela cette coutume pour Joseph II (comte de Falkenstein). Il ordonna à toutes les hôtelleries d'ôter leurs enseignes, il en fit mettre une énorme à la porte de son palais, aux armes d'Autriche, avec ces mots : Hôtel de l'Empereur. Le duc de Wurtemberg reçut le comte de Falkenstein en costume d'hôtelier ; les plus jolies femmes de la cour portèrent le bavolet et le tablier des servantes. Marie-Antoinette se contenta d'être châtelaine au pays des bergers de Florian.

(2) L'archiduc Léopold, depuis empereur d'Allemagne, frère de Joseph II, et de Marie-Antoinette.

(3) Cette résistance du Parlement contre les mesures libérales prises par Turgot fut l'origine de la *guerre des farines* (mai 1775). Voir les lettres suivantes.

n'étoit, a-t-il dit, qu'après avoir mûrement réfléchy qu'il avoit envoyé ses édits ; les remontrances ne contenoient rien qu'il n'eût prévu : touttes les lois avoient pour objet l'abondance dans les greniers de la ville de Paris, la liberté du commerce, le soulagement des classes indigentes du Royaume. Les instruisant lui-même de ses intentions, il entendoit qu'ils procéderoient sans délay à un enregistrement pur et simple ; s'il reconnoissoit ensuite des inconvénients à quelqu'une de ces dispositions, son amour pour son peuple les lui feroit changer. Sur cela les chambres assemblées ont arrêté hier d'itératives remontrances ; on a fait un arrêté particulier pour que le premier président (1) se retirât par devers le Roy pour l'assurer que cette résolution étoit l'effet de leur zèle.

Paris, 26 Mars 1775.

Le Roy a nommé avant hier au soir sept maréchaux de France : duc d'Harcourt ; duc de Noailles ; chevalier de Nicolaï ; duc de Fitz James ; comte de Noailles : comte du Muy ; duc de Duras (2).

On assure le dédoublement (3), arrêté au même travail. M. de Bulkeley a été hier une heure dans le cabinet de M. du Muy (4) ; en sortant, il me dit : « tout est fini ; il n'y aura que deux régiments Irlandois ; le votre est uni à un bataillon françois. » Je lui répondis que je sçavois cela ; que le bruit général étoit que nous étions doublés avec la Marche ou avec Royal-Italien. « Mais où en est votre affaire ? » Il me dit : « je ne scais pas. »

(1) M. d'Aligre.

(2) Anne-Pierre, duc d'Harcourt, comte de Beuvron. — Louis, duc de Noailles et d'Ayen. — Antoine Chrétien, chevalier de Nicolaï. — Jean-Charles, duc de Fitz-James, chevalier de Berwick. — Philippe de Noailles, comte de Noailles, puis duc de Mouchi. — Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras. — Louis-Nicolas-Victor de Felix-d'Olières, chevalier, puis comte du Muy.

(3) Des régiments étrangers.

(4) Ministre de la guerre du 5 juin 1774 au 10 octobre 1775. — De Mars, commissaire des guerres, à la nomination des maréchaux de France.

Et j'ai donné ma parole d'honneur à M. du Muy de ne pas m'expliquer. Quelques moments après M. de Mars me dit qu'il lui avoit fait demander un rendez-vous, et qu'il l'avoit donné après le Conseil.

M. de Saint Paul me protesta qu'il n'y avoit rien de déterminé et que mon régiment seroit content; qu'il seroit ensemble; qu'il conserveroit ses officiers superieurs; dans ce cas là, ou on y joint un bataillon françois, et je le garderai; ou on le donne à M. le prince de Carignan (1). Je lui dis que je voulois mes appointements en entier, ne pas payer de finance et avoir le bon du Roy pour passer de mon nouveau régiment à une légion et la garder comme officier général.

Je vais demain à Versailles, avec ma femme qui demandera un rendez-vous à M. du Muy.

Paris, 26 Avril 1775.

Je suis allé hier à Versailles, mais je n'y ai rien appris. Aujourd'huy ou demain les ordonnances recevront le sceau (2) du *bon* du Roy; ensuite se passeront quelques jours pour l'impression, enfin nous sçaurons tout. Mon régiment n'en sera pas moins réuni à la cavalerie de la légion corse (3); le ministre a eu velleité de faire partager ce sort à tous les régiments étrangers; mais la convenance de M. de Fitz James en a décidé autrement; les bureaux sont impénétrables; M. de Saint Paul (4) qui rédige les feuilles sur lesquelles le Roy met *bon*, croit que je serai content.

(1) Victor-Louis-Amédée, prince de Savoie-Carignan, né en 1743, mort en 1780; époux de Marie-Josèphe, princesse de Lambesc, comtesse de Brionne.

(2) C'est-à-dire après que le Roi aura mis en marge ou en tête : *Bon.*

(3) Le 10 mai 1775, le maréchal du Muy, ministre de la guerre, fondait le régiment irlandais annexé à la légion corse, dans le régiment de Bassigny; M. de Walsh en devenait le colonel; auparavant il commandait le régiment du Dauphiné.

(4) M. de Saint Paul, commissaire ordonnateur des guerres, chargé de la nomination aux emplois, charges et grâces militaires.

Quant à M. d'Arcambal (1), je n'ai pas entendu parler des propositions que je lui ai faites ainsi qu'au ministre; en tous cas j'y avois mis la condition de pouvoir disposer de la place de colonel commandant en faveur de mon frère; je ne veux pas dépasser les 24000 l. que Madame de Rothe aura sur mon régiment. M. du Boulay (2) est ici pour l'affaire de la comédie; je l'ai su en soupant avec M. de Maurepas.

Paris, 6 Mai 1775.

Il y a eu (3) dans les marchés circonvoisins de Paris des attroupements; de là le pillage des grains et des farines, ainsi que celui de quelques bateaux chargés sur la rivière; Poissy, Saint-Germain, Gonesse avoient éprouvé ce brigandage; mardi, 2 mai, des gens de la banlieue de Versailles, avec une partie de la populace, pillèrent le marché; on les dissipa, en leur faisant donner le pain à 2 sols la livre; tous les ministres étoient à Paris excepté le maréchal du Muy (4); le lendemain 3, presque toutes les boulangeries de Paris furent pillées, à la suitte des attroupements de gens du dehors, car le peuple n'y prit pas part. Le lieutenant général de police Lenoir et le commandant du guet furent révoqués le lendemain matin et remplacés par M. Albert, qui est dans les principes de M. le Controleur général (5) et par un sergent-major du régiment des gardes (6). On a pris icy, et dans les environs de Versailles touttes les mesures pour

(1) Le marquis des Lacs d'Arcambal, maréchal de camp au 1er mars 1780.

(2) Du Boulay de Nanteuil, intendant de Poitiers.

(3) Au sujet de la *guerre des farines*, amenée par les mesures de Turgot sur la libre circulation des grains.

(4) Ministre de la guerre.

(5) Turgot. — Le lieutenant général de police, Lenoir, né en 1732, mort en 1807, rentra dans sa charge en 1776; en 1785, il devint directeur de la Bibliothèque Royale; il émigra en 1790.

(6) Gardes-françaises.

arrêter le brigandage dont la source remonterait aux économistes (1) et aux ennemis de M. le Contrôleur général. On fait approcher plusieurs regiments de dragons, cavalerie et infanterie qui seront tous rendus à leurs postes respectifs les 9, 10, 11 mai. Le Parlement rendit arrest avant-hier contre ces attroupements, en insérant des représentations sur les besoins du peuple. Le Roy, dans un comité après son souper, décida un lit de justice et en fit expédier les ordres dans la nuit. Le Parlement se rendoit, entre onze heures et midy à Versailles. J'ai assisté au lit de justice; le Roy dit que les circonstances où il se trouvoit, et qui étoient fort extraordinaires, le mettoit dans le cas d'assembler les conseillers et de prendre les mesures les plus promptes pour assurer les subsistances de son peuple et de sa bonne ville de Paris contre des brigands, qui pilloient les campagnes et les marchés. M. le Garde des Sceaux (2) expliqua plus au long l'objet de la déclaration, et en lut cette déclaration, qui attribüe à la juridiction prévôtale la connoissance de tous les attroupements et brigandage, nonobstant les ordonnances ou arrests contraires, auxquels il est défendu de donner suitte.

Le Roy termina la séance en disant : « Je ne veux point de remontrances, je compte sur votre zèle et soumission dans un moment où je veux prendre des mesures sur les troubles qui existent, de manière à m'assurer pendant mon règne de n'avoir plus besoin d'y avoir recours. » Les gens du Roy avoient dit par l'organe de M. Seguier (3) que c'étoit avec la confiance la plus respectueuse dans les bontés du Roy pour son peuple et qu'il pourvoiroit à ses besoins, qu'ils requéroient l'enregistrement de la declaration, du très exprès commandement du Roy, séant en son lit de justice.

Voicy une lettre de M. de Beaupreau (4) : Comme j'ai votre mémoire, je lui proposerai de nommer un avocat. Je n'ai rien apporté de Versailles où le temps du ministre a été pris par toutes les dispositions relatives aux petits troubles; qui, à mon avis et d'après mes promenades à pied dans les rues, le jour de ce pillage, ne signifient rien qu'une levée de boucliers contre M. le Controleur général, que cela doit même affermir.

(1) Les économistes, physiocrates ou ploutocrates, étaient partisans de Turgot.
(2) Hue de Miromesnil.
(3) Antoine-Louis Séguier, avocat général au Parlement.
(4) De la famille de Scepeaux.

Paris, 10 Mai 1775.

Point d'ordonnance encor ni de lettre ministérielle; tous les environs d'icy sont tranquilles; la troupe ambulante de brigands s'étant éloignée (1). Il y a déjà une grande partie des troupes arrivées sur les points où on les croit les plus utiles (2). Le Roy montre la plus grande fermeté et M. Turgot (3) a toute sa confiance. Les seules personnes que l'on sache positivement emprisonnées à la Bastille sont: MM. Saurin et Doumer, qui étoient à la tête de la compagnie des bleds (4) sous les anciens contrôleurs généraux.

(1) L'agence des blés, dirigée par Malisset, réglementée par le lieutenant de police Sartine, servait à l'approvisionnement de Paris; mais elle était devenue, aux mains de l'abbé Terray, une véritable société d'accaparement; sur les dénonciations de Le Prévôt de Beaumont, enfermé à la Bastille en 1768, on crut même à un *pacte de famine*. Turgot, ex-intendant du Limousin, devenu contrôleur général sous Louis XVI, voulut rassurer les esprits par un arrêt du conseil permettant la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume (13 sept. 1774). Mais une mauvaise récolte, en France et en Europe, contrecarra son dessein; les mécontents firent monter le prix du pain et surexcitèrent les affamés: « Mes amis, leur dit la Tour du Pin, gouverneur de Dijon, l'herbe commence à pousser, allez la brouter ». A Paris, des émeutiers (les *brigands* de M. de Walsh), pillèrent les greniers, les boutiques de boulangers et jetèrent les sacs de farine à la rivière.

(2) Turgot, se voyant menacé par des financiers et des monopoleurs, appuyés de plus par le Parlement, fit rassembler des troupes et mitrailler les émeutiers. Ce fut la *guerre des farines*; le maréchal de Biron, qui commandait, en garda le surnom de *Jean Farine*.

(3) Turgot, baron de l'Aulne, fils d'un prévôt des marchands de Paris, économiste et philosophe, s'était fait remarquer comme intendant du Limousin, où il avait supprimé la corvée, introduit la culture de la pomme de terre, facilité la circulation des grains.

(4) La compagnie Malisset, de Paris à Corbeil, engrangeait des blés et des farines pour l'approvisionnement exclusif de la capitale.

Paris, 2 Décembre 1775.

Je viens d'envoyer la note de M. Papin à un ami de M. de Malesherbes et de M. Trudaine (1). Hier, j'ai prêté foy et hommage, à genoux sur un carreau, les mains jointes dans celles de M. de Fontette (2). Je lui parlai des frais de la saisie (3) ; il me dit qu'il n'avoit point donné d'ordre précis pour la faire ; que c'étoit une opération générale ; mais que pour les frais faits, il faudroit bien les payer. J'argumentai suivant l'instruction de M. Ragon et soutins qu'elle avoit été mal faite ; il en convint et me dit que les frais seraient supportés par Monsieur, pour la saisie du comté de Serrant ; mais pour la saisie de Bouillé Ménard il n'y avoit plus les mêmes raisons ; ils ne devoient pas estre considérables, et sans aucunne suitte. Je lui demandai comment il vouloit qu'elle fût faite parce que mon frère étoit absent et que maladroitement je n'avois pas apporté sa procuration. Il m'a répondu : « M. votre frère n'a qu'à envoyer sa procuration en blanc; sa foy et hommage se trouveront faites dans mon secrétariat, sans qu'il s'en aperçoive. » Si M. Ragon ne trouve pas la procuration trop modeste, je la rapporterai un de ces jours. Je fus avant-hier à Versailles, où je ne vis que M. de Vergennes, qui m'a donné rendez-vous pour dimanche et m'a prié à dîner pour lire tous mes mémoires et les raconter à M. de Saint-Germain. Il est certain qu'il a parlé spontanément à M. de Malesherbes de l'arrangement qui avoit été fait, et l'a blâmé. Ainsi je ne peux douter qu'il ne prenne la chose avec intérest. Je compte fort aussi sur M. d'Autemare d'Ervillé, commissaire des guerres à Belfort, avec qui j'ai vécu intimément, que je vais pratiquer avec mes mémoires, demain et après-demain, à Versailles ; je pourrai par lui rendre service au marquis de Choiseul, si, dans l'arrangement futur, il y a des officiers généraux attachés aux troupes. Les inspecteurs se regardent comme morts

(1) Trudaine de Montigny, intendant des finances, membre de l'Académie des Sciences (1733-1777).

(2) Chancelier de Monsieur, en survivance.

(3) La saisie féodale, de pure forme.

et supprimés; on a dit que les Invalides et l'Ecole militaire seraient supprimés, ainsi que les Etats-majors dans les provinces, une partie de la maison du Roy, tous les corps à privilèges.

Paris, 13 Décembre 1775.

J'ai eu hier au soir votre lettre du 9 qui ne me demande pas de réponse; mais si vous voulés des nouvelles, en voicy: M. le comte de Saint-Germain a travaillé vendredy pendant 7 quarts d'heure avec le Roy. Le lendemain, tout ce qui étoit à Versailles a cru et repété la réforme de deux brigades des gardes du corps par compagnie; le renvoy des chefs de brigade qui sont officiers généraux, *hic et nunc*; la réforme entière des mousquetaires, des grenadiers à cheval et la réduction des gendarmes et chevau légers à 50 par compagnie, encor croit-on que c'est la considération de M. d'Aiguillon qui leur conserve ce reste d'existence. Le *bon* du Roy fut pris le vendredy, et hier l'ordonnance a dû estre signée. M. de Saint-Germain, devant travailler, les carabiniers seront aussi totalement reformés. Le marquis de Poyanne (1) a eu avant hier une audience de Monsieur qui lui a répondu que si c'étoit l'interest général, il ne pouvoit faire parler l'interest particulier. Voilà comme M. de Saint-Germain attaque l'hydre militaire par la tête; et voilà où on peut juger l'homme. MM. les capitaines des gardes du corps ont été le trouver dimanche; ils lui ont dit qu'ils apprenoient par le public et qu'ils se croyoient assés considérables dans l'Etat pour estre consultés sur ce qui les regardoit. Voicy la réponse: « Messieurs, j'ai un plan qui est ce qui m'a fait ministre; j'ai accepté avec la parole Royale de S. M. qu'elle n'écouteroit aucune représentation; vous pouvés aller lui faire touttes celles que vous jugerés à propos. »

La gendarmerie tremble; le régiment du Roy, les gardes françoises et

(1) De la maison de Baylens, en Béarn; commandant des carabiniers, lieutenant général; une de ses filles avait épousé le prince d'Enrichemont, fils du duc de Sully.

suisses seront mis à deux bataillons et les officiers généraux n'y garderont plus leur compagnie; enfin M. de Saint-Germain dit qu'il a un problème à resoudre : Faire une armée au Roy; augmenter la solde, et ne pas dépenser au-delà de ce qu'on dépense.

Quant aux Inspecteurs, leur mort est bien résolue; l'intérest de M. le maréchal de Soubize pour sa légion a donné lieu à une réponse quelconque qui fait inaugurer mal de ces corps et répandre la nouvelle de leur suppression. Je sçavois déjà ce qu'on avoit dit à M. de Saint-Germain il y a un régiment irlandais qui a éprouvé une bien grande injustice; s'il y avoit moyen de la remettre, etc... et qu'après avoir écouté le détail, il avoit repondû : « *il faudra voir quand nous en serons là* », on m'avoit ajouté : « Ce qui rend encor votre affaire bonne, c'est que s'il rencontre les légions dans son chemin, il pourroit bien leur dire deux mots ». Je n'ai pas pû voir encor M. de Mars, mais pour M. de Vergennes, il paroît toujours dans l'opinion la plus favorable. Je retournerai demain à Versailles. O'Gorman, qui a vu le petit chevalier de Walsh à Saint-Germain dit des merveilles de sa tournure, de sa taille et de sa figure. Il y a des chansons et des couplets sur toutte la ville et la Cour, on n'a épargné ni rangs ni vertus.

Paris, [illegible] Décembre [illegible]

Je vous envoie, sous le contre seing de M. Turgot, les [illegible] ordonnances concernant la maison du Roy et les régiments provinciaux. Il paroît que les objets qui vont suivre seront les états majors des provinces et des places, les Invalides, l'École Militaire, l'augmentation de solde et la suppression des hautes payes instituées par M. de Monteynard, celle des Inspecteurs de la gendarmerie, des carabiniers, du régiment du Roy, etc.

L'abbé de Montuéjouls (1) n'est [illegible], ni à Versailles. M. de [illegible]

(1) Premier aumônier de la maison de Madame [illegible], abbé de [illegible] ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Angers depuis [illegible]

m'a dit que vous lui aviés proposé 4300 l. et qu'il prendroit pour finir 4800 l. Si vous en êtes d'accord, il faudroit, en me le faisant passer, m'envoyer le modèle de quittance qu'il aura à signer.

Je n'ai rien de nouveau sur mon sujet, si ce n'est qu'hier M. de Vergennes (1) me dit qu'il s'en étoit entretenû avec M. de Maurepas. La grande difficulté sera que tous les régiments seront portés à près de 2000 hommes, par conséquent, qu'il y aura 1000 hommes à ajouter aux régiments de Berwick et de Dillon, et 1500 à mon régiment. M. de Saint-Germain gagne 4 millions par cette dernière opération ; on va réduire aussi la maison civile du Roi.

Paris, 19 Janvier 1776.

Un ami de la vicomtesse de Walsh me dit hier que les débouchés seroient obstrués pour ceux qui n'étoient pas colonels aujourd'huy. Ainsi mon frère fera bien d'accepter la proposition que je lui ai faite par une lettre d'hier. M. de Fontette (2) a sa procuration, je la lui ai remise avant-hier chés le prince de Condé (3) ; car il étoit introuvable.

Les habitants de Libourne ont la même timidité et la même incertitude que l'année dernière. Si je n'avois pas à cœur leur bien, l'honneur de la chose et cette partie de mes devoirs, je les laisserois là ; mais je veux encor les tirer d'affaire. Mon ami m'a dit que le ministre ne demandoit pas mieux que de les rétablir ; c'étoit son penchant, mais le contrôleur des finances s'y opposoit ; il m'a lui-même proposé une lettre sur tout cela. En attendant les circonstances qui permettroient leur rétablissement, ils seroient à la suitte de mon régiment ou d'une place de guerre en corps d'officiers.

(1) Charles Gravier, comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères de juin 1774 à sa mort, en 1787.

(2) M. d'Orceau, baron de Fontette, chancelier de Monsieur ; sa correspondance lors de la lutte du Parlement de Bretagne contre la cour en 1766-1767 est intéressante.

(3) Louis-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé (1736-1818).

Paris, 24 Février 1776.

Le Parlement s'est assemblé hier pour lire les remontrances; le fer est engagé; le Roy est à ce qu'on dit, décidé à un lit de justice (1). Le Parlement, assemblé avec les Pairs pour l'affaire de M. de Richelieu (2), a condamné au feu une brochure dénoncée par le prince de Conty (3) intitulée *Inconvénients des droits féodaux*. C'est un ouvrage d'économiste qui propose le rachat de touttes les rentes, droits, servitudes, fois et hommages.

Paris, 28 Février 1776.

Je vous ai envoyé la réponse que vous me demandés pour vos prisonniers et vous l'aurés reçu hier. J'ai, il est vray, rencontré le jeune la Plesse qui m'a parlé et qui m'avoit annoncé sa visitte.

Je vais mettre entre les mains de ma femme la demande des Avril.

Il n'y a de nouveau que l'ordonnance des carabiniers qui reforme une soixantaine d'officiers et que je vous envoie; de plus, M. de Montbarrey, maréchal de camp et inspecteur, vient d'estre nommé *directeur de la guerre,* ayant la signature comme M. de Crémilles (4) et le travail avec

(1) Le Parlement résistait aux réformes de Turgot, aux édits supprimant la corvée, les corporations, maîtrises et jurandes : pour les faire enregistrer, Louis XVI dut tenir à Versailles un lit de justice (12 mars 1776).

(2) Son procès avec Madame de Saint-Vincent.

(3) Louis-François de Bourbon, prince de Conti (2 août 1776), soutenait le parlement contre la cour; il avait dirigé l'opposition des princes contre Maupeou et résistait aux réformes de Turgot; il avait aussi dirigé le cabinet secret de Louis XV, opposé bien souvent à la diplomatie officielle.

(4) Commissaire ordonnateur des guerres, chef de bureau au ministère. — On lit dans le *Pauvre Diable,* de Voltaire :

le Roy ; c'est presque un coadjuteur de M. de Saint-Germain qui a eu la fièvre l'avant-dernière nuit ; c'est toujours son catarrhe qu'il n'a ni assez soigné ni guéry.

M. de Maurepas (1), dont la belle-mère étoit Mailly, a fort contribué à décider M. de Saint-Germain pour M. de Montbarrey dont la femme, dame de M^me^ Adélaïde, est sœur de M^me^ de Nesle (2). Je l'ai vû hier à Versailles donnant audience dans le cabinet de M. de Saint-Germain : il a toujours été assés de mes amis.

M. d'Ervillé (3) que nous regardions tous comme destiné à estre le seul intermédiaire entre le ministre et le militaire, a été traitté sur cette nomination avec amitié et embarras par le ministre qui lui avait proposé une place de confiance, supérieure à tous les bureaux. Je lui en ai parlé hier, selon ses intérêts et les miens. L'affaire de l'infanterie n'est pas encore entamée ; il me prouva hier par fait et exhibition qu'il avoit toujours ma lettre dans sa poche pour en faire usage dès que l'affaire sera sur le tapis. Je lui demandai hier si vu la rareté extrême des débouchés, je ne pourrais pas avoir mon frère pour major, en appliquant celui que j'ai à un des douze dédoublements des régiments restés à quatre bataillons ; comme il n'y a rien de commencé, il ne put me répondre.

L'ordonnance des carabiniers sera celle de la cavalerie à l'exception des lieutenants colonels, commandants d'escadron, qui n'y seront pas ; le

Il n'est plus temps ; j'ai d'une lieutenance
Trop vainement demandé la faveur ;
Mille rivaux briguaient la préférence ;
C'est une presse ! En vain Mars en fureur
De la patrie a moissonné la fleur ;
Plus on en tue, et plus il s'en présente ;
Ils vont trottant des bords de la Charente,
De ceux du Lot, des coteaux Champenois,
Et de Provence, et des Monts Francs Comtois,
En botte, en guêtre, et surtout en guenille ;
Tous assiégeant la porte de *Crémille*,
Pour obtenir des maitres de leur sort
Un beau brevet qui les mène à la mort.

(1) Il avait épousé une sœur du comte de Saint-Florentin, son cousin.

(2) En 1776, des cinq sœurs de Mailly-Nesle, il ne subsistait que Madame de Flavacourt.

(3) D'Autemare d'Ervillé, intendant militaire, commissaire ordonnateur des guerres.

nombre des officiers et des cavaliers sera de moitié. Partant, il y aura dans la cavalerie cent vingt capitaines réformés et les autres officiers à proportion.

Paris, 13 Avril 1776.

Je dînai hier chés M. de Saint-Germain ; après avoir causé longtemps avec moi, parce que j'étois en uniforme, de l'habillement du soldat ; cela le mena à l'économie des hommes : je pris ce moment pour lui dire que les marches d'un bout du royaume à l'autre n'étoient pas fort dans ce principe (1). Il me répondit tout haut avec beaucoup d'honnêteté et de bonhomie : « Je sçais que vous êtes faché ; mais je vais vous dire comme » cela s'est passé ; j'étois très-pressé et j'allois à un travail du Roy, on m'a » apporté ce papier à signer et je l'ai signé, mais je vous dédommagerai » bientost (en me serrant le bras). » Il travaille aujourd'huy pour les colonels en second. Ma petite cour avec d'Ervillé (2) ne fera rien pour mes affaires particulières, parce qu'il est inabordable ; même en vous écoutant, il est sourd. Ce n'est que lorsque son plan sera assis, que les détails personnels pourront être entendus avec quelque efficacité.

Paris, 18 Avril 1776.

Voilà donc Milord (3) revenu de sa course et de son projet. Il n'y a rien encore de connu sur les nouveaux colonels en second : le Roy qui avait la liste des prétendants depuis le mardy saint a dû remettre celle des

(1) Le régiment de M. Walsh était parti par étapes d'Artois pour la Provence ; il avait traversé la Corse dans toute sa longueur ; à son retour, il alla de Toulon à Grenoble, de Briançon à Libourne et Rochefort ; de Rochefort à Bapaume. (V. son histoire à la lettre de 1793).

(2) Dautemare d'Ervillé, commissaire ordonnateur des guerres.

(3) Son oncle Walsh de Chassenon (Chassenon-Vendée, arrondissement de Fontenay-le-Comte, domaine acheté en 1776, par Antoine-Anthime Walsh). Le 17 août 1789, la populace

élus hier à M. de Saint-Germain, en travaillant avec lui; c'est au ministre de suivre l'opération, de les colloquer. Le premier travail en portera la proposition, sur laquelle il faudra un bon du Roy. Ainsi ces messieurs sont réunis jusque là pour sçavoir leur sort.

On dit que M. de Malesherbes s'ennuie au ministère de la Maison du Roy; il s'y trouve déplacé et veut absolument donner sa demission; on y fait passer M. de Sartine (1); et, pour remplacer celui-cy M. de Clugny (2) a le plus beau jeu.

M. de Saint-Germain m'a écrit la lettre suivante:

« J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avés fait l'honneur de » m'écrire, l'état qui étoit joint des différentes garnisons que le régiment de » Bassigny, dédoublé de celui d'Aunis a occupé depuis 1752. Vous pouvés » estre assuré que j'aurai égard à la justice de vos représentations. Je ne » puis pas vous promettre positivement que ce régiment retournera à » Belfort, mais j'abregerai autant que les circonstances pourront le » permettre son séjour à Besançon et je profiterai du premier mouvement » pour le faire sortir des provinces méridionnales. »

Cette lettre ecritte dans le cabinet de M. de Saint-Germain a été envoyée en copie à Saint-Paul.

Ainsi voilà promesse et satisfaction.

de Fontenay-le-Comte se figure que le Comte d'Artois est à Chassenon, décide de marcher sur le château, de l'incendier et d'égorger ses habitants (des accapareurs). M. Walsh, prévenu, apaise les furieux en leur faisant servir un repas. Cette scène a été dessinée par Janinet, et se trouve dans les « tableaux de la Révolution ».

(1) Alors ministre de la marine.

(2) Il remplaça Turgot comme contrôleur général.

Paris, 24 Avril 1776.

Je vous envoie la liste des colonels en second, parmy lesquels il n'y a pas un capitaine ; la Reine elle-même et M. le Comte d'Artois ont été refusés pour leurs régiments (1). Tous ceux, où vous trouverés des *P* étoient colonels provinciaux ; le *G* veut dire colonel aux grenadiers de France, ou gendarmes de la Garde, ou gendarmerie ; *C* veut dire colonel à la suitte ; je compte partir lundy, l'ordonnance de l'infanterie devant paroistre ces jours-cy, ou au plus tard mardy. Ma femme se mettra en route le même jour. Il n'y a pas icy la moindre nouvelle. M. de Malesherbes (2) paroist avoir repris pour quelque temps.

Briançon (3), 13 Mai 1776.

Je suis venu icy par des chemins, et avec un aspect continuel d'horreurs, dont je n'ai jamais eu l'idée et que les parties les plus sauvages de la Corse ne me représentent pas. La neige étoit l'objet le moins triste qui m'ait accompagné pendant toutte la route, nous avons fait plus d'une lieue et demie, marchant continuellement dessus ; il y avoit même quelquefois des bancs de neige dans des creux entre deux hauteurs qui étoient épais et élevés de plus de cinquante pieds ; quand ces montagnes de neiges s'écroulent, elles entraîneroient le château de Serrant, la Bastille, etc.

Arrivés icy, nous sommes également entourés de neiges et de montagnes ; la ville est comme deux Saint-Georges (4), haut et bas ; il y a des

(1) Par le ministre, comte de Saint-Germain.

(2) Ami de Turgot, il avait accepté le ministère de la maison du Roi. Il adoucit le régime intérieur des prisons, demanda l'état-civil pour les religionnaires et réclama l'abolition de la torture ; il se retira avec Turgot (10 mai 1776). Défenseur de Louis XVI en 1793 ; mort sur l'échafaud le 22 avril 1794.

(3) Dans les Hautes-Alpes, à 1321 mètres d'altitude.

(4) Saint-Georges-sur-Loire.

forts très-élevés (1) et détachés qui contiennent la moitié du régiment et qui défendent les débouchés du Piémont. Comme ville militaire et quant aux fortifications, c'est une bonne ville ; quant au reste et au climat, affreuse.

Je pense que les lieutenants des légions seront traités comme les sous-lieutenants, d'une façon meilleure que les reformés de la compagnie et des dragons. M. de Viomesnil me dit, le jour même, et deux heures avant mon départ, au milieu d'un souper chez M^me^ de Pange (2), qu'il comptoit arriver avec le pouvoir de donner l'option d'aller en deux portions égales aux deux régiments Irlandais, ou d'estre dispersés dans les régiments d'infanterie ; aussi Bellew n'aura à traitter sur cela qu'avec M. de Viomesnil. Il sera bien reçû sûrement par moi, s'il m'arrive ; mais je dois laisser cette demande à faire à ceux à qui elle conviendra, et ce sera même convenable pour moi après le refus que l'on a fait cet hyver à Libourne d'entrer dans mes vües.

Versailles, 25 Juin 1776.

J'étois allé me reposer du toupilage (3) et de l'ennuy de Versailles près de Roye (4) en Picardie chés le marquis d'Hautefort (5) où je comptois passer 8 à 10 jours ; Baptiste m'est arrivé le lendemain dimanche en courier m'apporter la nouvelle que tous les arrengements signés le mercredy par M. de Saint-Germain avoient été derangés par la demande de M. le Contrôleur général (6) pour que les corps employés à l'épizootie ne fussent pas déplacés dans la crainte qu'ils ne fissent entrer la maladie dans les lieux où ils iroient. C'est une intrigue de d'Arcambal et des chefs des légions (7), à ce que j'ai jugé. Je suis party cette nuit après souper et suis venu débarquer dans le cabinet de M. de Saint-Germain, Je n'ai trouvé

(1) Dits du Château, des Trois Têtes, Dauphin, de Randouillet.
(2) De la famille lorraine des Thomas de Pange.
(3) On lit dans Beaumarchais : « Je vais, je viens, je *toupille* ».
(4) Somme, arr. de Montdidier.
(5) Emmanuel-Dieudonné, marquis d'Hautefort, en Périgord, ancien ambassadeur à Vienne ; il avait épousé une fille du maréchal d'Harcourt ; il était beau-frère du duc de Croy-Solre.
(6) De Clugny, successeur de Turgot.
(7) Les légions provinciales avaient remplacé les milices, supprimées par le marquis de Monteynard.

d'autre remède que celui de proposer mon départ et de faire procéder par l'officier général le plus prochain à la reconstruction de mon régiment à Libourne. Ce plan tient cette après midy et s'il a lieu, me voilà en course encor à Libourne. En vérité je suis bien ennüyé de touttes ces longueurs, mais j'ai à me louer infiniment de M. de Saint-Germain, qui est, après vous, l'homme que je respecte le plus dans ce monde. L'intrigue sera deconcertée; mais j'en serai pour mon argent et pour avoir bien étudié le chapitre des contrariétés ; je comptois aller faire une course, sans cela, jusqu'à Béthune, quand je suis party et je l'eusse exécuté quoique arrêté un peu par les rougeoles que j'ai trouvées à Champien (1) qui est un superbe lieu. [*La lettre a été arrosée de vinaigre, à cause de l'épizootie*].

Paris, 24 Juillet 1776.

Je ne vous ai pas écrit, depuis mon retour, parce que le tiers et le quart s'emparèrent de mes matinées, mercredy et jeudy; je suis revenu cette nuit de Versailles. J'y ai laissé l'affaire (2) du vicomte Valsh entre les

(1) Somme, canton de Roye.

(2) Le rétablissement du régiment de Walsh. — *Ordonnance du Roi, portant création d'un régiment d'infanterie irlandoise* (14 mai 1776). — De par le Roi : S. M., jugeant utile au bien de son service, de créer un troisieme regiment d'infanterie irlandoise, tant pour donner à cette nation des marques de la satisfaction qu'Elle a de ses services, que pour placer les officiers qui ont été précédemment incorporés dans la légion du Dauphiné ou placés à la suite des deux régimens d'infanterie irlandoise conservés en vertu de l'Ordonnance du 26 avril 1775, a ordonné et ordonne ce qui suit : — I. Ce régiment portera le nom de *Walsh*, S. M. ayant bien voulu agréer le sieur comte de Walsh Serant pour le commander; et sera composé, tant en officiers que bas officiers, grenadiers, fusiliers et chasseurs, comme il a été réglé par l'ordonnance du 25 mars dernier, concernant l'infanterie françoise et étrangère. — Le dit régiment reprendra le rang qu'il occupoit dans l'Infanterie, après le régiment de Berwick, ci devant Clare, et avant celui d'Enghien. — II. Les appointemens et solde des officiers, bas officiers, grenadiers, fusiliers et chasseurs seront payés audit régiment conformément à ce qui est réglé par l'art. 20 de la dite ordonnance du 25 mars dernier, à commencer du jour de l'établissement dudit régiment, aux officiers, bas officiers et soldats qui passeront présens aux revues qui en seront faites par le commissaire des guerres qui en aura la police, ainsi que la masse établie pour l'entretien et les réparations des régimens d'Infanterie étrangere, qui aura lieu à commencer de la dite époque. — III. Les bas officiers, grenadiers et fusiliers qui composent l'infanterie de la légion du Dauphiné, qui doit être supprimée, conformément à l'ordonnance dudit jour 25 mars dernier, composeront le fonds dudit régiment de Walsh ; mais l'intention de S. M. est qu'à l'avenir il n'y soit admis que des soldats irlandois, anglois ou étrangers ; défendant très expressément S. M., aux officiers dudit régiment, d'y recevoir,

mains des ministres; M. de Montbarrey (1) a été fort honnête; mais il redoute l'hostilité de M. le comte d'Artois (2); il a cependant remis le mémoire à M. de Saint-Germain, en ma présence. La démission de

sous quelque prétexte que ce puisse être, aucun homme né en Alsace, dans la Lorraine ou toute autre province de sa domination; enjoignant aux commissaires des guerres qui auront la police dudit régiment, par la suite, de faire délivrer sur le champ, le congé absolu à ceux qui seront nés dans quelque province que ce soit de son royaume, et qui se trouveront engagés dans ledit régiment; déclarant, en pareil cas S. M., tout engagement contracté par un homme de ces provinces, nul et comme non avenu, à moins qu'il ne soit originaire Anglois, Ecossois ou Irlandois. — IV. S. M. se réserve la nomination des officiers dudit régiment, son intention étant que ceux qui composoient le régiment ci devant de Walsh, y soient placés par préférence. Elle fera d'ailleurs connoître les dispositions qu'elle jugera à propos de faire à cet égard. — V. L'officier qui sera chargé de procéder à la suppression de la légion de Dauphiné, séparera la partie de la masse qui étoit affectée à l'infanterie de ladite légion, qui sera remise au régiment de Walsh, pour être portée en recette sur la nouvelle administration, et servir de supplément à la masse générale qui sera établie, ladite somme devant être employée à l'augmentation d'hommes qui sera successivement ordonnée dans chaque compagnie, S. M. se proposant d'ailleurs d'accorder audit régiment, les secours qui lui seront jugés absolument indispensables pour parvenir à ladite augmentation. Elle fera d'ailleurs fournir de ses magasins les armes qui lui seront nécessaires. — VI. Ledit officier formera un état séparé de la masse du linge et chaussure qui doit suivre les compagnies auxquelles elle se trouvera affectée. — VII. Il sera également dressé un état de tous les effets d'habillement, équipement et autres qui se trouveront dans le magasin de ladite légion du Dauphiné, et qui étoient destinés à l'infanterie de ladite légion, pour être remis au conseil d'administration du régiment de Walsh; cet état sera porté sur le registre de l'habillement, et lesdits effets seront employés aux réparations dudit régiment, conformément à l'ordonnance concernant l'habillement.— VIII. L'officier chargé de l'exécution des ordres de S. M., fera dresser ensuite un contrôle séparé de tous les officiers de l'infanterie de la dite légion du Dauphiné, contenant leurs noms, surnoms, les dates et lieux de leur naissance, le détail exact de leurs services et de leurs blessures, et enfin l'époque de leurs différens grades. — IX. Il sera encore formé un état des fourriers, sergens, caporaux, appointés, grenadiers, fusiliers et tambours de l'infanterie de ladite légion, qui devront composer le régiment d'infanterie irlandoise de Walsh; au moyen de cette disposition, il ne sera incorporé aucun desdits hommes dans les compagnies à cheval de la dite légion, dérogeant S. M. à cet égard, et pour ladite légion du Dauphiné, seulement, à l'article 15 de l'ordonnance du 25 mars 1776, concernant les légions. — X. S. M. fera connoître ses intentions sur l'uniforme qui sera réglé audit régiment. — XI. Veut au surplus S. M. que ledit régiment de Walsh se conforme exactement à toutes les dispositions prescrites par l'ordonnance du 25 mars dernier, concernant l'infanterie françoise et étrangère, et au règlement d'administration. — XII. L'intention de S. M. est qu'il soit dressé, par le commissaire des guerres qui sera présent à l'exécution de la présente ordonnance, un procès verbal de la nouvelle composition dudit régiment; voulant S. M. que le traitement dont il doit jouir, ait lieu en tout point à commencer du jour de la date dudit procès verbal, dont il sera remis un double signé dudit commissaires des guerres au trésorier; voulant aussi S. M. qu'il en soit envoyé un double au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre. — Mande et ordonne S. M. aux officiers généraux ayant commandement sur ses troupes, aux gouverneurs et commandans de ses villes et places, aux intendans en ses provinces et sur ses frontières, aux commissaires des guerres et à tous autres ses officiers qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance. — Fait à Versailles, le 14 mai 1776. (*Signé*) Louis (*et plus bas*) Saint Germain.

(1) Il était alors directeur de la guerre, sous les ordres de M. de Saint-Germain.

(2) Colonel général des Suisses et Grisons, depuis 1771.

M. de Grimaldi (1) est un évènement politique. Nous ne voulons pas la guerre ; mais lorsque le sort de l'Amérique sera décidé, ne nous la fera-t-on pas ?

Paris, 14 Septembre 1776.

Depuis longtemps le vicomte de Virieu (2), colonel du régiment de Provence, m'a répondu sur le congé du nommé Malseu ; entre lui et moi, cela ne pouvoit pas se refuser ; il le donnera donc avec plaisir, au taux de l'ordonnance, qui est de 200 l. Mais si c'étoit un très-bel homme, cela lui feroit beaucoup de peine. Ayés donc la bonté de m'écrire dans quelle compagnie il sert, quelle taille il a, quel est son nom de guerre, etc.

Le Vicomte vient de partir pour aller joindre le Roy au rendés-vous de chasse qui est à Port-Royal (3), à 3 heures de Versailles. Je crois qu'il part toujours samedy.

Paris, 7 Décembre 1776.

....

Je ne suis revenu que mardy de Versailles, où j'étois depuis le dimanche. Je dinai, moy quinzième, lundy, chez M. le comte de Saint-Germain ; son ami et parent a pris touttes mes bucoliques et s'est chargé de les lui remettre lorsqu'il en seroit à l'infanterie ; il m'a juré qu'il mèneroit cette affaire avec tout le zèle possible. M. le comte de Vergennes, dans le cabinet de qui j'ai passé plus d'une heure, lui lisant tous les mémoires de

(1) Grimaldi (Louis-André de), né au château de Cagne (dioc. de Vence), le 17 décembre 1736, sacré év. du Mans le 5 juillet 1767 ; év. de Noyon en 1777.

(2) Député de la noblesse de Dauphiné à la Constituante, organisateur de la défense de Lyon, contre la Convention ; né en 1754, tué le 15 octobre 1793.

(3) L'abbaye de Port-Royal-des-Champs (Seine-et-Oise, comm. de Magny-les-Hameaux).

de l'année dernière, cités dans celui de ce moment cy, en doit parler et regarder l'opération comme *très anti-politique et la plus anti-politique qu'il y ait eue.* Il est entré avec moi dans des détails que je ne puis pas écrire. Ainsi les dispositions sont bien faites. M. de Maupeou (1) retournera dimanche à Versailles et je lui remettrai les mêmes choses lundy. Reste à sçavoir l'opinion et les plans de M. de Saint-Germain. Il est occupé dans ce moment cy des troupes de luxe (2) et des objets où il peut trouver de l'économie pour porter cet argent à l'augmentation et amélioration des troupes. Je donnerai ce que la chancellerie de Monsieur (3) demandera lorsque les lettres-patentes seront expédiées.

Paris, 9 Décembre 1776.

J'ai vu hier la réponse de M. de Trudaine (4); qui mande « que la » place d'assesseur ne dépend pas de lui; elle dépend de M. le Garde des » Sceaux (5); il le croit dans l'intention de faire des changements dans » ces sortes de commissions; par conséquent M. l'assesseur pourroit se » trouver assis par terre ». M. de Trudaine étant l'intendant des finances chargé de tout ce qui regarde la ferme générale, est l'homme consulté et prépondérant sur tout ce qui s'y fait et il seroit pour faire donner la place d'assesseur, par M. le Garde des Sceaux, sans les changements qu'il prévoit. Ces dispositions ne doivent pas percer dans le public et vous ferés bien d'en recommander le secret à M. Papin que j'ai prévenu moi-même. J'en parlerai en outre demain à Versailles au père de M. le Garde

(1) Le chancelier.

(2) Réduction de la maison militaire du Roi; suppression des mousquetaires, fermeture de l'Ecole Militaire, établie en 1751 par d'Argenson et Madame de Pompadour; elle était remplacée par dix collèges (entr'autres celui de Brienne), dirigé par des congréganistes; le ministre des affaires étrangères, de Vergennes, n'approuvait pas ces mesures: Saint-Germain exigea même que les officiers conduisissent les soldats à la messe.

(3) Le chancelier du comte de Provence était M. d'Orceau, baron de Fontette.

(4) Trudaine de Montigny, membre de l'Académie des Sciences, intendant des finances.

(5) Hue de Miromesnil.

des Sceaux. Il est très certain que si vous voulez, on vous remboursera tous les frais de la saisie féodale. Quant à mon frère, j'ai repassé hier chés MM. de Fontette et Fradin ; on ne peut, dans la procuration du chevalier, mentionner son grade de capitaine. M. de Viomesnil mande au chevalier d'Assas (1) :

« Je vous suis très-obligé, Monsieur, de la marque de confiance que » vous me donnés en m'adressant copie des lettres que vous avés jugé » devoir écrire à feu M. le maréchal du Muy et à M. le comte de Saint- » Germain. Elles ont rappelé dans mon esprit quelques réflexions que je » n'ai pü me dispenser de faire dans le temps et qui sont conformes à vos » idées. Vous persistés dans des principes qui vous sont dictés par l'expé- » rience et l'utilité du service et je pense que le mal qui est résulté d'en » avoir suivi de contraires ne peut que produire tôt ou tard l'effet que vous » désirés et de ramener les choses au point essentiel que vous indiqués. »

Il est très-sûr qu'il y aura de grandes suppressions. La tranchée est même ouverte contre la maison militaire du Roy, par l'abandon qu'a fait M. de Malesherbes à M. de Saint-Germain de tous ses rapports avec elle. Les Inspecteurs, la gendarmerie, les carabiniers, l'hôtel des Invalides (pour estre transféré dans les provinces), les états-majors ; tout est dans l'inquiétude.

Paris, 21 Décembre 1776.

Mon ami de Versailles eut un long entretien avec le ministre, mardy ; M. de Saint-Germain paroissoit trouver des difficultés à cause de l'augmentation énorme qu'il fait dans chaque régiment ; ce qui l'amènerait à fondre le régiment légionnaire dans les deux autres en laissant les officiers

(1) Sous-lieutenant au régiment. Mestre-de-camp général de la cavalerie ; il était frère du chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne qui se fit tuer à Clostercamp (1760) : *A moi, Auvergne, ce sont les ennemis !* En 1777, Louis XVI, voulant transmettre à la postérité cet acte d'héroïsme, constitua une pension de 1000 l. héréditaire et perpétuelle, de mâle en mâle, en faveur des deux frères du chevalier.

à la suitte. Cependant il finit ainsi : « *il faudra voir s'il y a un moyen qui s'accorde avec notre plan.* » Je dois croire qu'il a été chauffé de très près par mon ami qui est entré en confidence avec moi dans tous les détails.

Les régiments d'infanterie seront composés de 4 compagnies de fusiliers par bataillon commandées par un capitaine, un capitaine en second, un lieutenant, un lieutenant en second et deux sous lieutenants ; le nombre des fusiliers sera entre 130 et 150.

Il paraîtra demain cinq ordonnances que je me procurerai aujourd'hui : une pour la nouvelle formation des gardes du corps ; une pour les gendarmes et chevau légers, réduits chacuns à 44 ; une pour la suppression totale des mousquetaires, une pour celle des grenadiers à cheval, et une pour celle des régiments provinciaux. Le plan pour l'infanterie ne sera pas arrêté avant deux mois. La réforme des légions est *résolüe et très résolüe.*

Il faudra élever des autels à M. de Saint-Germain s'il réussit, comme cela n'est pas douteux, à donner au Roy, avec le même argent, une armée égale à celles de l'Autriche et de la Prusse. La révolution militaire sera générale ; il faut croire, d'après son caractère, que les puissances de Cour ne l'arrêteront pas. Le Roy a dit aux capitaines des gardes *qui espéroient que S. M. leurs communiqueroit les projets de M. de Saint-Germain : quand on commande, on ne communique pas.*

Paris, 27 Décembre 1776.

Il me reste à vous parler de l'accident affreux du Roy de Portugal (1), dont un courier du ministre de France a porté la nouvelle. Ce prince, étant à la chasse, a été surpris par un assassin qui lui a porté un coup de massue à la tête ; il l'a paré à peu près par le bras qu'on lui croit cassé ; cet assassin a redoublé et lui a porté un second coup à la poitrine ; on attend des détails ultérieurs de l'état du Roy, parce que M. le chevalier de

(1) Joseph Ier, roi de Portugal de 1750 à 1777 ; il avait pour ministre Joseph Carvalho, marquis de Pombal, qui avait expulsé les Jésuites dès 1759, et venait de reconstituer l'Université de Coïmbre, malgré l'évêque de cette ville (1772).

Clermont (1) écrivoit à la hâte et dans le premier moment. Le malheureux qui a commis ce crime étoit en redingotte; on lui substitue, dans les versions publiques, une soutanne; mais il est à craindre que ce ne soient les suittes de l'affaire de l'évêque de Coïmbre et l'excès du fanatisme.

Paris, 20 Janvier 1777.

Mon ami doit envoyer à M. de Saint-Germain ma lettre sur les officiers du régiment de Walsh mis à la suitte du régiment de Bassigny ou dans une place de guerre, avec leurs appointements complets en attendant leur rétablissement. Une autre lettre me promet le commandement du premier régiment irlandois, où il faudra un colonel; à défaut, je conserverai dans le régiment de Bassigny, le grade d'officier général; mais il n'y faut pas trop compter.

Le Roy a travaillé hier avec le ministre sur la gendarmerie et les carabiniers. L'épargne qui résultera de leur réforme sera de deux cent mille francs sur la gendarmerie et de quatre cent mille sur les carabiniers : ces deux corps seront réduits à 8 escadrons chacun. Les états-majors des carabiniers sont supprimés ; il n'y restera que 8 compagnies formant chacun un escadron commandé par un capitaine, un capitaine en second et 3 autres officiers. Il y aura un simple état-major : M. de Poyanne (2) reste toujours colonel. Voyez quelle suppression d'officiers; il y en avoit 125. Ils continuent à se recruter dans la cavalerie ; la gendarmerie a sauvé les carabiniers, et, ce qui a sauvé la gendarmerie, c'est qu'il auroit fallu rembourser quatre millions quatre cent vingt-cinq mille livres, prix des charges. Ainsi, le projet de M. de Saint-Germain n'a pas réussi.

Nos régiments seront à près de 1700 hommes en temps de paix, au lieu

(1) Le chevalier (ou plutôt marquis) de Clermont-Reynel ou d'Amboise, ambassadeur en Portugal depuis juin 1767, marié avec la fille du marquis de Moustier en 1769 : allié aux Choiseul.

(2) Bernard de Baylens, marquis de Poyanne (en Béarn), lieutenant général, inspecteur de cavalerie.

de 964. On croit qu'il y a un marché fait avec les Bénédictins pour prendre de jeunes élèves à 700 l. pièce dans les Ecoles militaires provinciales; ils coutoient plus de 5000 l. à l'Ecole militaire de Paris, à cause du faste et des accessoires (1).

On m'a promis la préférence pour le guidon des gendarmes de la garde. Il faudroit actuellement l'agrément de M. de Soubise.

Paris, 23 Janvier 1777.

Mon frère (2) n'est pas revenu de Rueil (3); je n'en ai point de nouvelles, mais je n'en suis pas étonné; ses envies d'y aller, ses déclarations et tergiversations pour le départ étoient en vérité lamentables; il faut compter sur les mêmes hésitations au retour, et de plus, sur les miévreries caressantes de mes sœurs, qui font plaisir à son cœur, lui présentent l'image du bonheur, tandis que le temps passe sans peine et sans embarras, avec la possibilité d'aller passer quelques heures en prières dans sa chambre (4). Quelque party qu'il prenne définitivement, je crois qu'il faut éloigner de lui cette manière douce et perfide de passer son temps, parce qu'elle finiroit par l'abatardir tout à fait: s'il finissoit par se fixer dans le monde, il n'y auroit que les forces d'une petite religieuse. Je ne crois pas qu'il sache d'ici à longtemps prendre un party quelconque; je parierois gros qu'au mois de juin il ne sera pas décidé sur son état, mais il sera indispensable sous tous rapports, de ne pas le laisser compromettre ce qui est acquis; mais décidément, le mener au régiment d'où il reviendra, sans doute, passer son semestre au séminaire, et d'où il ressortira encor pour retourner au régiment, car il faut vous attendre à une incertitude sans

(1) En 1776, les 600 élèves de l'Ecole militaires furent répartis dans douze collèges provinciaux, Brienne, Sorèze, etc.; mais en juillet 1777, un corps de cadets, pris par voie de concours parmi les élèves de ces douze établissements, fut rétabli dans l'Ecole.

(2) Philippe-François de Walsh.

(3) Résidence du duc d'Aiguillon.

(4) On avait songé d'abord à en faire un homme d'église.

exemple. MM. de la Fayette et le vicomte de Noailles (1) sont arrivés avant hier, sans nouvelles. La Reine (2), pour que Madame de la Fayette (3) vît son mari plutost, la prit dans une de ses voitures et la descendit à l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, devant lequel elle passoit ; il n'y a pas eu le plus petit accident. Ma fille s'est comportée à merveille et a eu succès dans la petite compagnie de M^lle^ de Brissac dont elle étoit l'invitée dans un souper de vingt cinq couverts, chés M^me^ de Cossé (4), qui redevint son chaperon après la fête. J'ai fait voir au Reverend Père Butler (5) touttes ces magnificences.

Voicy encor une tergiversation de plus de M. le chevalier. Le valet de chambre de M. de Choiseul, arrivé hier ou soir sur un cheval, avoit laissé le cabriolet attelé et un relais à moitié chemin ; il comptoit trouver le chevalier arrivé d'hier au soir chés moi. Il y a apparence qu'il aura changé d'avis et qu'il ne reviendra plus que le 4 février avec M. de Choiseul.

Paris, 9 Février 1777.

Impossible de voir M. de Montbarrey à Versailles où j'étois hier. On a fait MM^rs^ de Beaufremont et d'Estaing vice-amiraux, en créant une troisième charge pour ce dernier (6) ; il y a de plus, trois lieutenants-généraux de la marine qui sont MM. du Chaffault (7), d'Orvilliers et de Raymondis.

J'ai parlé à M. de la Suze (8) et c'est au sieur Lezay, son régisseur au

(1) Ambassadeur à Londres, depuis le 11 mai 1776.

(2) Marie-Antoinette.

(3) M^lle^ de Noailles, fille du duc d'Ayen.

(4) Adélaïde Mancini, femme du duc de Cossé-Brissac et fille du duc de Nivernais.

(5) Par plaisanterie : Butler, baron de Cahier, pair d'Irlande, allié aux Gramont et aux Hamilton ; ex-lieutenant-colonel du régiment de Walsh, alors lieutenant-colonel du régiment d'Aquitaine.

(6) L'amiral était le duc de Penthièvre ; il n'y avait auparavant que deux vice-amiraux. — Le prince de Listenois (Beaufremont), marié avec sa nièce Louise Benigne de Beaufremont, dame de la Croix Etoilée et Grand Croix de l'Ordre de Malte, en 1762.

(7) Louis Charles, comte du Chaffault de Besné, né en 1708 à Montaigu (Poitou), mort en 1794 au château de Luzançay. — Le bailli de Raimond (ou Raimondis), d'Eaux, en Provence.

(8) La Suze (marquis de), grand maréchal des logis de la Maison du Roi depuis 1771.

château de la Suze, par *Foulletourte* (1), qu'il faut s'addresser. Les bruits de changement dans le ministère ne méritent pas plus d'attention que ci-devant.

Paris, 12 Février 1777.

Les nouvelles sont : la nomination de M. d'Argout au gouvernement de Saint-Domingue et celle de M. de Bouillé à la Martinique. Cela fera plaisir à mon frère, dont les affaires sont *in statu quo*, par l'absence de Kendall qui est encor pour huit jours à Hautefontaine (2). Le régiment de Dillon ne va point à Brest, mais il paroist que M. Dillon désire échanger sa garnison d'Aire avec le régiment d'Orléans qui est à l'Isle de Ré.

1er Mars 1777.

Il n'y a icy rien de nouveau que la mort de M. de la Vrillière (3) et la nomination du duc de Lorge (4), au régiment de Royal Piémont vacant par la mort du Commandeur de Jaucourt (5) ; celle du comte de

(1) Sarthe, comm. de Cérans Fouilletourte.

(2) Oise (canton d'Attichy).

(3) Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière en 1770, mort le 27 février 1777.

(4) Frère du maréchal Guy Michel de Durfort, duc de Lorges et de Randan.

(5) Jaucourt (Louis Pierre de), fils de Pierre Antoine et de Suzanne de Vivans, dame de Noailhac. — Baron d'Huban, dit *le comte de Jaucourt*, né à Paris le 26 octobre 1726; premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé ; mestre de camp des gendarmes écossais en 1748 ; brigadier en 1761, maréchal de camp en 1762 ; élu de la noblesse de Bourgogne en 1772. Mort en février 1777. — Il épousa le 12 juillet 1752 Elisabeth Sophie Gilly, fille de Simon, ancien député de la province de Languedoc, directeur de la Compagnie des Indes et de Marie Harenc ; elle mourut au château de Combreux, en Brie (mai 1774), âgée de 39 ans. — Père du marquis de Jaucourt, mort en 1852. — Le comte de Jaucourt descendait de la très

Duras (1) au régiment de Vexin, vacant par la nomination de M. de Bouillé (2) au gouvernement de la Martinique; et les places de colonel en second des régiments d'Esterhazy, Languedoc, et Royal dragons données à MM. d'Helmstadt (3), comte de Janson (4), et comte de Laval (5).

Du comte de Choiseul Stainville au duc de Cossé Brissac

Stainville (Meuse), 27 Mars 1777.

Je compte partir d'ici toujours le 31. Ainsy, Monsieur, si vous passés par ici demain dimanche, je serai charmé de vous donner à diner. Je crois que l'Empereur (6) ne s'arrestera pas nulle part en France, par conséquent, les honneurs qu'on pourroit luy offrir ne feroient que l'importuner.

noble et très ancienne maison de ce nom, originaire de Champagne. L'alliance de Jean de Jaucourt avec Marthe de Mornay en 1599, fille de du Plessis Mornay, le fameux gouverneur de Saumur, rendit les Jaucourt une des familles les plus importantes du parti calviniste. — Arnail François, comte puis marquis de Jaucourt, 1757-1852), colonel des dragons de Condé en 1789, membre de l'assemblée législative, membre et président du tribunal, sénateur, 1er chambellan de Joseph Bonaparte, membre du gouvernement provisoire (1814), pair de France, ministre de la marine, lieutenant général.

(1) Charles Armand, comte de Duras, fils d'Emmanuel de Durfort, duc de Duras et de sa seconde femme, Louise Françoise de Coëtquen.

(2) François, marquis de Bouillé; en 1790, comme gouverneur d'Alsace et de Franche-Comté, il sévit contre l'insurrection du régiment suisse de Châteauvieux à Nancy; en 1791, il prépara la fuite de Varennes.

(3) En Bavière.

(4) Michel de Forbin, comte de Janson, chevalier de Malte.

(5) Le comte de Montmorency-Laval, marié à Mlle de Luxe.

(6) Joseph II, frère de Marie-Antoinette; il voyagea en France sous le nom de comte de Falkenstein. Il était d'une simplicité extrême; à Nantes, on refoulait rudement le peuple pour le laisser passer; il dit à l'officier chargé de l'escorte : « Doucement, Monsieur, il ne faut pas tant d'espace pour qu'un homme puisse marcher ».

S'il n'est pas encore passé à Nancy, mardy, lorsque je serois arrivé, je l'attendrai à la poste pour recevoir ses ordres et lui faire ma cour; ce sera la manière de lui être le plus agréable.

Je vous renouvelle, avec bien du plaisir, le très sincère attachement que je vous ay voué, Monsieur, et cela de tout mon cœur.

STAINVILLE (1).

Voulez vous bien présenter mes respects à Madame la duchesse de Cossé Brissac.

Paris, 11 Avril 1777.

Je suis encor prisonnier (2); et depuis le matin jusqu'au soir ma maison ne cesse pas d'estre remplie, soit de Français, soit d'Irlandais. Je prévois, ce soir, les visites de demain qui m'empêcheront de vous écrire. Si je suis libre, je sortirois de très-bonne heure. M. de Saint-Germain avoit assuré les premiers jours qu'il n'y avoit aucun mécontentement contre moi; mais il ne s'étoit pas expliqué sur la cause de l'ordre du Roy et sa durée; il ajoutoit que ce seroit tant qu'il plairoit au Roy aujourd'huy : comme M. Mac Donogh a été arrêté avant-hier au soir, il a dit que c'étoit la raison de la lettre de cachet ordonnant mes arrêts; la maréchaussée (3) avoit manqué Mac Donogh à Versailles, mais il a été arrêté icy mercredy au soir. Il a ajouté qu'il ne vouloit pas pour la discipline qu'un colonel se compromît dans une affaire de cette nature; un galant homme qu'il aimoit et estimoit avoit été au-delà de ce qu'il devoit, en proclamant qu'on le

(1) Jacques de Choiseul, comte de Stainville, baron de Dommanges aux Eaux, lieutenant général, ancien colonel des grenadiers de France, chambellan de l'Empereur d'Allemagne, marié le 3 avril 1761, à Thomasse Thérèse de Clermont d'Amboise.

(2) Le vicomte de Walsh était aux arrêts pour avoir provoqué en duel un officier irlandais, Mac Donogh.

(3) Aux ordres des maréchaux de France, juges du point d'honneur.

rencontroit partout, il croyoit pouvoir lever mes arrêts demain et prendre l'ordre du Roy pour la translation de Mac Donogh à la prison qu'on lui destinoit. J'avois eü mercredy matin une carte de M. Ruthdye, son écrivain, pour me demander un rendés-vous hier, je le lui avois donné à midy et j'avois prié Kendall de s'y trouver. Au lieu de sa personne poétique, j'en receus une lettre d'après laquelle il devoit m'assurer de la renonciation absolue de son ami (1) à entrer dans le régiment, comme de son regret sincère ; il me certifioit qu'il n'avoit jamais eu intention de montrer vis-à-vis de moi la chaleur dont il ne reprimoit pas toujours le premier mouvement, etc., mais que venant d'estre arrêté, sa visitte étoit désormais sans objet, etc., etc. ; c'est par là que j'ai appris qu'il étoit emprisonné.

Je répondis verbalement qu'il n'y avoit pas de réponse, parce que je ne voulois ni correspondre avec le Ruthdye, ni négocier un traité de paix, avec l'air de craindre la guerre.

Milord est arrivé icy hier et m'a trouvé à table avec Wall, Kendall, Clouard père et fils, Conway et Devesnes qui étoient venu me tenir compagnie.

Si je n'ajoute rien demain matin à ma lettre, c'est que je ne serai pas libre. J'en joins icy une de Mathew Galway.

Je reçois à huit heures, ce samedy matin, cette lettre : « Le Roy ordonne, » Monsieur, que vous sortiés de vos arrêts, que vous ne devez regarder » comme une nouvelle marque de son attention et de son estime pour » vous.

« J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, etc. »

SAINT-GERMAIN.

Elle est toute entière de sa main.

(1) Peut-être M. de Birmingham.

Paris, 23 Juin 1777.

.....

Le passage de l'Empereur (1) et sa couchée à Chantocé (2) sont dans les règles; il n'a voulû coucher ni manger chés personne jusqu'icy, pas même à Chantilly où il est venu dans l'après-dîner aux fêtes de la première réception de Mademoiselle (3), dans ce château. Nos nouvelles icy sont qu'il aura couché à Tours ou à Amboise même et que dans la matinée il aura été à Chanteloup (4), mais sans y prendre ni lit, ni repas, s'étant fait une règle qu'il n'a pas encor enfreint à Paris, ni ailleurs, depuis qu'il est en France. J'attendrai votre lettre d'avant-hier, avec impatience, jeudy matin, et dimanche, celle de demain.

Je n'ai point de nouvelles de M. de Saint-Germain, ni pour ma croix (5), ni sur la lettre particulière que je lui ai écrite pour mon frère. Si ce silence dure, comme je suis à la porte de Compiègne, j'irai y faire une course à la fin du mois prochain. Je sçais qu'on a travaillé avec le Roy, le 2 de ce mois; mais ma demande n'avoit pas encor parcouru touttes les cascades.

Péronne, 7 Juillet 1777.

Je conduis mon régiment à Bapaume, et ne le quitte que le 10; j'attends le rapport de la nuit et j'espère que je n'aurai perdu personne par déser-

(1) Joseph II, empereur d'Allemagne, frère de Marie-Antoinette.

(2) Champtocé (Maine-et-Loire), canton de Saint-Geoges-sur-Loire.

(3) Mademoiselle de Charolais, Louise Adélaïde de Bourbon Condé, abbesse de Remiremont.

(4) Près du duc de Choiseul, à Chanteloup.

(5) La croix de chevalier de Saint-Louis lui fut remise du 4 au 14 juillet 1777.

tion. Je vais ce matin à l'oraison funèbre de M. de Broglie, évêque de Noyon (1), en partant à 5 heures de cette ville ; MM. ses frères (2) y assisteront avec moi.

Bapaume, 9 Juillet 1777.

Nous avons célébré avant-hier l'anniversaire de notre rétablissement. Tout le régiment (3) prit les armes à 11 heures et se rendit en entier à l'église où on chanta une messe solennelle pour le Roy, et le *Domine salvum fac Regem*, pendant lequel il y eut différentes décharges de mousqueterie.

De là, les drapeaux furent conduits et déposés dans une salle qui avoit été décorée pour la fête, sous le buste du Roy, entouré des emblêmes de la justice, de la sagesse, de la force et de l'immortalité, et au dessus duquel on lisoit ces deux vers latins :

Haec justus Lodoix nostris insignia votis
Restituit, claros patriæ latura triumphos.

Tous les chefs des corps des garnisons voisines dinèrent chez moi ; à 6 heures, le régiment se rendit dans un emplacement qu'on avoit préparé, pour recevoir deux tables où l'on donna à souper aux soldats qui burent les santés du Roy, de la Reine, de la famille royale et des ministres, aux acclamations de Vive le Roy.

Après le souper des soldats, MM. les officiers se rendirent à la salle où étoit le buste du Roy et nos anciens drapeaux ; une autre était décorée des chiffres du Roy, de la Reine et des ministres, avec des vers au-dessous,

(1) Charles de Broglie, évêque de Noyon, de mars 1766 à 1777.

(2) Le maréchal et le comte de Broglie.

(3) De Walsh.

des trophées et ornements analogues ; elles étaient disposées pour un bal ; à 9 heures on passa dans une troisième salle où on avoit dressé une table de cent couverts.

Le souper fut terminé par l'entrée des grenadiers, qui chantèrent des couplets analogues à l'objet de cette fête, et on passa la nuit à danser.

M. le comte de Serrant y joindra les vers et la chanson.

Les officiers des garnisons voisines, les chefs des corps et un détachement des officiers du régiment de Dillon, avec leur colonel qui est à Lille, s'étoient rendus icy.

---

11 Juillet 1777.

Je reviens ce matin sur la lettre de M. de Montbarrey (1) qui m'annonce ma croix (2) et me demande par qui je désire estre reçu ; je réponds, conformement à ma première demande, de l'estre par M. de Saint-Germain, au secrétaire de qui j'addresse ma lettre, et à son défaut par M. de Caraman (3) ou par Butler (4). Milord (5) a aussi son affaire et sera reçu icy. Dans le cas, où je le serois par M. de Saint-Germain, je ferai la course de Paris tout de suite. Je gagne un an à la rigueur, puisque l'on

(1) Secrétaire d'Etat adjoint au ministre de la guerre ; il succéda au comte de Saint-Germain en septembre 1777. — Il avait écrit au vicomte de Walsh le 4 juillet.

(2) De chevalier de Saint-Louis ; par lettre du 14 juillet 1777, signée Louis, contresignée Saint-Germain, le comte de Caraman fut commis pour donner à M. de Walsh la croix et l'accolade.

(3) Victor-Maurice Riquet de Bonrepos, comte de Caraman, depuis lieutenant général et gouverneur de Provence. — Mademoiselle de Fitz James avait épousé le prince de Chimay, frère du prince d'Hénin d'Alsace (Liétard). Sa belle-sœur épousa le comte de Caraman Riquet, puis le conventionnel Tallien. — La princesse de Chimay avait un singe nommé Almanzor, qui imitait sa maitresse à sa toilette, se mettait du rouge sur le nez, une mouche sur le front, se roulait dans la poudre de riz, se fabriquait un pouf avec une manchette et faisait irruption dans la salle à manger, au grand émoi des dames qui croyaient voir le diable en personne.

(4) Butler, lieutenant colonel du régiment de Walsh, puis du régiment d'Aquitaine. — Le régiment de Walsh ne fut rétabli que le 20 juillet 1776.

(5) Le frère du vicomte, Charles Edouard Augustin.

pouvoit ne compter que du mois de juin 1760 époque de ma sous-lieutenance au régiment de Clare (1); Milord n'est pas moins heureux de ce que j'ai effacé la sottise qu'il avoit commise l'année dernière sur un état fait pour la Cour, en se disant né en 1745, parce que l'on ne compte les 25 ans de service que depuis l'âge de 16 ans; il n'est pas malheureux non plus que j'aie fait son mémoire.

Bapaume, 20 Juillet 1777.

J'attends aujourd'huy M. de Caraman (1); il me faut avoir l'œil à tout et surveiller tout. Nos croix de Saint-Louis arrivèrent avant-hier ; celle de milord est addressée icy au lieutenant de Roy, après lequel il est allé courir le même jour à deux lieues d'icy dans un château, gay, content, sautant, bondissant.

La mienne est arrivée à Arras, adressée à M. de Caraman et le paquet a été retiré de la poste par le Major du régiment d'Aunis qui me l'a fait passer hier au soir, au moyen de quoy, dès qu'il sera arrivé, j'aurai la croix à la boutonnière.

J'ai eü avant-hier une longue lettre de M. d'Ervillé (2) qui croit à une guerre de mer. Je l'ai fait passer à M. Portier (3), il me mande qu'elle paroist inévitable ; les Anglois ont infiniment d'humeur contre le commerce des Américains avec nos ports; ce qui donne trop de facilités pécuniaires et d'activité à notre marine marchande.

Il n'y aura pas de voyage de Compiègne, j'en suis fâché pour l'avancement de mes affaires régimentaires; le vicomte Walsh en aurait profité; mais à défaut de Compiègne, j'irai à Versailles.

(6) Le 13 juillet 1760, Louis XV écrivait au maréchal de Thomond, Charles O'Brien, comte de Clare, de donner à Ant. Jos. Walsh une charge de lieutenant en second, au régiment de Clare, compagnie de Mortaugh O'Brien. — En 1762, le 25 juillet, le vicomte de Walsh fut nommé capitaine à la suite du régiment irlandais de cavalerie de Fitz-James.

(1) D'après les lettres du 14 juillet 1777, signées par le prince de Montbarrey et le comte de Saint-Germain, M. de Caraman devait lui donner l'accolade et la croix de Saint-Louis.

(2) D'Autemare d'Ervillé, intendant des armées du Roi, commissaire ordonnateur des guerres.

(3) Associé des Walsh, dans leurs opérations maritimes et coloniales.

Paris, 2 Août 1777.

Arrivé hier au soir, après une marche rapide de onze heures et demie, j'ai trouvé M. d'Ervillé à l'Opéra, où je lui avois donné rendéz-vous; il m'a positivement assuré que la résolution du Roy et du Conseil d'Etat étoit de rester en paix; on ne se décideroit à la guerre qu'à la dernière extrémité après des insultes fort graves et sans palliatifs.

Paris, 31 Août 1777.

Le vicomte Walsh vous aura mandé que je le menai diner chez M. de Saint-Germain, à qui je le présentai en nous mettant à table; et que l'après-midy il reçut pendant un quart d'heure dans son cabinet un très-bon accueil et la confirmation de dispositions favorables. M. de Montbarey en a fait autant. On dira ce qu'on voudra; je parie pour la continuation de ce ministère (1). Les derniers assauts donnés à la place n'ont fait que fortifier le gouvernement. Il étoit connu d'avance et il paroist l'être depuis que les batteries avoient été dressées pour Choisy. M. de Monteynard étoit à Pontchartrain (2); et tant sur ce qui le regarde, que ce qui regarde

(1) Premier ministère de Necker.

(2) Près de Maurepas. — La terre de Pontchartrain, située à 4 kil. N.-E. de Montfort-l'Amaury, et à 3 de Maurepas, entre Neauphle-le-Château et Jouars, avait été apportée, dit-on, au premier secrétaire d'Etat, qui en prit le nom, par sa femme Anne de Beauharnais, mariée en 1605, morte en 1653, tante paternelle de M. de Miramion. Au siècle précédent, la terre appartenait à François Coignet, oncle de M. de la Tuilerie et député de la noblesse du comté de Montfort aux Etats de Blois. Ce fut lui qui fit bâtir et orner de ses armes un portail qu'on voyait encore à l'entrée du château, au temps du chancelier. La terre ne fut érigée en comté que le 27 août 1691. « Le chancelier fit ses délices de cette grande et riche terre, où on pouvait aller facilement de Versailles, la distance n'étant que de quatre lieues, et il finit même par y passer une moitié de la semaine, du mercredi au samedi ». Le château, auquel on a dit que Mansart travailla, devint une « aimable demeure »; mais soit modestie, soit politique, le chancelier tint à ce qu'elle restât « au-dessous du médiocre ». On n'en peut guère juger aujourd'hui, tant

le rappel d'un autre ministre (1) au Conseil, et le remplacement de M. de Saint-Germain par M. de Castries (2), il paroist que le Roy a confirmé la volonté la plus contraire.

On dit dans tout Paris qu'un secrétaire ou cy-devant secrétaire du maréchal de Duras (3) a été arresté et conduit à la Bastille pour un livre appelé l'*Almanach royal*, dont la partie criminelle consiste dans des nottes et portraits mis à chaque nom. Cette histoire est désagréable pour le maréchal de Duras qui nécessairement ignoroit tout cela.

J'ai reçu l'ordonnance pour un à compte de 20.000 l. pour la levée de mon 2e bataillon, ce qui avec 8214 l. restant à la masse des recrues le 7 juillet, et le bénéfice de la masse générale, payée sur le pied de 1145 hommes, depuis, me met au delà de la moitié de l'argent nécessaire.

La Reine a encor eu avant-hier son huitiesme accès de fièvre. Il a été moindre : elle a été purgée hier pour la seconde fois.

Bapaume, 8 Septembre 1777.

J'ai reçu hier votre lettre du deux, qui me mandoit encor votre impatience sur le sort du vicomte; il l'aura su de son côté, vendredi cinq, par une lettre de M. de Saint-Germain; il a dû arriver hier ou aujourd'huy

les remaniements ont été considérables et nombreux, surtout dans ces derniers temps, où Pontchartrain est passé entre les mains du comte Henschel Donnersmark, mais le parc et les promenades qui sont plus belles que jamais, en devaient faire le principal agrément. C'est ce que dit aimablement la Bruyère, dans une lettre de 1695 au fils du ministre, la dernière de celles qui ont été retrouvées : « Les beaux plants et les belles eaux, que celle d'une maison que j'ai vue dans un vallon en deça de la tour de Montfort ! La belle, la noble simplicité qui règne jusqu'à présent dans ses bâtiments ! Voudroit-on bien ne s'en point ennuyer ? Il faut l'avouer nettement et sans détour : je suis fou de Pontchartrain, de ses tenants et aboutissants, circonstances et dépendances ; si vous ne me faites entrer à Pontchartrain, avec celle que vous épouserez; avec tout ce qui naîtra de vous, avec leurs parrains et leurs marraines, avec leurs mères nourrices. C'est une maladie, c'est une fureur ».

(1) Peut-être le duc de Choiseul.

(2) Charles de la Croix, marquis de Castries, depuis ministre de la marine et maréchal de France.

(3) Emmanuel, duc de Durfort Duras, maréchal de France, né en 1715, mort en 1789; il demeurait Grand'Rue du Faubourg Saint-Honoré.

à Paris. Cet objet là étant rempli, je tiens sérieusement à mon voyage d'Angleterre parce que de longtemps il ne sera plus possible, la rupture devenant très présumable d'icy à un an, malgré les résolutions pacifiques de la France; en second lieu, ce qui est bon à faire, doit être fait promptement; enfin, cet objet là étant capital, il ne me convient pas de le laisser en l'air; s'il m'arrivoit accident dans une guerre ou autrement, personne ne me suppléeroit pour les recherches généalogiques. Si vous approuvés ce party là, j'y pense très réellement, de peur que les cartes ne se brouillent; d'ailleurs M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères (1), et le marquis de Noailles, notre ambassadeur (2), me feront recommander et mieux accueillir. Je vous prie donc de m'envoyer vos renseignements, nottes et observations; je vous ai parlé fort au long du chevalier depuis que j'ai eu une longue conversation avec lui et l'abbé O'Kelly: je vous donne ma parolle d'honneur qu'elle a été étonnante sur les objets les plus sérieux. Je ne vous cacherai plus que, dans mon voyage, j'ai demandé une commission de capitaine pour lui et que je crois très fort qu'il l'aura. Avec cela, il sera libre de suivre en tout ou partie les projets de l'abbé O'Kelly que vous voudrés adopter, pour achever son éducation à laquelle il seroit grand dommage de laisser quelque chose à desirer.

On fait sur cette côte cy un déplacement de troupes en dehors de la répartition qui a eü lieu depuis la paix (3) et qui a l'air de préparer l'offensive; je veux parler de Montreuil, Boulogne, Abbeville, où il y aura des garnisons; je vous achèterai aujourd'huy un cheval anglois entier qui a couté 3.600 l.; étant devenu aveugle, il m'est laissé pour 360 l.; il vous fera un bel étalon.

(1) Charles Gravier, comte de Vergennes, ambassadeur à Constantinople et en Suède, ministre des affaires étrangères de 1774 au 13 février 1787; né à Dijon en 1717.

(2) Voir la lettre du 12 décembre 1777.

(3) De Paris, en 1763.

Château de Varennes (1), 20 Septembre 1777.

Voicy le projet dont je vous ai parlé plusieurs fois et que je désirerois consommer, si je vais en Angleterre, parce qu'on ne sçait pas si on revient d'où l'on va. Je n'en écris qu'à vous, parce que ce déplacement est dans l'ordre des choses ordinaires ; je ne veux point lui donner, par une prière ou une sollicitation directe, l'apparence d'une chose extraordinaire, la vraie raison est que je désire en finir. J'ai à vous demander si vous trouvez bon que je fasse insinuer et enregistrer purement et simplement mon contrat de mariage ; on m'a assuré que c'étoit essentiel pour la substitution qui ne vaut rien sans cette formalité ; mais quelques en soient les conséquences je n'y ferai point procéder, sans votre agrément ; si vous le donnés mon intention est d'envoyer ma procuration pour cela à M. Bancelin. Je vous ai mandé, ou à ma femme, que nous avions fait une superbe chasse le lendemain de mon arrivée, avec le maréchal et le prince de Broglie (2), le deuxième jour nous avons chassé en plaine où M. de la Trémoïlle et l'abbé d'Arvillars venant diner icy nous trouvèrent. Hier nous avons été diner au château d'Attichy (3) appartenant à M. de la Trémoïlle, à

(1) Varennes (Oise), canton de Noyon.

(2) Le prince de Broglie, l'un des agents les plus actifs de la politique secrète de Louis XV, que dirigeait le prince de Conti.

(3) Attichy (Oise, arr. de Compiègne). — Reconstruit vers la fin du xvi[e] siècle, le château fut successivement habité par les familles Doni, de Marillac et de la Trémoïlle.

Au moment de sa plus grande splendeur, vers la fin du xviii[e] siècle, le domaine comprenait un parc de 58 hectares 55 ares, limité, au Nord, par le village et s'étendant, au Sud, sur 1.400 mètres, le long de la rivière d'Aisne.

On arrivait à l'entrée principale de la propriété par l'avenue du Château actuelle, qui, alors, se prolongeait à l'Est, jusqu'au rû du moulin de Bitry, sur une longueur de 3 kilomètres.

Un pont, qui existe encore, franchissant le rû de Milleville, donnait accès à une grille monumentale, ornée des armoiries de la famille de Marillac. Ces armes étaient accompagnées de deux aigles et d'une couronne, que la municipalité fit ôter, le 16 août 1792 « pour éviter tout ce qui paraîtrait être contraire à l'égalité ».

Par cette grille, on pénétrait dans l'avant-cour, située dans le prolongement de l'avenue. On avait alors devant soi le château, entouré d'eau, à sa gauche, le parc, et à sa droite, les communs et la basse-cour.

Les communs subsistent encore en grande partie. Ils comprennent un vaste bâtiment à un

5 heures d'icy, où nous avons vu un vaste et charmant jardin anglois, exécuté sous la direction de l'abbé d'Arvillars; j'y trouvai nombreuse

étage, à rez-de-chaussée voûté, percé d'une grand'porte donnant dans la rue du Château; à l'Est, une aile en retour d'équerre vers le Midi, contenait autrefois les écuries et la comédie.

Plus loin à l'Ouest, le long de la rue du Château et de la rue de la Treille, s'étendaient le manège, la ménagerie, la figuerie, l'ermitage, petit jardin contenant une grotte de rocaille, puis, plus loin, le potager, et à côté, le jeu de paume. Enfin, au delà, se trouvait un bois coupé d'allées et de carrefours disposés en jardin à la française. A l'Occident du château était le parterre, comprenant deux grands carrés de gazon, entourés d'une plate-bande de fleurs.

Parallèlement à la façade méridionale du château et à la rivière d'Aisne s'étendait le canal, de 750 mètres sur 27; il en subsiste quelques vestiges. Plus au Sud, exactement en face du château, était le Miroir, magnifique pièce d'eau d'un hectare 27 ares de superficie.

Le jardin anglais, situé au Sud-Est, contenait encore un petit étang et une source d'eau minérale ferrugineuse, aujourd'hui disparue. Au Sud-Ouest, le long de la rivière d'Aisne, s'étendait au loin une immense prairie; au delà des terres labourables et des pépinières atteignaient l'emplacement du barrage de Couloisy.

Le château lui-même était un vaste édifice, composé d'un corps de logis central orienté Est-Ouest, et de deux ailes en retour d'équerre vers le Midi, avec cour d'honneur au milieu; l'aile orientale faisait façade du côté de l'avant-cour.

L'ensemble était entouré de fossés pleins d'eau d'une largeur moyenne de 20 mètres. Deux ponts franchissaient ces fossés. Celui de l'Est, dans l'axe de l'avenue, se composait d'un terre-plein de surface triangulaire et d'une arche de pierre, à laquelle faisait suite un pont-levis. La tête du pont était ornée de deux lions en pierre. Cet ensemble subsiste encore presque en entier. Le pont-levis donnait accès à la grande porte de la façade orientale du château.

Cette aile orientale se composait d'un bâtiment de 33 mètres sur 10, à deux étages, accompagné à ses extrémités de deux gros pavillons carrés, saillants, munis chacun d'une petite tourelle. Arrivé dans la cour d'honneur, on avait à sa droite le bâtiment central, à un étage, ayant 38 mètres sur 7; à l'extérieur, il présentait une terrasse longeant le fossé, et un petit pavillon saillant près de son extrémité orientale. Enfin l'aile occidentale, de 33 mètres sur 8, avait deux étages, et était flanquée à ses extrémités de deux tours rondes de 10 mètres de diamètre. La base de l'une de ces tours a été récemment retrouvée dans le fond du fossé. La cour d'honneur était fermée au Midi par une grille; de ce côté, elle communiquait avec les jardins par le second pont, aujourd'hui détruit, qui était semblable au premier et orné de sphinx à tête de femme. Dans la cour, une fontaine était adossée au bâtiment de l'Ouest.

L'intérieur du château ne comprenait pas moins de trente grandes pièces et dix-huit cabinets et garde-robes.

La cuisine, avec ses dépendances, occupait, à gauche, le rez-de-chaussée de l'aile occidentale, à proximité de la fontaine. A droite, grand escalier de pierre, de deux mètres de largeur, avec rampe en fer ouvragé. A côté, salon et chambre à coucher. Quatre chambres, avec leurs garde-robes, constituaient le premier étage; le second était occupé par une partie des gens de service.

Le bâtiment central contenait au premier étage la « grande galerie » éclairée par onze fenêtres, et ornée de vingt-trois grands tableaux représentant des rois et des reines de France; on voyait, en outre, sur la cheminée, le portrait de Louis-le-Grand; à côté, ceux de « Monseigneur et de Monsieur le duc de Bourgogne »; au-dessus de la porte de la chapelle, qui communiquait avec la galerie, celui de Saint-Louis; de plus, cinq autres tableaux repré-

compagnie. M^me^ de Bouillon (1), M^me^ de la Jamaïque (2), Milady Dunmore et ses deux filles, les deux duchesses de la Trémoïlle (3), M^lle^ Ploydon, etc; on me fit touttes les instances possibles pour y rester à coucher, M. de Barbançon (4) allant coucher à Hautefontaine, qui est près de là, je suis revenu icy pour aller diner chez M. d'Estourmel (5), où je comptois trouver tous les de Broglie. Mais un ouvrier qui arrive icy nous apprend que l'évêque (6) est mort cette nuit à deux heures. Je reçois une lettre du

sentaient des personnages illustres. Tous ces tableaux ont été brûlés en grande cérémonie, au pied de la montagne, derrière le cimetière, le 15 août 1793. L'ameublement de la galerie comprenait, entre autres, un grand billard de 12 pieds sur 6 et six petits billards de bois d'ébène et de bois de Brésil.

Dans l'aile orientale étaient les appartements seigneuriaux et la grande salle à manger, « servant d'antichambre aux chambres de Monseigneur et de Madame ».

Le lit de Madame était en noyer, à colonnes, garni de « bandes de moire verte et tapisserie façon d'Angleterre ; l'intérieur du lit était en satin blanc ». Il y avait encore dans cette chambre dix fauteuils, deux petites « chaises caquetoires », etc.

La chambre de Monseigneur avait un balcon donnant sur les fossés. Elle contenait notamment un grand lit « à bas piliers »; le « tour du lit » était « de velour noir remply de flames brodé en or, doublé de satin cramoizy ». Il y avait « trois pentes, trois sous-passements de mesme velours garny de mesme flames, relevée de fleurs de lys et couronne, trophée d'arbres (d'armes) en bosse d'or et bordé de mesme ». Les quatre pommes du lit étaient de velours noir à franche d'or.

Au premier étage était la « chambre de Madame de la Fayette », la « chambre de Versailles », la « chambre violette », et aussi la chapelle, qui fut mise au service de la paroisse pendant la restauration de l'église, après la chûte du clocher, le 22 janvier 1735. Une partie du rez-de-chaussée et du premier et tout le second étage, étaient occupés par divers serviteurs.

Tel était, en résumé, l'état de ce riche domaine, peu avant la révolution.

Quelques années après, en 1792, le duc de la Trémoïlle était considéré comme émigré, à cause de son séjour à Chambéry, où il était retenu par la maladie qui l'emporta et, le 6 thermidor an III, le château, avec toutes ses dépendances, était vendu comme bien national, pour la somme de 900.000 livres.

Bientôt après, la destruction commença; aujourd'hui le château, complètement rasé, a fait place à un jardin, et il ne reste plus de tant de splendeur que les fossés à demi comblés, et l'ancien pont, que gardent toujours ses deux impassibles lions de pierre.

(1) Veuve de Charles Godefroy, duc de Bouillon, mort en 1771.

(2) Sœur de la comtesse d'Albany.

(3) Marie Hortense de la Tour d'Auvergne, duchesse douairière, et Marie de Salm, duchesse de la Trémoïlle.

(4) Apparenté aux princes de Ligne.

(5) Possesseur du château de Suzanne (canton d'Albert, Somme); Louis, marquis d'Estourmel, général, né le 11 mars 1744, mort à Paris le 14 décembre 1823.

(6) Charles de Broglie, évêque de Noyon, mort en 1777.

vicomte qui est avec Kendall à Paris; ils vont se démener pour avoir un appartement (1), quoique dans le fait l'ultimatum étoit qu'il s'en passeroit.

Je reviens icy, ce soir, où le maître du château me rejoindra et nous chasserons encor lundy, après quoi mardy nous irons dîner à Champien (2) et j'irai coucher à Bapaume.

Paris, 4 Octobre 1777.

Cette datte cy doit vous porter de ma part les marques d'attachement, et les souhaits que vous recevrés à Serrant; et vous pouvés être bien assuré qu'il n'en est pas de plus sincères.

Mon arrivée icy doit vous etonner, mais ayant eü lundy des nouvelles vagues de la démission de M. de Saint-Germain (3), et mardy et mercredy les details qui me prouvoient qu'il etoit resté icy, je suis party mercredy apres diner de Bapaume (4) pour lui donner une marque d'attention d'autant plus palpable qu'il sçavoit mon depart et que j'avois mes passeports. Il l'a reçue aussi avec beaucoup de reconnoissance: je le vis jeudy depuis 4 heures jusqu'à 8 et j'y vais diner aujourd'huy. J'ai été à Versailles parce que la Cour en partoit pour Choisy (5). J'ai vu son successeur (6) qui m'a traité à merveille.

M. de Saint-Germain (7) a pris de lui même son party, parce que

(1) Dans un château royal (le Louvre, les Tuileries).

(2) Champien (Somme, canton de Roye).

(3) Le comte de Saint Germain, qui avait réorganisé l'armée danoise, fut nommé ministre de la guerre (oct. 1775) pour réformer, de même, l'armée de Louis XVI; il se rendit impopulaire, en y voulant introduire l'exercice à la prussienne, la schlague et les coups de plat de sabre; il dut se retirer le 27 septembre 1777.

(4) Pas-de-Calais (arr. d'Arras).

(5) Choisy-le-Roi s'était appelé Choisy-Mademoiselle, à cause du château qu'y avait construit Mlle de Montpensier; il fut transformé par Louis XV en une *petite maison*.

(6) Alexandre de Saint Mauris, prince de Montbarrey, ministre de la guerre du 27 sept. 1777 au 18 déc. 1780.

(7) Il était Franc Comtois (des environs de Lons-le-Saulnier), comme son adjoint et successeur, le prince de Montbarrey. — Il vivait retiré à Lauterbach, en Alsace. Il avait perdu sa fortune dans une banqueroute à Hambourg; les régiments allemands se cotisèrent pour lui faire un revenu de 16000 l. M. Dubois, prêteur de Schlestadt, le décida à accepter la succession du maréchal du Muy.

depuis 4 ou 5 mois le Roy temoignoit de la défiance sur ses projets, et qu'au travail, où le vicomte (de Walsh) a été nommé, le Roy retint dans sa poche 3 projets d'ordonnances pour les veuves d'officiers, le séminaire des aumôniers et un autre, et les lui a remis ensuitte raturés, changés, etc. Sur cela, M. de Saint-Germain porta sa démission le 19 à M. de Maurepas, insista et persista ne vouloir d'autre traitement que ce qu'il avoit en venant icy; prit congé du Roy le vendredy au soir, 26; fit des visittes à M. de Maurepas, aux autres ministres (1) et à son successeur, le samedy 27; et se rendit à l'Arsenal, le Roy lui ayant donné à vie son logement et cinquante mille francs de retraitte (2), dont 20 reversibles sur sa femme, et le même nombre de 20 rendables lorsqu'il aura un gouvernement de province.

M. de Montbarrey a annoncé aux premiers commis qu'il falloit continuer à travailler sur les mêmes principes; il a fait un travail avant hier avec le Roy et M. de Vogué (3) a été nommé commandant de Provence.

Londres, 31 Octobre 1777.

Lord Shelburne, ami du duc de Richmond, m'a entraîné à des confidences, à la suite d'un souper.

L'armée de Howe a débarqué, près de la rivière Delaware a 55 milles de Philadelphie (fin d'aoust).

Le général Burgoyne a rétrogradé et reçu un échec (4), avec le corps de

(1) Entr'autres, Necker. — Mme d'Oberkirch (1782), alla le voir à Saint-Ouen; elle fut frappée de sa ressemblance avec Cagliostro; mais « c'était un Cagliostro guindé, un vrai bourgeois de Genève ». Madame Necker n'est qu'une institutrice, fille d'un ministre de village : « Dieu, avant de la créer, la trempa en dedans et en dehors dans un baquet d'empois ».

(2) Saint-Germain ne tarda pas à mourir, le 15 janvier 1778.

(3) Vogué (Charles François Elzéar, marquis de), lieutenant général (1767), inspecteur général de la cavalerie, commandant en chef du comté de Provence le 2 novembre 1777; il était fils de Cerice François, comte de Vogué, baron d'Aubenas, grand bailli du Vivarais, et de Lucrèce de Tournesy de Poussan; il avait épousé le 7 novembre 1731 Madeleine de Truchet de Chambarlhac; il avait servi pendant les deux guerres de Sept Ans avec grande distinction. — Lors du passage de Joseph II à Strasbourg, en 1777, il reconnut l'empereur se cachant dans un coin des secondes loges, au théâtre; il le pria de lui faire l'honneur de venir dans la sienne; le pseudo-comte de Falkenstein y fut vivement applaudi.

(4) A Saratoga (octobre 1777).

M. Johnson qui a été tué. Je crois plus que jamais à l'indépendance de l'Amérique. J'ai appris aussi qu'il y avoit eu des voix dans le Conseil (entre autres celle de milord George Germayne) pour *jetter un brouillard* sur toutte cette querelle américaine, en nous déclarant la guerre. Un autre mot m'est revenu par cascade : lord Chatam parloit de notre conduitte et a dit qu'il auroit été bien embarrassé du parti à prendre dans les circonstances présentes ; le notre seroit le meilleur.

Londres, 28 Novembre 1777.

Le courrier de l'Ambassadeur (1) qui devoit arriver lundy et que les vents ont retardé, est venu hier sans m'apporter de lettre de vous.

Point de depêches encor des généraux aux ministres ; mais une Gazette de Boston, à laquelle tous les partis donnent quelque créance, rapporte d'après une lettre de Philadelphie l'affaire du 11 septembre sur la rivière Brandywine. Washington s'est retiré au commencement de la nuit après avoir fait perdre 2000 hommes au général Howe, avec une perte de son côté de 1000 hommes et de 11 pièces de canons. Il a passé la rivière le lendemain pour défendre Philadelphie ; mais voyant que Howe affoibli, restoit dans son camp du 11, il l'a repassé le 14, ce qui fait bien augurer de l'esprit de ses troupes et de sa tactique militaire. Cette lettre va jusqu'au 17 ; elle dit que M. du Coudray s'est noyé le 16; elle fait l'éloge de M. de la Fayette, blessé légèrement à la jambe ; elle mentionne les officiers étrangers qui se sont le plus distingués; la pluye, qui continuoit encore, avoit fait cesser le 16 une attaque qu'on s'attendoit à voir recommencer. Une autre lettre, du 24 septembre, de Peek's Kill (2), rapportée dans la même gazette de Boston, du 2 octobre, dit que Washington étoit sur les dernières de Howe pour couper ses communications (3).

Quant à Burgoyne, on sçait que le général Lincoln, les colonels Browns,

(1) Le marquis de Noailles.

(2) Etat de New-York (E. U.).

(3) Washington voulait à tout prix empêcher Howe de conserver Philadelphie ; il se dirigea sur Germantown, faubourg de cette ville, mais y fut battu le 4 octobre 1777.

Johnson et un autre (1) avec plus de 10 à 12000 hommes sont sur ses derrières ; tous les partis le croient dans une situation désespérée.

La Chambre des Communes a voté, mardy et mercredy, la continuation de la suspension de l'*Habeas corpus*, ainsi que la levée de 60 mille matelots ; cet effectif dépasse de 5000 hommes celui de la guerre de sept ans. Cette demande du ministère prouve qu'on nous craint ; mais lord North veut la paix ; il faudroit que son cabinet fust renversé pour qu'on nous déclare la guerre.

La majorité est prodigieuse en faveur de la Cour, qui fera tout ce qu'elle voudra ; la minorité est très foible (2), quant au nombre, mais très véhémente ; le peuple est engourdi et endormi sur ce qui se passe si loin de lui, et la Cité (3) absolument aveuglée par son interest qui lui fait croire à la soumission certaine de l'Amérique.

Londres, 2 Décembre 1777.

Je reçois, dans ce moment, *la Gazette* ci-incluse de *la Cour*, l'ayant été chercher à son imprimerie ; j'ai assisté aux débats de la Chambre Haute, toute la journée, où le duc de Richmond a detaillé sa motion, demandant des états sans nombre des troupes employées (consommées dans les combats, les hôpitaux, les croisières navales depuis 1774) : il veut ainsi prouver les maux de la guerre actuelle ; il presentera aussi les etats des régiments et vaisseaux préposés à la garde des royaumes unis, l'interpellation est fixée au 2 février 1778 (4) pour toute cette représentation de papiers. L'affectation de la Cour de n'avoir délivré sa gazette que fort tard et après la séance des deux chambres où les motions étoient annoncées, dénote que les avantages ne sont pas décisifs, et dans le fait on sçait que

(1) Le général Gates, qui obligea Burgoyne à capituler dans Saratoga avec 5600 hommes des meilleures troupes d'Europe (oct. 1777).

(2) Elle avait pour *leader*, lord Chatam, toujours éloquent, mais affaibli par la maladie.

(3) C'est-à-dire les commerçants.

(4) Elle n'eut lieu que le 2 avril 1778.

Washington est retranché entre Lancaster en Pensylvanie et Philadelphie, dont la possession ne sera complète (1) qu'après la prise du fort qui est sur la Delaware ; on n'a pas distribué les lettres particulières et on garde un silence absolu sur Burgoyne (2) ; ces manœuvres n'aideront pas à la conquête de l'Amérique ; les troupes de Washington sont en bon ordre ; battu sur la Brandy Wine, il a presqu'été vainqueur à German-Town ; il campe, en quartiers d'hiver, à Walley-Forge.

Paris, 11 Décembre 1777.

Le gouvernement de l'Ecole militaire (3) a été donné dans cette forme ; le ministre avoit pressé le Roy pour obtenir un travail ; le Roy lui dit : « qu'y a-t-il donc de si pressé dans le portefeuille ? » M. de Montbarrey répond : « le gouvernement de l'Ecole militaire ». « Eh bien, je l'ai donné à M. de Timbrune (4) ; allez le dire à Madame Adelaïde (5) ». Cette circonstance et tous les bruits journaliers font qu'on attend à chaque instant l'événement.

Je fus bien accueilli hier chez M^me^ la duchesse de Chartres (6), par M. de Saint-Germain arrivé de la veille et nous causâmes longtemps ensemble.

(1) Les Anglais ne l'évacuèrent qu'en juin 1778.

(2) Il avait capitulé à Saratoga (oct. 1777).

(3) L'Ecole militaire fondée en 1751 par d'Argenson et M^me^ de Pompadour, supprimée par M. de Saint-Germain, était rétablie ; c'est à elle que se rapportent les « Preuves des Ecoles Militaires », conservées à la B. N. mmss. ; Cabinet des Titres.

(4) M. le marquis de Timbrune-Valence, lieutenant-général. Premier écuyer du duc d'Orléans et colonel des dragons de Chartres, il servit sous Dumouriez (1792), passa avec lui à l'étranger, fut sénateur impérial, puis pair de France (1757-1822).

(5) Madame Adélaïde, fille aînée de Louis XV, avait une certaine influence sur les vues de son neveu Louis XVI ; de là cette nomination militaire.

(6) Louise-Adélaïde de Bourbon Penthièvre, mère du roi Louis-Philippe.

Londres, 12 Décembre 1777.

J'ignore si j'auray de vos nouvelles par la poste d'aujourd'huy ; le courier de l'ambassadeur (1) m'apporta hier une lettre de ma femme ; il faudroit qu'elle me fît passer vos lettres par la même voye que les siennes ; ainsi il n'y a point d'ouverture à craindre, point de port, et plus d'expédition.

On n'a icy de détails de la capitulation du général Burgoyne (2) que par la France ; ainsi je ne vous en copierai pas les articles que le *Courrier de l'Europe* vous donnera aujourd'huy vraisemblablement.

Les deux Chambres du Parlement se sont ajournées avant hier et hier jusqu'au 20 janvier, non sans de grands efforts de l'opposition pour qu'on ne suivît pas cet usage annuel de vacances, dans un moment de crise comme celui-cy, vu l'arrivée du général Burgoyne et les dépêches ; les premières nouvelles d'un échec de M. de Howe (3), la conclusion d'un traité de la maison de Bourbon avec l'Amérique (4), pouvoient requérir la présence du Grand Conseil héréditaire de la nation.

Le ministère (5) a résisté aux effets de la capitulation du général

(1) Le marquis de Noailles, né en 1743, mort en 1822.

(2) A Saratoga (Etat de New-York), 17 octobre 1777, sir John Burgoyne se rendit au général américain Gates, avec 5.600 hommes. — Burgoyne, avec des régiments anglais et hessois, une excellente artillerie et des auxiliaires indiens, voulait descendre l'Hudson et rallier Howe qui occupait New-York ; il partit du Canada (Crown Point), longea les grands lacs et s'empara de Ticonderoga, où Montcalm avait été vainqueur en 1758 ; mais les lieutenants de Washington, Schuyler et Gates, coupent les communications des Anglais avec le Canada. Burgoyne, dédaigneux de ses adversaires, franchit l'Hudson à Saratoga et tombe dans une région difficile, bien gardée par les milices américaines ; deux fois, il combat contre Arnold, mais enfin il doit mettre bas les armes.

(3) Il n'en était rien, lord Howe, vainqueur de Washington sur les bords de la Brandywine, prit Philadelphie, siège du Congrès ; il se laissa surprendre à German-Town (4 octobre 1777), mais il fut encore vainqueur de Washington, qui dut hiverner dans les montagnes à Walley-Forge.

(4) Traité de commerce du 6 février 1778, conclu entre la France et les Etats-Unis, par l'intermédiaire de Benjamin Franklin, qui demeurait alors à Passy (rue Raynouard).

(5) Le ministère de lord North avait résisté aux attaques de l'opposition dans la session ouverte le 20 novembre 1777 ; lord Chatam (le 1er Pitt) y prononça l'un de ses plus éloquents

Burgoyne; mais je pense que le premier échec le culbutera; il se prépare à une nouvelle campagne, ou plutost à présenter dans l'Amérique et à l'Amérique une armée considérable, il voudroit intimider par ces préparatifs et faire accueillir les propositions de paix qu'il annonce en plein Parlement; mais le Congrès dédaignera tout, si la première base n'est pas la reconnoissance de l'Indépendance qu'ils ont de fait; je doutte même qu'il veuille traitter avec ce ministère. De là une autre complication; c'est que de nouveaux ministres ne fassent que changer l'objet de la guerre et ne cherchent que des indemnités; Dieu veuille que notre traité soit fait avec le Congrès ou qu'il se fasse avant les premières ouvertures de paix que l'on fera sûrement de ce costé cy.

La connoissance des dispositions des deux Cours peut seule me permettre de faire mes courses hors de Londres; autrement je pourrais être compromis.

Le vaisseau de French a échoué sans perte de sa cargaison principale, à ce qu'il m'a dit ce matin, mais bien du fromage: il en partira, la semaine prochaine, sur un vaisseau de M. Fleury.

Londres, Décembre 1777.

Milord Shelburne, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, m'a donné une lettre pour le lord Chancelier (1); Milord Clare en a envoyé une dans les meilleurs termes à M. Clement, vice-trésorier et personnage des plus

discours: « Si j'étais citoyen d'Amérique comme je suis citoyen d'Angleterre, aussi longtemps qu'une force étrangère occuperait mon pays, je ne poserais point les armes, non jamais, jamais, jamais! Je dirai plus, mylords; quel est donc l'homme qui, en addition à cette disgrâce, à cette honte pour nos propres soldats, a osé autoriser l'association à nos armes du tomahawk de l'habitant des bois et de son féroce couteau? Qui donc a osé déléguer à l'Indien brute et sans pitié la défense de nos droits contestés, et déchaîné parmi nos frères toutes les horreurs de la barbarie et d'une guerre de sauvages? Ce sont là des abominations qui crient vengeance..... »

(1) Lord Bulhurst; il fut remplacé en 1778 par l'avocat général Thurlow.

influents dans le gouvernement d'Irlande. Milord Bristol est en froid avec les lords ses justiciers, bien qu'il doive avoir place au ministère; il m'a bien accueilli et dimanche, à la cour, je lui communiquerai mon voyage.

J'ai assisté hier à la clôture du Parlement; le Roy vint en grand appareil à la Chambre des Pairs. Il lut un discours rédigé dans le style habituel à ces cérémonies. Après avoir donné son consentement royal à quelques *bills*, il discourut avec majesté, de la voix la plus distincte et la plus heureuse pour parler en public. Les pairs, en petit nombre, étoient dans leurs robes rouges fourrées d'hermine et galonnées d'or. On me fit remarquer lord Willougbhy (1) qui, à la mort du dernier lord de la branche, présenta sa demande à la Chambre des Pairs; il y a trois mois il étoit encore brasseur de bierre. Ses titres prouvèrent son droit; et d'ailleurs la branche, presque éteinte, qu'on lui opposoit, étoit plus éloignée, plus pauvre que la sienne; il usurpa donc facilement la pairie; mais l'arrest qui l'a mis en possession ordonna au hérault d'armes des recherches exactes, pour avoir désormais l'état le plus précis de toutes les maisons décorées de la pairie.

Quand on propose des *bills* au Roy, un officier se tourne et s'incline profondément; si le Roy ne dit rien, il s'écrie à haute voix: « *Le Roy remercie ses bons sujets, accepte leur bénévolence et ainsi le veult.* » Si ces *bills* regardent des particuliers: « *Soit fait ainsi qu'il est désiré.* » Ces formules françoises datent de la conquête normande (2).

Georges III avoit sa couronne, son manteau royal, lord Bristol portoit l'épée; un autre le bonnet, etc.

J'ai visité aujourd'hui Westminster-Abbey; mais les monuments de M^lle^ Walsh, sœur de M^me^ Daily, et du lieutenant général Walsh m'ont échappé, faute de sçavoir bien où ils etoient (3); je les trouverai demain et j'irai aussi voir demain M^me^ Dailly (4) à deux milles d'icy.

Je crois que l'abbé Gordon peut avoir dans ses nombreux manuscrits

(1) De Eresby.

(2) De nos jours encore, les huissiers anglais de la Chambre des lords s'écrient en vieux français : « Le Roy li volt ».

(3) On ne les retrouve pas dans les descriptions les plus complètes de ce Panthéon anglais.

(4) Madame de Walsh *Daly*, sœur de Gauthier de Walsh, mort à Londres en 1734, de la branche de Shancahir ; elle était proche héritière du dernier duc de Buckingham.

des détails nous intéressant; d'après le célèbre M. Hume (1), ils se rapporteroient aux capitaines James et Philippe (2).

Selon moi, ni par son apparence, ni par sa construction, la tour de Londres (3) ne mérite sa célébrité, quand elle auroit contenu tous les illustres captifs que les gardiens énumèrent; mais notre Bastille (4) est bien mieux disposée contre les tentatives d'évasion (5).

Mon frère s'occupe enfin de son métier militaire; il s'est rendu à Saint-Omer avec M. de Roscommon; il me donne des nouvelles du voyage du prince héréditaire de Russie (6) accompagné de sa femme (7).

J'ai préféré l'intermédiaire de MM. Dillon à celui du banquier Tixier.

(1) David Hume, philosophe sceptique, connu surtout par son histoire d'Angleterre, né à Edimbourg en 1711, mort en 1776.

(2) James et Philip Walsh de Ballynacooly, entre 1665 et 1690.

(3) La *Tour de Londres,* peut-être d'origine romaine, a pour donjon la Tour Blanche, élevée en 1078 par Guillaume le Conquérant; autour d'elle s'élèvent les tours de la Cloche et des Traîtres, la *Tour Sanglante*, le *Tower Hill* où étaient exécutés les criminels de haute trahison. Près de la chapelle de Saint-Pierre aux-Liens, reconstruite sous Edouard Ier, est un cimetière où sont inhumées trois reines décapitées, Anne Boleyn, Catherine Howard, Jane Grey; le duc de Monmouth et lord Fraser de Lowat (1747). En 1778, ce n'était plus qu'un musée d'armures, de billots, de haches et d'épées à deux mains; aujourd'hui, les placides *beefeaters (Yeomen of the Guard)* y surveillent de plus les joyaux de la couronne.

(4) La *Bastille* (Saint-Antoine), n'était qu'une porte fortifiée de l'ancienne enceinte de Paris et ressemblait au château de Vincennes. Sous Louis XVI, elle avait perdu son aspect rébarbatif; dans les fossés herbeux s'ébattaient les polissons du faubourg, qui venaient tirer la langue aux gardes françaises punis et enfermés dans les casemates. Plus haut, dans des chambres spacieuses voûtées en ogives, se morfondaient des prisonniers pour dettes, des pamphlétaires imprudents et verbeux, des dames incorrigibles, dangereuses pour leurs maris ou leurs amis. Sur les plates-formes des tours, 82 invalides, commandés par M. de Launay, tiraient le canon, à blanc, à la Saint-Louis. Voilà ce que l'on prit d'assaut le 14 juillet 1789.

(5) On s'en échappait cependant, témoin Latude.

(6) Le tzar Paul Ier. V. les Mém. de Mme d'Oberkirch.

(7) Marie Feodorowna (née Sophie Dorothée de Wurtemberg), mère des tzars Alexandre et Nicolas, et du grand duc Constantin.

Paris (1), 27 Décembre 1777.

Je vous remercie des trois lettres de change que j'ai reçues de vous hier au soir. J'ay bien peur qu'au lieu d'échoir trop tard, ce ne soit trop tôt, de beaucoup, car j'ay cru entrevoir chés le prince de Condé, qui nous reçut parfaitement, une crainte trop grande pour finir cette affaire avant que Dillon ne soit placé. Le mémoire a été renvoyé à Saint-Paul (2) qui le représentera au premier travail avec les ministres, indiqué à samedi ou lundi. Ainsi, mardi j'iray à Versailles et pourray, j'espère, entrevoir ce qui m'arrivera. Mais je m'attends encor à voir mon voyage inutile, car, n'en déplaise à mon frère, je ne dois arriver icy qu'après qu'il aura vu le prince disposé favorablement à Versailles. Je suis sûr que vous pensés de même. Je ne vous diray rien de positif sur la guerre (3), on y croit toujours moins icy qu'à Angers. Cependant, la démission de M. Grimaldi (4) est une assurance de plus en faveur de la paix. On dit que M. Necker a envoyé à la Chambre des Comptes une ordonnance d'après laquelle, au premier janvier, dans tous les sacs de mille francs, il y aura 25 l. en papiers, au lieu d'être en sols, comme vous sçavés. On regarde cecy de bien mauvais œil à cause du mot banqueroute; à quoy cela ressemble, car les papiers acquerroient sans doute plus d'extension.

Du Marquis de Choiseul a son beau-père le comte de Walsh-Serrant

Paris, 6 Février 1778.

M. de Sartines (5) a reçu avant hyer à Paris, où il étoit, un ordre du roi de se rendre sur le champ à Versailles. Il étoit sept heures du matin.

(1) Du comte Walsh, possesseur de Bouillé-Mesnard.

(2) M. de Saint-Paul, commissaire ordonnateur des guerres.

(3) Avec l'Angleterre.

(4) Charles de Grimaldi, marié en 1746 avec Marie-Geneviève de Grimaldi (d'Antibes), venait de donner sa démission de chef d'escadre.

(5) Alors ministre de la marine.

Le résultat d'un comité où il s'est trouvé, a été un ordre, expédié sur le champ à tous les officiers de la marine, de partir, aussitôt l'ordre reçu, pour se rendre à leurs départements, et de ne pas s'arrêter même pour coucher. Les officiers de terre, dont les régiments sont sur les côtes ont reçu le même ordre. On sait qu'une escadre angloise est sortie; c'est sans doute la raison pour laquelle on prend des mesures aussi promptes; à Paris et à Versailles on ne doute pas de la guerre. S'il y a quelque chose de nouveau, je vous le manderai par le premier courier.

Lettre du marquis de Choiseul

Paris, 11 Février 1778.

On hésite ici entre la paix et la guerre; les personnes considérables ne croient pas encore à des hostilités parce que les Anglois ne peuvent rien contre la France et l'Espagne unis aux *Insurgens*, avec lesquels ces deux puissances ont un traité; la France veut conserver la paix à l'Europe jusqu'à ce qu'on l'attaque même sans déclaration; les ministres anglois songent cependant à une guerre générale qui les maintiendra au pouvoir et voilera leurs échecs en Amérique.

M. de la Mothe-Piquet a mis Versailles en alarme et la cour s'est déterminée à faire partir tous les officiers de marine. Il auroit en croisière donné à diner au commandant de l'escadre angloise (1); celui-ci lui auroit avoué qu'il avoit ordre de fouiller avec la plus stricte exactitude les vaisseaux marchands qui sortiroient de nos ports et de s'en emparer, s'il y trouvoit de la contrebande au profit des *Insurgens*. Le commandant françois lui répondit qu'il avoit ordre de protéger le commerce et d'empêcher toute violence contre les vaisseaux marchands; le verre en main, ils se sont assurés qu'ils exécuteroient leurs commissions réciproques si l'occasion s'en présentoit. Voilà donc une raison pour faire partir les

(1) Keppel.

officiers de marine et faire rallier M. de la Mothe-Piquet par quelques vaisseaux qui le rendent battant (1) contre les Anglois. Mais pourquoy toutes nos côtes sont-elles garnies de troupes ? Pourquoy leur a-t-on fait brûler les séjours (2) ? Pourquoy l'artillerie et les soldats ont-ils été portés sur des chariots pour plus grande diligence ? C'est un mystère qu'on ne perce pas encore.

Paris, 13 Février 1778.

J'ai reçu hier la nouvelle de mouvements de troupes subits et généraux, en Flandre et en Artois. J'espère que notre cour prendra son party ; car il n'y a jamais eu d'occasion plus favorable et si le courrier d'aujourd'huy en huit me confirme ces indications de guerre, je pourrai bien prendre mon party ; mon régiment a besoin de ma présence à Bapaume et à Versailles, pour qu'on ne le fasse pas mouvoir avant qu'il en soit temps, si les choses deviennent sérieuses et prochaines. Le duc de Richmond (3) continue ses recherches dans l'état général de la nation, de la manière la plus incommode pour le ministère, qui est réduit à crier, que d'afficher ainsi les parties foibles et malades, c'est inviter la France et l'Espagne à confirmer la rebellion, etc. Les résultats sur l'état sans défense de ce pays-cy et sur les pertes du commerce forment un tableau triste, dans le détail duquel je n'entre pas, parce que je crois que le *Courrier de l'Europe* vous le donne ; d'ailleurs je vous ai dit mes idées sur l'embarras dans touttes les parties de l'administration, le désordre dans les idées des ministres, leur défaut de plan : à coup sûr, ils craignent la guerre ; mais ils croient montrer une fermeté politique en dirigeant leurs vaisseaux sur nos côtes. Ils sont

(1) En anglais « *to drive before one* », mener battant, tambour battant.

(2) C'est à dire les étapes.

(3) Descendant de Louise de Penancoët de Kéroualze, duchesse de Portsmouth et d'Aubigny, favorite de Charles II, roi d'Angleterre. Ennemi du ministre lord North, il voulait, avec ockingham, que l'on fît la paix avec les 13 colonies américaines insurgées.

entraînés par l'intérêt de diminuer l'approvisionnement de l'Amérique, et rassurés par l'opinion qu'à Versailles on se prépare, mais qu'on ne veut pas commencer la guerre.

Paris, 18 Février 1778.

Je crains que mes lettres ne vous soient point parvenues. Je vous y donnois des nouvelles d'une prochaine guerre : on y croyoit à Paris ; mais il y a grande apparence que cette marche des troupes et les conférences des ministres chez M. de Maurepas, d'où je les ai vus sortir avec les commandans de Brest, précédés d'un plan des côtes qui ne finissoit pas, n'étoient que de la charlatanerie. On ne parle plus que de paix. Les Anglois rendent les trois vaisseaux qu'ils avoient pris. L'histoire des commandans de l'escadre françoise et angloise est fausse, bien qu'accréditée à Versailles ; ces prétendus vaisseaux anglois n'étoient pas sortis de leurs ports. M. de Chalup (1) auroit entendu dire à Franklin que le général Howe (2) avoit proposé au congrès les conditions les plus favorables, hors l'indépendance et qu'elles avoient été refusées ; que l'armée angloise étoit tellement resserrée à Philadelphie (3) que l'on étoit persuadé qu'elle s'embarqueroit sous peu de jours sur des vaisseaux de transport que Howe avoit gardés, après avoir renvoyé les vaisseaux de guerre.

Londres, 20 Février 1778.

Vous aurés ce soir, *dans le Courrier de l'Europe*, le discours de lord North pour supprimer les taxes et réconcilier l'Angleterre avec ses colonies. Il va même jusqu'à leur promettre l'indépendance si elles renoncent à

(1) De la famille de Chalup Marqueyssalt, en Périgord.

(2) Howe (W.), frère de l'amiral Ric. Scrope, comte Howe ; successeur de Gage aux Etats-Unis, il battit Washington à Bunkers-Hill, Long-Island, Brandy-Wine.

(3) Les Anglais occupèrent Philadelphie de septembre 1777 à juin 1778.

leurs liaisons avec la France et lui soient désormais hostiles. La singularité et les conséquences de ce discours sont frappantes ; sans doute la France se déclarera immédiatement pour empêcher des négociations ou un armistice.

Les derniers mouvements de troupes en France semblent annoncer une guerre prochaine. Nous n'avons point encore de lettres aujourd'huy ; le courrier de l'Ambassadeur n'est pas même arrivé. Mon séjour dépend desormais des nouvelles de France ; mais je crois qu'elles ne permettront pas de le prolonger. — *Le comte de Walsh Serrant résidait alors au château de la Pointe (Maine-et-Loire), commune de Bouchemaine.*

Paris, 22 Février 1778.

Les seules nouvelles à vous donner sont la prise ou plutost surprise du general Lee (1) dans une cassine, ainsi que de la destruction entière d'une brigade hessoisse par le général Washington ; mais elles méritent confirmation. Je ne suis point allé à Versailles depuis 15 jours, parce que la petite vérole et la convalescence de M. Saint-Paul mettent une stagnation inévitable dans touttes les affaires ; j'irai demain. Kendall paroist très ardent pour s'assurer sa liberté ; et il le paroist, en raison de l'approche des chaines qu'on lui mettroit au mois de mai.

Londres, 6 Mars 1778.

Je n'ai point de vos nouvelles depuis huit jours. A Paris tout seroit calme ; cependant touttes les lettres que l'on reçoit dans la Cité ne parlent que de guerre. M. de Montbarrey, dans une lettre très-amicale, toute de

(1) Le général Anglais Clinton se repliait de Philadelphie sur New-York ; le général Lee, lieutenant de Washington, n'osa l'attaquer près de Montmouth (état de New-Jersey), mais Washington tua aux Anglais 500 hommes et leur fit de nombreux prisonniers, hessois pour la plupart.

sa main, me mande le 23 février, que j'ai la liberté de rester ici tant que mes affaires l'exigeront; il me prie de lui continuer mes lettres; il y trouve agrément et utilité; et il en fait l'usage qu'il doit et m'en a une reconnoissance essentielle; je crois cependant que le feu ne sera pas caché longtemps sous la cendre; je lui écris aujourd'huy qu'en raison de l'opinion générale, qui est la mienne, j'ai grande envie de partir la semaine prochaine, sauf à revenir en été, si nous sommes en paix, ce que je ne crois pas du tout; la guerre ne viendra pourtant que par la France à la suite de rencontres sur mer.

La séance du Parlement sur l'état de la marine a été étouffée par le ministre lord North, comme impolitique; elle auroit pu montrer les points faibles de la puissance angloise, et pousser à l'offensive la maison de Bourbon en France et en Espagne. Cette discussion, ainsi que les déclarations de l'amiral, duc de Bolton, et de milord Bristol (1) ont montré que la flotte étoit loin d'estre sur un pied formidable.

On annonce ici notre traitté de commerce et de garanties avec l'Amérique (2); les ministres nient en avoir connoissance. Les bills de conciliation (3) ont passé à la Chambre des Communes et ont été lus pour la seconde fois hier à la Chambre des Pairs. L'opposition les soutient; mais on les croit généralement inefficaces.

On affirme que le capitaine Digby, commandant les huit vaisseaux, qui sont en mer, a ordre de fouiller tous les vaisseaux suspects d'aller en Amérique, *soit sous convoy ou non.*

Paris, 9 Mars 1778.

Le *Courrier de l'Europe*, arrivé hier, nous apprend que le secrétaire d'Etat, lord Conway, sur la présentation des pétitions de la ville de Londres et de celle de Bristol, contre la guerre d'Amérique, a renouvelé sa

(1) Ancêtre des Hervey, marquis de Bristol.

(2) Il avait été signé le 6 février, mais ne fut notifié que le 13 mars.

(3) Lord North fit présenter et adopter deux bills, par lesquels l'Angleterre renonçait à lever des taxes dans ses colonies d'Amérique, cessait de contester l'existence légale du Congrès et envoyait, pour traiter de la paix, trois commissaires avec les pouvoirs les plus étendus.

motion pour s'en tenir à *une guerre défensive* sur ce continent; il a eu cette fois-cy une majorité de 19 voix. En conséquence, l'adresse a été présentée au Roy le 1er mars. Les lettres particulières ajoutent qu'il y avoit foule de carosses, et du peuple, qui crioit: *Indépendance de l'Amérique, paix avec l'Amérique*. Le résultat de cette motion est d'obliger les ministres à l'exécution stricte du plan de lord North (1) au commencement de la session, où il parla de projets purement défensifs. Il nous est défavorable parce qu'il nous convenoit que les Anglois fissent toujours de l'Amérique leur objet principal et l'employ le plus considérable de leurs forces.

Je vais prévenir Touston de ce que vous me mandés touchant les Maulevrier (2), mais ma femme et moi sommes absolument sans moyens et il est fort aisé à milord, au chevalier Walsh (de Chassenon), et à M. Portier de ne s'en pas soucier.

Bapaume, 14 Mars 1778.

J'ignore toujours quand partira le régiment. J'ai écrit à MM. de Maurepas et Sartine, pour qu'ils obtiennent de M. de Montbarrey que mon régiment, ou du moins ma personne, servent contre les Anglois; le ministre de la guerre m'a répondu très honnêtement; il n'est pas douteux que le retard de M. d'Estaing fait grand tort à la cause américaine; mais j'espère qu'elle y fera aussi quelque bien. Voilà donc M. le marquis de Choiseul propriétaire de Martigné (3), mais ce n'est pas un bon marché, puisqu'il paye une rente viagère à trois personnes, leur en laissant la jouissance, à moins qu'il n'administre les revenus de la terre et qu'il ne les mette au niveau de la rente viagère.

Je vais aujourd'huy à Douay, voir mon ancien régiment; mardy au soir je

(1) Premier ministre du cabinet de Saint-James.

(2) Les Colbert de Maulevrier.

(3) Martigné-Briand (Maine-et-Loire, canton de Doué); château du XVIe siècle.

serai à Lille, où j'ai donné rendés-vous à O'Brien, du régiment d'Anhalt (1), sur lequel j'ai des vües pour remplacer Segrave et que je ne connoissois point du tout, je passerai chez le prince de Ligne à Ghistelles, et serai icy vendredy pour dîner.

Paris, 21 Mars 1778.

Mardy (2), veille de mon départ, j'assistois à la séance de la Chambre des Pairs, lorsque milord Weymouth (3) y porta le ***message du Roy*** pour informer son Parlement de la déclaration *offensive* (4) qu'avoit remise l'ambassadeur de France; en conséquence, il avoit ordonné à son ambassadeur de se retirer sans prendre congé. Le message du Roy étoit en grands mots tous enflés et tous violents (5). Après cette lecture, on passa à celle de la déclaration du marquis de Noailles, pour communiquer le traité d'amitié et de commerce; puis milord Weymouth proposa une adresse pour répondre au message; c'estoit à peu près l'écho du message. L'opposition regarda le message comme une déclaration de guerre et l'adresse comme un engagement dans cette guerre qu'elle déclare extravagante, ruineuse et destructive: l'Angleterre ne pourroit suffire seule à la lutte contre ses colonies, la France et l'Espagne; la majorité fut morne et silencieuse; mais à cause des Evêques et des Pairs Ecossois, elle s'éleva à 50 voix.

J'ai été hier à Versailles; je restai près d'une heure avec M. de Maurepas, une demi heure chez M. de Vergennes et chez M. de Montbarrey; celui-ci

(1) En 1779, O'Brien, décoré de la croix de Saint Louis, était major du régiment de Walsh, cantonné à Quimper. — Le régiment d'Anhalt, caserné à Dunkerque, avait des officiers irlandais: O'Kelly, capitaine; polonais, Bludowski, lieutenant; etc.

(2) 13 mars 1778.

(3) Secrétaire d'Etat, en relations avec l'ambassadeur français, marquis de Noailles.

(4) Ce n'était que la copie du traité de commerce entre la France et les Etats-Unis.

(5) Et même empreints d'une insultante ironie.

me reçut à bras ouverts et monta de suite chez le Roy pour lui répéter ce que je lui avois dit. Je soupai chez Madame de Maurepas (1) : elle prétendoit que j'avois apporté des vers à la louange de M. de Maurepas.

Je fis ma révérence au Roy, à côté des commissaires plénipotentiaires américains (2) qui lui furent présentés ; il leur dit : « Vous pouvés assurer le Congrès de mon amitié ; ce qui est fait est, j'espère, pour l'avantage des deux nations. » M. de Vergennes ayant parlé avec éloge de leur conduite, le Roy reprit qu'il estoit fort content d'eux, depuis leur entrée dans son royaume.

J'attends demain au soir ou mardy le marquis de Noailles (3).

J'ai trouvé à Calais une lettre de M. de Montbarrey qui m'annonçoit la promotion du petit chevalier (4) et qui m'a fait grand plaisir, parce que nous n'aurons plus d'embarras pour les recrues. Je n'ai point à me plaindre de cette année pour mes deux frères, mais je voudrois bien que le premier et milord se persuadassent qu'ils vont entrer en campagne ; ils auroient donc besoin de passer quelque temps au régiment tant pour celui-ci que pour eux-mêmes. Mais qu'ils n'amènent pas du gros bagage, c'est-à-dire ma belle-sœur, dont j'apprends l'heureux accouchement.

M. de Maurepas m'a dit que ma sœur (5) resteroit en France, même si les Anglois en étoient expulsés ; il y aura exception pour elle et les Devereux (6).

Paris, fin de Mars 1778.

C'est le jour des grandes nouvelles ; la déclaration que l'Ambassadeur de France (7) a faite à la Cour d'Angleterre (8) du traité de commerce et d'alliance avec les *Insurgens*, a détruit tout espoir de paix. L'ambassadeur

(1) Sœur du comte de Saint-Florentin, Marie-Jeanne Phélipeaux de la Vrillière.
(2) Franklin, Lee et John Adams.
(3) Second fils du duc et de Catherine de Cossé-Brissac.
(4) Son frère, Philippe-François, qui avait préféré l'armée à l'Eglise.
(5) La vicomtesse Southwell.
(6) Nom de famille des vicomtes d'Hereford.
(7) Le marquis de Noailles.
(8) Le 13 mars 1778.

d'Angleterre (1) a reçu l'ordre de notifier son départ. Il est fixé à après-demain, et il est, selon l'usage, affiché depuis hyer au coin des rues. Nous négocierons sans doute encore un mois, après quoy l'on tirera sur mer des coups de canon, si on ne le fait plutôt. Je vois cette guerre avec bien du regret. Elle me ruine en permettant des délégations à mes créanciers; je ne me suis réservé que ce qui me venoit de S^t Domingue. Je vais donc me trouver dans une cruelle gêne jusqu'à ce que cette guerre soit finie. Malgré cela, comme il ne faut pas être égoïste, j'approuve ce qui vient d'être fait. Il n'y a jamais eu une aussi belle occasion de faire la guerre aux Anglois. Mais croiriez-vous que les Espagnols qui nous persécutent depuis un an pour rompre avec l'Angleterre, ne donnent qu'en ce moment des ordres pour armer leurs vaisseaux? L'indolence de ces alliés nous sera encore nuisible; au moins, retardera-t-elle les avantages que nous pouvons retirer de la guerre. Cependant l'ambassadeur d'Espagne (2) est tout radieux; il vaudroit bien mieux que les capitaines espagnols n'en fussent pas encore à caréner leurs vaisseaux.

LE MARQUIS DE CHOISEUL.

Paris, 1er Avril 1778.

J'ai reçu votre lettre du 28, à mon retour de Versailles, où j'étois de la veille. Rien de nouveau à Londres, vendredy au soir, ni relativement à la déclaration de guerre, ni au changement de ministère (3) que l'on attend chaque jour, et dont la probabilité a fait un peu hausser les fonds. Icy rien de nouveau, si ce n'est le départ, hier au soir, de M. Gérard (4), secrétaire

(1) Milord Harcourt.

(2) M. d'Aranda.

(3) Lord North resta au ministère et, pour le consolider, il fit donner le grand sceau à l'avocat général Thurlow.

(4) Gérard de Rayneval (Joseph-Mathias), né à Massevaux (Haut-Rhin), en 1746, mort à Paris en 1812. Il dirigeait la correspondance politique.

du Conseil d'Etat et premier commis des affaires étrangères, pour Brest, d'où une frégate le portera en Amérique, avec le caractère de ministre plénipotentiaire du Roy auprès des Etats-Unis.

Nous ne sommes pas encor tout à fait prests à frapper un coup. Je dis et je prêche toutte la journée, lorsque je suis à Versailles, qu'il n'y a de raisonnable que ce qui sera très prompt et très vigoureux. Tous les Anglois sans distinction auront la permission de demeurer en France. Il semble qu'on désire que les Anglois fassent les premiers la déclaration de guerre (1).

Paris, 7 Avril 1778.

Les bruits de guerre sont sans fondements ; on arme à Toulon, sous prétexte d'évolutions, une escadre que commandera M. d'Estaing ; c'est vraisemblablement pour en imposer à l'escadre russe (2).

Paris, 12 Avril 1778.

Icy tout est dans le *statu quo ;* les Anglois traînent toujours leur déclaration de guerre et nous réservons la notre, sans doutte jusqu'à ce que nous ayons une escadre prête pour une expédition. Celle de M. d'Estaing qui ne partira que du 15 au 20, paroist regarder la flotte de l'amiral Howe (3) et les parages de Gibraltar, du moins si M. Gérard a pris la routte de Toulon.

Je donne aujourdhuy à diner au marquis de Noailles, à MM. Franklin (4),

(1) Elle ne fut déclarée que le 10 juillet, après le combat de la ***Belle Poule*** contre l'***Aréthuse*** (10 juin).

(2) Depuis le traité de Koutschouk-Kainardji (1774), elle croisait dans la Méditerranée pour empêcher les Turcs d'occuper la Crimée.

(3) Richard Scrope, comte Howe, frère du général de ce nom ; en 1794, il lutta contre Villaret-Joyeuse dans le combat où coula le *Vengeur*.

(4) Benjamin Franklin était alors ministre plénipotentiaire des Etats-Unis auprès de Louis XVI ; il eut des démêlés avec John Adams, deuxième président des Etats-Unis (1797-1801) ; il résidait à Passy, rue Raynouard, près de l'établissement des Frères de la doctrine chrétienne.

Arthur Lee, et Adams; celui cy est arrivé avant hier sur une frégate armée en guerre et entrée à Bordeaux, après 40 jours de traversée; il a laissé la flotte de Howe dans la plus grande détresse; le congrès de Philadelphie avoit pris une délibération avant son départ; on ne devoit traiter avec les Anglais, que s'ils reconnoissoient l'indépendance absolue des colonies; de plus les propositions angloises devoient concorder au traité pendant entre la France et le Congrès. (Ils ignoroient ce traité conclu le 6 février et notifié à l'Angleterre le 13 mars).

Paris, 14 Mai 1778.

Arrivé hier, à cinq heures après-midy; j'ai trouvé à mon fils bon visage et bonne humeur, mais il a toujours une mauvaise démarche. Sa mère est fort changée et maigrie par l'inquiétude qu'elle prend facilement; je me suis rendu ce matin, à huit heures, chez M. Millard (1) qui étoit déjà sorti; de sorte que je ne puis donc vous mander ce qu'en pense la Faculté.

Toutte la flotte angloise étoit le 7 encore dans la rade de Spithead (2). M. d'Estaing a été vu le 28 avril, sous Alger; contrarié jusques là par les vents, il en étoit favorisé. M. l'Ambassadeur d'Espagne (3) a reçu avant-hier un courrier parti le 1er mai de Cadix (à ce que m'a dit Clouard); il annonce l'arrivée des galions (4). La cour d'Angleterre hésite à prendre un party. Un sloop (5) armé de 18 canons avec sabords pour 22, a été pris par le *Ranger*, corsaire américain, après un combat opiniâtre où il y a eu 40 hommes tués à bord de l'anglois, qui a été conduit dans une rade bretonne; les Anglois réclameront leurs prisonniers.

Le Roy a nommé *proprio motu* le maréchal de Broglie pour commander

(1) Millard, médecin de l'écurie du comte d'Artois; il demeurait rue Sainte-Avoye (hôtel de la Trémoille); il avait pour collègue *Marat*, alors médecin des gardes du corps de S. A., demeurant rue de Bourgogne.

(2) Au N. de l'ile de Wight, en face de Portsmouth.

(3) D'Aranda.

(4) Flotille annuelle, qui apportait en Espagne l'or des colonies américaines.

(5) Ou plutôt une corvette.

sur les côtes; M. de Maurepas et M. de Montbarrey avoient des vues contraires; l'étendüe de ce commandement et sa nature ne sont pas encore réglées. M. de Montbarrey a écrit au maréchal de revenir conférer avec lui, sur l'ordre du Roi, sur le commandement et les corps de troupes à placer sous ses ordres.

Le maréchal a répondu qu'il arriveroit lundi prochain.

M^me^ de Guéméné (1) a proposé à la Reine comme gouvernante de la maison de Madame Elisabeth, la marquise de Serent (2) pour dame d'honneur de cette princesse; elle croit que le choix de la comtesse Diane de Polignac (3) pour dame d'atours lui seroit agréable. La reine a approuvé ce projet; mais les dames d'honneur doivent être titrées toujours et M^me^ de Serent a un mari, que bien des personnes doivent précéder dans la prétention aux honneurs du Louvre; on a donc retourné le premier arrangement de M^me^ de Guéméné; la comtesse Diane qui est veuve, est dame d'honneur et a de suite le tabouret. Madame de Serent est dame d'atours; M. le chevalier de Coigny (4) est chevalier d'honneur et M. le comte Adhémar, premier écuyer.

M. le duc de Chartres part aujourd'hui (5).

J'irai à Versailles samedy, pour profiter de la réunion des ministres, la Cour partant le soir pour Marly.

(1) Armande-Victoire-Joseph de Rohan-Soubise, princesse de Guéméné.

(2) Bonne-Marie-Félicité de Montmorency Luxembourg d'Olonne, fille de Charles-Anne-Sigismond de Montmorency Luxembourg, duc d'Olonne, arrière petite-fille du maréchal de Luxembourg, mariée avec Armand-Louis de Serent, marquis de Kersily.

(3) Diane-Adélaïde-Zéphirine Mancini, mariée à Héracle, Melchior-Armand, comte de Polignac.

(4) Le chevalier, depuis comte de Coigny, guidon de la gendarmerie. — Le comte d'Adhémar, ambassadeur en Angleterre, en 1784, auparavant à Bruxelles. — Aux représentations du Trianon, Marie-Antoinette riait beaucoup de la voix de M. d'Adhémar, belle anciennement, mais devenue chevrotante; l'habit de berger dans le Colin du *Devin du Village* (de J.-J.-Rousseau), rendait son âge fort ridicule. Le rôle de Colette fut mieux interprété par la reine.

(5) Pour s'embarquer à Brest sur le *Saint-Esprit*.

Paris, 16 Mai 1778.

Hier à Versailles j'ai vu tous les ministres excepté M. de Maurepas. Le Prince de Montbarrey a été nommé avant hier ministre d'Etat.

La situation est toujours la même vis à vis de l'Angleterre. M. le duc de Chartres est party jeudy à trois heures du matin pour Brest où 17 vaisseaux partiront au premier ordre. On ne dit rien de l'Allemagne (1); rien de M. d'Estaing, depuis qu'il a été aperçu sur la côte d'Alger.

Paris, 20 Mai 1778.

La frégate *la Sensible* est de retour, elle a porté comme vous savez notre traité (2); après avoir mouillé dans le port de Falmouth (à 8 lieues de Boston), cinq heures seulement, elle est revenue à Brest, et n'a mis que 63 jours à aller et revenir; point d'autres nouvelles de Londres, si ce n'est que 12 vaisseaux attendoient à Sainte-Hélène le vent favorable pour sortir. Rien de M. d'Estaing. On attend sa sortie du détroit de Gibraltar, qui développera selon toutes les apparences, la situation des affaires. Milord Chatam est mort (3); le maréchal de Broglie, arrivé avant hier au soir va aujourd'huy à Marly et d'icy à 8 jours on sçaura la disposition des troupes; il paroist que le ministère désire toujours donner un commandement à M. de Maillebois (4) pour limiter l'influence du maréchal de Broglie. Reste à sçavoir ce que sa présence opérera auprès du Roy.

(1) Différends entre Frédéric II et Joseph II, au sujet de la succession de Bavière.

(2) Traité de commerce et d'alliance défensive (6 février 1778), entre la France et les Etats-Unis.

(3) Dans sa résidence de Hayes, âgé de 70 ans, le 11 mai 1778.

(4) Yves Desmarets, comte de Maillebois, fils du maréchal ; lieutenant-général (1715-1791).

Bapaume (Pas-de-Calais), 9 Juin 1778.

Je viens de finir ma revue qui étoit pressée à beaucoup d'égards, pour donner des ordres sur l'habillement et autres objets négligés, et à réparer, pendant le peu de temps qu'il est possible que nous restions icy.

Je suis party le vendredy sur les 8 heures et je me suis arresté 3 heures chez le comte de Caraman qui m'a donné un déjeûner-dîner dans un parc anglais, à une lieue de Louvres (1), dans la traverse; j'étois malgré cela icy à dix heures et demie du soir.

Je suis party dans l'ignorance de tout en général; y auroit-il réellement des camps? Et quand? Quoiqu'il y ait 60 bataillons et 40 escadrons et une trentaine d'officiers généraux désignés pour le maréchal de Broglie, et que nous nous trouvions parmy tout cela, j'ai pris la précaution d'écrire à M. le comte de Maurepas et à M. de Sartine (2) pour demander qu'ils fassent valoir auprès de M. de Montbarrey les raisons nationales et personnelles que j'ai d'avoir préférence pour estre des expéditions que l'on peut avoir en vue (3), et cela avec mon régiment ou seulement de ma personnne.

Il faut, je crois, bien prendre garde que notre ami de Boulogne (4) n'aille se déclarer et faire le serment que le parlement d'Angleterre exige pour profiter du rappel de l'acte des années 11 et 12 de Guillaume (5) qui ne regardent que les prêtres et les héritages et acquisitions *en Angleterre*. Il se compromettroit par là, parce qu'il prouveroit, ce qu'il est difficile de prouver contre lui; et indépendamment de ce qu'il est nécessaire que le parlement d'Irlande prononce pour que cette révocation le regarde, c'est que tant que les révocations seront partielles, il subsistera toujours contre

(1) Louvres (Seine-et Oise), canton de Luzarches.

(2) Ex-lieutenant de police, alors ministre de la marine.

(3) La guerre allait être déclarée à l'Angleterre, le 10 juillet 1778.

(4) Le fermier général, Boullogne de Preninville.

(5) Guillaume Ier, le Conquérant, roi d'Angleterre de 1066 à 1087.

lui la peine contre ce qu'ils appellent la « *perversion* » (1); dans ces deux plés (2), il auroit beau estre absous, des peines portées dans 50 actes du parlement, il faut qu'il le soit littéralement dans tous.

Paris, 25 Juin 1778.

Voilà donc les premiers coups de canon tirés (3) dans le combat d'une fregate angloise, l'*Aréthuse,* contre la *Belle-Poule* (4), qui suivoit la flotte de l'amiral Byron (5), par le détail qu'en envoie Madame de Clouard ; le capitaine anglois a demandé à M. de la Clocheterie ce qu'il faisoit; la réponse a été qu'il étoit le maître d'estre là; le capitaine anglois lui a dit de venir parler à l'amiral ; le françois répliqua qu'il n'avoit point affaire à lui. Sur quoy l'Anglois a lâché sa bordée. Le combat a duré de cinq heures à onze heures du soir ; la frégate angloise s'éloigna pour rejoindre son escadre, mais elle a été suivie par la *Belle-Poule* (6), qui lui a donné la chasse. Celle cy a eu 40 hommes tués et 60 blessés.

Si Byron est allé vers l'Amérique septentrionale, la flotte de Brest, qu'on

(1) Fausse interprétation de la loi.

(2) Plaids.

(3) Le 17 juin 1778. — *Lettre du Roi à M. l'amiral duc de Penthièvre, du 5 avril 1779.* — Mon cousin, je suis informé qu'il s'est élevé des doutes sur l'époque à laquelle doit être fixé le commencement des hostilités, et qu'il pourroit résulter de cette incertitude des contestations préjudiciables au commerce. C'est pour les prévenir que j'ai jugé nécessaire de vous expliquer plus particulièrement ce que je vous ai déjà fait assez connoître par ma lettre du 10 juillet. Je vous charge en conséquence de mander à tous ceux qui sont sous vos ordres, que c'est l'insulte faite a mon pavillon par l'escadre angloise, en s'emparant le *dix-sept juin mil sept cent soixante dix huit*, de mes frégates la *Licorne* et la *Pallas*, qui m'a mis dans la nécessité d'user de représailles ; et que c'est de ce jour, *dix-sept juin mil sept cent soixante dix huit,* que l'on doit fixer le commencement des hostilités commises contre mes sujets par ceux du roi d'Angleterre. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Fait à Versailles le cinquième jour du mois d'avril, l'an de grâce mil sept cent soixante dix neuf, et de notre règne le cinquième. *Signé* Louis, *et plus bas,* DE SARTINE. *(A Paris, de l'imprimerie royale, MDCCLXXIX.*

(4) Commandée par la Clocheterie.

(5) Ou plutôt Keppel, sorti de Portsmouth.

(6) De là, les coiffures à la *Belle-Poule*; sur leurs cheveux, artistement échafaudés, les dames portaient une frégate greée et equipée en guerre.

dit forte de 33 vaisseaux (1), la poursuivra en mer. Cette sortie de Keppel n'aura été qu'une fanfaronnade de Sandwich (2) contre l'opposition, car avec 21 vaisseaux (3), il ne tiendra pas la mer contre 33.

Nous n'avons rien de nouveau sur notre destination et notre départ.

Paris, jeudi 9, — samedi 11 Juillet 1778 (4).

Les hostilités du roi de Prusse et de l'Empereur (5) sont commencées aux dépens de ce dernier : le roi de Prusse lui a enlevé une partie de ses magazins : cela est certain, et il est grand bruit qu'il a été battu. La reine (6) est très affligée : un opéra commandé pour Marly avant-hier a été contremandé. On dit que nous avons un traité avec le roi de Prusse. Dans peu de jours les nouvelles de terre et de mer seront intéressantes et sûres. Si l'amiral Keppel sort de la Manche, il sera attaqué par l'escadre françoise qui en a l'ordre précis : on dit qu'elle a celui de ne pas pénétrer dans la Manche. Des galions d'Amérique sont arrivés à Cadix, le 29. Cette nouvelle n'est pas douteuse.

Je rouvre ma lettre ce 11 juillet. Mon beau frère arrivé avant hyer, ainsy que moy, vous mande sans doute aujourd'huy la nouvelle de la sortie de l'escadre françoise (7) avec ordre de combattre les Anglois. L'amiral Keppel étoit rentré, mais on l'a fait sortir avec quatre vaisseaux de plus. Il en a vingt-six et nous vingt-huit; il a plus de canons. On mande de Brest que les officiers et les matelots sont déterminés à combattre jusqu'au

(1) A la bataille d'Ouessant, M. d'Orvilliers ne mit en ligne que 32 vaisseaux.

(2) Premier lord de l'Amirauté.

(3) Il en avait 30 à la bataille d'Ouessant.

(4) Du marquis de Choiseul, beau-frère d'Antoine de Walsh.

(5) En Bohême, au sujet de la succession de Bavière.

(6) Marie-Antoinette.

(7) Commandée par M. d'Orvilliers; le duc de Chartres était à bord du *Saint-Esprit*. (Préparatifs de la bataille d'Ouessant, 28 juillet 1778).

dernier. M. de Nassau (1), que j'ay vu hier et qui est fort lié avec M. le duc de Chartres, m'a dit que vraisemblablement, il y avoit un combat dans le moment que nous en parlions, parce que les deux escadres étoient sorties pour aller au devant l'une de l'autre. Nous en aurons bientôt des nouvelles. M. de la Clocheterie (2) a dit icy qu'à la fin de son combat on avoit crié plusieurs fois de la frégatte angloise de venir l'amariner, et qu'il avoit répondu qu'il n'étoit pas en guerre. On l'a vue pendant vingt-quatre heures à la même place, rasée comme un ponton. Vous jugerés de la vérité des détails de l'amiral Keppel insérés dans la *Gazette de France* avec une note.

Paris, 15 Juillet 1778.

Vous aurés sçu tout ce qui nous occupe icy, la sortie de la flotte de Brest, l'attente d'un combat, la petite représaille faitte par l'*Iphigénie* (3); mais ce que vous ne scavés pas, c'est l'arrivée du manifeste du Roy de Prusse (4), qui est icy certainement.

Keppel est sorty (5) le 8, avec 27 vaisseaux; il est rentré le 9 pour laisser trois vaisseaux pourris qui ne pouvoient pas tenir la mer et est ressorty le 10 avec 24 vaisseaux; on croit qu'il ne tardera pas à estre joint par quatre autres. Il est sûr que M. d'Orvilliers doit combattre (6).

(1) M. de Nassau Saarbrück.

(2) Commandant de la *Belle-Poule*; il lutta contre la frégate anglaise l'*Aréthuse* le 17 juin 1778; la guerre ne fut déclarée que le 10 juillet.

(3) M. de Walsh ne connaissait pas encore le combat de la *Belle-Poule* contre l'*Aréthuse* (17 juin 1778).

(4) Frédéric-le-Grand était ennemi de l'Angleterre, alliée de l'empereur Joseph II, qui l'empêchait d'intervenir dans la succession de Bavière.

(5) De Portsmouth.

(6) Annonce du combat naval d'Ouessant (28 juillet 1778). Il demeura indécis et Keppel accusa son second, sir Hugh Palliser, de n'avoir pas obéi à ses signaux. M. d'Orvilliers avait avec lui le duc de Chartres (Philippe Egalité), embarqué sur le *Saint-Esprit*. Louis Guillorcet, comte d'Orvilliers ne put, l'année suivante, débarquer 40.000 hommes en Angleterre.

Paris, 18 Juillet 1778.

On attendoit des nouvelles de la flotte et de la Bohême (1). Les deux vaisseaux marchands dont vous aviez vu la prise dans la *Gazette de France,* à la suitte des lettres de l'amiral Keppel, ont été renvoyés et rendus par les Anglois, mais non pas les frégattes (2).

Paris, 10 Février 1779.

Mon pauvre fils s'est cassé la cuisse samedy à 5 heures du soir; il donnoit la main à sa sœur, quand il a fait un faux pas contre le paillasson de l'antichambre; jusqu'icy il est sans fièvre et dort bien; il est si raisonnable qu'il ne remue pas du tout; mais ma grande frayeur est son extrême foiblesse et le défaut de sucs nourriciers. Il a la patience et la raison d'un petit ange; il consoloit lui même sa mère, qui l'a tenu sur ses genoux, jusqu'au moment où il a reçu les premiers secours. Sa mère en a perdu connoissance; elle étoit comme désespérée, quand le chirurgien de l'ambassadeur de Sardaigne (3), notre plus proche voisin, a dit imprudemment qu'il avoit une fracture; le chirurgien des Invalides et celui de l'Hôtel Dieu (4) ont été appelés par le comte Walsh, qui dinoit chez Madame de Civrac, et par M. de Civrac lui même; ils ont rassuré ma femme, disant qu'il n'y avoit là qu'un dérangement de muscle. J'ai été moi même dans l'erreur pendant deux heures; enfin ils m'ont dit qu'il y

(1) Frédéric-le-Grand avait envahi la Bohême, parce que l'empereur Joseph II réclamait la succession de Bavière; il ne fut arrêté que par le Congrès de Teschen (1779).

(2) La déclaration de guerre officielle à l'Angleterre est du 10 juillet 1778.

(3) M. de Scarnafis, rue du Cherche-Midi, au coin de la rue du Regard.

(4) Moreau et Sabatier.

avoit fracture au bas de la cuisse droite, à deux pouces de la jarretière; il n'y a pas disjonction entière de l'os; il en est comme d'une bougie dont la moitié seroit cassée transversalement, tandis que l'autre tiendroit : Dieu veuille qu'ils disent vrai et qu'ils conduisent à bien sa guérison. On est obligé de le nourrir fort bien afin de lui conserver quelques forces dans une position gênante qui peut durer longtemps: le chirurgien major de M. de Civrac, habile et prudent, le garde de jour et de nuit afin de veiller sur l'immobilité de la cuisse, l'état des ligaments et la nourriture; cet état m'absorbe tout entier; ainsi je n'ai sçu qu'indirectement l'avantage remporté sur les Prussiens (1) par MM. de Würmser (2) et François de Kaunitz (3); la frégate l'*Oiseau*, commandée par M. Tarade, a été prise par la frégate angloise l'*Aréthuse*, après un long combat qui a donné le temps à son convoi de s'échapper. M. de Clouard, averti par Masterson de l'accident de mon fils, m'a dit qu'il n'y avoit rien autre chose. J'ai couché samedy à La Flèche et dimanche à la Louppe (4), je n'ai pu arriver qu'hier à 10 h. du matin, parce que tous les rayons d'une roüe ont manqué dans la plaine de Chartres, d'où un retard de 14 heures. Milord n'aura de mes nouvelles que mardy au soir, parce que je suis tout entier à mon fils; je n'irai au plutost à Versailles que samedy, si son état me le permet.

J'ai vu le chevalier Walsh, un moment, hier au soir, à son retour de la campagne de M. de Choisy, qui est vendue.

(1) Invasion de la Bohême par les troupes de Frédéric II, avant le Congrès de Teschen.

(2) Il lutta plus tard contre Bonaparte en Italie (1796).

(3) Fils du premier ministre de Marie-Thérèse; Dominique André de Kaunitz Rietberg, 1740-1812.

(4) Eure-et-Loir, arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

Paris, 31 Mars 1779.

Les papiers anglois disent que le capitaine Fielding de la frégate de 32 canons *Le Diamant* est arrivé à Londres, il y a eu 8 jours; il rapporte que les amiraux Byron (1), Barington, et Rowley sont réunis et bloquent M. d'Estaing à la Martinique, où le baril de farine est à 700 l.

Paris, 5 Mai 1779.

On a sçu hier que M. de Nassau (2) étoit party vendredy à cinq heures du soir pour Jersey; on a entendu à Saint-Malo une forte canonnade le samedy.

Les lettres de Hollande mandent la jonction de M. de Grasse avec M. d'Estaing, le 20 février 1779.

Il est question d'embarquer à Lorient des piquets de dragons et d'infanterie formant un total de 1500 à 2000 hommes; ils seront sous les ordres de M. de la Fayette, dans l'Amérique septentrionale.

Paris, 8 Mai 1779.

Il paroist que M. de la Mothe-Picquet, sorti de Brest le 1er mai, a été forcé de mouiller au Fort Bertheaume, parce que le *Diadème*, qui avoit

(1) Le commodore John Byron, né en 1723, mort en 1786, accompagna Anson à la terre de Magellan, en 1741, fit naufrage aux îles Chiloé et fut prisonnier des Indiens au Chili jusqu'en 1744. De 1764 à 1766, il visita les îles Malouines ou Falkland; il lutta deux fois contre la France, durant les guerres de Sept-Ans et d'Amérique.

(2) Louis de Nassau-Saarbrück (1745-1794).

50 hommes à la pêche, avoit manqué le moment de passer le Goulet ; il aura été arrêté le 2 par un courrier qu'on lui avoit dépêché le 30.

Rien de positif de l'Espagne dont l'ambassadeur (1) me donne à diner

(1) Don Pedro Pablo Abarca de Bolca, comte d'Aranda ; ministre de Charles III, il avait expulsé les Jésuites et limité la juridiction de l'Inquisition (1716-1794).

— Médiation de l'Espagne, entre la France et l'Angleterre (mars-avril 1779). — ***Exposé des motifs de la conduite du Roi, relativement à l'Angleterre.*** — Lorsque la Providence appela le Roi au Trône, la France jouissoit de la paix la plus profonde. Le premier soin de S. M. fut de manifester à toutes les puissances son désir d'en perpétuer la durée ; toutes applaudirent à des dispositions aussi heureuses, le Roi d'Angleterre en témoigna sa satisfaction, et donna à S. M. les assurances les plus expressives d'une sincère amitié. Cette réciprocité de sentimens autorisoit le Roi à croire que la cour de Londres étoit enfin disposée à suivre une marche plus juste et plus amicale que celle qu'elle avoit tenue depuis la paix conclue en 1763, et qu'elle mettroit un terme aux procédés arbitraires que les sujets du Roi avoient éprouvés de sa part, depuis cette époque, dans les quatre parties du monde. S. M. se persuadoit qu'elle pouvoit d'autant plus compter sur la vérité des protestations du Roi d'Angleterre, que le germe de la révolution que l'Amérique vient d'éprouver, commençoit à se développer de la manière la plus alarmante pour la Grande-Bretagne. — Mais la cour de Londres, prenant pour crainte ou pour foiblesse ce qui n'étoit que l'effet des dispositions pacifiques du Roi, demeura fidèle à son ancien système : elle continua ses vexations et ses actes de violence contre le commerce et la navigation des sujets de S. M. Le Roi jugeant le Roi d'Angleterre d'après ses propres sentimens, lui déféra avec la plus grande franchise tous ses griefs, et il en attendoit avec confiance le redressement ; il y a plus : S. M. instruite des embarras que causoient à la cour de Londres les affaires de l'Amérique septentrionale, évita de les augmenter en insistant trop vivement sur des réparations que le ministre anglois ne cessoit de promettre et d'éluder. — Telle étoit la position des deux cours, lorsque les procédés de celle de Londres forcèrent ses anciennes colonies de recourir à la voie des armes, pour maintenir leurs droits, leurs privilèges et leur liberté. Tout le monde connoit l'époque où cet événement éclata, les démarches multiples et infructueuses des Américains pour rentrer dans le sein de leur mère patrie ; la manière dont l'Angleterre les repoussa ; enfin l'Acte de l'Indépendance qui en fut, et qui dut en être le résultat. — L'état de guerre où les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale se trouvèrent nécessairement à l'égard de l'Angleterre, les força de se frayer un chemin pour arriver jusqu'aux autres puissances de l'Europe, et pour ouvrir un commerce direct avec elles : le Roi auroit trahi les intérêts les plus essentiels de son royaume, s'il eût refusé de les admettre dans ses ports, et de les faire participer aux avantages dont jouissent toutes les autres nations. — Cette conduite juste, sage et suivie par la plupart des autres états commerçans de l'Europe, engagea la cour de Londres à se permettre les plaintes et les représentations les plus amères ; elle s'étoit persuadée sans doute, qu'il lui suffisoit d'employer le langage de son ambition et de sa hauteur, pour obtenir de la France des preuves d'une déférence sans bornes. Mais aux propos et aux démarches les moins mesurés, le Roi n'opposa constamment que le calme de la justice et de la raison : S. M. fit connoître sans détour au Roi d'Angleterre qu'elle n'étoit ni ne prétendoit être le juge de sa querelle avec ses anciennes colonies, et que ce n'étoit point à elle de la venger ; que par conséquent rien ne lui imposoit l'obligation de traiter les Américains comme des rebelles, de leur fermer les ports de son royaume, et encore moins d'interdire à ses sujets tout commerce et toute espèce de liaison avec eux. Cependant le Roi voulut bien mettre les entraves qui pouvoient dépendre de lui à

l'exportation des armes et des munitions de guerre, et il donna même l'assurance la plus positive que, non seulement il ne protégeroit point ce commerce, mais aussi qu'il laisseroit à l'Angleterre une entière liberté de réprimer selon les règles prescrites par les traités et selon les loix et usages de la mer, tous ceux de ses sujets qui seroient trouvés en contravention à ses défenses. Le Roi alla plus loin encore : il se fit un devoir scrupuleux d'exécuter les stipulations du traité de commerce signé à Utrecht, quoique l'Angleterre eût refusé, dans le temps, de le ratifier dans toutes ses parties, et que la cour de Londres y contrevînt journellement, S. M. défendit en conséquence aux corsaires américains d'armer dans ses ports, d'y vendre leurs prises et d'y séjourner au delà du temps porté par le traité qui vient d'être cité ; elle défendit même à ses sujets de faire l'achat de ces prises, et les menaça de confiscation dans le cas où ils transgresseroient ses ordres ; ce qui a eu son effet. Mais tous ces actes d'une complaisance aussi marquée, tant de fidélité à remplir un traité que l'on auroit été autorisé à regarder comme non existant, étoient bien loin de satisfaire la cour de Londres ; elle prétendoit rendre le Roi responsable de toutes les transgressions, tandis que le Roi d'Angleterre ne pouvoit pas lui-même, malgré un acte formel du Parlement, empêcher ses propres négocians de fournir des marchandises et même des munitions de guerre aux colonies. — Il est aisé de comprendre combien le refus de se prêter aux prétentions arbitraires de l'Angleterre, dut blesser l'amour propre de cette puissance et réveiller son ancienne animosité contre la France ; elle s'irrita d'autant plus qu'elle commençoit à éprouver des revers en Amérique ; que tout lui pronostiquoit la sépération irrévocable de ses anciens colons et les pertes qui devoient en être la suite inévitable, et qu'elle voyoit la France profiter d'une partie d'un commerce qu'elle avoit repoussé d'une main indiscrète, et s'occuper des moyens de faire respecter son pavillon. — Ce sont toutes ces causes réunies qui augmentèrent le désespoir de la cour de Londres, et qui la portèrent à couvrir les mers d'armateurs munis de lettres de marque d'une teneur vraiment offensive ; à violer sans ménagement la foi des traités ; à troubler, sous les prétextes les plus frivoles et les plus absurdes, le commerce et la navigation des sujets du Roi ; à s'arroger un empire tyrannique en pleine mer ; à prescrire des loix arbitraires inconnues et inadmissibles ; à insulter, en plus d'une occasion, le pavillon de S. M. ; enfin à violer son territoire, tant en Europe qu'en Amérique, de la manière la plus caractérisée et la plus insultante. — Si le Roi eût moins respecté les droits de l'humanité, s'il eût été moins avare du sang de ses sujets ; enfin, si au lieu de suivre l'impulsion de son propre caractère, il n'eût pris conseil que de sa dignité blessée, il n'auroit point hésité un instant à user de représailles, et à repousser l'insulte par la force de ses armes. — Mais S. M. fit taire son juste ressentiment ; elle voulut combler la mesure des bons procédés, parce qu'elle avoit encore assez d'opinion de ses ennemis pour se flatter qu'à force de modération et de représentations amicales, elle réussiroit enfin à les ramener dans la voie de la conciliation que leur propre intérêt leur conseilloit. — C'est par une suite de ces considérations, que le Roi déféra à la cour de Londres tous ses griefs. S. M. les fit accompagner des représentations les plus sérieuses, parce qu'elle ne vouloit point laisser le roi d'Angleterre dans l'incertitude sur la disposition ferme où elle étoit de maintenir sa dignité, de protéger les droits et les intérêts de ses sujets, et de faire respecter son pavillon. — Mais la cour de Londres affecta de garder un silence offensant sur la plupart des offices de l'ambassadeur du Roi, et lorsqu'elle se détermina à répondre, il ne lui en coûta rien de nier les faits les mieux prouvés, d'avancer des principes contraires aux droits des gens, aux traités et aux lois de la mer, et d'encourager des jugemens et des confiscations de l'injustice la plus révoltante en excluant jusqu'aux moyens d'appel. — Tandis que la cour de Londres mettoit à une si forte épreuve la modération et la longanimité du Roi, elle faisoit dans ses ports des préparatifs et des armemens qui ne pouvoient avoir l'Amérique pour objet; leur but étoit par conséquent trop déterminé pour que le Roi pût s'y méprendre, et dès lors il devînt d'un devoir rigoureux pour S. M. de faire des dispositions capables de prévenir les

mauvais desseins de son ennemi, et des déprédations et des insultes pareilles à celles de 1755. — Dans cet état de choses, le Roi, qui malgré des intérêts pressans, s'étoit refusé jusque là aux ouvertures des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, sentit qu'il n'y avoit plus un moment à perdre pour former des liaisons avec eux. Leur indépendance étoit prononcée et établie par le fait; l'Angleterre l'avoit en quelque sorte reconnue elle-même en laissant subsister des actes qui tiennent à la souveraineté. — Si l'intention du Roi eût été de tromper l'Angleterre et de l'induire à faire de fausses démarches en la laissant dans l'erreur, il auroit enseveli dans l'ombre du secret ses engagemens avec ses nouveaux alliés; mais les principes de justice qui ont dirigé S. M., et le désir sincère de conserver la paix, la décidèrent à tenir une conduite plus franche et plus noble : S. M. crut se devoir à elle-même d'éclairer le roi d'Angleterre en lui notifiant ses liaisons avec les Etats-Unis. — Rien ne pouvoit être plus simple et moins offensif que la déclaration que l'ambassadeur de S. M. remit au ministère britannique. — Mais le conseil de Saint-James n'en jugea pas de même, et le roi d'Angleterre, après avoir rompu la paix en rappelant son ambassadeur, dénonça à son Parlement la démarche de S. M. comme un acte d'hostilité, comme une agression formelle et préméditée. Cependant ce seroit s'abuser de croire que c'est la reconnoissance que le Roi a faite à l'indépendance des Treize Etats Unis de l'Amérique septentrionale qui a irrité le roi d'Angleterre; ce prince n'ignore pas sans doute tous les exemples de ce genre que fournissent les annales britanniques et même son propre règne : son ressentiment a eu un tout autre principe. Le traité de la France prévenoit et rendoit inutile le plan formé à Londres d'une coalition momentanée et précaire avec l'Amérique, et il faisoit échouer les projets secrets qui avoient conduit S. M. britannique à une pareille démarche; la véritable cause de l'animosité que le roi d'Angleterre a manifestée et qu'il a communiquée à son Parlement, n'est autre que de n'avoir pu rallier à sa couronne les Américains pour les armer contre la France. — Une conduite si extraordinaire indiquoit évidemment au Roi à quoi il devoit s'attendre de la part de la cour de Londres; et s'il avoit pu lui rester le moindre doute à cet égard, S. M. en eût bien vite trouvé l'éclaircissement dans les préparatifs immenses qui redoublèrent avec la plus étonnante précipitation dans tous les ports d'Angleterre. — Des démonstrations aussi manifestement dirigées contre la France durent faire la loi à S. M.; elle se mit en état de repousser la force par la force. C'est dans cette vue qu'elle pressa les armemens dans ses ports, et qu'elle envoya en Amérique une escadre sous le commandement du comte d'Estaing. — Il est notoire que les forces de la France furent les premières en état d'agir; il étoit au pouvoir du Roi de porter à l'Angleterre les coups les plus imprévus et les plus sensibles; on avouera même que S. M. s'en occupoit et que ses projets alloient éclater, lorsqu'une parole de paix l'arrêta. Le roi catholique lui fit part du dèsir que la cour de Londres laissoit entrevoir pour une conciliation par la médiation de l'Espagne. Ce monarque ne voulut pas paroître comme médiateur sans être assuré préalablement d'une acceptation claire et positive, dans le cas où il offriroit son entremise, et sans connoître les objets principaux qui pourroient servir de base à la négociation. — Le Roi reçut cette ouverture avec une satisfaction proportionnée au vœu qu'il a toujours fait pour le maintien de la paix. Quoique le roi d'Espagne eût déclaré d'abord qu'il lui étoit indifférent qu'on acceptât ou qu'on refusât sa médiation, et que nonobstant les ouvertures qu'il faisoit, il laissât le Roi son neveu dans une entière liberté d'agir selon ses vues, non seulement S. M. accepta la médiation, mais elle suspendit, sur le champ, la sortie de sa flotte de Brest, et consentit à communiquer ses conditions de paix aussitôt que l'Angleterre auroit articulé d'une manière positive son désir pour une réconciliation dans laquelle seroient compris les Etats-Unis de l'Amérique, la France ne devant et ne voulant les abandonner. — Rien assurément ne pouvoit être plus conforme aux intentions apparentes de la cour de Londres que cette détermination. Le roi catholique ne perdit sans doute pas un moment pour agir en conséquence auprès du roi d'Angleterre et de son ministère; mais celui-ci ne tarda pas

à convaincre la cour de Madrid, que ses ouvertures de paix n'avoient point été sincères. Le ministère britannique répondit sans détour qu'il ne pouvoit être question de réconciliation et de paix, qu'après que la France auroit retiré sa déclaration du 13 mars de l'année dernière. Cette réponse étoit injurieuse pour l'Espagne comme pour la France, et elle déceloit, de la manière la plus évidente, les vues hostiles de l'Angleterre. Les deux monarques l'envisagèrent sous ce point de vue; et quoique le Roi, toujours animé par son amour pour la paix, laissât encore S. M. catholique le maître de donner, s'il le jugeoit à propos, suite à la médiation, ce prince ordonna à son chargé d'affaires à Londres de garder désormais le silence sur cet objet. — Cependant l'espoir d'une conciliation flattoit encore le cœur du Roi, lorsque les escadres commandées par les amiraux Keppel et Byron sortirent des ports d'Angleterre: cette démonstration acheva de déchirer le voile léger sous lequel la cour de Londres cherchoit à cacher ses véritables intentions. Il n'étoit plus permis d'ajouter foi à ses insinuations insidieuses, ni de douter de ses projets d'agression, et, dans cet état de choses, S. M. se trouva forcée de changer la direction des mesures qu'elle avoit prises précédemment pour la sûreté de ses possessions et du commerce de ses sujets. L'événement démontra bientôt combien la prévoyance du Roi avoit été juste.

Tout le monde sait de quelle manière la frégate de S. M., la *Belle Poule,* fut attaquée par une frégate angloise, à la vue même des côtes de France; il n'est pas moins notoire que deux autres frégates et un moindre bâtiment furent interceptés par surprise et conduits dans les ports d'Angleterre. — La sortie de l'armée navale que le Roi avoit mise sous les ordres du comte d'Orvilliers, devint nécessaire pour rompre les desseins des ennemis de sa couronne, et pour venger les insultes qu'ils venoient de faire à son pavillon. La Providence fit triompher les armes de S. M.: le comte d'Orvilliers, attaqué par la flotte angloise, la combattit, et la força à la retraite, après lui avoir causé un dommage considérable. — Depuis cette époque, les hostilités ont continué entre les deux couronnes, sans déclaration de guerre. La cour de Londres n'en a point fait, parce qu'elle manquoit de moyens pour la justifier; d'ailleurs elle n'a osé accuser publiquement la France d'être l'agresseur, après l'enlèvement que les escadres angloises avoient fait de trois bâtimens de S. M., et elle sentoit qu'elle auroit eu trop à rougir lorsque l'exécution des ordres qu'elle avoit fait passer clandestinement aux Indes, auroit éclairé l'Europe sur la confiance qu'on devoit à ses dispositions pacifiques, et auroit mis toutes les puissances en état de juger à laquelle des deux, de la France ou de l'Angleterre, devoit être décernée la qualification de *perfidie* que le ministère anglois ne perd aucune occasion de donner à la France. Quant au Roi, s'il a différé de porter à la connoissance de toutes les nations la multiplicité des griefs qu'il avoit contre la cour de Londres, et de démontrer la nécessité absolue où elle l'a mis de prendre les armes, c'est qu'il ne cessoit de se flatter que le ministère britannique rentreroit enfin en lui-même, et que la justice, et plus encore la position critique dans laquelle il avoit mis sa patrie, l'engageroit à changer de conduite. — Cette espérance paroissoit d'autant mieux fondée, que les ministres anglois ne cessoient de détacher des émissaires pour sonder les dispositions du Roi, tandis que le roi d'Espagne continuoit de lui parler de paix. S. M., loin de démentir les sentimens qu'elle avoit toujours manifestés, se prêta au contraire avec empressement aux nouvelles exhortations du roi son oncle, et pour convaincre ce prince de sa sincérité et de sa persévérance, elle lui confia sans réserve les conditions modérées auxquelles elle étoit prête de poser les armes. — Le roi catholique communiqua à la cour de Londres les assurances qu'il venoit de recevoir de S. M., et il pressa cette cour d'effectuer enfin un rapprochement pour lequel elle avoit, de son côté, témoigné le plus grand desir; mais le ministère britannique, en feignant toujours de souhaiter la paix, ne répondit aux démarches officieuses du roi d'Espagne qu'en lui faisant des propositions déclinatoires et inadmissibles. — Il étoit donc de la dernière évidence que l'Angleterre ne vouloit point la paix, et qu'elle n'avoit d'autre but que de gagner le temps qu'exigeoient ses

aujourd'huy. Rien non plus de positif en conjectures, plans et projets pour la campagne. M. de Lowendal (1), arrivé de la Martinique, parle aussi bien de M. d'Estaing qu'on en a parlé mal. Je n'ai point eu de nouvelles de M. Cevenot ni de M. Racinne (2). Il faut que celuy-ci fasse son rapport au premier.

Mon fils est très bien, mais toujours aux arrêts; Butler trouvera que tout le régiment mérite d'y estre et je le prie d'estre très rigide (3). Je lui

préparatifs de guerre. Le roi d'Espagne sentoit parfaitement cette vérité; il ne sentoit pas moins combien sa dignité se trouvoit compromise. Cependant ce prince étoit tellement touché des calamités inséparables de la guerre, et il étoit tellement préoccupé de l'espoir d'en arrêter le cours, qu'il oublia tout ce que la conduite de la cour de Londres avoit d'offensant pour lui, pour ne s'occuper que des moyens de remplir ses vues pacifiques. C'est dans cette intention que S. M. catholique proposa au Roi un nouveau plan selon lequel les puissances belligérantes feroient une trève à longues années. Ce plan fut agréé par S. M., à condition que les Etats Unis y seroient compris, et qu'ils seroient traités, durant la trève, comme indépendans de fait, et pour donner d'autant plus de facilité au roi d'Angleterre de souscrire à cette condition essentielle, S. M. consentoit que ce prince traitât avec le Congrès, soit directement, soit par l'entremise du roi d'Espagne. — En conséquence de ces ouvertures, S. M. catholique rédigea la proposition qu'il s'agissoit de faire à la cour de Londres : indépendamment d'une trève illimitée, durant laquelle les Etats Unis seroient regardés comme indépendans de fait, ce prince voulant épuiser tous les moyens qui pourroient arrêter l'effusion du sang humain, prit même sur lui de proposer, relativement à l'Amérique, que chacun resteroit en possession de ce qu'il occuperoit au moment de la signature de la trève. — Il n'est sans doute personne qui n'eut jugé que ces conditions seroient acceptées; cependant elles ont été refusées. La cour de Londres les a rejetées de la manière la plus formelle, et n'a montré de disposition à la paix, qu'autant que le Roi abandonneroit les Américains à eux-mêmes. — Après une déclaration aussi tranchante, la continuation de la guerre est devenue inévitable, et dès lors S. M. a dû inviter le roi catholique à se joindre à elle, en vertu de leurs engagemens, pour venger leurs griefs respectifs et pour mettre un terme à l'empire tyrannique que l'Angleterre a usurpé et prétend conserver sur toutes les mers. — L'exposé succinct qui vient d'être fait des vues politiques, des procédés et des événemens successifs qui ont occasionné la rupture entre les cours de Versailles et de Londres, mettra l'Europe en état de faire le parallèle entre la conduite du Roi et celle du roi d'Angleterre, de rendre justice à la pureté et à la droiture des intentions qui ont dirigé celle de S. M., et de juger lequel des deux souverains est le véritable auteur de la guerre qui afflige leurs états, et lequel des deux sera responsable des malheurs qu'elle entraînera après elle. (*A Paris, de l'imprimerie royale, MDCCLXXIX*).

(1) Le comte François de Lowendal, fils du maréchal de ce nom, né à Varsovie en 1742, brigadier des armées du Roi, colonel d'un régiment d'infanterie, marié à une fille légitimée du comte de Charolais.

(2) Intendant du comte de Provence en Anjou.

(3) D'après l'état militaire de France, pour l'année 1779, par M. de Roussel, pp. 303-305, le régiment de Walsh était cantonné à Quimper; colonel commandant : M. le comte de Walsh Serrant (croix de Saint-Louis). — Colonel en second : M. le vicomte de Walsh Serrant. — Lieutenant colonel : M. de Butler, avec rang de colonel (croix de Saint-Louis). — Major:

porterai la réponse du général Conway à M. Linguet (1) qui n'est pas publique et que je n'ai pas.

Moncontour (2), 26 Août 1779.

Nous avons enfin reçeu hier ordre de partir d'icy, dimanche, et arriver à Paramé (3) le 1er septembre pour y camper sous la toile. Rien n'est plus obscur que notre destination ; elle dépendra certainement des événements. Je me flatte qu'on aura le bon sens de faire, à la Cour, les réflexions que vous faites, sur une invasion dans les isles voisines (4) après l'enlèvement

O'Brien (croix de Saint-Louis). — Quartier maître trésorier : O'Connor. — Commandans (capitaines en second) : O'Dunne ; Sarsfield ; Fitz Maurice (grenadiers) ; vicomte de Galmoy ; Roche ; Charles de Walsh ; O'Connor (chasseurs) ; O'Neill ; Wall ; Nagle ; d'Arcy ; O'Brien ; Barry Leamlary ; Stack ; Bellew ; O'Driscoll ; Ch. O'Connor (chasseurs) ; Melaghlin ; Shée (grenadiers) ; Croly. — Premiers lieutenans en second : Maccarty ; Begg ; Plum ; Keating ; comte de Nugent ; Shée (chasseurs) ; Fr. Plunckett ; Kelly (grenadiers) ; Gallwey ; Haly ; Patrice Plunckett ; Stack ; Sweetman ; O'Riordan (grenadiers) ; Barry (chasseurs) ; O'Shiell ; O'Meara ; Roche ; O'Gorman ; Mac Mahon. — Sous lieutenans : Lynch ; Mac Carty ; Kelly (grenadiers) ; Ch. Keating ; Macdonald ; Ch. O'Shiell ; Lee ; Meaghau ; Trant (chasseurs) ; Byrn ; Conway ; Brenck (chasseurs) ; Jean Keating ; Darell ; Barry ; Roche ; O'Falwey ; O'Cahill ; Hemery (grenadiers) ; Cruise.

(1) L'avocat Linguet, alors réfugié en Angleterre, y publiait ses ***Annales politiques, civiles et littéraires***, où il défendait la cause des Etats-Unis.

(2) Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc.

(3) Paramé, près de Saint-Malo.

(4) Dans les îles anglaises et dans Jersey, où le prince de Nassau Siegen devait descendre ; la flotte espagnole de Cordova s'était unie à l'escadre de d'Orvilliers ; mais l'amiral Arbuthnot, aidé par les vents et la marée, bloqua les Français dans la baie de Cancale. — La guerre était loin d'être sanglante ; Louis XVI, toujours préoccupé de douceur et d'humanité, protégeait les pêcheurs et réglementait la course, comme le prouvent la lettre et l'ordonnance suivante :

Lettre du Roi à son altesse sérénissime Monseigneur l'amiral (duc de Penthièvre), du 5 juin 1779. — Mon cousin, le désir que j'ai toujours eu d'adoucir, autant qu'il seroit en moi, les calamités de la guerre, m'a fait porter les yeux sur une classe de mes sujets qui se consacre au commerce de la pêche, et qui n'a pour sa subsistance que les seules ressources que ce commerce lui présente. J'ai pensé que l'exemple que je donnerois à mes ennemis, et qui ne peut avoir d'autre principe que les sentimens d'humanité qui m'animent, les détermineroit à accorder à la pêche les mêmes facilités, auxquelles je consentirois à me prêter. En conséquence je vous

du convoy parti de Saint-Malo. Nous ne sçavons rien de positif icy sur l'escadre angloise. On ne sçait que croire, parce qu'on entend de tous côtés mille récits fabuleux ; le commissaire des guerres, arrivant à l'instant de Saint-Brieuc, dit que l'escadre de Brest est entrée dans la Manche et

fais cette lettre, pour vous dire que j'ai donné ordre à tous les commandans de mes bâtimens, aux armateurs et capitaines de corsaires, de ne point inquiéter, jusqu'à nouvel ordre, les pêcheurs anglois, et de ne point arrêter leurs bâtimens, non plus que ceux qui seroient chargés de poisson frais, quand même ce poisson n'auroit pas été pêché à bord de ces bâtimens, pourvu toutefois qu'ils ne soient armés d'aucune arme défensive, et qu'ils ne soient pas convaincus d'avoir donné quelques signaux qui annonceroient une intelligence suspecte avec les bâtimens de guerre ennemis. Vous ferez connoître mes intentions aux officiers des amirautés et à tous ceux qui sont sous vos ordres. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. — Fait à Versailles, le cinquième jour du mois de juin de l'année mil sept cent soixante dix neuf. *Signé :* Louis, *et plus bas :* DE SARTINE.

— *Ordonnance du Roi concernant la course et les armemens des corsaires, du 16 janvier 1780.* — De par le Roi : le Roi étant informé qu'au préjudice des ordonnances et réglemens concernant la course, différens particuliers s'annoncent comme étant chargés par le gouvernement de faire des armemens et de lever des compagnies de volontaires pour les corsaires, quoiqu'ils n'aient aucune mission à cet effet, et qu'ils se servent de ces prétextes pour tromper le public et recevoir de l'argent, sous la promesse de fournir des actions dans lesdis armemens, ou de procurer des emplois dans lesdites compagnies : à quoi S. M. voulant pourvoir, elle a ordonné et ordonne ce qui suit : — I. Les particuliers qui auront obtenu des lettres de marque pour courir sur les ennemis de l'Etat, et qui voudront armer en course, ne pourront exiger aucune somme des officiers auxquels ils donneront le commandement de leur corsaire, sous quelque prétexte que ce soit. — II. Ne pourront pareillement les capitaines des corsaires, recevoir aucune somme de ceux qui leur seront subordonnés, sous le prétexte de leur obtenir des brevets d'officiers, ou pour quelqu'autre raison que ce soit. Enjoint S. M. à tous capitaines ou tous autres commandans de corsaires qui auroient reçu des sommes pour des grades d'officiers, de les restituer dans quinze jours, pour tout délai, sous telles peines qu'il appartiendra. — III. Aucun capitaine de corsaire, ou autres officiers, ne pourront faire de levées de volontaires, ni porter ou faire porter des habits uniformes, qu'au préalable ils n'en aient obtenu de S. M. une permission par écrit, et que ladite permission n'ait été par eux présentée au sieur lieutenant général de police à Paris, et aux commissaires départis dans les provinces. — Mande et ordonne S. M. à M. le duc de Penthièvre, amiral de France, de veiller à l'exécution de la présente ordonnance ; enjoint au lieutenant général de police de la ville de Paris, et aux commissaires départis dans les provinces, d'y tenir la main ; et sera à cet effet ladite ordonnance, enregistrée au greffe des amirautés, lue, publiée et affichée partout où besoin sera, afin que personne n'en ignore. — Fait à Versailles, le seize janvier mil sept cent quatre vingt. *Signé :* Louis, *et plus bas :* DE SARTINE. — Le duc de Penthièvre, amiral de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en sa province de Bretagne : Vu l'ordonnance du Roi ci-dessus, et de l'autre part, à nous adressée ; mandons à tous ceux sur qui notre pouvoir s'étend, de l'exécuter et faire exécuter suivant sa forme et teneur ; ordonnons aux officiers des amirautés du royaume de la faire enregistrer aux greffes de leurs sièges. — Fait à Rambouillet le quatre février mil sep cent quatre vingt. *Signé :* L. J. M. DE BOURBON. *Et plus bas :* par S. A. sérénissime. *Signé :* DUCOUDRAY. — *A Paris, de l'Imprimerie royale, 1780).*

bloque les Anglois dans leurs ports (1) ; je n'en crois pas un mot. Mon frère reçoit aujourd'huy plusieurs lettres de Brest; d'après l'une d'entre elles, notre flotte seroit aux environs d'Ouessant, composée de 29 vaisseaux ; le *Réfléchi* est prêt d'aller la joindre ; la *Ville-de-Paris* ne sera pas longtemps en état de prendre la mer.

Nous fournissons un détachement de 100 hommes à Saint-Brieuc, avec 4 officiers ; tous les régiments en fournissent autant en divers endroits ; on veut sans doute multiplier les petits postes, en cas de débarquement.

Je comptois aller avant le camp passer quelques jours à Trianon, mais tiendray pied à boule icy où nous sommes fort occupés.

Paris, 18 Décembre 1779.

Madame de Southwell (2) n'a eu dans son voyage aucun objet de santé; le sien étoit, je sçais, de faire diversion à Boulogne ; celui de son mari étoit de lui faire éviter les dangers journaliers du carnaval dans cette petite ville, calculant qu'elle danseroit moins icy.

Les politiques croyent que l'Angleterre n'accordera pas la liberté de commerce nécessaire pour satisfaire les Irlandois (3), ils tiennent véritablement à la volonté d'avoir un commerce parfaitement libre, mais on ne pense pas que la Cour mettra les armes à la main des catholiques, parce qu'il en résulteroit une guerre civile, un désordre et des ruines incalculables ; les ministres mettroient contre eux l'accusation de papisme, de

(1) Les Anglais avaient levé leurs milices ; mais la ferme contenance de l'amiral anglais Charles Hardy et les discussions de d'Orvilliers avec Cordova empêchèrent le plan français de réussir ; déjà Burke demandait la mise en accusation du ministère.

(2) Sa sœur Sophie Walsh, mariée le 7 novembre 1774, au vicomte Southwell.

(3) Un bill de lord North en faveur des catholiques amena une association protestante présidée par lord Gordon ; l'Irlande s'impatientait surtout des entraves apportées à son commerce.

subversion des lois contre le maintien de la religion protestante; on leur attribueroit un massacre semblable à celui de 1641 (1), qu'il est de règle et de style d'attribuer aux catholiques.

La Cour paroist très-froide, elle attend, du temps et des révolutions du globe, celle (2) de l'Irlande. M. d'Estaing n'est pas encore arrivé et n'arrivera au plus tôt que demain; il restera vraisemblablement boîteux de sa blessure, au haut de la jambe, qui attaque les nerfs. Il sera, je pense, et doit estre bien reçu; mais ses opérations subiront un long examen avant que le cabinet prononce sur le grand commandement de la flotte que le public prétend lui donner.

La perte à Savannah est de 700 hommes et de 67 ou 68 officiers tués ou blessés; il n'y avoit là pas plus de 6000 hommes en comptant 2500 miliciens du général Lincoln qui avoit promis d'empêcher l'entrée du colonel Maitland avec 1200 hommes de l'isle de Beaufort (3) dans la place où ils sont entrés. M. d'Estaing a trouvé plus de cent pièces de canon en batterie et trois retranchements dont le premier a été emporté le jour de l'assaut.

L'attaque a été contrariée par les vents, le manque de forces et de subsistances. J'ai toujours été d'avis qu'il ne seroit pas suffisamment secondé par les Américains, et qu'ils n'étoient pas, ni luy ni eux, outillés pour un siège, car tout ce qui est bien fortifié et garni de troupes et d'artillerie ne s'emporte plus l'épée à la main; la preuve en est ici, où le général et les troupes ont montré le plus grand courage.

Le colonel Maitland (4) et le fils du général Prevost ont dit à MM. Dillon et de Noailles, que c'étoit grand dommage que nous fussions ennemis: ensemble nous donnerions la loy à tout le monde.

Nagle seul, avec 25 hommes de mon régiment ont été débarqués; il s'est distingué comme major de tranchée.

O'Dunne (5) commandoit en second la tranchée lors d'une sortie

(1) En novembre 1641, sous Charles Ier, les catholiques irlandais s'étaient révoltés, menaçant d'une destruction complète la religion protestante et les colons anglais.

(2) Après son échec devant Savannah (septembre 1779.

(3) Aujourd'hui bain de mer, fréquenté par l'aristocratie du Sud (Caroline).

(4) Les Ecossais de Maitland luttèrent encore à Waterloo.

(5) Parent de l'ambassadeur de France en Portugal, en 1784.

vigoureuse; il a ramené les ennemis de manière à estre sur le point d'entrer dans la place avec eux.

Brown, major de Dillon, a été tué; d'Arcy, capitaine de mon régiment, aide major général du corps d'attaque, est mort d'un flux de sang, au camp, devant Savannah.

Lettre d'un Officier François a un Pair Anglois

Extrait du (" Courrier de l'Europe ")

Paris, 18 Décembre 1779.

Je connois trop, My Lord, votre haute opinion et celle de l'Angleterre, sur M. le Comte d'Estaing, et toutes les conversations qui y ont eu lieu avant la rupture et depuis, sur son existence physique et politique, pour que je ne vous parle pas de son arrivée comme de ces évènements publics dont on peut s'entretenir sans inconvénient.

Je ne vous dirai rien des détails particuliers de sa campagne, parce que je les ignore encore; mais ce que nous en savons m'y fait voir partout le plan du général et le courage du grenadier.

C'est ainsi que protégeant l'entreprise du général Sullivan contre Rhode-Island, il court à la rencontre de votre brave Howe, parce que le coup qu'il espéroit porter à vos forces maritimes, devoit être décisif pour le sort de l'Amérique.

C'est ainsi qu'il part pour Sainte-Lucie, parce que le succès eut des suites incalculables; et que dans le cas où il ne réussiroit pas, elles doivent être bornées et faciles à calculer.

De là il enchaîne, pour ainsi dire, la supériorité très grande et très constante des forces de mer et de terre de l'amiral Byron et du général Grant.

Epiant tous les mouvements du premier, il met fin aux querelles sanglantes d'un de vos secrétaires d'Etat avec les Caraïbes de l'Isle

Saint-Vincent; et trois jours après l'arrivée de M. de la Motte-Piquet, votre amiral ayant mis à la voile pour débouquer un convoi, il mesure avec cet œil de général les distances qu'il doit parcourir, et compte les heures qu'il a pour la conquête de la Grenade : arrivé le 3 juillet, maître de cette solide et brillante colonie dans la nuit du 4 au 5, il redevient amiral le 6, et livre ce jour-là un combat dont (quoique 10 de ses vaisseaux n'aient pu y prendre part) l'évènement est affirmativement décidé par les faits postérieurs.

Tous ces vaisseaux réparés avec cette célérité qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, il remet à la voile le 16 juillet; et, en marin qui assure son pavillon, lorsqu'il veut combattre, il assure son triomphe du 6 en allant à Saint-Christophe, offrir un second combat à Byron, dont le refus est constaté par son obstination dans sa position, et qui, par son départ, par celui de l'amiral Barington pour l'Angleterre; par la division de sa flotte dans trois stations purement défensives, a également scellé l'avantage de M. d'Estaing dans le combat naval du 6.

Sa supériorité ainsi établie dans les mers des Indes occidentales, on voit ensuite le comte d'Estaing, sans obstacle, sans la moindre tentative faite pour lui en présenter, libre et dominant sur ces mers, prendre sous son escorte tous les vaisseaux marchands pour Saint-Domingue; les réunir à ceux de cette colonie, les expédier pour les ports d'Europe, et faire voile pour la Géorgie.

Il y prend ou fait brûler un grand nombre de bâtiments du Roi d'Angleterre et du commerce : contrarié par les vents et par des circonstances locales étrangères à l'ennemi, qu'il trouve avec des forces supérieures, retranché jusqu'aux dents, et soutenu d'une artillerie nombreuse, on le voit encore mériter l'hommage dû au plan du général qui ne songe qu'à attaquer l'arbre dans ses principales racines, qui fait respecter de ses ennemis la bravoure nationale déployée avec la plus grande vigueur, et multiplie ses droits à l'hommage dû à cette intrépidité personnelle dont il porte des marques honorables pour lesquelles il a les vœux de la France, qui le proclame le Général-Amiral de la Nation.

Voilà, mon cher My Lord, une esquisse de la campagne du comte d'Estaing : d'après ces faits principaux, où l'on voit une teinte forte du Général-Homme d'Etat, et du Général-Soldat, les détails ne peuvent que

confirmer l'opinion des deux nations sur son compte. Si l'on y joint ce que disent les papiers anglois de l'évacuation de Rhode-Island et des postes avancés du général Clinton, ce sera un grand effet des opérations du comte d'Estaing, et de l'inquiétude qu'il a donnée pour ces postes ou pour New-York.

J'ai l'honneur d'être, etc. . . . .

Paris, 25 Décembre 1779.

M. d'Estaing (1), arrivé mercredy à 10 heures 1/4 à Versailles, y eut une réception très flatteuse et très distinguée; les officiers, le peuple, les poissardes (2) avec des couronnes de laurier, étoient attroupés à la porte de M. de Sartine (3), où il descendit; de là il passa chez M^me^ de Sartine (4) et se rendit à midy chés M. et M^me^ de Maurepas d'où il revint dîner chez M. de Sartine, qui avoit prié M. de Montbarrey (5), les grandes charges et les officiers de son expédition. Le peuple fut également attroupé l'après-midy. Je le vis chez M. de Sartine; il me fit l'éloge de mes officiers; je répondis que j'étois fier pour eux de son suffrage. Il marche avec des béquilles : il est à craindre qu'il ne soit boiteux. Il retourna chez M. de Maurepas, et à six heures il entra par l'intérieur chez le Roy, où il resta un quart d'heure entier avec M. de Sartine, et vint coucher chés lui à Passy. Il retourne aujourd'huy à Versailles. Tout Paris a été avant-hier chez lui, mais moi qui n'y fus qu'hier, je ne l'ai pas vu, parce que, fatigué de la veille, il a passé une mauvaise nuit. Je me suis avisé, quelques jours avant son arrivée, d'écrire une lettre pour le *Courrier d'Europe*,

(1) L'amiral d'Estaing, mort sur l'échafaud le 28 avril 1794, était lieutenant général des armées navales, au début de la guerre d'Amérique; il livra un combat indécis à Howe, devant Rhode-Island (1778), échoua devant Sainte-Lucie, prit Saint-Vincent et la Grenade (1779) et battit la flotte de l'amiral Byron. Il ne réussit pas dans une attaque contre Savannah (octobre 1779), fut rappelé et disgracié. On lui fit cependant une réception enthousiaste.

(2) Les dames de la Halle.

(3) Alors Ministre de la Marine.

(4) Née Le Hardi du Plessis.

(5) Le Ministre de la Guerre.

qui contient un aperçu de la campagne; en voicy la copie. Elle y sera sous le nom d'un officier françois à un pair anglois. Si vous la trouvez bien, comme je le pense, quoique négligée et faite pendant ma toilette, vous pouvez en avouer l'auteur. Je suis persuadé qu'elle plaira à Bauman.

Il n'y a rien de nouveau que les tracasseries du duel de M. le prince de Condé avec son capitaine des gardes, M. d'Agoult (1), du mariage de M. le prince Eugène de Savoie-Carignan avec M^lle^ de Mahon de la Bélinaye (2), et des démissions du duc de Laval et de son fils, premiers gentilshommes de la chambre, remplacés chés M. le comte de Provence par M. le comte de la Châtre et par le chevalier de Cossé, en survivance du marquis de Noailles; le vicomte d'Hautefort est chevalier d'honneur.

Le Prince de Nassau (Saarbrück) va, avec permission des deux Roys, au blocus de Gibraltar (3).

Paris, 5 Janvier 1780.

La survivance des chevau-légers a été accordée avant hier à M. d'Agénois (4) sur la demande de M. d'Aiguillon, présentée par M. de Maurepas; mais cela reste sans indication pour son retour ou le haussement de ses actions.

On répète ici de plates nouvelles sur Gibraltar (5); mais ni moi ni personne n'y avons cru un instant.

M. de Cossé-Brissac, chés qui je dînai hier, a vu M. d'Estaing à Passy;

(1) Le vicomte d'Agoult, général, originaire de Grenoble (1750-1828).

(2) Originaire de Saint-Malo; le roi de Sardaigne Amédée III ne voulut pas reconnaître cette union; le prince Eugène, colonel au service de la France, comte de Villafranca, mourut le 30 juin 1785. Son fils Joseph, dit le chevalier de Savoie (1783-1825), épousa une fille du duc de la Vauguyon; sa petite-fille épousa le prince de Syracuse.

(3) Bloquée par les escadres de Louis XVI et de Charles III d'Espagne; ravitaillée par l'amiral anglais Rodney.

(4) Le fils du duc d'Aiguillon, député aux Etats Généraux en 1789, mort à Hambourg en 1800.

(5) Rodney, après avoir battu l'escadre espagnole de Langara au cap Saint-Vincent, avait ravitaillé Gibraltar.

on a parlé à cet amiral du commandement de la grande flotte en projet, mais il est décidé à ne pas s'embarquer sur un vaisseau, tant que la marine sera sur le pied où elle est.

Paris, 9 Février 1780.

La *Gazette de France* vous aura instruit qu'il n'y avoit que 4 vaisseaux de Langara (1) arrivés à Cadix; des 4 autres, 3 sont pris; un a sauté; restent encore pour matière d'inquiétude, les 3 non ralliés, avec ceux de Barcedo.

La promotion (2) ne paroist point encore. Elle existe, mais on n'imagine pas à quoy tient ce retard pour la déclarer.

Point de maréchaux de France ni faits ni à faire (3); notre ami de Biron est absolument tombé à la Cour. On lui reproche de n'avoir pas calculé les moyens, et d'avoir commis de grandes fautes dans l'exécution (4).

Madame de Rothe, l'ancienne chanoinesse, épouse la semaine prochaine le maréchal de Richelieu qui se sépare de sa maîtresse, Madame Roux; on croit que c'est l'effet d'une crise dangereuse de 24 heures, il y a 3 semainnes. Le chevalier de Redmond l'avoit engagé à s'intéresser à Madame de Rothe qui, comme vous scavés, a été et est encore très malheureuse; le maréchal, qui la trouvoit d'une société douce et egale, alloit presque tous les jours la voir aux Thuilleries.

Vous scaurés sans doutte, par Nantes, le combat de M. de la Mothe-Piquet (5) : voyant un convoy de 26 navires, sous l'escorte d'une frégatte françoise, attaqué à l'entrée de la Martinique, il a coupé ses cables, est

(1) Don Juan de Langara, amiral espagnol, et son second Barcedo venaient d'être battus au large du cap Saint-Vincent (janvier 1780) par Rodney, qui avait ensuite ravitaillé Gibraltar.

(2) Des lieutenants généraux et maréchaux de camp; elle ne parut que le 1er mars 1780; elle fut très longue.

(3) Il n'en fut nommé que le 13 juin 1783.

(4) Concentration de troupes en Bretagne.

(5) Ce combat avait eu lieu le 18 décembre 1779.

sorty seul, mais peu de temps après il a été joint par deux de ses vaisseaux avec lesquels il s'est battu contre 7 anglois; 18 navires ont été sauvés et il vient d'avoir le cordon rouge (1).

Paris, 22 Avril 1780.

Le chevalier de Clouard, mêlant la ruse, l'intelligence et le courage durant une croisière de 4 à 5 jours, prit le party, pour échapper à 12 frégates ou *cutters* anglais qui lui ont donné chasse, de faire routte pendant la nuit pour la Tamise; il a pris à l'embouchure de cette rivière, un paquebot où il y avoit en or cinq cent soixante mille livres.

Paris, 1er Mai 1780.

La politique et la guerre ne me fournissent point de nouvelles depuis le désastre de notre convoy de l'Inde : dix vaisseaux ont été pris, en y comprenant le *Pégase* et l'*Actionnaire*.

On croit M. de Bouillé party le 28 mars sur la frégatte *La Médée* pour concerter avec l'amiral espagnol Solano l'expédition de la Jamaïque; M. de Grasse ne sera party avec les troupes que le 15 avril, ce qui est déjà bien tard si l'isle fait une grande résistance; car il est vraisemblable qu'avant la jonction des deux flottes et le débarquement, le 15 mai sera arrivé; or, les chaleurs et les maladies commencent en juin dans ces parages.

(1) Commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Paris, 14 Juin 1780.

Le *Courrier de l'Europe* vous donnera tous les détails de l'émeute des protestants (1) à Londres, du 6 au 8 juin : la banque a été attaquée; heureusement pour l'Angleterre, on y avoit posté des troupes qui ont fait feu (2); la maison de milord Mansfield (Murray) a été attaquée, à cause d'indulgence envers un prêtre catholique.

L'amiral Geary est sorti le 8 de Portsmouth avec 23 vaisseaux; il en a rallié 4 à Plymouth; il a pour trois mois de vivres.

M. de La Fayette (3) est arrivé le 28 avril à Boston; il annonce l'arrivée

(1) Lord North avait fait adopter par les deux chambres un bill délivrant les catholiques des odieuses pénalités portées contre eux dans les dernières années de Guillaume III ; lord Georges Gordon forma en Ecosse et en Angleterre une vaste association protestante animée de l'esprit le plus hostile au gouvernement ; de là des émeutes.

(2) On craignait des émeutes semblables à celles de 1771 ; l'*Habeas Corpus* était suspendu depuis 1777; Georges Saville et Burke essayèrent de les réprimer ; le récit de ces émeutes est dans toutes les histoires.

(3) Marie Jean Motier, marquis de la Fayette, abandonne à vingt ans sa jeune femme (Marie Adrienne de Noailles), brave la disgrâce de la cour comme la défense de son gouvernement, achète un vaisseau, s'embarque secrètement en Espagne et arrive à Georgestown (Caroline) en avril 1777; revenu en France en 1779, il était reparti pour Boston, après avoir reçu une épée d'honneur de Franklin. — Je suis le descendant direct de la branche aînée des La Fayette : Marie Madeleine, fille unique de René Armand Motier de la Fayette et de Marie Madeleine de Marillac, dame d'Attichy, épousa, le 13 avril 1706, Charles Louis Bretagne, duc de la Trémoïlle ; elle mourut le 6 juillet 1717 ; par son testament, daté du 3 de ce mois, elle laissa à son cousin Michel Louis Motier, marquis de la Fayette, baron de Vissac, seigneur de Saint-Romain, les terres de la Fayette, Nades et Espinasse (Cantal). Son fils, le général, né le 6 septembre 1757 à Saint-Roch-de Chavagnac, diocèse de Saint-Flour, avait pour mère Marie-Louise-Julie de la Rivière, décédée au palais du Luxembourg, le 3 avril 1770. Le marquis de La Fayette fut tué à la bataille de Minden (1er août 1759). Le général de La Fayette épousa, le 11 avril 1774, dans la chapelle de l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, Marie-Adrienne-Françoise de Noailles, fille de Jean-Paul-François, duc d'Ayen, prince de Tingry et d'Henriette d'Aguesseau de Fresne. — On sait que La Fayette, commandant la garde nationale les 5 et 6 octobre 1789, ne put empêcher ses *plats* soldats, habillés de *bleu*, d'envahir le château de Versailles ; de là ces vers qui servent de légende à son portrait sur des faïences révolutionnaires :

Cadet Rousselle a des plats bleu,
Qui sont beaux, qui n' vont pas au feu ;
Si vous voulez en faire emplette,
Adressez-vous à La Fayette ;
Ah ! ah ! ah ! oui vraiment.
Cadet Rousselle est bon enfant.

Malgré ses malheurs et sa longue captivité à Olmütz, M. de La Fayette pensait et parlait,

de M. de Ternay. Jusqu'icy tout concourt à me donner confiance en Mesmer (1) pour mon fils. Il commence à marcher, ce qu'il n'avoit pas fait depuis huit ou neuf mois. Cependant, je me défends de me livrer à de trop grandes espérances. Une lettre de mon frère, confirmée par M. le

en 1830, comme en 1789; il avait même conservé la prononciation de l'ancienne cour : ***boëte, coëffe, moué, roué*** (boîte, coiffe, moi, roi). Aussi les Parisiens, attroupés sous le balcon du Palais-Royal, en juillet 1830, faillirent éclater de rire, quand il présenta Louis-Philippe, au cri de : « Vive le *roué !* ».

(1) Mesmer, médecin allemand, auteur de la doctrine du magnétisme, né en 1734, mort en 1815, à Mersebourg (Souabe). — Bailly, dans un rapport à l'Académie, dénonçait Mesmer comme un charlatan. Bergasse, moins sévère, croyait qu'avec le ***magnétisme*** serait fondé le temple de la liberté. Vers 1787, il écrivait : « La France a besoin d'une révolution ; il faut, pour réussir, s'envelopper de mystère ; il faut réunir les hommes, sous prétexte d'expériences physiques, pour renverser le despotisme ». Bergasse, locataire de Kornmann, organisa une société désireuse d'innovations ; parmi ses membres figuraient La Fayette, d'Espréménil, Sabathier... — La Fayette, adepte de Mesmer, était l'un des membres des ***Amis des Noirs*** (600.000), avec Condorcet, Mirabeau, le duc de la Rochefoucauld. — Ami du duc d'Orléans, il fréquentait la loge de *la Candeur*, avec le marquis de Montesquiou, le duc d'Aiguillon, le marquis de Lusignan, le prince de Broglie, Custine, les deux Lameth. — Je possède le contrat passé entre Mesmer et le marquis de la Fayette ; en voici la transcription : — « Nous, soussignés, Antoine Mesmer, docteur en médecine, d'une part ; et Monsieur le marquis de la Fayette, maréchal de camp, demeurant à Paris, rue de Bourbon, d'autre part, sommes convenus, double entre nous, de ce qui suit, savoir : Moi, Antoine Mesmer, ayant toujours désiré de répandre parmi les personnes honnêtes et vertueuses, la doctrine du magnétisme animal, je consens et je m'engage à instruire, dans tous les principes qui constituent cette doctrine, M. le marquis de la Fayette, dénommé ci-dessus, aux conditions suivantes : 1° Il ne pourra former aucun élève, transmettre directement ou indirectement, à qui que ce puisse être, ni tout, ni la moindre partie des connoissances relatives, sous quelque point de vue que ce soit, à la découverte du magnétisme animal, sans un consentement par écrit, signé de moi. — 2° Il ne fera, avec aucun prince, gouvernement ou communauté quelconque, ni négociation, ni traité, ni accord d'aucune espèce relatifs au magnétisme animal, me réservant expressément et privativement cette faculté. — 3° Il ne pourra, sans mon consentement exprès et par écrit, établir aucun traitement public, ou assembler des malades pour les traiter en commun par ma méthode, lui permettant seulement de voir ou de traiter des malades en particulier, et d'une manière isolée. — 4° Il s'engagera avec moi par le serment sacré de l'honneur, verbal et écrit, à se conformer rigoureusement, sans restriction aucune, aux conditions ci-dessus, et à ne faire autoriser, favoriser, directement ou indirectement, dans quelque partie du monde qu'il habite, aucun établissement, sans mon attache formelle. — Et moi, marquis de la Fayette, dénommé ci-dessus, considérant que la doctrine du magnétisme animal est la propriété de M. Mesmer son auteur, et qu'il n'appartient qu'à lui de déterminer les conditions énoncées au présent acte, j'engage par écrit, comme je l'ai fait verbalement, ma parole d'honneur la plus sacrée d'en observer la teneur de bonne foi, avec l'exactitude la plus scrupuleuse. — Fait double entre nous librement, sous nos seings, avec promesse de ratifier par devant notaire, à la première réquisition d'une des deux parties, aux frais du réquérant. — A Paris, le cinq avril mil sept cent quatre vingt quatre : La Fayette ».

marquis de Brancas (1), m'annonce l'amélioration de sa santé, avec de grands ménagements. L'air de Bouillé-Ménard, où il y a des eaux croupissantes, les émanations de la chaux et les murailles neuves ne doivent pas lui convenir.

M. et M^me^ de Choiseul et M^me^ Southwel sont venus repasser par icy. Ils sont tous les trois dans le plus grand enthousiasme du chevalier; le projet de l'abbé O'Kelly est de vous le rendre à la fin de l'hiver prochain; vous penserez alors à son avenir. Les Choiseul doivent repasser par Cambray pour retourner à Mons.

Paris, 1^er^ Juillet 1780.

Point de M. Amelot encor, mais on l'attend ces jours cy suivant ce que m'a dit l'évêque de Vannes (2).

Vous aurés sçû la prise de Mobile (3) par les Espagnols, et leur marche ensuitte sur Pensacola (4), don Galvez (5) s'étoit réuni aux troupes venues de la Havane.

D'après un journal envoyé par M. de Joubert, commandant en second à la Martinique, à M. de Nolivos, M. de Guichen avoit toujours tenu la mer; le 7 mai, il est party de la Pointe-Robert (6) pour débarquer six mille hommes à la barbe de M. Rodney, toujours à Sainte-Lucie.

Edouard (7) continue à aller très bien. Les enthousiastes de Mesmer crient au miracle, et l'enfant a déjà la célébrité des conversations et des soupers. Je ne chante pas victoire, mais le mieux est évident et palpable.

J'ai demandé à M. Amelot dimanche l'agrément de traitter avec M. de la

(1) De la branche Céreste, lieutenant du gouverneur de Provence.

(2) Sébastien Michel Amelot, évèque de Vannes, de 1775 à 1790.

(3) Dans l'état d'Alabama (Etats-Unis).

(4) Dans l'état de Floride (Etats-Unis).

(5) Don Bernardo Galvez, gouverneur espagnol de la Louisiane, de 1777 à 1783.

(6) Ile de la Martinique (canton de la Trinité, arrondissement de Saint-Pierre).

(7) Walsh, son fils.

Tour d'Auvergne, mais cela dépend de la quotité du brevet de retenue, dont je trouverai icy la valeur.

M. de Maurepas et M. Amelot ont répondu favorablement à La Tour d'Auvergne, et M. de Soubise est très content et très favorable à ma demande parce que j'acquitterai partie de 134 mille l. que lui doit La Tour d'Auvergne, sur le rachapt du duché de Créquy dû par donation du duc de Bouillon à M. de la Tour d'Auvergne.

Touttes ces choses en regle, en supposant le brevet de retenüe de 40.000 l., me conseillés-vous de donner 72 ou 75.000 l.? Les prérogatives et le commandement sont absolument les mêmes que celui du Gouverneur de la province d'Artois, mais pour les exercer, il faut avoir permission du Roy d'aller dans la province, et il n'y a pas d'exercice lorsqu'on y va sans cette permission.

Paris, 8 Juillet 1780.

Mesmer continue ses soins à mon fils; il y passe sept à huit heures par jour, assis et sans ennui, parce qu'il n'y a aucune drogue à prendre, ni aucun topique à appliquer.

Voicy donc un troisième combat aussi insignifiant que les deux premiers (1). Le bulletin que M. de Sartine (2) a envoyé à la police et dans les lieux publics, dit que les lettres du 29 mai, de la Martinique, annoncent deux combats successifs le 15 et le 19; M. de Guichen n'a pas pu avoir un avantage décisif, parce que Rodney a évité de s'engager à fond; il s'est dérobé de nuit, d'ailleurs fort maltraité. Voicy une autre nouvelle; le Roy de Prusse a écrit à son ministre à Londres, de sa main:

(1) De M. de Guichen contre Rodney, aux Antilles (en avril et mai). Rodney avait battu don Juan de Langara devant Gibraltar, ravitaillé cette place; puis il avait cinglé vers les Antilles pour se mesurer avec la flotte française.

(2) Alors ministre de la marine.

« *Vous dirés au ministre que vous m'avés demandé votre rappel et que je vous l'ai accordé* ». Ce ministre quitte la Cour de Londres; on suppose des mécontentements (1), et cela fait grande sensation en Angleterre.

---

17 Janvier 1781.

Vous verrés dans le *Courrier de l'Europe* les détails sur Jersey. Les volontaires de M. de Luxembourg (2) ont été pris avant qu'on sçut même leur débarquement, le gouvernement auroit dû leur envoyer sans retard des renforts, puisqu'ils étoient déjà maîtres d'un des trois forts de Saint-Hélier (3).

La flotte angloise est à la mer; je pense qu'elle va à Gibraltar (4), nos détachements en sont sans doute revenus en bien mauvais état.

J'avois aussi à vous communiquer mon projet d'aller au mois de février faire un tour à mon régiment; à cette date mon frère quitteroit Liège, je le ramènerois avec moi et il pourroit essayer du docteur Mesmer (5), car il est certain que M. de Narbonne, le plus grand sourd d'entre les sourds, entend depuis ce traitement (6).

L'affaire de Rousseau, extrêmement difficile et délicate, est en assés bon train; sa mère doit être sûre que l'Evêque d'Angers (7), le marquis de

(1) A cause de la ligue de *neutralité armée*, dont le manifeste fut rédigé par le comte Panine, au nom de la tzarine Catherine II; Frédéric II s'empressa d'y adhérer avec la Suède, le Danemark, l'Autriche, le Portugal, les Bourbons d'Italie et les Pays-Bas.

(2) Le marquis de Royan, fils du duc d'Olonne, duc de Luxembourg, marié à Adélaïde de Paulmy d'Argenson; il était brigadier et colonel du régiment de Hainaut.

(3) Capitale de l'Ile de Jersey.

(4) Défendue par Elliot, depuis 1779, contre les troupes du duc de Crillon, du comte d'Artois et du duc de Bourbon; on y avait essayé des batteries flottantes, invention du chevalier d'Arçon.

(5) D'origine suisse.

(6) Il employait le magnétisme animal et une cuve dite magnétique, qui pouvaient agir sur le système nerveux par contractions galvaniques ou courants électriques.

(7) Jacques de Grasse.

Brancas (1) et moi, y avons fait beaucoup; mais il sera bien heureux s'il s'en tire; le procès verbal de la maréchaussée et les dépositions de plusieurs témoins l'accusent d'avoir voulu exciter le peuple à la rébellion.

Paris, 24 Février 1781.

Vous avés sçu par mes différentes lettres l'insuccès inévitable de l'expédition très particulière du chevalier de Luxembourg (2), en cinq heures il a pris Saint-Hélier, dans Jersey; mais les seules forces du pays ont rendu tout secours inutile. Je pense bien comme vous que Gibraltar sera ravitaillé par Rodney.

Paris, 2 Mars 1781.

Rien de nouveau depuis Mahon (3); le général Conway (4) a fait une motion pour discontinuer la guerre d'Amérique et le ministère (5) a eu seulement 194 voix pour lui, l'opposition (6) est de 193: ainsi la majorité n'est que d'une voix.

(1) Louis Paul, marquis de Brancas Céreste, lieutenant général et lieutenant du gouverneur de la Provence.

(2) Et du baron de Rullecourt.

(3) La prise de Port-Mahon par le duc de Crillon (5 février 1782).

(4) Il avait fait partie du premier ministère Rockingham.

(5) Dirigé par lord North.

(6) Conduite par Fox.

Paris, 25 Mars 1781.

Il n'y a ici rien de nouveau que la prise par les Anglois d'une bonne partie du convoy, party de la Martinique le 12 février. On mandoit de Saint-Malo que M. de Nassau (1) étoit prest à mettre à la voile avec 2.000 hommes, et l'opinion générale est que c'est pour Jersey.

Paris, 2 Mai 1781.

Les nouvelles sur MM. Destouches et Artbuthnot s'entrechoquent et se contredisent dans les papiers anglois. Quelques uns nous disent battus sans perte de vaisseaux; les deux escadres seraient rentrées à Rhode-Island et à New-York. D'autres font écrire à Arbuthnot qu'il a eu trois vaisseaux très maltraités, mais qu'il *espère* avoir fait manquer notre expédition.

Il paroist que M. de la Mothe-Piquet va attendre le convoy des richesses (2) de Saint-Eustache que Rodney fait passer en Europe.

Montigny, par Tillières, 16 Mai 1781.

Nous avons sçu icy la rentrée de M. de la Motte Picquet (3) avec les prises : c'est un bon coup de filet, mais il est extraordinaire, malheureux et maladroit que l'on n'ait pris aucun des bâtiments d'escorte. M. de

(1) Le prince Louis de Nassau-Saarbrück; ce fut le baron de Rullecourt qui, avec 1200 volontaires surprit Saint-Hélier, capitale de Jersey; mais il fut écrasé par le nombre et frappé à mort.

(2) Rodney s'était emparé des colonies hollandaises de Saint-Eustache, Saint-Martin et Saba, avec un butin de 50 millions, que la Mothe-Picquet enleva aux Anglais en pleine mer.

(3) Le comte Toussaint Picquet de la Motte, lieutenant général (marine) en 1782, né à Rennes en 1720, mort à Brest en 1791. — Il avait capturé, le 2 mai 1781, à la hauteur du cap Lizard, un convoi anglais.

la Borde chés qui nous fumes dîner hier à la Ferté-Vidame (1), blâmoit fort M. de la Motte Picquet. Je ne connois point de maison royale après Versailles, qui présente l'ensemble de ce château de M. de la Borde, autour duquel il m'a dit avoir pour 160 mille livres de rente : c'est un bonhomme très simple, très bon père, très bon mari, occupé du bonheur de ce qui l'entoure. Je ne le connoissois pas du tout.

Ce château cy (2) contraste avec sa magnificence ; mais c'est un joly vallon, une jolie riviere, des cascades naturelles, de belles prairies et un petit revenu de dix mille livres. Nous n'y sommes que quatre personnes, avec celles de la maison : M. de Flamarens (3) et moi, attendons ce soir le duc de Charost (4).

On nous a mandé icy que la maison de M. Racine (5) a brûlé de fond

(1) La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), terre seigneuriale, qui datait du XIIIe siècle, entra en 1632 dans la famille des St Simon. C'est là qu'habitait le duc de St Simon ; il fut enterré avec sa femme, dans l'église du village.

Elle passe ensuite entre les mains de Marie Chrétienne de Rouvray de St Simon de Ruffec, épouse de Charles Maurice de Grimaldi de Monaco, comte de Valentinois. La comtesse, devenue veuve, la vendit en 1764 à Jean Joseph de La Borde, conseiller secrétaire de Sa Majesté, maison couronne de France et de ses finances, si connu par son immense fortune et par l'emploi qu'il sut en faire, pour encourager les arts et soulager les infortunes.

Il abattit le vieux château gothique dont il ne conserva que les souterrains, et construisit sur son emplacement un grand château Louis XIV. Il dépensa 40 millions dans cette terre pour en faire un vaste domaine, créer le parc tout entouré de murs, qui avait 16 kilomètres de tour.

Tous ceux qui vinrent dans cette belle résidence ne tarissent pas d'éloges sur sa magnificence et son bon goût. Le chevalier des Marais, dans ses lettres à sa mère, en parle avec enthousiasme et la met au-dessus de Chantilly, de Choisy et de Noisy. (*Ce qu'on trouve dans de vieilles lettres*, article du Prince Emmanuel de Broglie dans le *Correspondant* de 1878). M. le vicomte de Walckiers, dans ses Mémoires inédits, raconte avec reconnaissance le séjour qu'il y fit dans l'été de 1776. M. de La Borde, au milieu de ce grand luxe, montrait une extrême simplicité et une parfaite bonhommie, et faisait le meilleur accueil à ses hôtes. Il aimait beaucoup cette terre, qu'il avait presque créée avec ses avenues, ses parterres et ses belles eaux. Aussi ce fut avec un véritable chagrin qu'il dut la céder en 1784, pour 6 millions de livres, au duc de Penthièvre, qui venait de quitter Rambouillet, que le Roi Louis XVI désirait habiter. Le marquis Jean Joseph de La Borde, né à Jacca, en Aragon, d'une famille béarnaise (1724), mourut sur l'échafaud le 29 germinal an II (18 avril 1794).

En 1798, la terre de la Ferté-Vidame fut confisquée et le château presqu'entièrement démoli. Il ne resta que les communs, appelés le petit château, où s'établirent successivement les propriétaires de la terre, le docteur Guérin, M. de Dorlodot des Essarts, et enfin M. Charles Laurent, qui la possède encore.

(2) Montigny-sur-Avre, Eure-et-Loir, canton de Brézolles.

(3) Le marquis de Flamarens, de la maison de Grossolles, en Guyenne, grand louvetier de France ; sa femme était dame d'honneur de Madame Adélaïde depuis 1773.

(4) Armand Joseph, duc de Béthune-Charost, économiste, née en 1738, mort en 1800 ; il supprima dans ses domaines les corvées et droits féodaux ; à l'assemblée des notables de 1787, il se prononça pour l'égalité de l'impôt.

(5) Intendant en Anjou du comte de Provence.

en comble et qu'il n'étoit échappé aucun papier de Monsieur (1). Je crois me rappeler que dans les extraits d'aveu que vous m'avés remis pour l'affaire de la Daguenière (2), il n'y avoit que des copies. S'il y avoit quelque pièce importante, mandez le moy parce qu'il faudroit faire constater légalement leur brûlure. On a beaucoup parlé de la chûte de M. Necker (3), mais j'ai des détails qui prouvent que le Roy et la Reine le soutiennent.

Son mémoire au Roy, de 1778 (4), sur la première assemblée provinciale du Berry, a été rendu public pour faire enregistrer celui du Bourbonnois, actuellement en souffrance (5) : de là les mouvements du moment contre lui. Il y parle très mal des parlements et établit la possibilité de se passer de leur sanction pour l'enregistrement des impôts, en préférant celle des assemblées provinciales qu'il représente comme plus sous la main de la Cour, par le petit nombre de députés, et par les grâces que le Roy peut donner à la noblesse et au clergé.

Le parlement n'enregistrera pas; de plus le *compte rendu* (6) est très critiqué; il engendre, chaque jour, des pamphlets, origine de toutes les démarches contre M. Necker. MM. Foulon (7) et d'Amécourt (8) sont les personnes, que l'on nomme le plus, pour le remplacer.

J'espere que vous aurés donné vos ordres pour le petit chevalier (9); il doit rejoindre son régiment et y servir quatre mois, à partir du 1er juin. Les réglements sur les officiers à la suite exigent un service effectif, sous menace de réforme.

(1) Monsieur, comte de Provence.

(2) Maine-et-Loire, canton des Ponts-de-Cé; ferme dépendant du château de Serrant.

(3) Se croyant sûr de la confiance royale, il demanda son entrée au conseil; elle lui fut refusée et il envoya sa démission qui fut acceptée (19 mai 1781).

(4) *Mémoire présenté au Roi* (1778).

(5) *Mémoire sur les administrations provinciales* 1781, in-4°.

(6) Necker y avait pratiqué habilement « l'art de grouper les chiffres »; mais il n'avait pas tenu compte des charges extraordinaires du Trésor qui changeaient en déficit un prétendu excédent de 10 millions.

(7) Foulon (Joseph), intendant général des armées durant la guerre de Sept Ans, ne remplaça Necker que lors de son second ministère (1789); il fut pendu à la lanterne de la Place de Grève (22 juillet 1789).

(8) Ponton d'Amécourt, canton de Gisors (Eure).

(9) Philippe François de Walsh, né en 1763, maréchal de camp en France, major de la IIe brigade irlandaise en Angleterre, mort en 1852.

Paris, 23 Mai 1781.

L'événement très important du jour est le déplacement de M. Necker (1) qui fait un bruit épouvantable. Quant à moi, je n'ai pas changé d'opinion ; j'ai toujours pensé que son *Compte Rendu* ne rendoit que de la poussière aux yeux ; qu'en présentant de cette manière la conséquence nécessaire qu'il avoit amélioré les finances de *cent un millions*, savoir les 24 du déficit de M. de Clugny (2) ; les 27 d'excédent actuel ; les 50 de l'intérest de ses emprunts ; il se donnoit bien de garde de nous présenter des colonnes arithmétiques du détail de ces cent un millions d'amélioration. J'ai pensé et dit que son Mémoire de 1778 *(Mémoire présenté au Roi)*, devenu public, il y a 6 semaines, sur les Assemblées Provinciales (3), étoit le code du despotisme, en ce qu'il les annonçoit comme *destructibles à la seule volonté du Roy*, *comme corruptibles* à son gré, par les *grâces* qu'il a répandues sur le clergé et la noblesse ; et comme pouvant suppléer pour l'enregistrement des impôts au parlement ; et le Roy comme *le seul maître d'imposer à sa volonté.*

Enfin, il y a longtemps que je voyois sous sa plume et sur sa figure la signature du Roy d'Espagne : *Moi, le Roy* :

La prudente lenteur du parlement à examiner les lettres patentes de l'administration provinciale proposée pour le Bourbonnois ;

La *lettre d'un ami,* les pamphlets intitulés : *les comment, les pourquoy ;*

(1) Jacques Necker, né à Genève en 1732, banquier à Paris avec les Thélusson, contrôleur général en 1777, quoique protestant ; en 1781, la guerre d'Amérique, commencée en 1778, rendit sa situation difficile ; pour se disculper, il publia un *Compte rendu* de la situation financière, broché en bleu *(Conte Bleu)* ; bien qu'il eût pratiqué « l'art de grouper les chiffres », il dut donner sa démission (19 mai 1781) ; revenu aux affaires en 1788, il fut encore renvoyé le 11 juillet 1789 ; ce fut la cause indirecte de la journée du 14 juillet 1789. — Il mourut à Coppet le 9 avril 1804. — (Père de Mme de Staël).

(2) François de Clugny de Nuîts, intendant de Saint-Domingue, puis de la marine à Brest ; contrôleur général après Turgot, mort le 18 octobre 1776 ; il établit *la loterie.*

(3) Elles avaient été proposées par le marquis de Mirabeau, l'*ami des hommes* (1757), projetées par Turgot (1776), essayées par Necker, en 1778 et 1779, dans le Berry et la Haute-Guyenne. Etablies par édit de juin 1787, après le vote de l'assemblée des notables (1786), au nombre de 24, elles disparurent en janvier 1790. — Voir ma brochure : l'*Assemblée provinciale d'Anjou*, d'après les archives de Serrant, 1787-1789 ; Angers (1901).

le rapprochement du compte beaucoup plus simple et plus arithmétique de l'abbé Terray (1), une prétendue lettre du marquis de Caraccioli (2), qui vient de finir *l'ambassade de Naples à M. d'Alembert,* ont échauffé la tête et porté à son comble la fierté de M. Necker.

Il a remis, il y a eu dimanche huit jours, au Roy, un mémoire pour prouver la nécessité de le mettre au pinacle, ou celle de sa retraitte.

Ses conditions étoient celles d'un dictateur : l'entrée au conseil, l'administration particulière des finances de chaque département des Secrétaires d'Etat *(ministères) ;* la nomination de toutes les intendances ; le renvoy de l'intendant Reverseaux (3) et un lit de justice (4) pour l'enregistrement de l'Assemblée provinciale du Bourbonnois. Il étoit fortement soutenu, le premier ministre (5) n'étoit plus rien ; il étoit pleinement dictateur.

Le Roy a accepté, samedy dernier, sa démission et a nommé M. Joly de Fleury (6), qui n'a voulu accepter que par *intérim*. Malgré tout cela, M. Necker a l'engouement général de la capitale, de la cour ; et apparemment celui des provinces.

Le duc de Cossé (7), à qui M. de la Borde (8) a promis 12 chevreuils et qui m'en promet lui-même 4, désireroit que vous lui fissiés élever pendant 3 semaines par des chèvres, 4 ou 6 dains, dont 2 couples blancs et 2 mouchetés. Il envoye un capitaine general de chasse à Brissac qui y sera dans le mois prochain et qui croit les prendre.

(1) L'abbé Terray, dernier contrôleur général sous Louis XV, aurait organisé le *pacte de famine* et abusé des acquits au comptant pour solder les dépenses de M^me^ du Barry.

(2) Le marquis Louis Antoine de Caraccioli, oratorien, né en 1721, mort en 1803, l'un des plus féconds écrivains du XVIII^e^ siècle.

(3) Guéau de Reverseaux, intendant de Moulins en 1777, puis de la Rochelle, 1781-1790.

(4) Le Parlement refusant l'enregistrement, le roi l'y obligeait par un lit de justice où il siégeait en personne.

(5) Jean Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, qui mourut le 21 novembre 1781.

(6) Jean François Joly de Fleury, ex-intendant de Bourgogne, contrôleur général de 1781 à 1783, mort en 1802.

(7) Le maréchal de Cossé-Brissac, mort en 1784. — Son fils fut l'amant de M^me^ du Barry.

(8) Le marquis de La Borde, banquier de la Cour.

Cambrai, 2 Août 1781.

Mon frère devra se rendre aux eaux de Bourbonne, près des malades et blessés, M. de Ségur (1) ayant refusé de l'en dispenser. J'iray le 13, au devant de Sarsfield et Mac Carthy. L'attaque de Sainte-Lucie (2) s'est réduite à une reconnoissance, où les Anglois tranquilles et respectés dans leur morne, ont vu enlever un de leurs petits postes au Gros Islet. Je crains que la campagne de M. de Grasse ne se réduise à la prise de Tabago (3), ce qui n'avanceroit pas la paix. L'empereur Joseph II auroit passé ici samedy, sans s'arrêter, se rendant à Trianon. On dit qu'à son retour, il passeroit en Angleterre dans un yacht qui l'attend à Ostende ; Dieu veuille que contre son intérêt il fasse la paix. MM. Butler et O'Connor ne veulent pas être oubliés.

Paris, 8 Novembre 1781.

Je ne vous ai pas écrit hier, parce que j'étois allé avec Butler dès neuf heures et demie chez M. d'Esterhazy (4) ; je comptois être de retour à temps ; mais il nous garda au delà de midy. Il n'y a icy aucune nouvelle d'Angleterre ni d'Amérique, que l'arrivée de la flotte de Bordeaux à la Martinique ; M. de Maurepas étoit fort mal hier ; on lui mit les vésicatoires à 3 heures (5) ; il étoit un peu mieux sur le soir à ce que

(1) Philippe Henri, marquis de Ségur, maréchal de France, alors ministre de la guerre (23 décembre 1780-29 août 1787).

(2) Occupée par les Anglais du 14 décembre 1778 à la paix de Versailles.

(3) Il l'avait occupée le 2 juin 1781.

(4) Maréchal de camp au 1er mars 1780 ; colonel d'un régiment de hussards, de son nom. — En 1770, lors du mariage de Marie Antoinette, l'Autriche avait fait don à la France de trois régiments de hussards : Berchiny, Esterhazy et Chamborant. — Le comte d'Esterhazy, d'origine hongroise, allié aux princes de Ligne, était de la branche de Forchtenstein, différente de celle de Galantha, qui subsiste encore.

(5) Il mourut le 21 novembre 1781.

vient de me faire dire Madame de Cossé (1), dont le père revenu hier au soir de Versailles vient d'y retourner. Tout Paris veut, depuis avant hier, que M. de Nivernois entre aujourd'huy au Conseil et y remplace M. de Maurepas.

Paris, 1er Décembre 1781.

On croit que l'on recevra aujourd'hui la harangue du roi d'Angleterre, avec des détails sur l'effet produit par la capitulation de lord Cornwallis à Yorktown (19 octobre). Nous avons ici Milord Rawdon.

Paris 22 Décembre 1781.

On annonce la prise de 16 batiments vivriers (2), allant de Bordeaux à Brest, par des corsaires anglois. Point d'archevêque de Paris (3) encore; mais on croit qu'il sera nommé demain (4); c'est le sujet de touttes les conversations et spéculations. Les grandes apparences qu'il y avoit et qu'il y a encore pour l'archevêque de Toulouse (5) se sont retournées contre lui. Le clergé et les grandes dames se sont alarmées (6); on assure même

(1) Madame de Cossé-Brissac était fille du duc de Nivernais (Adélaïde-Diane-Hortense-Délie Mancini de Nevers).

(2) Chargés de vivres ; au XVIIe siècle on appelait Louvois « le grand *vivrier* », parce qu'il savait ravitailler les troupes en campagne.

(3) Christophe de Beaumont du Repaire, mort le 12 décembre 1781.

(4) En effet, le 23 décembre 1781, fut nommé Antoine Le Clerc de Juigné de Neuchelles, précédemment évêque de Châlons ; depuis député aux Etats Généraux, mort en 1811.

(5) Le cardinal de Loménie de Brienne, depuis contrôleur général des finances (1er mai 1787), après M. de Calonne.

(6) Il partageait les idées des philosophes et des économistes.

qu'une très grande (1) par son nom, par sa fortune, par la place qu'elle occupoit, est allée samedy à la Cour, où elle ne va plus, parler au Roy. Il est toujours bon qu'il soit arrivé au chevalier et à milord quelques navires chargés de sucre. Les autres sont vraisemblablement en route et très bien escortés.

Nous verrons le party que le chevalier aura pris ; il est bien temps qu'il se décide pour l'armée ou pour l'Eglise.

Fontenay-le-Comte (Vendée), 23 Décembre 1781.

Mon très cher oncle,

Si la paix ne vient à notre secours, notre position deviendra on ne peut plus critique (2) ; et je n'y songe pas sans frémir. J'en avois fixé l'époque à l'hyver prochain à la suitte de cette campagne, mais je n'avois pas prévu la cacade et les mauvaises manœuvres de M. de Guichen (3) qui seront à jamais à sa honte; elles peuvent avoir des suites fâcheuses et nuire à quelques unes de nos opérations, en favorisant Rodney (4) : qui sait si la division de M. de Vaudreuil (5), qui a été seule en butte à l'escadre de

(1) Madame Louise, fille de Louis XV, religieuse carmélite depuis le 1er octobre 1771, morte le 23 décembre 1787.

(2) Elle n'était pas mauvaise : aux Antilles, le marquis de Bouillé, aidé du comte de Grasse, avait pris Tabago ; aux Etats-Unis, Washington, La Fayette et Rochambeau avaient contraint lord Cornwallis de capituler dans Yorktown (19 octobre 1781).

(3) L'amiral Kimpenfeldt avait réussi à enlever, près d'Ouessant, quinze bâtiments de transport de la flotte française qui, sous les ordres du comte de Guichen, appareillait de Brest pour les Antilles. — Luc Urbain de Bouexic, comte de Guichen, né à Fougères en 1712, mort à Morlaix en 1790. En avril et mai 1780, il avait été plus heureux contre l'amiral Rodney.

(4) Georges Rodney, l'un des meilleurs amiraux de l'Angleterre, était retenu à Paris pour dettes ; le maréchal de Biron les paya, pour lui permettre de combattre sur mer les Français et les Espagnols ; il vainquit ceux-ci au cap Saint-Vincent (1780), ravitailla Gibraltar, fut défait par Guichen, au large de la Dominique, mais se vengea en pillant les Antilles hollandaises.

(5) Louis Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, lieutenant général en 1782, inspecteur des classes, né à Rochefort en 1724, mort à Paris en 1802.

Kimpenfeldt, n'ait pas été maltraitée au point d'être forcé de relâcher à Cadix, ce qui donneroit de l'avance à Rodney. J'ay reçu des nouvelles du camp devant le fort Saint-Philippe : le 25 de ce mois plus de cent canons et 30 mortiers dirigeront leur feu sur le fort ; les ingénieurs et chefs d'artillerie disent hautement que dans huit jours ils auront fait taire le feu ennemy (1).

Veuillez agréer, mon très cher oncle, l'assurance de mon profond respect.

WALSH neveu (2).

Paris, 8 Février 1782.

Il a paru hier quelque chose sur les domaines et bois ; on croit qu'il paroistra aujourd'huy quelque chose aussi sur les secrétaires du Roy. Voilà tout ce qui occupe Paris, avec les changements d'Angleterre (3) ; il court aussy des listes de Menins (4) qui ne sont pas encor nommés ; mais il paroist que sur les douze touttes les listes s'accordent à nommer les huit suivants : Le duc de Saint-Megrin (5), vicomte de Pons (6), prince

(1) Le duc de Crillon était débarqué dans l'ile de Minorque, au nom du roi d'Espagne Charles III ; malgré l'énergique défense du général Murray, il enleva Mahon et le fort Saint Philippe (5 février 1782).

(2) Antoine Anthisme de Walsh, propriétaire de Chassenon (Vendée, commune de Xanton-Chassenon) ; dit le chevalier Walsh de Chassenon.

(3) Au ministère de lord North succédait celui de Rockingham ; dans le *meeting* de Dungannon (février 1782), Henri Grattan réclamait l'indépendance du Parlement d'Irlande, au nom des mânes de Swift et de Molineux ; il l'obtint et, comme preuve de son loyalisme, le parlement de Dublin vota 100.000 l. st. pour la levée de 20.000 marins.

(4) On formait la maison du premier dauphin, fils de Louis XVI, Louis Joseph Xavier François (22 octobre 1781-4 juin 1789).

(5) Fils du duc de la Vauguyon (Antoine Quelen Stuer de Caussade), colonel du Régiment-Dauphin, marié à la fille du vicomte de Pons.

(6) Charles Armand de Pons, comte de Rochefort, dit le vicomte de Pons ; sa mère était née de Rohan-Guéméné ; sa femme était fille du marquis de Breteuil.

de Montmorency (1), marquis de Choiseul (2), comte de Lévis (3), marquis de Montmorin (4), comte de Cossé (5), le marquis de Beaumont (6), neveu de l'Archevêque.

Paris, 23 Février 1782.

Vous l'avés échappé belle, mon cher papa ; car la chambre de la duchesse (7) une fois enflammée, le trésor et toutte la charpente eussent suivi et avec tout le château. J'ai toujours craint un incendie à cause même de la bonté des cheminées et du peu de précautions que l'on prend, en raison de cette solidité, pour surmonter la difficulté de les ramoner : quoique l'on ne craigne pas pour les cheminées, une étincelle qui en sort peut mettre le feu aux fagots dont vous êtes entouré, comme aux toits. D'ailleurs, sans pompes pour profiter de vos eaux, pour pouvoir les porter promptement aux parties élevées, sans moyens et sans habitude d'intelligence pour les secours, il seroit impossible d'arrêter un feu qui auroit déjà quelque nourriture et c'est ce que vous auriés éprouvé : si M. de la Chesnaye (8) n'avoit pas été dans sa chambre, s'il n'étoit pas entré dans la garde robe de celle de la duchesse, ou si le feu avoit pris sur le soir.

Il n'y a rien de nouveau ici, si ce n'est que l'empereur Joseph II a acheté

(1) Le prince de Montmorency-Robeque, grand d'Espagne, lieutenant général.

(3) Le marquis de Choiseul-Meuse, cousin du vicomte de Walsh-Serrant.

(3) Le comte de Lévis-Lagny, colonel du régiment de Picardie, frère de la comtesse de Gallifet.

(4) Le marquis de Montmorin-Saint-Hérem, capitaine des chasses de Fontainebleau, victime des massacres de septembre 1792.

(5) Le comte de Cossé-Brissac, neveu du duc et maréchal de ce nom.

(6) Fils d'Armand, comte de la Roque, seigneur du Repaire (en Dauphiné, neveu de l'archevêque de Paris.

(7) De la duchesse de Bouillon, au château de Serrant.

(8) Le généalogiste François Aubert de la Chesnaye des Bois, né à Ernée (Mayenne), le 17 juin 1699, mort à Paris, *à l'hôpital*, le 29 février 1784.

de l'Electeur palatin (1) le marquisat de Berg-op-Zoom. Si avec son esprit entreprenant il s'y débarrasse des Hollandois, cela le rendra maître de la navigation de l'Escaut qui a son embouchure assés près de cette ville (2). Son rescrit à ses tribunaux sur les matières ecclésiastiques a pour baze qu'ils ne sont que les successeurs des apôtres, qu'ils ne peuvent avoir de plus grands droits, que les décisions des conciles n'ayant eu force de loy qu'autant qu'ils ont été reçus par les Souverains, les Princes qui les ont reçus peuvent les révoquer suivant les temps et la raison d'Etat. Le dogme même n'y est pas à couvert. Ainsi voilà une marche qu'on ne peut pas plus calculer que ses desseins politiques.

Paris, 6 Mars 1782.

Toujours même incertitude et même attente sur M. de Grasse (3). M. de Vioménil (4), maréchal de camp du corps de M. de Rochambeau (5), est arrivé hier; mais il étoit annoncé dès le départ de M. de Lauzun (6) d'Yorktown (7).

J'attends avec impatience les exploits de M. La Chesnaye des Bois (8) contre Texier, par ce que le temps s'écoule; cette affaire au lieu d'estre

(1) Charles-Théodore, né en 1724, électeur palatin le 4 janvier 1743, héritier de la Bavière le 30 décembre 1777, marié en 1742 avec Marie-Elisabeth-Aloïse, princesse de Sultzbach.

(2) A cause de la fermeture du port d'Anvers, les empereurs d'Allemagne cherchaient un autre débouché pour le commerce dans les Pays-Bas catholiques; Charles VI, avant Joseph II, avait essayé d'établir une compagnie de commerce à Ostende.

(3) M. de Grasse allait être battu et pris aux Saintes par Rodney.

(4) Antoine du Houx, baron de Vioménil (1728-1792).

(5) Envoyé en Amérique avec 6000 hommes, J. B. Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau (maréchal de France en 1791), s'était uni à Washington et avait contraint lord Cornwallis de capituler dans Yorktown (19 octobre 1781).

(6) Armand Louis de Gontaut, duc de Lauzun, depuis duc de Biron, battu à Quiévrain (1792), mort sur l'échafaud le 15 mai 1793.

(7) Dans la Virginie, non loin de l'embouchure du York-River.

(8) Travail généalogique.

coulée à fond ne sera qu'embarquée, lorsque je partirai. Fabre ne fait rien aux extraits des titres et aux raisons que M. de La Chesnaye en déduira. On n'a point de nouvelles d'Angleterre depuis qu'on y sçait la capitulation du général Murray. Mon frère l'abbé paroist bien ne l'estre *qu'ad tempus*; il me disoit avant hier qu'il étoit dans le même état. Le *Cui bono* de sa caravane sulpicienne sera introuvable.

Paris, 13 Mars 1782.

Les nouvelles d'Angleterre annoncent, sans autres détails, l'incendie de la ville de Basse-Terre (1), la reddition de l'isle de Saint-Christophe à discrétion, le 14 janvier (2); ces nouvelles du 7 sont postérieures au *Courrier de l'Europe*.

Je vais prevenir Touston, relativement à M. de Maulevrier; mais ma femme et moi sommes *sans le sol :* je desirerois particulièrement pour elle que vous puissiez rétablir les anciens arrangements; mon départ pour Bourbonne (3) ne peut estre éloigné; mon absence, soit là, soit à mon régiment, sera de six mois; mes besoins sont tout réels et pressants. Je suis aussi pressé pour les éclaircissements que j'ai demandés dès le dimanche gras à M. La Chesnaye sur Tessier. Je ne pense pas que la mort de M^me^ de Nivernois (4) diminue rien des bonnes dispositions de M. de Querbeuf. L'abbé, son frère est l'intime ami de M^me^ de Gisors (5) et de sa mère. M. et M^me^ de Cossé-Brissac (6) m'ont paru, depuis cette mort, animés pour lui de sentiments de reconnoissance.

(1) A la Guadeloupe.

(2) Elle ne se rendit que le 12 février 1782 à M. de Bouillé, gouverneur de la Guadeloupe.

(3) Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

(4) Hélène Phélypeaux de Pontchartrain.

(5) Hélène Julie Rosalie, fille de la précédente, veuve du comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle.

(6) Adélaïde, sœur de la précédente, mariée en 1760, au duc de Cossé-Brissac.

Montigny, par Tillières (1), 8 Avril 1782.

Le changement de ministère en Angleterre (2) ouvre un champ vaste aux suppositions ; on peut prévoir une paix générale ou des efforts inouïs pour une paix partielle avec l'Amérique ; mais si la guerre reste générale, si l'Amérique est tenue à l'écart, toutes les forces se porteront contre nous et les Espagnols ; il faut cependant compter avec l'orgueil anglois et les intérêts particuliers des ministres ; des lettres du 14 février me sont venues de Saint-Eustache et Saint-Christophe (3), mais je n'avois à cette expédition que les seuls officiers Croly et Mac Carthy, comme aides de camp de MM. de Bouillé et de Saint-Simon (4).

Montigny, par Tillières, 22 Avril 1782.

M. le duc de Nivernois ne croit pas qu'on parle de la paix (5) avant

(1) Tillières-sur-Avre (Eure, canton de Verneuil).

(2) Second ministère de Rockingham, avec lord Shelburne, John Cavendish, l'amiral Keppel, le duc de Richmond, Fox, lord Camden, le duc de Grafton, le général Conway, lord Ashburton, lord Thurlow.

(3) Saint-Eustache fut pris à la fin de 1781 ; Saint-Christophe fut enlevé par Bouillé, le 12 février 1782.

(4) Claude de Saint-Simon, le chef de l'école économiste, dite Saint-Simonisme, analogue au positivisme.

(5) L'Angleterre reconnut, dès le 30 novembre 1782, à Paris, l'indépendance des Etats-Unis ; des préliminaires de paix furent signés entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, le 20 janvier 1783 ; les traités définitifs entre les puissances belligérantes sont du 3 septembre ; mais la paix ne fut publiée que le 3 novembre, comme le prouve l'ordonnance suivante :

Ordonnance du Roi pour la publication de la paix du 3 novembre 1783. — De par le Roi, monsieur le prévôt de Paris, ou monsieur son lieutenant général de police : on fait à savoir à tous qu'une bonne, ferme, stable et solide paix, avec une réconciliation entière et sincère, a été faite et accordée entre très haut, très excellent et très puissant prince Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre, notre souverain seigneur ; et très haut, très excellent et très puissant prince George, roi de la Grande Bretagne, électeur d'Hanovre ; et leurs

vassaux. sujets et serviteurs, en tous leurs royaumes, pays, terres et seigneuries de leur obéissance : que ladite paix est générale entr'eux et leurs dits vassaux et sujets ; et qu'au moyen d'icelle, il leur est permis d'aller, venir, retourner et séjourner en tous les lieux desdits royaumes, états et pays ; négocier et faire commerce de marchandises, entretenir correspondance, et avoir communication les uns avec les autres, et ce, en toute liberté, franchise et sûreté, tant par terre que par mer, et sur les rivières et autres eaux ; et tout ainsi qu'il a été et dû être fait en temps de bonne, sincère et amiable paix, telle que celle qu'il a plu à la divine bonté de donner audit seigneur Roi et audit seigneur Roi de la Grande Bretagne, électeur d'Hanovre, et à leurs peuples et sujets. Et pour les y maintenir, il est expressément défendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'entreprendre, attenter ou innover aucune chose au contraire ni au préjudice d'icelle, sur peine d'être punis sévèrement, comme infracteurs de la paix et perturbateurs du repos public. Et afin que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance, la présente sera lue, publiée et affichée où besoin sera. Fait à Fontainebleau le trois novembre mil sept cent quatre vingt trois. *Signé :* Louis ; *et plus bas,* Gravier de Vergennes. Et scellé du petit scel secret. — Sur ce qui nous a été remontré par le procureur du Roi, que S. M. nous ayant adressé son ordonnance du trois de ce mois, pour faire publier la paix conclue entre S. M. et le roi de la Grande Bretagne, électeur d'Hanovre, et tenir la main à ce qu'il n'y soit contrevenu en aucune manière, il étoit du devoir de son ministère, pour rendre la dite ordonnance plus notoire, de veiller et tenir la main à ce qu'elle soit imprimée, lue, publiée, affichée, distribuée et colportée dans tous les lieux et carrefours accoutumés, halles, marchés, places publiques, quais et ports, et autres lieux ordinaires de la ville et fauxbourgs de Paris, afin qu'elle soit exécutée selon sa forme et teneur, et que personne n'en prétende cause d'ignorance : pourquoi requéroit qu'il y fût par nous pourvu.— Sur quoi, nous, ayant égard au réquisitoire et remontrance du procureur du Roi, avons ordonné que l'ordonnance du Roi, du trois du présent mois, pour la publication de la paix conclue entre S. M. et le roi de la Grande Bretagne, électeur d'Hanovre, sera imprimée, lue, publiée, affichée, distribuée et colportée dans les lieux et carrefours accoutumés, halles et marchés, places publiques, quais et ports, et autres lieux ordinaires de la ville et fauxbourgs de Paris, et partout où besoin sera, pour être exécutée selon sa forme et teneur, à ce que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance. — Ce fut fait et donné par nous Jean Charles Pierre Lenoir, chevalier, conseiller d'Etat, lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, le dix huit novembre mil sept cent quatre vingt trois. *(Signé) :* Lenoir, Deflandre de Brunville ; Durand, greffier. — L'ordonnance ci-dessus a été lue et publiée à haute et intelligible voix, à son de trompe et cri public, en tous les lieux et endroits ordinaires et accoutumés, par moi Jacques Simonnin, huissier au Châtelet de Paris et seul juré crieur ordinaire du Roi, et des cours et jurisdictions de la même ville, y demeurant rue S. Martin, vis à vis celle Maubué, au bureau de la bonneterie, paroisse S. Jacques de la Boucherie, soussigné ; accompagné de C. L. Ambezar, J. L. Ambezar et A. Ambezar, jurés trompettes de S. M., demeurant à Paris, rue du fauxbourg S. Denis, paroisse S. Laurent, le 20 novembre 1783, et affichée ledit jour esdits lieux et autres où besoin a été, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance. *(Signé) :* Simonnin. (Ph. D. Pierres, imprimeur ordinaire du Roi, de la police, etc., rue S. Jacques).

Bien que la paix générale ne fût pas encore assurée, des relations régulières s'établissent entre la France et les Etats-Unis :

Arrest du conseil d'état du Roi portant établissement de paquebots, pour communiquer avec les Etats Unis de l'Amérique, du 28 juin 1783. — Extrait des registres du conseil d'état. — Sur le compte rendu au Roi, étant en son conseil, des avantages que doit procurer au commerce une communication réglée entre la France et les Etats Unis de l'Amérique, S. M. a jugé à propos d'établir des paquebots qui partiront du Port Louis à des époques déterminées, pour

l'hyver ; tous les efforts du nouveau ministère anglois (1) se porteront contre nous et les Espagnols. Je serai mercredy à diner à Versailles ; j'y resterai jusqu'à vendredi ; samedy je serai à Paris, j'irai à Chantilly où je crois que je vous ai mandé que le prince de Condé m'avoit fait une invitation du 14 de ce mois au 5 mai ; je suis donc obligé d'y aller ; j'en reviendrai le mardy à Pontchartrain, et le jeudy à Paris, pour y faire mes paquets.

aller à New-York, et feront leur retour dans le même port : et afin que cet établissement ne puisse être nuisible, par la concurrence, aux opérations des négocians, S. M. s'est portée à limiter le service des paquebots au transport des lettres et des passagers, de leurs malles et de quelques effets précieux. A quoi voulant pour voir : ouï le rapport ; le Roi étant en son conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit : I. Il sera établi et entretenu au Port Louis un nombre suffisant de bâtimens appartenant à S. M., pour qu'il en parte régulièrement un le mardi de la troisième semaine de chaque mois, et ce à commencer du mois de septembre prochain. — II. Ne pourront être chargées à fret, dans lesdits paquebots, aucunes marchandises en balles ou en futailles : Veut S. M. qu'il ne puisse y être embarqué que les objets ci-apres mentionnés ; *savoir :* 1° La malle des lettres ; 2° Les passagers qui voudront profiter de cette voie pour se rendre de France en Amérique, ou d'Amérique en France ; 3° Les malles desdits passagers, dont le nombre sera fixé à trois du poids de deux cents livres au plus chacune, pour ceux nourris à la table des capitaines ; et à une seule pour les passagers nourris des vivres de la cale ; 4° Des ouvrages de mode ; des vêtemens faits pour hommes et pour femmes ; des vins et liqueurs en bouteilles, et autres effets précieux. — III. Les états majors desdits paquebots seront composés d'officiers attachés au service du Roi ; ils seront, ainsi que les équipages, payés par S. M., et sous la discipline réglée par les ordonnances concernant la marine royale. — IV. S. M. a nommé les sieurs le Couteux pour, sous les ordres du secrétaire d'Etat ayant le département de la marine, diriger et administrer l'armement et tout ce qui aura rapport à l'expédition des paquebots. Lesdits sieurs le Couteux payeront en conséquence toutes les dépenses desdits armemens, et feront la perception des droits qui seront fixés, tant pour le transport des lettres, que pour celui des marchandises et des passagers qu'il sera permis de charger sur lesdits paquebots. — V. Il sera, avant le premier du mois de septembre prochain, rédigé et publié un règlement de S. M., relativement au service des postes aux lettres, pour en assurer le transport, la réception et la remise, tant au Port Louis qu'à New-Yorck, et il y sera annexé un tarif des droits qui seront perçus pour les différents transports. — Mande et ordonne S. M. à M. le duc de Penthièvre, amiral de France, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, en ce qui concerne les droits de sa charge. — Mande et ordonne S. M. aux commandans, officiers de sa marine, aux intendans, commissaires généraux, ordonnateurs et autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles, le vingt huit juin mil sept cent quatre vingt trois. *Signé :* La Croix, Maréchal de Castries. — Le duc de Penthievre, amiral de France, gouverneur et lieutenant pour le Roi, en sa province de Bretagne, vu l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, ci-dessus, et des autres parts, à nous adressé ; mandons a tous ceux sur qui notre pouvoir s'étend, de l'exécuter et faire executer suivant sa forme et teneur. Fait à Rambouillet, le cinq juillet mil sept cent quatre vingt trois. *Signé :* L. J. M. de Bourbon ; *et plus bas :* par Son Altesse sérenissime : *Signé :* Périer. — (A Paris, chez P. G. Simon et N. H. Nyon, imprimeurs du Parlement, rue Mignon).

(1) Second ministere de Rockingham.

Bouillé-Ménard (1), 22 Mai 1782.

Mon oncle me marque le combat du 12 avril entre Rodney et de Grasse (2); si la chose est telle qu'on la dit jusqu'à présent, c'est le plus beau moment de la campagne de notre grand général; j'ai receu ce matin une lettre de Fitz Maurice, gouverneur de Saint-Eustache, qui dit autant de bien de M. de Bouillé (3) que de mal de M. de Grasse. Le chevalier O'Connor m'annonce le retour de M. de Bouillé en Europe; ce seroit facheux s'il ne retourne pas en Amérique.

Recevés, mon cher papa et ma chère maman, les respects de tous vos enfants de la nichée de Bouillé; je leur donne de bien bon cœur l'exemple d'un respect et d'une tendresse sans bornes pour vous.

VICOMTE CHARLES EDOUARD DE SERRANT.

COMTE DE SERRANT

Bonn, 20 Avril 1787.

Je ne puis trop vous remercier, mon cher Comte, de votre aimable attention. C'est par vous que j'ai appris le bienheureux renvoi d'un charlatan maladroit, ridiculement frippon, ou au moins dissipateur (4) et de ce vieux singe à qui M. de Maurepas avoit fait présider la justice,

(1) Maine-et-Loire, canton de Pouancé.

(2) M. de Grasse avait été battu par Rodney à la hauteur de la Dominique (bataille des Saintes). Fait prisonnier, il reçut en Angleterre un accueil magnifique et ironique à la fois; il fut l'un des négociateurs du traité de Versailles.

(3) Gouverneur de la Martinique, il avait repris, avec l'aide de Grasse, les colonies hollandaises sur les Anglais; il avait de plus occupé Tabago, Saint-Christophe, Névis, Montferrat.

(4) Renvoi du contrôleur général Calonne et du garde des sceaux Hue de Miromesnil. — Nouveau ministère présidé par Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse; F. de Lamoignon, garde des sceaux; le comte de La Luzerne, ministre de la marine; le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères; le baron de Breteuil, ministre de la maison du Roi.

parce qu'il l'avoit amusé par ses gambades. Ces deux nouvelles m'ont fait grand plaisir et vous n'avés pas perdu un moment pour m'en instruire. Mais ce qui m'a fait beaucoup plus de plaisir, c'est de voir que vous ne m'oubliés pas, car je mets du prix à votre amitié, et j'aime trop à y croire pour ne pas me flatter qu'elle sera plus durable, même que les nouveaux ministres. M. le président d'Aligre (1) est encore une ordure qu'il faudroit balayer, mais il n'importune pas assez pour qu'on lui fasse la justice qu'il rend si mal aux autres. Je regrette que M. Necker se soit mis dans le cas de mériter une petite correction. Je suis fâché qu'il ait un peu trop cherché à faire parler de lui depuis trois mois, il devoit laisser parler la voix publique qui luy étoit favorable. Je crains qu'il ne joigne un peu d'intrigue *à son amour de la gloire*. Je fais un rêve que je voudrois bien voir réalisé : « L'assemblée des notables (2) prend une grande consistance par la » confiance qu'elle inspire à la Nation et au Roy. Il est réglé qu'elle » s'assemblera tous les ans et que le Conseil des finances, dont le contrôleur » général ne sera plus que le président, rendra compte de ses opérations à » la Diette nationale, qui finiroit par être composée des députés de chaque » administration provinciale. » Je crois ce rêve une idée raisonnable, et que s'il fût un moment favorable pour l'exécuter, c'est celuy-ci. Je ne vois pas ce qui a pu justifier le bruit de la disgrâce du sieur d'Angivillers (3) ; il est d'une utilité et d'un agrément personnel au Roy.

Vous voulés bien me demander instruction sur le voyage que vous projettés en Allemagne. Je suis heureux de vous donner une preuve au moins de bonne volonté. J'ai fait le voyage que vous projettés, à peu de choses près. J'y ai employé près de 4 mois. Parti de [illegible] et revenu, je n'ai pas dépensé 3000 livres, mais j'étois dans un [illegible] mon valet de chambre, et je ne payois que deux chevaux [illegible] voyager le plus commodément et le plus [illegible], vous devés avoir une diligence et faire arranger votre siège pour que [illegible] y être ; de cette manière il ne vous en [illegible]

(1) Etienne François d'Aligre, premier président du Parlement [illegible] né en 1726, mort à Brunswick en 179[illegible]

(2) Ouverte [illegible] 1787.

(3) Le comte [illegible] directeur général [illegible]

postillon. Si vous êtes pressé vous ferez courir un de vos gens : ce que vous pouvés encore éviter souvent, en prévenant la poste de l'endroit d'où vous partés le lendemain, qu'elle fasse passer un billet sur la route que vous devés tenir pour commander vos chevaux.

Quant à l'itinéraire, si vous n'allés pas en Prusse, voicy celuy que je vous conseillerois comme réunissant quelque intérest sur les rapports militaire, politique et d'agrément :

De Strasbourg à Sassbach (1), où M. de Turenne fut tué, le cardinal de Rohan a fait élever un petit monument; les lignes de Stohlhofen, enlevées par M. de Villars, après un bal donné à Strasbourg (2); Rastadt, résidence abandonnée qu'on va voir parce qu'on est en voyage; le prince Eugène et M. de Villars y signèrent le traité de paix en 1714; Carlsruhe, résidence du Margrave de Bade; il faut vous y arrêter pour voir le château et parler économie politique au Margrave, il s'en occuppe sagement et employe un manœuvre économiste, Butré, à qui vous pourrés demander son plan de travail. Je ne sais si la manufacture d'ouvrages en acier de bijouterie d'un nommé Ador, à Pforzheim, subsiste encore. Il faut séjourner à Stuttgardt; Ulm et Augsbourg ne vous offrent rien de bien intéressant avant d'arriver à Munich. M. le comte de Montézan (3), qui est actuellement à Paris, pourra vous donner lettre et instruction pour cette Cour. Vous y prendrés des informations sur Salzbourg, où vous devés passer avant de vous rendre à Vienne. Vous vous rendés ensuite à Prague; et, si vous renoncés tout à fait à la Saxe et à la Prusse, vous vous dirigés sur Egra, d'où vous revenés par Bayreuth, Bamberg, Würtzbourg, à moins que vous ne vous décidiés, à Egra, à vous détourner pour venir passer quelque temps à Ratisbonne. Si M. votre neveu a quelque teinture du droit public d'Allemagne, il pourra y passer un mois avec fruit; il y trouvera une noble assemblée de procureurs. Sans cet intérêt d'instruction, ne vous détournés pas, et d'Egra allés directement à Würtzbourg, et vous

(1) Le maréchal de Turenne y fut tué le 27 juillet 1675 par une branche de noyer qu'un boulet de canon avait brisée. Le cardinal Louis de Rohan, évêque de Strasbourg, compromis dans l'*Affaire du Collier*, mort à Ettenheim, le 17 février 1803, fit placer à Sassbach une colonne de marbre, remplacée depuis par le général Moreau. De nos jours encore, le gardien du monument est un ancien soldat français.

(2) Voir ma publication sur la *Princesse des Ursins*.

(3) Ambassadeur près l'Electeur palatin.

dirigez sur Mayence par Francfort. Voyés en passant Aschaffenbourg, maison de campagne de l'Electeur de Mayence; Dettingen, que nous avons rendu trop célèbre (1). Wilhelmsbad, près Hanau, est sur le chemin d'Aschaffenbourg à Francfort; Bergen donne des souvenirs plus agréables que Dettingen (2). A Mayence, vous ferés bien de prendre un bateau sur lequel vous mettrés votre voiture; vous ferés ainsy un voyage charmant et très prompt sur le Rhin, jusqu'icy, au lieu que le chemin est mauvais. Vous vous arrêterés un jour à Coblentz, où j'irois vous recevoir avec grand plaisir, et vous viendriés vous reposer avec nous avant de continuer votre route pour la France, par Bruxelles.

Voilà, mon cher Comte, un plan de voyage que je vous engage très fort à suivre; j'y tiens d'autant plus que j'y suis fort intéressé, mais sans calculer mon intérêt personnel, je vous le conseille encore. Etant à Prague, vous avés plus court pour aller à Mayence qu'à Strasbourg; arrivé à Mayence, le voyage par eau jusqu'icy est charmant et se fait à peu de frais. D'icy à Paris, vous avés la même distance que de Strasbourg. J'insiste sur la valeur de mes observations, et par amitié, si ce n'est par conviction; j'espère que vous y aurés quelque égard.

En voilà au moins assez pour aujourd'huy; à force de vouloir vous prouver mon zèle, je crains de vous avoir ennuyé.

J'espère recevoir encore de vos nouvelles avant votre départ, et si vous daignés me faire encore quelque question sur l'Allemagne, comptés sur mon empressement à y satisfaire.

COMTE DE COLBERT MAULEVRIER (3).

(1) Défaite des Français (27 juin 1743), par le roi d'Angleterre Georges II; le maréchal de Noailles y avait pris de savantes dispositions; mais son neveu, le duc de Grəmont, ne voulut pas lui obéir; les gardes du corps passèrent le Mein à la nage et furent surnommés les « canards du Mein ».

(2) Le 13 avril 1759, le duc de Broglie y battit le duc Ferdinand de Brunswick.

(3) Colbert (Edouard Charles Victurnin, comte de), de la branche de Maulevrier, né en 1758, mort le 2 février 1820. Capitaine de vaisseau en 1791, il prit part au débarquement de Quiberon (juin 1795), se réfugia en Amérique et fut député d'Eure-et-Loir en 1815. — Le château de Maulevrier (Maine-et-Loire, canton de Cholet), fut incendié pendant la guerre de Vendée et reconstruit de 1818 à 1830; dans la cour, est une pyramide élevée en mémoire du chef vendéen Stofflet, ancien garde-chasse du château.

M. de Stack, capitaine au régiment de Walsh, a Bouchain

Camp de Saint-Omer, 4 Septembre 1788.

Je reçois aujourd'huy, mon cher Stack, vos deux lettres des 17 aoust et 2 septembre, et j'y reponds, dans la minute même, non pas avec tout le détail que vous pourriez désirer, mais qui suivra.

Celle cy est donc pour vous dire que j'écris dans ce moment cy à Calais pour qu'on vous envoye, au reçu de ma lettre à Bouchain, le peu d'hommes que nous avions en subsistance chez nous. Vous les auriez trouvés rendus : je n'attendois qu'un mot de vous pour les mettre en marche.

Le guêtrier ne sera pas du nombre ; il a pris son parti et est déserté (1) à peu près un mois après son arrivée à Calais. Vos sergents ont eu la maladresse de laisser aussi échapper, en dernier lieu, la seule recrue qu'ils avoient à garder ; elle n'était pas connue du régiment.

Quant à mon domestique, je compte sur votre honnêteté, autant que sur votre amitié, que vous me le laisserez en l'employant en recrue à Liège, où vous devez envoyer autant de recruteurs, je pense, que bon vous semblera. Quant à son congé, il est décidément fini depuis le mois de juillet. Mais je m'entendrai avec vous pour son expédition, lorsque j'aurai plus de loisir que dans ce moment.

Je ne sais pas tout ce qui concerne le personnage que vous nommez digne et loyal (2). Je l'ai toujours connu le contraire et ne suis pas surpris qu'il ne se soit pas corrigé. Je serois cependant curieux de savoir toutes les démarches que la loyauté lui a dictées.

Nous avons ici tous vos généraux et je pense que nous les y retiendrons jusqu'à la fin du mois : du moins cela s'annonce ainsi.

Le camp (3) a commencé le 1er. Nous sommes ici depuis hier avec

(1) Le service était dur, en temps de paix, après de longues guerres; à la suite du traité d'Aix-la-Chapelle (1748), on fusilla plus de 50.000 soldats.

(2) Le lieutenant Keating.

(3) Pour surveiller la révolution belge dirigée par Van der Noot et de Vonk.

7 autres régiments : 3 arrivent encore aujourd'hui, et le 6, l'artillerie et le canon arriveront pour les derniers.

Les 3 divisions de Flandres, Artois et Picardie campent ici en totalité, excepté les 2 régiments de Viennois et de Beaujolois qui sont employés aux travaux de Dunkerque (1).

Nous avons ici force manœuvres et exercices ; et voilà, je pense, à quoi nous passerons notre tems, sans faire aucuns mouvemens hostiles.

Ile de la Guadeloupe, 20 Mai 1789.

Toutes les menaces me tiennent dans une crainte continuelle de voir quelque jour cesser tout payement et vivre sur notre caisse, comme celà est déjà arrivé icy, et en conséquence, je prendrai garde de faire icy des avances qu'on nous payeroit en France ; j'ai refusé pour cela le sieur Keating, qui m'a fait cette proposition, et pour cela Begy ne touchera rien sur les 25 louis de l'archevêque de Narbonne (2), que 150 l. que je lui ai avancé à Falsebay (3) ; il doit 300 l. à Nicolin d'Oléron, dont Deleau est caution : vous les ferez payer, il lui reviendra 150 l. que Stack lui fera passer icy, s'il veut, mais je ne les lui donnerai pas. D'ailleurs je dois à tout le monde justice et la ferai, mais je n'aurai aucune obligeance pour ceux qui, comme celui-cy, les O'Riordan, O'Driscoll, Bulkeley, se sont ouvertement jettés dans le parti Keating.

J'ai releu une lettre de Sarsfield du Cap (4), dattée du 8 janvier, avec les déserteurs rendus par les Hollandois et 9 hôpitaux. Sa plaie est mieux ; elle devoit être guérie dans 3 semaines et alors il devoit profiter de la première occasion pour venir nous joindre. J'ai fait écrire à Bonnelle qu'il ne devoit plus dépendre de Sarsfield et qu'il nous joignît sans faute par la première occasion, si lui-même continuoit à se mieux porter. La mort d'O'Connor, m'a autant surpris qu'affligé ; c'est une perte pour la brigade

(1) Dont on relevait les fortifications, d'après les stipulations du traité de Versailles (1783).
(2) Arthur de Dillon.
(3) Colonie du Cap, Afrique S.
(4) Cape-Town, en Afrique, alors colonie hollandaise.

et pour nous, car il étoit bien notre ami. Elle a si fort frappé O'Neill qui est construit pour finir par un coup de sang dont il a tous les simptomes; je l'ai forcé à venir icy pour fuir la chaleur malsaine du Port Louis (1), et il est beaucoup mieux.

Il est très intéressant pour moi, mon cher frère, que vous vous fassiés remettre, au moyen d'un ordre du chevalier Dillon (2) tous les papiers qui peuvent me concerner et qui étoient entre les mains d'O'Connor ou de d'Arcy, quartier maître; plusieurs reçus de MM. Girardot et Haller s'y trouvent, et il est d'autant plus intéressant que vous ou la Haye les ayés en mains, qu'il y a à peu près un an, je reçus une lettre de ces banquiers pour me demander mille écus d'arrérages que je devois à Kendall d'après le relevé qu'ils venoient de faire de mes payemens, dans leurs livres. Je leur répondis que j'étois sûr de n'être point en arrière, mais que je leur demandois du tems pour en administrer la preuve. Je priai le pauvre O'Connor de faire une recherche dans les papiers de d'Arcy et les siens; il me répondit aussitôt par les copies des deux reçus qu'il avoit en mains, signés Kendall, l'un pour une somme de 2000 livres, l'autre pour 1000 l.; une de ces sommes remise par d'Arcy à Kendall et l'autre à celui-cy par Barneswall; j'ai fait voir celà aux banquiers qui ont dit : « Voilà un des tours de Kendall »; et à Kendall lui-même qui m'a dit : « Mais, vicomte, estes vous bien sûr? Je ne me souviens pas de celà; au reste, je m'en rapporte à vous, etc., etc. ». Le résultat a été que j'ai tiré un receu des banquiers que j'ai icy sous les yeux en original et dont voicy la teneur; j'en ai envoyé déjà copie à vous et à la Haye : « Nous avons reçu de Monsieur le vicomte de Walsh-Serrant la somme de deux mille livres pour 6 mois échus le premier avril dernier de la rente de quatre mille livres qu'il doit à M. de Kendall et dont nous créditons ce dernier; Paris, 22 avril 1788. *Signé*. Girardot-Haller ».

Il est constaté par là que toute réclamation a cessé, et qu'il n'y a eu de payemens à faire que depuis le 1er avril 1788.

L'*Isle de France*, flûte (3) du Roi, partant dans le mois prochain, je

(1) Ile de la Guadeloupe, canton de l'arrondissement de La Pointe-à-Pitre.

(2) Arthur, comte de Dillon, gouverneur de Tabago, député de la Martinique à la Constituante, mort sur l'échafaud le 5 avril 1794.

(3) Navire désarmé, analogue à nos transports.

vous écrirai encor, s'il plait à Dieu, par cette occasion. Ma femme se porte mieux, moi médiocrement au plus, et mon frère bien. Nous vous embrassons, tous les trois, mon cher frère, vous, les vôtres, et tous les nôtres, *totus viribus et toto corde*.

Notre frère ne sera jamais militaire; c'est le meilleur enfant du monde, mais nulle énergie pour le métier, et nulle envie de tirer parti de son voyage. Je le forcerois à devenir militaire, au moins par habitude et routine, dans toute autre garnison; mais dans celle-cy, le climat est trop dangereux, et je suis arrêté par la crainte de compromettre sa santé.

Vous vous chargés de faire parvenir l'état des officiers au rédacteur (1) de l'*Etat militaire ;* envoyés nous exactement toutes les ordonnances.

Macnemara a mis icy une activité étonnante et a fait partir, selon les ordres, 8 flûtes qui étoient icy, dans 8 jours; sans lui cela eût duré deux mois. Il croit que Conway va se replier icy avec la plus grande partie de ses troupes; alors nous serons bien inutiles icy. Mais, tandis que nous y serons, je serai bien aise d'y jouer le rôle du plus ancien colonel; le vicomte d'Houdetot (2) n'ayant encore rien reçu, s'imagine qu'il a moins beau jeu depuis que ses protecteurs sont dehors; et j'accepterois le commandement en second actuellement, d'autant plus volontiers que Fleuri s'est ingéré d'inspecter, sous les dehors et avec les lieux communs de la politesse, le détachement que j'ay envoyé dans l'isle.

Pensés aussi, je vous prie, à une gratification de quelques habitations dans les réserves du Roi; c'est le seul moyen de m'indemniser un peu, car je mange plus que mes appointements sur lesquels on me paye le quarantième en billon, ce qui fait un deficit de 225 l., qui est peut estre volé par quelqu'un; car le Roi n'en profite pas plus que moi, et vous savés que les préparatifs et achapts, pour partir de France comme d'icy, sont autant de mises qui arrièrent et endettent. Je vous jure d'ailleurs que je n'ai rien à faire valoir icy ni à moi ni à la caisse.

(1) M. de Roussel; voir celui de 1779 en note de la p. 172.

(2) Claude Constance d'Houdetot, lieutenant général, 1724-1806; sa femme, Elisabeth de la Live de Bellegarde fut liée avec Saint-Lambert et J.-J. Rousseau, qui en parle dans ses *Confessions*.

A M. LE COMTE ANTOINE JOSEPH DE WALSH-SERRANT, MARÉCHAL DE CAMP (1784), COLONEL PROPRIÉTAIRE DU RÉGIMENT DE WALSH, CHEZ LES FRÈRES MAPPES, A MAYENCE.

Au camp de Galsheim, près Bingen (1), mercredi 25 Mars 1793.

Je n'ai reçu, mon cher frère, votre lettre du 22, qu'hier au soir; je n'ai pas encor vu la Haye (2).

Le duc de Fitz James (3) nous a reçus très poliment, mais non pas avec cette chaleur cordiale qui pourroit me faire espérer un grand succès pour obtenir ce dont nous avons besoin. Je crois que l'effort que ma bourse a fait à notre départ de Neuwied (4) a pourvu au plus pressé, en donnant à mes soldats des chapeaux neufs, des sarreaux et des pantalons de toile. Voilà le moment des coups de fusils arrivé; l'essentiel est d'apprendre à nos recrues à en tirer. Je ne compte pas d'ailleurs sur M. de Calonne (5), ni sur ses compliments. Quand vous serez ici (et vous devez y être bientôt), vous le féliciterez.

En attendant, et pour que le régiment profite de votre séjour à Mayence, je vous envoie Gallway, qui nous fera faire, sous votre direction et par

(1) Sur le Rhin, dans la province de Hesse; le 24 mars, un combat d'avant-garde s'y était livré entre les troupes de Custine et celles du général prussien Wurmser, renforcées d'émigrés du corps des princes de Condé.

(2) Leur beau-frère, La Haye de Cormenin, lieutenant général du tribunal de l'Amirauté de France (Table de Marbre). — Ce tribunal connaissait de toutes les actions naissantes du Commerce maritime (Sociétés, Armements et Compagnies d'assurance).

(3) Edouard, duc de Fitz-James, petit-fils du maréchal, né le 3 septembre 1750, mort en novembre 1838. Il émigra, servit dans l'armée des princes et ne rentra en France que sous le Consulat. Ardent royaliste en 1814 et 1815, il fut créé pair de France. Sous la monarchie de Juillet, il fut mêlé à la tentative de la duchesse de Berry en Vendée; de 1834 à 1837, il fut député de Toulouse et prononça à la Chambre plusieurs discours remarqués.

(4) Sur le Rhin, dans la Prusse Rhénane.

(5) Charles Alexandre de Calonne, né en 1734, mort en 1802; l'ancien contrôleur général de Louis XVI, l'un des agents les plus actifs du parti royaliste; ses nombreux voyages en Allemagne, en Italie, en Russie dissipèrent la fortune de sa femme, veuve du financier anglais d'Harveley.

vos moyens un drapeau blanc, que j'aurois commandé à Neuwied (1), mais que je n'ai pu m'y procurer; vous le jugerez, comme moi, de la plus grande nécessité. Il doit être, je crois, blanc avec les deux lettres initiales de JACOBUS REX (2) et une couronne. Il nous faut aussi deux caisses de tambour, car nous n'en avons pas une. Je fais instruire deux soldats à l'école des tambours du régiment de Berwick.

Il nous faut aussi 30 sarreaux de toile et 30 pantalons; à cause de notre départ précipité de Neuwied, j'en ai 15 en moins des 45 demandés, en prévision des recrues qui pourront nous arriver.

Il nous faudroit encor des habits rouges (3); j'avois fait marché à Neuwied avec Guilhems, bottier de Spa (4); il m'a promis vingt-cinq paires; mais il n'y faut guères compter, comme sur tous les marchés à crédit. Vous pourriez par vos moyens ou ceux des princes (5) acheter à Mayence (6), Francfort (7), ou Mannheim (8), du tricot blanc pour vestes et culottes, et du drap garance, au défaut duquel, vous feriez teindre du gros drap blanc en rouge. Vous aurez là-dessus des renseignements de Mahony (9). Pour moi, je ne m'occupe plus que d'aller au feu, sous quelque uniforme que ce soit. Je n'ai pas d'amour propre; mais je dis

(1) Sur le Rhin (Prusse Rhénane).

(2) En souvenir de Jacques Edouard Stuart (Jacques III), dit *le chevalier de Saint-Georges*, mort en Italie en 1766. — Le drapeau colonel de Walsh portait les lettres J. R. *(Jacobus Rex)*, surmontées de la couronne d'Irlande. Les drapeaux d'ordonnance étaient blancs avec la croix rouge, au centre de laquelle on voyait un lion couronné, debout sur une couronne royale.

(3) Le régiment porta d'abord : habit rouge, veste, doublure, culotte et parements bleus; 12 boutons jaunes sur le devant de l'habit jusqu'à la ceinture; 3 sur la poche coupée en travers; 3 sur la manche; 12 boutonnières aurore sur la veste; 3 sur la poche; chapeau bordé d'or. — En 1776, il eut habit et veste rouges, collet, parements et culotte blancs et boutons jaunes.

(4) Belgique, province de Liège.

(5) Les princes de Condé, Louis Joseph, mort en 1818, et son fils Louis Henri Joseph, mort en 1830.

(6) Hesse-Darmstadt.

(7) Sur le Mein; alors ville libre et impériale.

(8) Sur le Rhin; grand duché de Bade.

(9) Médecin du régiment.

partout, assez haut, que nous sommes sans ressources : cela a découragé la moitié de mon monde. Ainsy, en ce moment, nous sommes campés dans un marais, sans sacs ni couvertures ; c'est à en jeter les hauts cris.

Revenez-nous vite nous aider de votre bourse ; la mienne n'en peut plus.

Adieu, mon cher frère :

PHILIPPE FRANÇOIS WALSH.

Le régiment de Walsh, sous les ordres et le nom de Rooth, est appelé en Allemagne en 1760 ; on le voit à la défense de Marbourg et aux affaires de Willingshausen. En 1762, il était en garnison à Cambrai ; quand la paix de Paris fut signée (1763), il occupait Valenciennes.

Le régiment fut de là à Berghes en mai 1763, à Bouchain en avril 1764. Il prit en 1766 le nom de *Roscommon* et se rendit à Aire en septembre, d'où il revint à Bouchain en octobre 1767, puis à Aire en avril 1768, à Rocroi en octobre 1768, à Toulon en mars 1769 pour passer en Corse. Il contribue à la pacification de l'île, devient en 1770 la propriété du comte de Walsh Serrant et rentre en France au mois de septembre. Après un court séjour à Toulon, il arriva à Grenoble en 1771, à Valenciennes en novembre 1771 et aux îles de Ré et d'Oléron en octobre 1773.

La difficulté toujours croissante du recrutement des régiments irlandais fit supprimer celui-ci le 26 avril 1775. On l'envoya au mois de juillet à Libourne, où il fut incorporé avec la Légion Corse. Cette nouvelle agrégation prit le nom de Légion du Dauphiné. Cette mesure du maréchal du Muy fut violemment critiquée et causa au maréchal des désagréments qui contribuèrent à lui faire quitter le ministère. Un mémoire fort vif des officiers irlandais contenait entr'autres choses ceci : « Le mariage de Walsh avec la Légion Corse a produit un monstre que l'on fait admirer à tous les militaires de l'Europe ». D'un autre côté, il éclata un tel mécontentement chez les catholiques anglais, que plus de 150 gentilhommes de l'Irlande et du pays de Galles coururent à l'instant prêter au roi d'Angleterre un serment de fidélité auquel ils s'étaient constamment refusés depuis plus de 80 ans, et s'engagèrent à ne plus favoriser les enrôlements pour la France. Voilà comment souvent les sentiments politiques fléchissent devant les intérêts.

Tout ce tapage conduisit au rétablissement de Walsh. Les légions provinciales ayant été supprimées le 25 mars 1776, le roi rendit le 14 mai suivant une ordonnance qui reconstitua le régiment de Walsh au rang et sur le pied antérieurs, avec cette injonction spéciale au colonel de n'y plus recevoir aucun homme ni de l'Alsace, ni de la Lorraine, ou de toute autre province de sa domination. Le comte de Walsh s'était fait remplacer dans le commandement par Georges de Kendall, le 11 avril 1770 et par Edmond de Ryan, le 24 janvier 1784.

Le régiment s'était établi à Bapaume au mois de septembre. Il se rendit à Quimper en juillet 1778, et le 2e bataillon s'embarqua la même année sur la flotte du comte d'Estaing, sauf un détachement qui monta sur le *Marquis-de-Vaudreuil* et qui prit part, le 31 janvier 1779, sous le duc de Lauzun, à la reprise de Saint Louis du Sénégal ; une compagnie de celles qui étaient aux Antilles, se trouva au combat naval du 6 juillet dans les eaux de la Grenade. Le bataillon servit au siège de Savannah et revint hiverner à la Grenade.

En 1780, il était tout entier à bord de la flotte du comte de Guichen et se trouvait aux combats des 17 avril, 15 et 19 mai, entre cet amiral et Rodney. En 1781, il fit avec Royal Comtois l'expédition de Tabago et contribua à la prise du 16e régiment d'infanterie anglaise.

Il fournit la même année un détachement pour la reprise de Saint-Eustache. Ce fut le capitaine de chasseurs O'Connor qui arrêta le gouverneur Cotburn. Le bataillon demeura à la Martinique, où était établi son quartier, jusqu'au commencement de 1784. Il rejoignit au mois de mars, à l'île d'Oléron, le 1er bataillon qui, en son absence, avait surveillé les côtes de la Basse-Bretagne jusqu'en avril 1779, puis était allé au Croisic et à Paimbœuf, et de là à Cambrai en 1779, à Mézières en octobre 1781 et à Blaye en novembre 1783. Le régiment de Walsh quitta l'île d'Oléron, en avril 1788, pour se rendre à Calais.

Lorsque le régiment fut rétabli en 1776, le ministre de la guerre adressa à MM. de Walsh la lettre suivante : Versailles, 18 juillet 1776. — J'ai vu avec bien de la satisfaction, Messieurs, les marques de bonté que vous venés d'éprouver de la part du Roy, et je n'ai pas été moins flatté de me trouver l'interprète de ses volontés dans une circonstance aussi favorable pour vous ; S. M., en vous rendant à vos anciens drapeaux a voulu, par là, reconnoître la fidélité et l'attachement que la nation irlandoise a toujours témoigné pour son service. Je suis très sensible à tout ce que renferme d'obligeant la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire à ce sujet, et je vous prie d'en recevoir mes sincères remercimens. Soyés persuadés que je me ferai un devoir d'entretenir S. M. dans les dispositions favorables où elle est à l'égard d'une troupe qui s'est toujours distinguée dans ses armées, et que je désire trouver des occasions de vous donner à chacun en particulier des preuves des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* SAINT-GERMAIN.

Le lendemain, 19 juillet, M. de Choiseul-Beaupré écrivait à sa sœur, Mme de Walsh : « J'ai laissé à Mme de Choiseul, ma chère amie, le plaisir qu'elle a voulu avoir, de t'annoncer le rétablissement du régiment de Walsh. Je me suis occupé pendant ce temps de ton mari. J'ai été voir M. de Saint-Germain pour lui demander que la nouvelle fût publique, puisque celle de son déplacement l'étoit ; et je l'ai prié de lui permettre de revenir à Paris, pour suivre ses affaires, au lieu de l'envoyer à Libourne attendre, sans avoir rien à faire, l'arrivée de M. de Viomésnil, chargé de ce rétablissement, dont il fait son opération dernière. Il y a consenti et m'a autorisé à mander à mon beau frère qu'il pouvoit revenir à Paris, ce que je viens de faire. Il sera d'une belle joye de ravoir son régiment ; je ne doute pas de la tienne pour M. Edouard : je la partage sincèrement. Je t'embrasse de tout mon cœur, ainsy que tes enfans. Dis mille choses pour moi à Madame Devereux (de la famille de Hereford).

DU COMTE DE SERRANT A LA COMTESSE DE SERRANT
5, KINGSTREET (PORTMAN SQUARE), LONDON

Cuxhaven (à l'embouchure de l'Elbe, près Hambourg), 2 Avril 1795 (1).

Voici le troisième bulletin du voyage secret (2), et pour moi, par sa date, le plus intéressant des trois. — Au reste, il est dans vos calculs, sans

(1) Un peu après la conquête de la Hollande par Pichegru.

(2) Il se rendait près de Monsieur (Louis XVIII), à Blankenbourg (Brunswick), pour y préparer le débarquement de Quiberon.

doute, comme dans les règles, que l'intérêt aille en croissant pour moi dans cette avanture.

La scène est sur la côte d'Allemagne. — Les personnages arrivent après une navigation pénible de dix jours. — La longue barbe du plus âgé, la pâleur du plus jeune, leurs vêtements sales et en désordre, attestent qu'ils ont souffert. — Ils racontent en peu de mots toutes les contrariétés qu'ils ont éprouvées : vents contraires, calmes, tout ce que l'hiver a de plus rigoureux, les cordages et tout le bâtiment, chargés d'une glace épaisse. — Deux coups de vent ont dispersé leur convoy.

Le paisage représente l'hiver sur les bords de l'Elbe. La terre est cachée sous la neige et des amas de glaces couvrent le fleuve.

Une troupe nombreuse de voyageurs arrivés par quatre paquebots se prépare à partir. — Un chariot découvert, infernale voiture, dont les mouvements, dans des chemins rompus que la gelée a durcis, doivent faire oublier le roulis du vaisseau, est à la porte. — Les chevaux manqueront pour tant de monde! — Deux jours suffiront à peine, pour traverser 16 milles de ce nouveau païs. — Mais l'attente de l'avenir doit applanir les difficultés du chemin. — Ils partent.

Ils sont partis; — Les chemins, les voitures, les auberges, les relais, le froid, le vent d'Est et la neige, ont tenu parole. Il ne faut rien moins que l'énergie de la langue qu'on parle ici, pour maudire tout cela convenablement.

Ils sont arrivés. — Arlequin a dit : « Quand je suis au bout du voyage, je ne songe plus au chemin ». — Et il s'est montré en cela, un homme de beaucoup de sens, à mon avis.

Mais il est des contrariétés d'un autre genre. — (Le 5 avril, Hambourg). Point de lettre — sauf *une* — que je sais apprécier. — Le vent me sera décidément contraire jusqu'au bout! Demain, il y aura trois semaines que je vous ai quittée. . . . . .

NOTES ADDITIONNELLES

Au sujet de Madame Elisabeth :

Elle composa la romance du *Pauvre Jacques*, dont l'air et les paroles sont si touchants :

Pauvre Jacques, quand j'étais près de toi,
Je ne sentais pas ma misère ;
Mais à présent que tu vis loin de moi,
Je manque de tout sur la terre.

Quand tu venais partager mes travaux,
Je trouvai ma tâche légère.
T'en souvient-il ? Tous les jours étaient beaux :
Qui me rendra ce temps prospère ?

Quand le soleil brille sur nos guérets,
Je ne puis souffrir la lumière,
Et quand je suis à l'ombre des forêts,
J'accuse la nature entière...

Après une représentation d'un opéra de Glück :

Au XVIII[e] siècle, la musique se développa et devint à la fois un art et une science. En Allemagne, elle inspira les grandes symphonies de Haendel, de Bach et de Haydn ; en France, elle continua ce qu'avait commencé Lulli. Rameau, après avoir rédigé son ***Traité de l'Harmonie*** en 1722, fit représenter en 1733 ***Hippolyte et Aricie***. Les philosophes se prononcèrent pour lui, mais les Italiens lui opposèrent l'opéra bouffe, et J.-J. Rousseau écrivit, dans le goût de leurs mélodies, le ***Devin du Village*** (1752), joué à Fontainebleau devant la cour. Plus tard, Marie-Antoinette ayant appelé Glück à Paris, la querelle recommença entre la symphonie et la mélodie, entre le grand opéra et l'opéra comique. Glück, dans ***Orphée et Eurydice***, dans ***Iphigénie en Aulide***, voulut rendre la musique expressive, les situations intéressantes par l'accord de l'orchestration, des chœurs et des voix. Piccini, protégé de la reine, comme son rival autrichien, avançait que la musique, art de pur caprice, pouvait accepter les inspirations du compositeur et les fioritures des acteurs ; il dédaignait les ouvertures savantes et les fantaisies puissantes, si cultivées depuis par Wagner et ses imitateurs ; il mit en scène ***Zénobie***, ***Roland***, ***Atys***, ***Didon***... Les musiciens français étaient alors représentés par Monsigny, Philidor, Grétry, auteur de *Richard Cœur-de-Lion* (1784). — Le 2 octobre 1789, à Versailles, les officiers du régiment de Flandre et les gardes du corps se réunirent, en un banquet, dans la salle de spectacle du palais. Quand le roi, la reine et le dauphin parurent, la musique joua l'air de Grétry : *O Richard, ô mon roi*, — ***L'Univers t'abandonne*** ; — ***Il n'est donc plus que moi***, — ***Qui pense à ta personne***. La cocarde tricolore fut arrachée des chapeaux et remplacée par la cocarde blanche : ce fut l'origine des journées des 5 et 6 octobre 1789.

Nantes. — Imprimerie A. DUGAS & Cie, 5, quai Cassard.

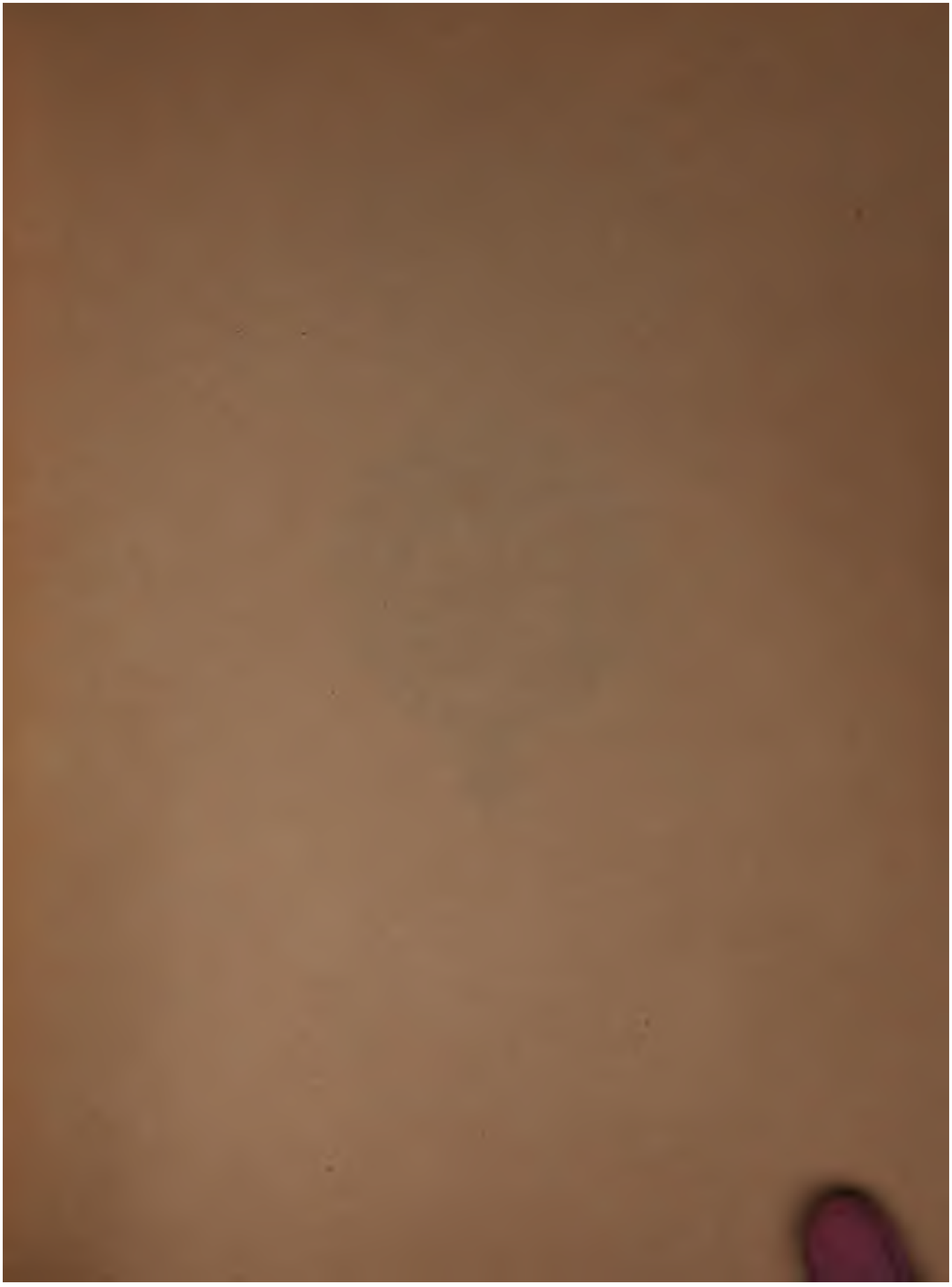

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

APR 22 1971

CANCELLED

WIDENER

SEP 10 1998

BOOK DUE

CANCELLED
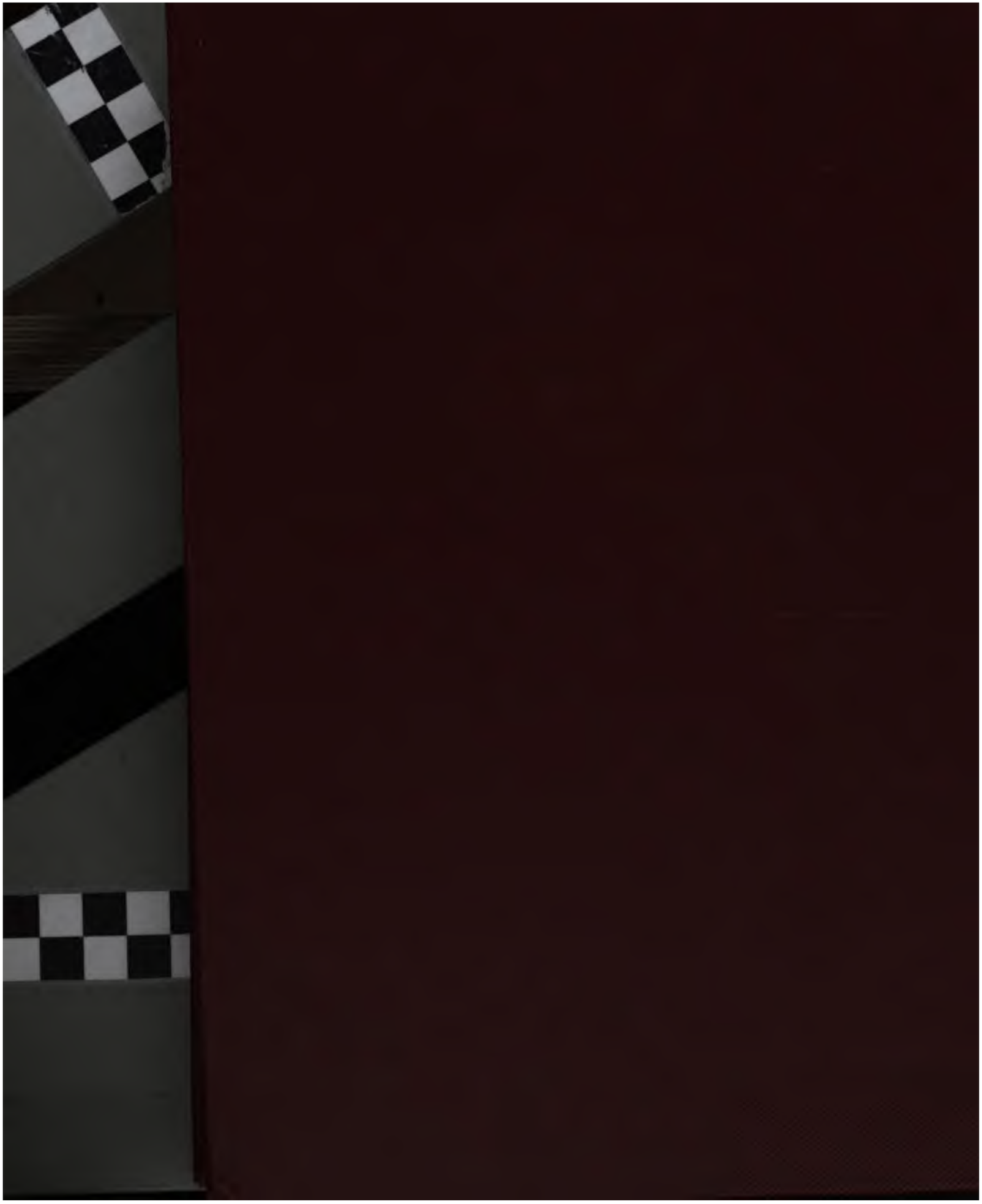
3 2044 004 793 634